

R. P. R.



**BIBLIOTECA CENTRALĂ  
UNIVERSITARA  
DIN  
BUCUREȘTI**

Cota 78755

Nr. Inventar 100267 Anul 1956

Secția depozit Nr. 111

# L'AFFAIRE DU COLLIER

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>

---

**Légendes et Archives de la Bastille**, avec une préface de M. VICTORIEN SARDOU. 6<sup>e</sup> édition (avec additions et corrections sur l'édition précédente). Un volume in-16, broché. 3 fr. 50

*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

Traduit en allemand par MARSHALL VON BIEBERSTEIN. Breslau, 1899.

Traduit en anglais par GEORGE MAIDMENT. Londres, 1899.

Traduit en suédois par O.-A. STRIDSBERG. Stockholm, 1900.

**Le Drame des Poisons**, d'après les Archives de la Bastille. 6<sup>e</sup> édition (avec additions et corrections sur l'édition précédente). Préface de M. ALBERT SOREL, de l'Académie française. Un volume in-16, br. . . . . 3 fr. 50

Traduit en anglais par G. MAIDMENT. 2<sup>e</sup> édition, Londres, 1902.

Traduit en allemand par les soins de la librairie Langen de Munich.

**L'Affaire du Collier**, d'après de nouveaux documents. 5<sup>e</sup> édition (avec additions et corrections sur l'édition précédente). Un vol. in-16, avec 13 planches hors texte. . . . . 3 fr. 50

Traduit en anglais par H. SUTHERLAND EDWARDS. Londres, 1901.

Traduit en italien par le *Corriere della Sera*. Milan, 1901.

Traduit en allemand par les soins de la librairie Langen de Munich.

**La Mort de la reine**, d'après de nouveaux documents. 3<sup>e</sup> édition. Un vol. in-16, br. . . . . 3 fr. 50

Traduit en anglais par GEORGE MAIDMENT. Londres, 1902.

Traduit en allemand par les soins de la librairie Langen de Munich.

**La Bastille des Comédiens : le For l'Évêque**. Librairie Fontemoing, 1903, in-16.

*Ouvrage qui a remporté le prix au concours ouvert par la Société de l'Histoire du Théâtre (1902).*

**Catalogue des Archives de la Bastille**, publié par le Ministère de l'Instruction publique. Librairie Plon, 1892-1895. In-8.

*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.*

**Les lettres de cachet à Paris**, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille, publiée dans la *Collection de l'Histoire générale de Paris*. Paris, Imp. nationale, 1903. In-4<sup>o</sup>.

**Les origines de la guerre de Cent Ans : Philippe le Bel en Flandre**. Librairie Honoré Champion, 1897. Un volume in-8.

*Couronné par l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. Grand-prix Gobert.*

1956



PORTRAIT DE MARIE-ANTOINETTE, PAR M<sup>me</sup> VIGÉE-LEBRUN

Appartient à Madame la comtesse de Biron.  
Le costume, appelé "*chemise*" ou "*gaulle*", que la reine porte dans ce tableau, fut directement copié par M<sup>me</sup> de la Motte habillant Nicole d'Oliva pour la scène du Bosquet.



~~Ann. Soc.~~

5226.656

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

78.755

# L'AFFAIRE DU COLLIER

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

RECUEILLIS EN PARTIE PAR A. BÉGIS

Ouvrage contenant 13 planches hors texte

110267

CINQUIÈME ÉDITION  
REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1903

Droits de traduction et de reproduction réservés.

9953

Biblioteca Centrală Universitară  
BUCUREȘTI

Cote 78755

Inventar 110267

pc 66/01

B.C.U. Bucuresti



C110267

A MON CHER MAITRE

M. ALBERT SOREL

*J'avais à peine quitté les bancs du collège que vous guidiez déjà mes efforts avec votre autorité et une bienveillance que je n'oublierai jamais. Vous n'avez cessé de me suivre dans ma modeste carrière, me soutenant de vos encouragements. Et j'avais et j'ai devant les yeux l'exemple que nous donne avec tant de simplicité et d'ampleur votre vie consacrée à la science, à la littérature, dans ce qu'elle a de meilleur et de plus élevé, et à l'amour de la patrie.*

*Avec reconnaissance et respect, j'ai l'honneur d'être votre élève dévoué,*

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

## PRÉFACE

DE LA CINQUIÈME ÉDITION

---

Ce livre a été reçu avec une faveur dont nous avons été profondément touché. Les maîtres les plus autorisés de la science historique en France, les écrivains qui ont acquis la compétence la plus grande pour parler de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, en ont fait un éloge où la bienveillance avait sans doute plus de place qu'une critique rigoureuse.

L'accueil n'a pas été moins favorable à l'étranger. Traduit en anglais, en allemand, en italien, l'ouvrage a été commenté par la presse littéraire et scientifique des pays voisins d'une manière qui dépassait nos espérances. En Angleterre l'histoire du Collier éveille particulièrement l'attention. Carlisle lui a consacré des pages qui sont demeurées célèbres. Une partie des personnages de ce récit ont passé à Londres les années les plus critiques de leur vie ; Mme de la Motte y est morte. L'une des études les plus attentives dont ce livre ait été l'objet et

l'une de celles dont nous ayons eu à nous réjouir le plus, a été publiée par l'*Athenaeum* de Londres. On sait la place que ce recueil occupe dans la presse littéraire de l'étranger<sup>1</sup>.

\*  
\* \*

D'autre part nous n'aurions pas imaginé que des événements déjà si lointains pussent encore éveiller de si vives passions. Le courrier nous apportait des lettres anonymes remplies de cris de colère. Nous les montrions à nos collègues de la Bibliothèque de l'Arsenal qu'elles amusaient autant que nous. Il en est une que nous avons gardée. Elle est sur papier bleu de ciel imprégné d'un léger parfum. L'écriture s'efforce de se déguiser, mais, par endroits, elle revient au naturel, car la lettre est longue — vingt pages. C'est alors une écriture fine, souple, allongée, trahissant une lettre de femme; mais sans tendresse, hélas! Elle se termine par un petit dessin représentant une guillotine, le couperet gouttelant de sang : manière ingénieuse de nous faire entrevoir un sort qu'on rêvait peut-être nous être destiné, ou que, du moins, notre gracieuse correspondante nous souhaitait au fond de son cœur. Sur son papier bleu de ciel celle-ci faisait

1. Les revues de critique historique rédigées en langue anglaise ont été également favorables. Voir entre autres : *The English historical revue*, XVI, 821; *The American historical revue*, oct. 1902.

d'ailleurs mieux que de nous fournir des échantillons de ses talents de dessinateur : elle avait pris soin de revoir notre livre ligne par ligne, elle l'avait examiné à la loupe. Les moindres fautes, les plus légères distractions étaient relevées — non sans verdeur. Heureux secours pour cette édition nouvelle ! Et récemment un critique également zélé n'a pas fait moins. En des termes, qui n'étaient pas plus aimables que ceux de la dame à la guillotine, bien que moins violents, il nous a aussi longuement épluché : ne nous faisant pas grâce de la plus petite distraction, de la moindre erreur de copiste, de la plus légère faute d'impression. Il nous a même, par excès de bon vouloir, orné d'un certain nombre d'erreurs plus graves, mais que nous n'avions malheureusement pas commises, en sorte que nous n'avons pas pu les corriger<sup>1</sup>.

A ces concours patients, attentifs, dévoués, d'autres en grand nombre sont venus s'adjoindre. Nous

1. Si des critiques de ce genre valaient d'être relevées, on protesterait contre ce procédé qui consiste à vous attribuer des inexactitudes ou des bizarreries auxquelles on est étranger, afin de pouvoir ensuite vous en faire grief. — Ainsi il est faux que, p. 60 de la 3<sup>e</sup> édition de l'*Affaire du Collier*, nous fassions de Jeanne de Valois la fille aînée et p. 63 la fille cadette de ses parents : p. 60 et p. 63 nous la donnons comme fille aînée. Il est faux que, p. 320 de la même édition, nous reproduisions inexactement une lettre de Marie-Antoinette, par la simple raison que la lettre n'y est pas reproduite du tout ! Il est faux que nous fassions de Fouché un ministre de la police en 1816 : dans la phrase en question le mot « époque » s'applique généralement à la Restauration. Il est faux que nous ayons dit que les lettres de cachet étaient un instrument merveilleusement adapté à l'objet pour lequel il était fait. L'ingénieux critique enlève habilement de notre phrase les mots « en la circonstance » ce qui la dénature entièrement. Il est faux... pourquoi insister, tout l'article est à l'avenant.

recevions des lettres de toutes parts : l'un nous signalait une erreur, l'autre nous faisait connaître une source nouvelle; un troisième donnait avec bonne grâce un renseignement particulier sur tel ou tel point du récit. Nous aurions à cœur de les citer tous, ces collaborateurs bienveillants, mais la liste s'allongerait. Chacun trouvera dans les corrections qui ont été faites trace de son bon concours; chacun sait notre gratitude.

Cependant nous ne pouvons pas ne pas citer le marquis de Beaucourt, M. le comte de Damas d'Anlezy, M. Ch. Delgobe, à Christiania, M. Paul d'Estrée, M. le baron de Braux, M. le baron de Ring, M. Louis Madelin, M. Tausserat-Radel, et M. Maxime de la Rocheterie. Nous devons une reconnaissance particulière à M. Alphonse Baudouin, bibliothécaire de la ville de Langres et à M. Ad. Seyboth, conservateur du Musée municipal de Strasbourg. Des indications de plus grand intérêt nous été fournies par M. Arsène Thévenot. Cet érudit aussi savant que modeste, après avoir publié la Correspondance inédite du prince Xavier de Saxe et une précieuse statistique du département de l'Aube, récompensée par l'Académie des Sciences, vient de faire paraître une importante monographie de la commune de Lhuitre, à laquelle l'Académie de l'Aube a justement décerné son prix triennal. M. Arsène Thévenot réunissait depuis quinze ans, sur place, dans le Bar-sur-Aubois, les documents



relatifs à une histoire de Mme de la Motte. Il les a mis à notre disposition, en même temps qu'il nous communiquait les observations de détail que lui suggérerait une étude attentive de notre ouvrage. Dans cette cinquième édition on trouvera, entre autres, une description de la maison de Mme de la Motte à Bar-sur-Aube d'après les plans et dessins faits à une époque où la maison était encore intacte et que nous devons à son obligeance.

\*  
\* \*

Parmi les documents nouvellement utilisés, les uns ont été publiés depuis la première édition de ce livre<sup>1</sup>; d'autres proviennent des archives du ministère des Affaires étrangères<sup>2</sup> et d'autres composent les manuscrits Joly de Fleury 2088-2089 à la Bibliothèque nationale.

Autour de ces deux derniers manuscrits il a été récemment fait grand bruit par des critiques qui ne paraissent pas les avoir dépouillés attentivement — car ils en ont donné une analyse très inexacte — et qui ne connaissaient pas les autres sources du récit. Ce sont des recueils de pièces qui n'ajoutent presque rien aux textes des Archives nationales. Voici à grands traits quelle en est la composition : 1° des imprimés sans intérêt, ou du moins dont on

1. Dans le *Carnet* du comte de Fleury, avril 1901, p. 85-92; juillet 1902, p. 126-127; — dans la *Revue hebdomadaire*, 8 février 1902, p. 139-157.

2. Mémoires et documents, France 1383, 1399, 1400, 1404 et 1405 et Correspondance, Angleterre 554.

a de nombreux exemplaires ailleurs ; 2° un échange de lettres entre le procureur général, le substitut, le premier président, le Garde des Sceaux, le ministre de la Maison du roi, et, à une date plus avancée, quelques conseillers, entre autres d'Epréménil, sur la marche à donner au procès et sur des questions de procédure : ces lettres n'ont aucun intérêt pour le fond du récit ; 3°, une série de « résumés » par des magistrats, des « faits pour interroger », des notes pour réquisitoires, le tout inspiré par les actes du procès et qui, conséquemment, ne peuvent rien ajouter d'important aux interrogatoires, récolements, confrontations, déclarations conservés aux Archives nationales : on imagine aisément que les pièces des archives donnent les mêmes faits avec une tout autre autorité puisqu'elles sont la source même de la rédaction des manuscrits Joly de Fleury. Les documents les plus intéressants seraient ceux qui ont trait à l'évasion de Mme de la Motte, s'ils ne faisaient encore double emploi avec ceux des Archives nationales qui ont été publiés par M. Pierre Calmettes<sup>1</sup>. Les pièces de la fin sur les réclamations introduites au Trésor par la sœur cadette de Jeanne de Valois, sont également la répétition de ce qui se trouve aux Archives et n'ont d'ailleurs plus de rapport avec l'Affaire du Collier. Néanmoins le lecteur trouvera

1. *Revue hebdomadaire*, du 8 février 1902, p. 139-157.

ces deux manuscrits cités plusieurs fois dans cette nouvelle édition, non seulement à cause de quelques menus détails qu'ils nous ont fournis, mais encore parce que d'aucuns ont cru trouver dans ces documents l'infirmité des conclusions que nous avons données à notre livre, tandis qu'ils en sont la confirmation la plus complète. Quelle est en effet l'appréciation finale que nous avons formulée dès la première édition de l'*Affaire du Collier*? — « Les conclusions de Joly de Fleury, procureur général, disions-nous, étaient équitables et modérées <sup>1</sup>. » Or ces conclusions de Joly de Fleury sont précisément l'expression des documents, mémoires, « résumés », notes, projets de réquisitoires, réunis dans ces deux volumes, par le procureur général lui-même. Et de la sorte nous sommes presque heureux de ne pas avoir connu ce recueil de pièces manuscrites en écrivant la première rédaction de cet ouvrage : par cette rencontre exacte avec les magistrats qui ont étudié l'affaire de la manière la plus approfondie, notre appréciation reçoit à présent un inappréciable appui <sup>2</sup>.

1. *Affaire du Collier*, début du chapitre xxxvi (dans la 5<sup>e</sup> édition, chapitre xxxix).

2. On a cru pouvoir faire argument d'une « lettre confidentielle » du 15 novembre 1785 (ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup>s 241-243), dont l'auteur estime à cette date que « M. le cardinal est beaucoup plus coupable que la dame de la Motte ». Cette « lettre confidentielle » est un rapport du substitut Laurencel à son procureur général. Laurencel était tout dévoué à Marie-Antoinette, conséquemment hostile à Rohan. A la date où il écrit, les interrogatoires n'étaient pas terminés, Rétaux de Villette, le principal complice de Mme de la Motte, n'était pas arrêté. Au cours du procès, le premier président, le procureur général et son substitut ne cessèrent de marcher d'accord. Les pièces du recueil Joly de Fleury en apportent de nouveaux témoignages. Voyons ce qu'écrivit le premier président quand le procès fut terminé : « Dans le cours de l'instruction et tant qu'il n'y a

\*  
\* \*

Plus importants, sans comparaison aucune, plus intéressants et plus nouveaux que les pièces du fonds Joly du Fleury, sont les documents relatifs à l'Affaire du Collier conservés dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Nous en devons l'indication à l'érudite obligeance de notre confrère M. le vicomte Maurice Boutry. L'écrivain distingué, qui a publié les *Missions diplomatiques du cardinal de Tencin et Choiseul à Rome*, a d'ailleurs eu le bon goût de ne pas faire tapage de sa découverte dans les revues et les sociétés historiques : il est vrai que n'en étant plus à faire ses preuves, il n'avait pas à chercher le bruit pour attirer l'attention sur son nom.

Les recueils manuscrits des Archives des Affaires étrangères, Mémoires et documents, France 1383, 1399, 1400, 1404, 1405, et Correspondance, Angleterre 554 — renferment des renseignements que

eu d'accusés que le cardinal de Rohan, la dame de la Motte, son mari contumace, la demoiselle d'Oliva et le sieur Cagliostro, on a dû croire que M. le cardinal serait condamné à une peine afflictive et infamante; mais depuis que le s. de Villette est arrêté il est constant : 1° qu'il est l'auteur du faux; 2° que la scène de la demoiselle d'Oliva est vraie; 3° que, pour séduire le cardinal, il a écrit sous la dictée de la dame La Motte différentes lettres qu'elle a envoyées au cardinal comme envoyées par la reine. » Ces considérations font penser, ajoute d'Aligre, qu'il est impossible d'aller jusqu'au blâme » (voir plus loin, p. 323). A la date du 15 novembre 1785, où a été écrite la lettre mentionnée ci-dessus, le premier président, Joly de Fleury et Laurencel estiment donc Rohan coupable de l'escroquerie du Collier. Puis, mieux instruits par les témoignages ultérieurement recueillis, ils reconnaissent son innocence. Ainsi apparaissent clairement l'impartialité et la bonne foi des magistrats dont nous avons, dès la première édition de ce livre, adopté le jugement. La lettre en question du 15 novembre, loin d'infirmer ces conclusions, leur donne une force plus grande.

l'on cherchait vainement jusqu'ici sur le séjour à l'étranger des principaux complices de Mme de la Motte, du comte de la Motte en Angleterre, de la baronne d'Oliva en Belgique et de Rétaux de Villette à Genève. Les déclarations et dépositions faites par Rétaux à Genève, par le Père Mac Dermott, qui avait été le confident du comte de la Motte à Londres, par les joailliers qui avaient négocié avec le comte une grande partie du collier, répandent une lumière précieuse sur des points demeurés obscurs. Les lettres adressées par le baron de Fages et par le comte de Précourt à Vergennes fixent plusieurs parties de l'incident Bette d'Étienville que, récemment encore, on déclarait fantastique. On trouve dans l'un de ces recueils des détails nouveaux sur la vie que menèrent à Bar-sur-Aube le comte et la comtesse de la Motte après le vol du collier. Nous ne citons que les documents principaux. Les recueils en question des Affaires étrangères sont si importants qu'ils suffiraient à eux seuls, comme nous allons essayer de le montrer, à prouver l'innocence de Rohan dans l'escroquerie du Collier et la culpabilité des La Motte : hâtons-nous d'ajouter que, comme les « gens du roi », nous faisons nos réserves sur la culpabilité morale du cardinal — offense au roi et à la reine — pour s'être prêté à la scène du Bosquet<sup>1</sup>.

1. « Mais (le cardinal) pouvait-il se permettre de croire à un rendez-vous nocturne faux et supposé sur la terrasse de Versailles, pouvait-il se per-



\*  
\* \*

La culpabilité de Rohan, qui se serait approprié le Collier pour remédier à ses finances embarrassées, — après avoir, de complicité avec Cagliostro, falsifié la signature de la reine au bas du contrat passé avec les joailliers, — a été soutenue par M. Louis de Soudak au cours de deux articles que *le Temps* a insérés dans ses numéros du 1<sup>er</sup> et du 24 avril 1902. Le cardinal aurait escroqué le collier, puis l'aurait fait vendre par les La Motte à son profit.

Les diamants du Collier, après que celui-ci eut été dépecé, peuvent être répartis en trois parties : 1<sup>o</sup>, ceux que Mme de la Motte échangea à ses bijoutiers et fournisseurs contre des meubles et autres bijoux à son usage ou qu'elle fit monter en parures à elle-même destinées. Il est bien évident que ces diamants n'ont pu servir à Rohan pour parer à ses embarras d'argent.

2<sup>o</sup>, les diamants que Mme de la Motte cacha à Bar-sur-Aube chez sa tante Mme Clause de Surmont et que celle-ci, après que le procès eut éclaté,

mettre de s'y rendre et, en s'y rendant n'a-t-il pas commis envers la reine une offense la plus punissable? » *Résumé* du procureur général Joly de Fleury, *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2089, f<sup>o</sup> 34.

« (Le cardinal) pouvait-il avoir l'illusion de penser que la reine lui donnerait un rendez-vous nocturne dans le parc de Versailles, seule et sans être accompagnée de personne, n'est-ce pas une injure qu'il a faite à la reine et au roi comme roi et comme mari? » *Résumé* du substitut Laucencel, *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2089, f<sup>o</sup> 19;

effrayée, remit entre les mains de la justice. On y joindra les brillants que le comte de la Motte emporta dans sa fuite après l'arrestation de sa femme. Il est clair encore que cette deuxième partie du Collier n'a pu servir à Rohan pour ses besoins d'argent.

3° enfin, les diamants que, peu après que le collier eut été livré par les bijoutiers, le comte de la Motte vendit aux joailliers de Londres. Ce fut de beaucoup la partie la plus importante, puisque au seul joaillier Gray, La Motte en céda pour plus de 250 000 livres sans compter « les très belles pierres qu'il lui laissa pour les lui monter en un collier et en boucles d'oreilles ». Il faut tenir compte de la dépréciation des diamants vendus d'un seul coup en si grande quantité à un marchand, sans attendre l'occasion, et de la dépréciation aussi qu'avaient subie les pierres dont la taille, au témoignage du joaillier, avait été endommagée, les brillants ayant été dessertis grossièrement avec un couteau<sup>1</sup>.

Au moins la vente par le comte de la Motte à Londres de cette dernière partie des diamants a-t-elle été faite au profit du cardinal?

Écoutez le Père Mac Dermott, qui fut en Angleterre le confident du comte de la Motte : « Il ressort que le comte de la Motte regardait comme richesses à lui appartenantes les sommes, les effets,

1. Quelques pierres, relativement en petite quantité, furent vendues par Rétaux de Villeute, amant de Mme de la Motte, et par Filleux son homme d'affaires. L'argent qu'on en tira fut d'ailleurs également employé par Mme de la Motte pour son usage particulier.



les lettres de change, les bijoux, les diamants et marchandises qu'il avait portées, vendues, échangées et achetées en Angleterre<sup>1</sup>. »

Écoutons le joaillier, William Gray, avec lequel le comte de la Motte a longuement négocié : « De sa conduite générale, de tous ses traits avec moi, je suis parfaitement convaincu qu'il n'agissait point comme agent d'une autre personne et ne vendait les bijoux pour le compte de qui que ce soit, que pour lui-même<sup>2</sup>. »

Recueillons les déclarations de la Motte lui-même dans un article du *Morning Chronicle*, qu'il a directement inspiré, s'il ne l'a pas rédigé : « Le cardinal savait que les bijoux que le comte (de la Motte) avait vendus publiquement en son propre nom à Londres lui appartenaient légitimement ». Et plus loin : « Il est de fait que le comte de la Motte n'a jamais vendu de diamants pour le cardinal<sup>3</sup> ».

Est-il permis de conclure que la théorie de M. de Soudak se trouve ainsi ruinée dans son fondement? Aussi bien peut-on s'étonner de ce que notre distingué contradicteur ne se soit pas demandé comment il se faisait que, si les La Motte avaient vendu le collier pour le Cardinal, ils en eussent détourné entièrement le produit à leur propre usage.

1. Analyse de la déposition de Mac Dermott par l'abbé Georgel, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et doc., France 1399, f° 265 verso. La déposition même de Mac Dermott, en date du 21 oct. 1783, se trouve dans le même recueil, f° 251-256.

2. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et doc., France 1399, f° 293.

3. *Ibid.*, Mém. et doc., France 1400, f° 300 verso.

\*  
\* \*

On peut faire une autre constatation également intéressante dans les recueils des Affaires étrangères. On y voit les efforts du cardinal de Rohan et de sa famille pour faire arrêter les complices de l'escroquerie, la d'Oliva réfugiée à Bruxelles, Rétaux évadé en Suisse, La Motte en Angleterre<sup>1</sup>. — Car il est établi d'autre part, par les déclarations de la d'Oliva et de Rétaux<sup>1</sup>, que Mme de la Motte les pressa l'un et l'autre de se sauver. Le comte de la Motte se hâta lui-même de mettre la frontière entre lui et le Parlement : en sorte qu'en adoptant le système de M. de Soudak on aurait ce spectacle, assurément unique dans les annales judiciaires, d'un coupable faisant tous ses efforts pour faire arrêter les complices du crime, afin que leurs déclarations pussent être recueillies et, devant le tribunal, le charger bien complètement, et d'une innocente, Mme de la Motte, ne faisant pas des efforts moindres pour mettre ces mêmes complices — dont les témoignages devraient l'innocenter — hors la portée des magistrats.

\*  
\* \*

Dans les premiers interrogatoires que Rétaux de Villette subit après son entrée à la Bastille, les 7 et

1. Voir entre autres les lettres de l'abbé Georget adressées au nom des Rohan au ministère des Affaires étrangères, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et doc., France 1399, f<sup>os</sup> 228, 246, 250.

8 avril 1786, il se défendit d'avoir falsifié la signature de la reine au bas du contrat passé avec les joailliers. Mais, le 5 mai, il entra dans la voie des aveux et reconnut avoir fait la fausse signature sous l'inspiration de Mme de la Motte. M. de Soudak reconnaît que si les aveux du 5 mai, renouvelés et confirmés dans la suite devant le Parlement assemblé, sont sincères, l'opinion émise par lui ne peut plus être soutenue.

Observons immédiatement que la véracité de aveux de Villette, amenés par la force démonstrative des interrogatoires, des confrontations et par la comparaison des écritures, ne fit de doute pour aucun des magistrats qui furent mêlés au procès. On sait combien ceux-ci furent nombreux et d'ailleurs divisés d'opinion. Les premières dénégations ne peuvent être mise en balance. N'est-ce pas le cas de tous les criminels qui s'efforcent tout d'abord de nier? Cependant M. de Soudak estime que les aveux du 5 mai ne furent obtenus que par « un mois de Bastille ». M. de Soudak paraît encore se faire de la Bastille les idées d'antan. Et voici que ce « mois de Bastille » disparaît à son tour devant les documents des Affaires étrangères. On y trouve une relation envoyée de Genève, le 20 mars 1786, à Tronchin, représentant de la république de Genève auprès du roi de France. Tronchin la communiqua à Vergennes<sup>1</sup>. On y voit que, dès son arrestation à

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et doc., France 1400, f<sup>os</sup> 69-74.

Genève, dans le premier désarroi, Rétaux fit des aveux à l'auditeur Bontems, qui lui avait témoigné de l'intérêt, et ces aveux sont la confirmation de ceux qu'il fit à partir du 5 mai. Que devient le « mois de Bastille » ? Le correspondant de Tronchin note déjà que, peu après ces premiers aveux, Rétaux s'efforça de se ressaisir. Les syndics de Genève, qui lui font subir un interrogatoire, le trouvent « bouclé ». — « Vous verrez, Monsieur, en comparant le verbal de l'auditeur avec les réponses du prévenu que cette précaution (de rédiger le procès-verbal en question) n'était pas inutile, car Rétaux en a plus dit dans la conversation que dans son interrogatoire : il est évident que cette marche (l'instruction judiciaire) lui a donné à penser et lui a fait essayer de revenir en arrière de ce qu'il avait avoué dans une conversation qu'il regardait comme devant être sans conséquence. »

Arrivé à Paris, Rétaux cherche tout d'abord à nier; mais bientôt l'évidence des faits l'écrase devant les commissaires du Parlement. Il comprend alors que le meilleur parti qui lui reste est celui des aveux : aveux auxquels ceux qu'il fit dès le premier moment à Genève donnent une confirmation, dont ils n'avaient d'ailleurs pas besoin.

\*  
\* \*

Et s'il restait encore l'ombre d'un doute, ce sont précisément les manuscrits Joly de Fleury, dont il

a été question tout à l'heure, qui se chargeraient de le dissiper. Prenons les « faits pour interroger » dressés par le substitut Laurencel<sup>1</sup> à l'intention de Mme de la Motte :

« Si elle (Mme de la Motte) ne sait pas que le cardinal dit aux sieurs Böhmer et Bassenge (les joailliers) qu'aussitôt qu'ils trouveront l'occasion favorable de se trouver seuls avec la reine, d'en profiter pour lui faire leurs remerciements de l'acquisition du Collier; s'il est à présumer que le cardinal eût pu dire pareille chose aux sieurs Böhmer et Bassenge, s'il n'eût pas réellement été persuadé qu'elle, femme de la Motte, avait remis ou fait remettre le collier à la reine? »

Et plus loin, à propos de l'insistance du cardinal auprès des joailliers, en apprenant qu'ils n'avaient pas suivi le conseil donné par lui une première fois :

« Si elle (Mme de la Motte) n'a pas connaissance que le cardinal chargea les sieurs Böhmer et Bassenge de faire leurs remerciements à la reine et s'il ne leur dicta pas ces remerciements par écrit;

« S'il ne les chargea pas de remettre cet écrit sans délai à la reine et de lui faire part de la réponse qu'elle y ferait;

« Si elle peut soutenir que le cardinal eût con-

1. L'auteur même de la lettre du 15 novembre 1785 dont il est question ci-dessus.

2. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 302.

seillé et dicté lui-même ces remerciements à la reine s'il n'eût pas été dans la conviction que le collier était dans les mains de la reine<sup>1</sup>? »

Enfin, après que les joailliers eurent présenté à la reine les remerciements dictés par Rohan :

« Si elle ne sait pas que la reine, à la lecture des remerciements par écrit des sieurs Böhmer et Bassenge, ayant dit qu'elle ne comprenait rien à cet écrit, et les sieurs Böhmer et Bassenge ayant fait part de cette réponse au cardinal, le cardinal n'insista pas pour qu'ils retournent à Versailles, prier la reine de leur accorder une audience.

« Si elle peut nier que le cardinal eût tant insisté pour que les sieurs Böhmer et Bassenge vissent la reine s'il n'eût pas été persuadé que le collier eût été réellement remis<sup>2</sup>? »

Et c'est ainsi que la vérité reçoit des documents nouveaux de nouveaux appuis<sup>3</sup>. Et si d'autres documents sont encore mis au jour, ils l'appuieront à leur tour. Et ne trouve-t-on pas, dans la *Mort de la reine*, la confession même de Mme de la Motte avouant son crime dans une lettre à son mari?

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 305.

2. *Ibid.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 305 verso.

3. On a lieu de croire que toutes les sources importantes de documents relatifs à l'affaire du Collier sont à présent mises au jour. Dans l'incendie de mai 1871, des archives de la Préfecture de police, héritière des archives de l'ancienne lieutenance de police, deux cartons de pièces relatives à l'affaire du Collier ont été détruits. On y eût trouvé, sans aucun doute, des détails intéressants. Voir l'article de Labat, ancien archiviste de la Préfecture de police, dans la *Gazette des Tribunaux*, 6 juillet 1882. Ces documents ont pu être utilisés par Peuchet, archiviste de la Police, dans le t. III de ses *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* (Paris, 1838), qui en a publié quelques-uns.



\*  
\* \*

Les différents chapitres de ce volume ont été directement écrits d'après les documents originaux. Il en est un, le chapitre VI, qui fait exception. Il est composé à l'aide des mémoires contemporains et avec les travaux des historiens qui nous ont précédé. Comme bien on pense, nous ne pouvions songer à retracer en quelques pages, d'après les documents originaux, la vie de Marie-Antoinette. C'est d'ailleurs ce que nous avons eu soin de marquer en notant en tête du chapitre les ouvrages qui nous avaient servi à le rédiger, sans indiquer une seule pièce d'archives, un seul document inédit. Nous nous sommes plus particulièrement servi des Goncourt et de M. Pierre de Nolhac, comme il apparaît encore clairement du fait que leurs noms reviennent fréquemment dans le courant même du chapitre, outre l'indication du début<sup>1</sup>. M. de Nolhac a bien voulu nous écrire pour nous remercier de l'usage que nous avons fait de ses travaux. Les Goncourt sont morts.

1. Il en est de même dans l'ouvrage qui fait suite à celui-ci, la *Mort de la reine*. Le livre est écrit en entier d'après les documents originaux, pour la plus grande partie des documents inédits. Un seul chapitre fait exception, le chapitre XIV. Nous n'avions pas à reprendre, d'après les sources premières, l'histoire de la captivité, du procès et de la mort de Marie-Antoinette. Nous nous sommes servi des travaux des historiens antérieurs, ainsi que nous l'avons également indiqué en tête du chapitre. En outre nous avons pris soin de citer fréquemment, dans le courant du chapitre, non seulement en note, mais dans le texte même, ceux de ces historiens dont nous avons fait le plus grand usage, comme les Goncourt. Ces observations s'appliquent à toutes les éditions, y compris la première, de notre ouvrage.



\*  
\* \*

Un dernier mot. De la première édition de ce livre à celle-ci nous avons fait toutes les corrections qui nous ont été signalées. On a vu plus haut à quel point correspondants, auxiliaires bienveillants et critiques avaient été nombreux. Plusieurs d'entre eux ont repris le livre minutieusement du commencement à la fin : quelques-uns dans l'esprit le plus hostile. Nous avons utilisé toutes les sources nouvelles qui ont été portées à notre connaissance. Et à présent nous prions le lecteur de vouloir bien nous permettre de lui demander de comparer cette cinquième édition à la première. La trame du récit a-t-elle été touchée? non seulement le fond et les conclusions, mais les appréciations, l'enchaînement des faits, le détail des caractères et la description des milieux, le nœud, les péripéties, le dénouement, ne sont-ils pas demeurés identiques? Tout ce que l'esprit peut retenir d'un livre n'est-il pas resté le même? Et devons-nous désirer une autre justification de la méthode que nous avons adoptée, de la conscience que nous avons mise à l'appliquer de notre mieux?

FR. F.-B.

Montfermeil, le 20 novembre 1902.

# L'AFFAIRE DU COLLIER

---

## I

### LES SOURCES

Des grands procès dont l'histoire a gardé le souvenir, l'affaire du Collier est peut-être celui qui a exercé l'action la plus profonde sur les destinées de notre pays. Les passions s'en emparèrent. Il fut dans les mains des politiciens un bélier dont ils ébranlèrent la monarchie. « Le procès du Collier, dit Mirabeau, a été le prélude de la Révolution<sup>1</sup>. »

Marie-Antoinette y perdit joie et repos. « A cette époque, écrit Mme Campan, finirent les jours fortunés de la reine. Adieu pour jamais aux paisibles et modestes voyages de Trianon, aux fêtes où brillaient tout à la fois la magnificence, l'esprit et le bon goût de la cour de France; adieu surtout à cette considération, à ce respect, dont les formes accompagnent le trône, mais dont la réalité seule est la base solide. »

Goethe se passionna pour cette intrigue. Il tint à

1. Opinion rapportée par le comte de la Marck, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791*, publiée par M. de Bacourt. Paris, 1851, 3 vol. in-8.

se mettre en rapport direct avec Breteuil, qui y avait joué un rôle important. Il étudia l'affaire dans les sources mêmes, dans les pièces de procédure, et en découvrit les conséquences, de son esprit clairvoyant : « Ce procès, dit-il, fit une secousse qui ruina les bases de l'État. Il détruisit la considération que le peuple avait pour la reine, et, généralement, pour les classes supérieures, car — hélas ! — chacun des acteurs ne faisait que dévoiler la corruption où se débattaient la Cour et les personnes du plus haut rang ». Goethe ajoute : « L'événement me remplit d'épouvante comme l'aurait fait la tête de la Méduse. Ces intrigues détruisirent la dignité royale. Aussi l'histoire du Collier forme-t-elle la préface de la Révolution ». Non qu'elle en ait été la cause — les causes en histoire sont toujours d'une importance égale à l'effet ; mais, par la surexcitation qu'il produisit dans les esprits, le procès fut le signal du mouvement par lequel fut mise au jour l'altération profonde qui s'était faite insensiblement dans les idées, les croyances et les sentiments. « La reine, poursuit Goethe, étroitement liée à cette fatale affaire, y perdit sa dignité, sa considération ; elle y perdit dans la pensée populaire cet appui moral qui faisait d'elle une figure intangible<sup>1</sup>. » Jugement confirmé par le plus éminent des historiens de Marie-Antoinette, M. Pierre de

1. Goethe, *la Campagne de France*, éd. Arthur Chuquet, p. 159.

Goethe a essayé de reconstituer l'intrigue du Collier dans une comédie, *der Gross-Kophta*, où l'on voit l'opinion qu'il se faisait des différents personnages en action. Le caractère du cardinal de Rohan (*der Domherr*) est tracé très heureusement. Cagliostro (*der Graf*), la comtesse de la Motte (*die Marquise*), le comte de la Motte (*der Marquis*), Mlle d'Oliva (*die Nichte*), sont figurés par leurs traits essentiels. Mais Goethe a réuni en une seule personne Mlle d'Oliva et Mlle de la Tour, nièce de Mme de la Motte. Un seul personnage a été inventé pour les besoins de la pièce, le chevalier (*der Ritter*) ; encore ce rôle paraît-il inspiré par le baron de Planta.

Nolhac : « A partir de l'affaire du Collier, la France se hâte vers la Révolution. La royauté a perdu son dernier prestige, Marie-Antoinette est, par avance, découronnée<sup>1</sup> ».

En raison du retentissement qu'ils ont eu, les faits ont été déformés par l'esprit de parti, chacun s'efforçant d'y trouver des arguments à sa cause; ce qui n'était d'ailleurs pas difficile dans l'amas de documents, mémoires et dissertations des avocats, brochures, libelles, pamphlets, plaquettes au rouleau, gazettes et articles de journaux, nouvelles à la main, petits vers et brevets à la calotte, sarcelades et pasquinades, reportages, bavardages, commérages et papotages, où l'affaire fut noyée dès les premiers jours.

La quantité de textes parvenus jusqu'à nous, qui permettent, non seulement de dénouer le nœud de l'intrigue, mais de connaître la vie des divers personnages, d'y pénétrer dans les coins et recoins, d'en faire saillir les menus détails, est vraiment surprenante. Indications qui coulent de source : ce sont les pièces du procès, interrogatoires, récolements, confrontations<sup>2</sup>; les « résumés » avec notes et appréciations personnelles des magistrats mêlés à l'instruction<sup>3</sup>; les plaidoyers, mieux encore, les dossiers des avocats; les lettres et correspondances

1. Pierre de Nolhac, *la Reine Marie-Antoinette*, p. 78.

2. Conservées aux *Archives nationales*, X<sup>2</sup>, B/1417. M. Émile Campardon, qui a publié l'ouvrage le plus solidement documenté dont ces événements aient été l'objet, n'a cru devoir insérer parmi ses pièces justificatives que les interrogatoires des principaux accusés, négligeant les témoins secondaires, dont les dépositions, bien que de deuxième plan, sont les plus pittoresques. M. Campardon a également laissé inédits les procès-verbaux des confrontations où les caractères apparaissent avec le plus de couleur et de vivacité.

3. *Bibliothèque nationale*, mss Joly de Fleury 2088-2089.

des acteurs en jeu : billets à l'encre sympathique, furtivement envoyés par le cardinal de Rohan, qui est sous les verrous de la Bastille, à son défenseur, M<sup>e</sup> Target, où se lisent ses pensées de derrière la tête<sup>1</sup>; lettres écrites par Mme de la Motte, réfugiée en Angleterre, à son mari et à sa sœur, où s'éclaire d'un plein jour le fond de son âme<sup>2</sup>; ce sont les mémoires rédigés par les accusés, soit au cours du procès, soit après, où chacun raconte par le menu et à sa manière ce qu'il sait et ce qu'il a vu<sup>3</sup>; ce sont les notes et papiers administratifs concernant la détention des prisonniers à la Bastille<sup>4</sup>; puis des rapports de police; des inventaires et des procès-verbaux d'huissiers, qui dessinent de leur trait net et sec, en lignes caractéristiques, les meubles et les costumes : tels les patrons d'un journal de modes ou les prospectus d'un magasin d'ameublement; les rapports envoyés sur plusieurs des principaux acteurs de l'intrigue, qui s'étaient enfuis pour échapper à la rigueur des lois<sup>5</sup>; puis les nombreuses relations des contemporains; car l'événement ayant frappé dès l'abord les imaginations, chacun tint à noter ce qu'il en entendait, à raconter ce qu'il savait des personnages, de leurs mœurs, de leur passé, de leurs caractères : Beugnot, Mme Campan, Mme d'Oberkirch, Mme de Sabran, l'abbé Georgel, Besenval, le duc de Lévis, le marquis de Ferrières, Mayer, Manuel et

1. Dossier Target, conservé à la *Bibliothèque de la Ville de Paris*, documents manuscrits non encore catalogués.

2. *Archives nationales*, F<sup>7</sup>, 4145 B. Papiers du Comité de sûreté générale.

3. De ces Mémoires il a été fait divers recueils. Le plus important, bien qu'il ne soit lui-même pas complet, a été formé par Bette d'Étienville sous le titre : *Collection complète de tous les Mémoires qui ont paru dans la fameuse affaire du Collier*. Paris, 1786, 6 vol. in-18.

4. *Bibl. de l'Arsenal*, Archives de la Bastille, mss 12 457-59 et 12 517.

5. *Archives des Affaires étrangères*, Mém. et doc., France, 1399 et 1400.

Charpentier, les notes du libraire Hardy<sup>1</sup>, le récit demeuré manuscrit du libraire Nicolas Ruault<sup>2</sup>; les dépêches des ambassadeurs étrangers près le roi de France à leurs gouvernements respectifs; et tous les journaux, ceux de Paris, ceux de Londres, les gazettes de Hollande qui insèrent des correspondances de Paris; un nombre infini de pamphlets, les nouvelles à la main, le Bachaumont, la *Correspondance secrète*; et l'iconographie, les pinceaux de Mme Vigée-Lebrun et ceux de Pujos, le crayon de Cochin, l'ébauchoir de Houdon, le burin de Cathelin, de Janinet, de Desrais, d'Eisen, de Legrand, de Macret, les estampes populaires. Les lieux mêmes qui servirent de cadre à l'action se retrouvent, les maisons sont conservées : à Versailles le château avec le cabinet intérieur du roi et la galerie des Glaces; le parc avec le bosquet de Vénus; la place Dauphine, où se trouvaient le garni Gobert et l'hôtel de la *Belle Image*, aujourd'hui place Hoche; — à Paris, rue Vieille-du-Temple, l'hôtel du cardinal de Rohan; rue Saint-Claude, la maison de Cagliostro; rue Saint-Gilles, celle de Mme de la Motte; rue du Jour, l'ancien hôtel du Petit Lambesc, et rue de la Verrerie, l'hôtel de la Ville de Reims; les jardins du Palais-Royal; — en Champagne, à Bar-sur-Aube, à Fontette, à Clairvaux, à Châteauvillain, non seulement les lieux, mais les demeures, les murailles mêmes entre lesquelles se déroulèrent les événements du récit.

Aux beaux jours de l'automne dernier, nous allions

1. « Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance », *Bibl. nat.*, mss franç. 6680-85. Les passages relatifs à l'affaire du Collier sont dans le vol. 6685.

2. Collection Alfred Bégis.



donc à bicyclette par le pays accidenté. Les routes étaient blanches sous le soleil : aux flancs des coteaux les pampres portaient les raisins mûrs. Dans les champs, où les récoltes étaient faites, les troupeaux de moutons confondaient leurs nuances d'un blanc qui tire sur l'ocre et le jaune avec les tons clairs des champs déblavés, jaunis par le chaume et les fanes sèches ; mais, de place en place — c'étaient des rires, — les filles mettaient encore les récoltes en javelles : au passage du « Parisien » elles s'arrêtaient, se redressaient et regardaient, l'air ahuri. Et nous allions ainsi de Bar-sur-Aube aux Crottières, à Fontette, à Verpillières, à Clairvaux, à Châteauvillain. Les bons gens comprenaient nos recherches. L'affaire du Collier, le nom de Mme de la Motte sont demeurés légendaires dans le pays. « Ah ! monsieur, c'était une coquine ! » disaient-ils, et, avec empressement, après avoir vidé, de compagnie, sur la table de bois brut, les longs verres de vin rose, ils nous aidaient dans notre tâche.

Comment remercier ceux qui, de toute part, nous ont tendu la main ? M. Alfred Bégis, secrétaire de la Société des Amis des livres, a été pour nous un véritable collaborateur. Que de sources nous eussions ignorées sans ses indications sûres, précises ! Depuis des années il réunissait des documents sur l'affaire du Collier, documents recueillis aux Archives nationales, aux archives paroissiales de Londres, aux archives départementales de l'Aube, aux archives municipales de Bar-sur-Aube et de Vincennes ; et bien des pièces se trouvent en original dans sa belle collection. Notes et pièces originales, M. Bégis a tout mis à notre disposition, ainsi que des séries d'estampes contemporaines. De nombreux documents il nous a



fourni la copie intégrale, faite de sa main. Notre ami Paul Cottin, directeur de la *Nouvelle revue rétrospective*, nous a prêté une série de brochures et de pamphlets, se rapportant au procès du Collier, ainsi que notre maître M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, et notre obligé collègue, M. le comte de la Revelière, administrateur de la Société des Études historiques.

M. Pierre de Nolhac, savant et charmant conservateur du château de Versailles, historien autorisé de Marie-Antoinette, a été, lui aussi, un collaborateur pour nous. Notes en main, il nous a montré, une à une, les salles du palais où les scènes les plus importantes se sont passées, et, dans le parc, il nous a permis d'identifier d'une manière certaine le bosquet de Vénus, où la gentille baronne d'Oliva apparut en reine de France au cardinal de Rohan prosterné. M. Christian, administrateur de l'Imprimerie nationale, ancien hôtel de Rohan, M. Le Vayer, administrateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, sont priés de vouloir bien accepter l'hommage de notre gratitude. Mme la comtesse de Biron a eu la bonté d'enrichir l'illustration de ce livre en autorisant la reproduction de son célèbre portrait de Marie-Antoinette en « gaulle » par Mme Vigée-Lebrun, portrait dont le costume fut directement copié par Mme de la Motte dans la scène du Bosquet. M. Storelli, qui a épousé la petite-fille de M<sup>e</sup> Thilorier, avocat de Cagliostro, nous a communiqué ses souvenirs de famille et nous a permis de reproduire le buste de Cagliostro par Houdon, que l'illustre alchimiste donna jadis à son défenseur, ainsi qu'une miniature de l'époque représentant Mme de Cagliostro. M. de Bluze, bijoutier, a reconstitué avec infiniment d'art le collier de

la reine d'après les dessins très précis laissés par les joailliers qui l'avaient fait. Nous avons ainsi dans ce volume une image rigoureusement exacte de la fameuse et fatale parure. M. Morton Fullerton a prêté un exemplaire manuscrit, avec des variantes, du *Mémoire justificatif* de Jeanne de Valois. Enfin M. le docteur Lebrun, adjoint au maire de Bar-sur-Aube, a guidé nos recherches dans les archives de la ville. Il a fait retrouver : rue Nationale, la maison qui a appartenu à Mme de la Motte; rue d'Aube, l'hôtel Clause de Surmont où elle passa les années décisives de sa vie.

Notre reconnaissance, nous la devons aussi — nous la témoignons de grand cœur — aux devanciers : à Edmond et Jules de Goncourt, écrivains et historiens admirables<sup>1</sup>; à notre érudit confrère, M. Émile Campardon, qui a écrit l'ouvrage le plus solide et de l'information la plus exacte sur le *Collier de la reine*<sup>2</sup>; à G. Chaix d'Est-Ange, qui mit au service de cette cause émouvante un talent d'un souffle élevé et ému<sup>3</sup> et qui rappelle par endroits celui de son illustre père; à M<sup>e</sup> Fernand Labori, qui défendit la même cause, l'innocence de la reine, avec sa fougue tonitruante et ses impétueuses convictions<sup>4</sup>; à M. Desdevises du Désert, auteur d'un précis succinct et brillant du procès, dans un si joli tableau, si bien peint et en

1. Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, nouv. éd., Paris, 1884, in-16. Dans ce volume-ci le chapitre vi est en grande partie emprunté à cet ouvrage, ainsi que dans le volume intitulé *la Mort de la reine*, le chapitre xiv.

2. Émile Campardon, *Marie-Antoinette et le procès du Collier*, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris. Paris, 1863, in-8.

3. *Marie-Antoinette et le procès du Collier*, par G. Chaix d'Est-Ange, publié par son fils. Paris, 1889, in-8.

4. Fernand Labori, *le Procès du Collier*, discours prononcé à la Conférence des avocats le 26 nov. 1888, publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 26 nov. 1888.

traits si justes, de la France à la veille de la Révolution<sup>1</sup>; à nos chers amis, Paul Bouloche, substitut près le tribunal de la Seine, l'historiographe très averti et judicieux de l'avocat Target<sup>2</sup>; et Gosselin-Lenôtre, qui a écrit sur Cagliostro et sa vieille demeure des pages où brillent son habituelle érudition, sa pensée pittoresque, son style coloré et vivant<sup>3</sup>; sans oublier le curieux roman de M. Philippe Chaperon, *la Marque*, qui fait revivre l'âme de Jeanne de Valois dans celle d'une fille de nos jours, œuvre d'imagination, mais brodée sur une trame historique très ferme<sup>4</sup>. A ceux qui nous ont servi de modèles et de guides, à ceux qui nous ont soutenu de leurs encouragements et qui nous ont aidé, nous serrons la main. Puisse ce livre, où nous nous sommes efforcé de mettre ce que nous pouvions avoir en nous de rigueur et de conscience scientifiques, gardant sous les yeux les rigides principes de méthode et d'investigation enseignés par les chers maîtres de l'École des Chartes, ne pas paraître trop indigne, et des devanciers et de si nombreux et affectueux concours.

\*  
\* \*

Grâce à tant d'informations directes et précises, à tant d'indications minutieuses, circonstanciées, on peut distinguer clairement les caractères des personnages. Leurs physionomies en ressortent toutes

1. Desdevises du Désert, *l'Affaire du Collier*, dans la *Revue des cours et conférences*, 13 et 27 déc. 1900.

2. Paul Bouloche, *Target avocat au Parlement de Paris*, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats, le 26 nov. 1892. Paris, 1892, in-8.

3. C. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers* (Paris, 1900, in-16), p. 161-71; la maison de Cagliostro.

4. Philippe Chaperon, *la Marque*, 3<sup>e</sup> éd. Paris, 1900, in-16.

vivantes. Et finalement il apparaît, comme il advient toujours quand on approfondit les événements humains, que c'était dans le fond des caractères que se trouvait la raison d'être, partant l'explication des faits qui semblaient — car chacun apprécie d'instinct les hommes et leurs actes d'après soi-même — extraordinaires et mystérieux.

## II

### AU SEUIL DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG <sup>1</sup>

Le 19 avril 1770, l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, épousait par procuration, en l'église des Augustins de Vienne, Louis, petit-fils de Louis XV, devenu par la mort de son père héritier de la couronne de France. Elle n'avait pas encore quinze ans. Le 21 avril, elle quitta l'Autriche, accompagnée du prince Stahremberg. Passant à Strasbourg, le 8 mai, elle y fut haranguée par un jeune prélat, l'évêque coadjuteur du diocèse, le prince Louis de Rohan. Sous le haut portail de la cathédrale, Louis de Rohan s'avança au-devant de la dauphine avec un salut d'une grâce souple et légère. Derrière lui se tenaient les dignitaires laïques et ecclésiastiques du chapitre : le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, grand prévôt; le prince de Lorraine, grand doyen; l'évêque de Tournai, les deux comtes de Truchsess, les comtes de Salm et de Manderscheid, les trois princes de Hohenlohe, les deux comtes de Königseck, le prince

1. Le Roy de Sainte-Croix, *les Quatre cardinaux de Rohan*, Strasbourg et Paris, 1881, in-4.

Guillaume de Salm ; puis le groupe des chanoines en rochet et en camail, sortis de ces petites maisons qui entourent la cathédrale comme les anges assis aux pieds de la Vierge dans les tableaux des primitifs.

Louis de Rohan dessinait une silhouette svelte et élancée. Dans son port et sa démarche, chaque mouvement trahissait l'aristocratie de la race. Les traits du visage étaient très fins, fins comme le regard, d'un bleu limpide, où il y avait à la fois de la réserve et des caresses. Il avait presque la beauté d'une femme dans sa longue robe de moire violette, tombant en plis à la Watteau, sous la mousse légère du point d'Angleterre. La mitre d'or et de pierreries brillait à son front, et à ses doigts l'anneau épiscopal.

Dans la clarté du ciel la haute flèche de la cathédrale portait la dentelle de ses pierres rouges. La joaillerie des vitraux flamboyait du fond de la nef par les grandes portes ouvertes, et l'harmonie brillante des orgues, en vagues sonores, roulait sur le parvis. C'étaient comme des bouffées bruyantes qui s'engouffraient dans les rues, se mêlant aux acclamations de la foule, car, jusqu'aux marches de l'église, le peuple se pressait, accouru de tous les points de la province en costumes du pays, costumes de fête : masse animée, bariolée, où le vert des corsages était d'un ton frais et franc comme le vert des prairies ; où les cheveux blonds des filles, bridés sous le chignon, mêlaient leur doux éclat à celui des coiffes de brocart.

Les orgues se turent, et le prélat dit d'une voix claire et pénétrante que la solennité de la circonstance faisait frissonner légèrement : « Vous allez être parmi nous, madame, la vivante image de cette impératrice chérie, depuis longtemps l'admiration



de l'Europe comme elle le sera de la postérité. C'est l'âme de Marie-Thérèse qui va s'unir à l'âme des Bourbons<sup>1</sup> ». La petite princesse eut un moment d'émotion. Deux larmes mouillèrent ses joues qui étaient devenues plus roses, une lumière lui passa sur le front. Elle avait encore l'angoisse des derniers embrassements, les derniers embrassements de sa mère laissée si loin. Elle l'avait quittée, pour toujours peut-être, et elle était encore une enfant. Marie-Antoinette adorait sa mère, qui avait veillé sur son éducation avec la force de son intelligence et toute la tendresse de son cœur, et, subitement, par l'évocation de ce prélat inconnu, d'une figure si jolie, claire et comme transparente dans la gloire de sa parure, parmi les chants sacrés et les fumées blanches des encensoirs, cette image vénérée apparaissait devant elle. Marie-Antoinette, la tête penchée sur sa poitrine qui se soulevait plus fort, entra sous les hautes nefs, où le tonnerre des grandes orgues avait repris son fracas.

La troupe formait la haie sur son passage. La dauphine arriva au grand chœur au bas duquel se tenaient les Cent-Suisses en uniformes chamarrés. Au pied de l'autel de Saint-Laurent, qu'entouraient les gardes du corps, un prie-Dieu l'attendait. Elle s'y agenouilla tandis que les dames de sa cour se rangeaient sur des tabourets. Et Rohan, avant de se placer sous le dais pontifical, se tournant vers l'enfant inclinée, la bénit d'un geste large et tranquille. Du haut du chœur les harpes faisaient pleuvoir sur les dalles leurs notes argentines. La messe commença.

1. La harangue a été publiée par Le Roy de Sainte-Croix, p. 72-74.



LE PRINCE LOUIS DE ROHAN

CARDINAL ET ÉVÊQUE DE STRASBOURG

Gravure de Voyé le Jeune. — Appartient au cabinet des Estampes  
de la Bibliothèque nationale.

### III

#### LE PRINCE LOUIS

A la cour royale, la jeune et gracieuse dauphine fut reçue avec magnificence ; mais de Compiègne ou de Versailles elle s'informa plus d'une fois du beau prélat d'Alsace, qui, à son arrivée en terre de France, avait éveillé en elle une si vive émotion. Ce qu'elle en apprenait fut d'ailleurs pour la surprendre. Dans son palais de Saverne, près de Strasbourg, entouré de la noblesse et des plus jolies femmes de la province, le prince Louis, comme on l'appela jusqu'au jour où il devint cardinal, menait la vie d'un seigneur féodal. A cheval, suivi des meutes hurlantes, par les plaines, dans les bois, il courait le renard et le sanglier. Dans les salles du palais, les vins du Rhin et de Hongrie coulaient à flots et des chevreuils entiers étaient servis sur les tables.

Le duc d'Aiguillon, appuyé sur la toute-puissante favorite du roi Louis XV, Jeanne Bénédicte Vaubernier, comtesse du Barry, venait d'être nommé premier ministre. Il était dévoué à l'illustre famille des Rohan-Soubise, très influente à la Cour, surtout à cause de la situation de Mme de Marsan, gouvernante des Enfants de France. Le 9 juin 1771, Marie-

Antoinette écrivait à sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse : « L'on dit que c'est le coadjuteur de Strasbourg qui doit aller à Vienne comme ambassadeur. Il est de grande maison, mais la vie qu'il a toujours tenue ressemble plutôt à celle d'un soldat qu'à celle d'un coadjuteur ». Le comte de Mercy-Argenteau était le représentant de la couronne d'Autriche auprès du roi de France, très fidèle conseiller de Marie-Thérèse et qui allait devenir celui de Marie-Antoinette. Il mandait de son côté : « Cet ecclésiastique est entièrement livré à la cabale de la comtesse du Barry et de d'Aiguillon, et je crains que ce ne soit pas le seul inconvénient qui le rende peu propre à la place qui lui est destinée ».

Les Rohan se disaient issus de l'ancienne maison souveraine de Bretagne, étant venus en France avec Anne, la petite « duchesse en sabots » qui épousa Charles VIII. Ils tenaient à la branche des Valois par Catherine de Rohan, femme du comte d'Angoulême, aïeul de François I<sup>er</sup>; ils étaient alliés aux Bourbons eux-mêmes par Henri IV, petit-fils d'une Rohan qui avait épousé le duc d'Albret, roi de Navarre. Les Rohan faisaient corps avec les princes de Lorraine, marchant de pair avec eux, immédiatement après les princes du sang.

Le prince Louis de Rohan était né en 1734. En 1760 il avait été nommé coadjuteur de l'évêque de Strasbourg et sacré la même année évêque de Canope *in partibus*. C'était une nature très douée, fine fleur d'aristocratie, comme en produisent les civilisations raffinées en leurs plus délicats épanouissements. Il avait beaucoup de cœur et beaucoup d'esprit et une élégance subtile dont la dignité ecclésiastique rehaussait le charme singulier, « une galanterie et une

politesses de grand seigneur, dit la baronne d'Oberkirch, que j'ai rarement rencontrées chez personne ». « Il joignait à beaucoup d'élégance extérieure, observe Besenval, beaucoup de grâces dans l'esprit et même des connaissances. » Il avait été reçu membre de l'Académie française à vingt-sept ans et, parmi tant de noms illustres, figurait avec honneur. Personne n'avait une conversation plus agréable. Sa conversation était « animée, spirituelle » note Mme de Genlis; « il est aimable autant qu'on le peut être ». Les Immortels se déclaraient charmés de sa compagnie. Un cœur « sensible », comme disaient les contemporains, et une grande fortune lui permettaient de faire le bien largement. Il le faisait avec bonne grâce et d'un esprit joyeux. Plus tard, après qu'une catastrophe terrible l'eut terrassé, il trouva dans l'adversité des personnes qui se souvinrent de ses qualités charmantes et des écrivains pour les rappeler. Charles-Joseph Mayer, dans son *Garde du corps*, un pamphlet qui fit grand bruit et fut poursuivi à la requête des Rohan, trace son portrait : « Il a vraiment bon cœur. Il est fier, pas trop. En le monseigneurisant on a de lui tout ce qu'on veut. Généreux au possible, il a par devant lui mille traits qu'on devrait bien publier. Il en est temps ou jamais. Mais on se taira. La reconnaissance est muette, la calomnie a cent voix. Obliger est une belle chose; mais qui? — toujours des ingrats. Et puis, faites le bien : et voilà pourquoi si peu de gens se soucient d'en faire? »

De ces traits « qu'on devrait bien publier », citons le suivant.

Le prince Louis tenait à Saverne table ouverte. Un pauvre chevalier de Saint-Louis venait s'y asseoir,





mais n'avait pas, comme les autres, de pièce d'argent à glisser sous la serviette pour le valet servant. Et le valet de signaler au prince cet hôte minable qui arrivait sans invitation. Rohan ordonna de le faire asseoir la fois prochaine auprès de lui : honneur qui surprit le chevalier; mais celui-ci ne tarda pas à deviner la malice à la figure du domestique. Tout allait d'ailleurs au mieux quand, vers la fin du repas, le prince, qui s'occupait de magie, demanda brusquement à son hôte :

« Combien de diables connaissez-vous ?

— Trois, monseigneur.

— Trois ?

— Un pauvre diable qui trouve à manger chez un bon diable, mais qu'un mauvais diable a voulu mettre dans l'embarras. »

Rohan, charmé de la réponse, fit savoir que le couvert du chevalier serait désormais mis chez lui chaque jour.

De ces traits « qu'on devrait bien publier », citons cet autre. A Saverne, Rohan logeait parfois jusqu'à deux cents invités, la même nuit, sans compter les serviteurs. Une dame fort jolie, accompagnée d'un jeune officier, étant venue en visite, le prince les retint à coucher, quand un domestique vint l'avertir qu'il n'y avait plus de place.

« Est-ce que l'appartement des bains est plein ?

— Non, monseigneur.

— N'y a-t-il pas deux lits ?

— Oui, monseigneur, mais ils sont dans la même chambre, et cet officier....

— Eh bien ! ne sont-ils pas venus ensemble ? Les gens bornés comme vous voient toujours tout en mal. Vous verrez qu'ils s'accommoderont très bien. Il n'y a pas la plus petite réflexion à faire. »



Et, de fait, « ils s'accommodèrent » très bien et ne firent « la plus petite réflexion » ni l'officier ni la dame.

On accusait Louis de Roban d'être léger, défaut de son rang et de son éducation ; d'où résultait d'ailleurs l'agrément de son esprit.

Ce jeune prélat est fort gai, dit Mercy-Argenteau, et encore plus léger. « Il devrait se chausser de bonnes semelles de plomb, poursuit Mayer, et se couvrir la nuque d'une bonne calotte de plomb : c'était la précaution du léger Philotas pour ne pas tourner à tout vent. » « Il était affable et poli, dit un autre pamphlétaire, mais il lui arrivait trop souvent, comme à un grand, de ne pas se plier aux manières d'attention qu'on lui témoignait. D'un esprit actif et prompt, saisissant les idées avant qu'on les eût exprimées, imaginant déjà tout ce que la langue pesante d'un harangueur avait à peine commencé de prononcer, et par conséquent fatigué de l'attention qu'on exigeait de lui, déplaisant par le peu de poids qu'il donnait aux choses auxquelles on en donnait le plus et qu'on croyait mériter le plus de combinaisons, toujours taxé par ses inférieurs de juger trop légèrement parce qu'il jugeait vite et que les conclusions les plus justes n'étaient pas favorables à tous, il voyait ses qualités brillantes, auxquelles il ne s'était pas occupé de donner la forme qu'il fallait pour séduire par elles-mêmes, contribuer à le décrier et servir d'armes contre lui<sup>1</sup>. »

De cette tournure d'esprit découlaient naturellement une faiblesse et une crédulité extrêmes — c'est un point sur lequel Mme d'Oberkirch insiste —, et l'on en trouvera plus loin de surprenants témoignages ; mais

1. *Lettre à l'occasion de la détention de S. E. M. le Cardinal* (1785, s. 1.), p. 12-13.

bien avant l'affaire retentissante dans laquelle il fut impliqué, bien avant sa liaison avec Cagliostro, on voit le prince Louis prêter créance aux projets les plus absurdes, accueillir tous les inventeurs. Il se passionne pour des découvertes chimériques, pour « la conversion des sels de mer, des montagnes, des fontaines, en salpêtre aiguillé ». Étant ambassadeur il rédige sur cette belle invention des mémoires au ministre et au roi. L'État, assure-t-il, y gagnerait des sommes immenses.

A cette légèreté, à cette faiblesse et à cette crédulité — on ne pouvait lui refuser de l'esprit, conclut le duc de Lévis, mais pour du jugement il en était totalement dépourvu — s'ajoutait une grande ambition qui avait été mise et surexcitée en lui, dès son jeune âge, par sa famille entière. Celle-ci réunissait ses efforts pour le porter aux plus hautes charges : elle espérait le voir parvenir au premier rang dans les conseils du roi et voyait en lui l'instrument de sa propre grandeur.

Enfin le prince Louis était une nature exaltée, exaltée jusqu'au délire, dira l'un des magistrats qui, dans la suite, l'étudieront le plus attentivement <sup>1</sup>.

En réunissant ces traits de caractère on expliquera, croyons-nous, ceux des faits de ce récit où Rohan a été mêlé.

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury, 2088, f<sup>o</sup> 67 v<sup>o</sup>.

## IV

### L'AMBASSADE DE VIENNE <sup>1</sup>

Pour équiper son ambassade, Rohan avait dépensé des sommes immenses. Deux carrosses de parade du prix de quarante mille francs, aux coussins de velours mauve avec passements d'argent, les mantelets, custodes et gouttières doublés de soie blanche; on eût dit de grandes lanternes empanachées, ciselées par des orfèvres, suspendues sur des ressorts d'acier. La caisse tout entière, et jusqu'à la coquille où le cocher posait ses pieds, étaient peintes d'armoiries et de fleurs encadrées de rocaille d'or sur les laques brillants. Une

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II, et le prince de Kaunitz*, publ. par le chev. Alf. d'Arneht et Jules Flammermont. Paris, 1889-91, 2 vol. in-8, et un fascicule d'introduction. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publ. par le chev. Alf. d'Arneht et A. Geffroy. Paris, 1874, 3 vol. in-8. — *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par l'abbé Georgel. Paris, 1817, 3 vol. in-8. — *L'ambassade du prince Louis de Rohan, à la cour de Vienne, 1771-1774, Notes écrites par un gentilhomme, officier supérieur* [Antoine-Joseph Zorn de Bulach] attaché au prince Louis de Rohan, Strasbourg, 1901, in-8.

Dans la séance du 17 novembre 1902 de la *Société des Études historiques* M. le vicomte Maurice Boutry a donné lecture d'une étude sur l'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne, étude écrite d'après des documents inédits provenant des archives des Affaires étrangères, où l'on trouvera des détails nouveaux. Elle sera imprimée sous le titre : *L'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne (1772-1774)*.

écurie de cinquante chevaux, dont le premier écuyer était brigadier des armées du roi, un sous-écuyer et deux piqueurs; six pages tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace, vêtus de soie et de velours en broderie, avec un gouverneur pour le métier des armes et un précepteur pour le latin; deux gentilshommes pour les honneurs de la chambre : le premier était chevalier de Malte et le second capitaine de cavalerie; six valets de chambre, un maître d'hôtel, un chef d'office, tout de rouge habillés et galonnés sur les coutures; deux heiduques qui avaient des brandebourgs et des plumets; quatre coureurs chamarrés de broderies d'or et pailletés d'argent : chacun de ces costumes avait coûté quatre mille livres et faisait au soleil un étincellement de féerie; douze valets de pied; deux suisses, dont l'un, le plus maigre, pour les appartements, et l'autre, très ventru, pour le service de la porte. Pour accompagner les repas, six musiciens habillés d'écarlate, les boutonnières filigranées d'or fin; puis un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la Cour; pour secrétaire d'ambassade un jésuite et, pour seconder le jésuite, quatre secrétaires adjoints <sup>1</sup>.

Marie-Thérèse n'avait pas accueilli d'une manière favorable le nom du nouvel ambassadeur. « J'ai tout lieu d'être mécontente du choix que la France a fait d'un aussi mauvais sujet que le coadjuteur de Strasbourg, écrivait-elle à Mercy-Argenteau. Je l'aurais peut-être refusé si je n'avais été retenue par la crainte des désagréments qui auraient pu en rejaillir sur ma fille. Vous ne laisserez pas de faire comprendre à la

1. Voir les détails donnés par l'abbé Georgel, secrétaire de l'ambassade du prince Louis à Vienne, *Mémoires*, II, 218-19.

cour de France qu'on fera bien de recommander à cet ambassadeur une conduite sage, conforme à son état. Je vous avoue que je crains nos femmes d'ici. »

Rohan arriva à Vienne le 10 janvier 1772. Ce fut une entrée merveilleuse, bien que sans cérémonie. Une nuée de laquais, à la livrée de l'ambassadeur, menaient la caravane des mules, si légèrement ferrées d'argent que, de la porte au palais de France, les fers semèrent les rues, à la joie du peuple qui se culbutait pour les ramasser<sup>1</sup>. Le prince Louis présenta ses lettres de créance le 19. Marie-Thérèse fut surprise d'une première impression favorable. Elle en écrit à son représentant à Versailles : « Rohan est tout uni dans ses façons et tout simple dans son extérieur, sans grimace ni faste, très poli avec tout le monde. D'abord il déclara ne pas vouloir fréquenter les spectacles ; mais bientôt il changea de sentiments ».

Malheureusement, Marie-Thérèse, elle aussi, changea bientôt de sentiments à l'égard du représentant du roi de France, pour revenir aux préventions que sa correspondance avec Mercy-Argenteau lui avait inspirées. L'impératrice était une nature très simple et très droite, profondément allemande, prenant les choses au sérieux. Les façons légères du prélat, son élégance mondaine, ses propos aimables où perçait une pointe de cette galanterie qui faisait alors le dangereux éclat de la cour de France, l'étonnèrent d'abord, puis l'effrayèrent, et bientôt lui firent horreur. Un évêque qui se rendait aux invitations de la noblesse du pays en costume de chasse — juste-au-corps vert à brandebourgs d'or, plumes de faucon en aigrette sur la coiffe ; — qui, dans son château des

1. Fréd. Masson, *l'Impératrice Marie-Louise*, p. 74.



bords du Danube, cadeau royal de la reine de Hongrie à l'ambassadeur de France, recevait en tumultueuses parties de chasse les plus illustres familles de Vienne et, dans une seule journée, tirait de ses propres mains jusqu'à 1328 coups de fusil; un prêtre qui assistait en parure brillante aux bals masqués et y recevait de la princesse d'Auersperg, costumée « en juive aisée », un portefeuille « tout brodé en or »; un prélat qui, à l'ambassade même, organisait des soupers par petites tables pour les dames de la Cour, et, à ces dames, ne laissait pas de tourner, le plus agréablement du monde, les compliments les plus séducteurs, — semblait à la pieuse souveraine un représentant du diable plutôt que du Roi Très Chrétien.

« Le 7 septembre 1773, écrit un de ses officiers, le prince de Rohan donna une chasse au cerf. Outre différents messieurs, la princesse de Lichnowska, les comtesses de Bergen et de Dietrichstein y assistèrent. On fut fort gai. Comme la chasse finit tard, on fut pris par la nuit et par un orage. Les dames, qui étaient arrivées ensemble, se partagèrent pour s'en retourner dans les équipages, en sorte que la princesse de Lichnowska et la comtesse de Dietrichstein vinrent avec le prince et moi. » On n'avait pas fait cinquante pas de la maison du garde que le prélat et son officier et les deux dames versaient pêle-mêle dans un fossé.

Avait-on, au point de vue moral, un grief sérieux, précis, à formuler contre le prince Louis? Marie-Thérèse eût été embarrassée de le dire, et, quelle qu'ait été jusqu'à ce jour l'opinion des historiens, nous ne le croyons pas; mais les apparences semblaient à l'impératrice tellement abominables que, avec son esprit de femme, elle ne pouvait douter que



le fond n'y fût aussi. « L'ambassadeur Rohan, écrite elle quinze jours après son arrivée, est un gros volume farci de bien mauvais propos, peu conformes à son état d'ecclésiastique et de ministre, et qu'il débite avec impudence en toute rencontre; sans connaissance des affaires et sans talents suffisants, avec un fond de légèreté et de présomption et d'inconséquence. La cohue de sa suite est de même un mélange de gens sans mérite et sans mœurs. » Et le temps ne fit qu'accentuer cette opinion défavorable, au point que l'antipathie devint peu à peu chez l'impératrice une sorte de haine violente et passionnée.

Étant allé prendre les eaux à Baden, à six lieues de Vienne, le prince Louis y donna une fête populaire en plein air. « Beaucoup de dames et de seigneurs de Vienne y sont venus. Elle consistait en deux tavernes joliment arrangées de branches d'arbres, au bout desquelles, et sur chacune, deux tonneaux de vin. A côté de ces tonneaux se trouvaient des paniers de pain et de viande que l'on jetait et répandait de tous côtés. Le vin coulait et quiconque en voulait se présentait avec une cruche. Au milieu de ces cahutes il y avait un grand sapin très haut, avec un habillement complet pour quiconque irait le chercher. Ces sortes d'arbres sont polissés et graissés pour en augmenter la difficulté. Après que plusieurs champions se furent vainement épuisés pour chercher le butin, il y en eut un qui y parvint. Au son des timbales et trompettes on l'applaudit. Après cette récréation, la comédie allemande commença à jouer sur un théâtre dressé à cette occasion et orné très joliment. Les dames et le monde de distinction étaient en face sous une énorme tente. Au bout de cette tente une petite maison où l'on servit en abondance les glaces et rafraîchisse-

ments. La populace vit la comédie tout à son aise. Elle fut terminée par un fort joli feu d'artifice tiré près de l'eau. On dansa un peu en présence de tout le monde; ensuite, dans les voitures du prince, les dames se rendirent chez lui. Après le souper on dansa de nouveau. »

L'incident des soupers faillit dégénérer en querelle entre l'impératrice et l'ambassadeur.

C'était une innovation de Rohan qui avait eu le plus grand succès. Le jeune prélat réunissait chez lui des sociétés de cent à cent cinquante personnes choisies parmi les meilleures familles de l'Autriche. Des tables de six ou huit couverts au plus se multipliaient dans les salons du palais Lichtenstein dont les jardins étaient illuminés. Les convives s'y groupaient à leur guise, et quel joyeux babillage dans le cliquetis de la porcelaine, de l'argenterie et des cristaux! Notre ambassadeur évitait ainsi la monotonie compassée et silencieuse des longues tables officielles où tout le monde jusqu'alors, en ces agapes diplomatiques, s'était si solennellement et diplomatiquement ennuyé. Aussi ne doit-on pas s'étonner si, parfois, la gaieté devenait un peu bruyante. Elle était toujours, assurait Rohan, du meilleur aloi. Les soupers étaient suivis de jeux, de danses, de concerts, « où la jeunesse, dit l'abbé Georgel, jouissait sous les yeux des parents d'une honnête liberté ». Rohan y présidait, avec quelle grâce, on l'imagine. Les jeux et les ris, autour du prélat charmé, nouaient les intrigues d'amour. Et comme la compagnie s'amusait infiniment, elle ne se séparait que fort avant dans la nuit. Les invitations aux jolis soupers de l'évêque furent de plus en plus recherchées et Marie-Thérèse fut de plus en plus convaincue que l'ambassadeur de France « corrompait

sa noblesse ». Elle chargea le prince de Saxe-Hildburghausen, « aux conseils de qui l'âge, le rang, la considération étaient faits pour donner du poids », de présenter des observations. Rohan répondit avec infiniment de bonne grâce et de politesse que la plus grande décence ne cessait de présider à ces réunions, qu'elles étaient annoncées pour toute l'année et qu'on ne saurait les suspendre sans donner prétexte aux plus mauvais bruits, aussi bien sur les invités que sur lui-même. « Sa Majesté, dit-il, est suppliée de peser ces raisons dans sa sagesse et de ne rien exiger qui pût porter atteinte à la réputation de l'ambassadeur comme à celle des premières maisons de Vienne qui lui font l'honneur de fréquenter ces assemblées. » Et les « assemblées » continuèrent comme auparavant.

Marie-Thérèse s'irritait d'autant plus de ces discussions, qui devenaient fréquentes, que Rohan y apportait l'avantage de ses manières de grand seigneur et les armes blessantes de son esprit. Au cours d'une dispute, les gens de l'ambassadeur avaient malmené un secrétaire de la Couronne nommé Gapp. Marie-Thérèse exigea qu'ils fussent mis aux arrêts. « Mais leurs confrères, écrit-elle, devaient leur faire visite pour les amuser dans leur prison. De plus, un des arrêtés étant tombé malade, Rohan a demandé de le reprendre chez lui en le faisant remplacer par deux autres qui devaient rester aux arrêts en place du coupable. Tout cela est accompagné de persiflage, d'ironie, d'impertinences intolérables. Mais on lui a fait répondre que ce n'est pas la coutume d'ici de faire subir aux innocents le châtement du coupable et qu'au reste le malade serait encore mieux soigné aux arrêts. »

Encore si, dans les entours de l'impératrice, on eût partagé ses antipathies ! Mais ce diable d'évêque avec ses « turlupinades » charmait les gens et gagnait les cœurs. La correspondance de l'impératrice avec Mercy-Argenteau en est pleine de dépit. « Nos femmes, dit-elle, jeunes et vieilles, belles et laides, en sont ensorcelées. Il est leur idole, il les fait radoter, si bien qu'il se plaît fort bien ici et assure y vouloir rester même après la mort de son oncle », l'évêque titulaire de Strasbourg. L'empereur Joseph II lui-même, que sa mère a associé au trône, paraît conquis : « L'empereur aime à la vérité à s'entretenir avec lui, mais pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. » Jusqu'au chancelier Kaunitz qui se déclare enchanté de cet ambassadeur. L'impératrice voudrait s'en consoler en pensant que c'est « parce que celui-ci ne l'incommode pas et lui montre toute sorte de soumission ». Propos de femme irritée. Elle comprenait que l'action du jeune prélat était plus sérieuse. « Ce même Rohan, écrit-elle à Mercy le 6 novembre 1773, ayant été à la Saint-Hubert avec l'empereur, celui-ci l'a fait mettre à table à côté de lui et a jasé deux heures de suite, je ne sais de quoi ; mais il en est résulté une envie très marquée d'aller à Paris dès après Pâques. La tournée, les visites, la vie à mener, tout a été concerté ; on a donné des avertissements pour les gens. Vous voyez par cet échantillon ce qu'un homme hardi, et qui s'énonce bien, peut sur l'esprit de l'empereur. Et voilà ce qui rend ma situation désagréable. Un misérable peut renverser avec un mot tout ce que des travaux continuels ont produit. »

Les rapports se tendirent enfin à l'extrême quand Rohan, dévoilant les manœuvres de Mercy à la cour

de France — où celui-ci s'était procuré, jusque dans les plus hautes sphères, des intelligences par lesquelles il se renseignait sur ce qui se passait dans les Conseils, — recourut à Vienne à des moyens semblables. Prenant résolument son parti, Marie-Thérèse demanda à Mercy-Argenteau d'obtenir son rappel. Jusqu'alors elle avait eu la raison et le bon droit de son côté; elle commit de ce moment la faute très grave de mêler sa fille, Marie-Antoinette, à son ressentiment, en lui demandant de travailler, elle aussi, au retour du coadjuteur et en s'efforçant de lui faire partager son aversion pour lui.

## V

### MARIE-THÉRÈSE

On peut dire que Marie-Antoinette a été victime de sa tendresse pour sa mère. Quel sentiment eût été plus légitime s'adressant à une mère comme Marie-Thérèse, de qui le génie était agrandi par le cœur ! A Marie-Antoinette, — venue en France à quinze ans, auprès d'un mari lourd, gauche, renfermé, qui ne pouvait alors la comprendre et qui ne la comprit d'ailleurs que peu à peu, à mesure que son esprit à lui-même se développa ; jetée à quinze ans dans cette Cour où le vice trônait avec une hardiesse impudente en la personne de la Du Barry ; abandonnée en toute inexpérience aux passions ambitieuses qui s'arrachaient son influence, se disputaient son appui, point de mire des intrigues les plus basses, les plus méchantes souvent, — qui, au monde, pouvait servir d'appui et de guide ? Elle n'en avait et ne pouvait en avoir d'autre que sa mère. Son mari ne voit ni ne sent ; Louis XV est corrompu et indifférent ; ses tantes, Mesdames Adélaïde, Sophie et Victoire, sont de vieilles filles au cœur sec, à la pensée étroite, aigries, désagréables, ennuyées. C'est la Du Barry qui désigne à la dauphine sa dame d'atours.



Marie-Thérèse en profita pour faire de sa fille un instrument de sa politique. L'impératrice ne présageait pas, évidemment, combien cette complicité deviendrait funeste à « la pauvre innocente reine », comme elle l'appelait parfois ; et celle-ci, de son côté, élevée dans la pensée que l'union indestructible de la France et de l'Autriche assurait le bonheur du monde, ne pouvait imaginer, en la bonté, simplicité et naïveté de son être, qu'en servant les intérêts de sa mère, elle s'exposerait un jour aux reproches d'avoir desservi ceux de sa nouvelle patrie.

Pour agir sur sa fille, Marie-Thérèse avait non seulement les lettres qu'elle lui écrivait d'une plume si forte et autorisée ; elle entretenait auprès d'elle un agent d'un tact et d'une adresse incomparables, le comte de Mercy-Argenteau. « Sur le point de Rohan, écrit-elle à son représentant, je touche un mot à ma fille, en lui commettant de n'en parler qu'à vous. Sans porter des plaintes formelles, je souhaiterais et compte que le roi voudra me complaire en me délivrant de cet indigne représentant. » Et Mercy répond : « J'ai demandé à madame la dauphine trois ou quatre jours de temps pour bien combiner la démarche que Son Altesse Royale aura à faire vis-à-vis du prince de Rohan. Je lui exposerai quels moyens elle pourra employer ».

Pressée des deux parts, Marie-Antoinette se découvrit. Elle parla directement à Mme de Marsan, tante du prince Louis, et lui conseilla de faire demander par sa famille même le rappel du jeune ambassadeur. A ce moment Marie-Thérèse semble avoir entrevu le danger qu'elle faisait courir à sa fille : « Comme les parents de Rohan sont nombreux et assez puissants, il y en a qui craignent qu'ils ne vengent sur ma fille

les torts qu'ils prétendent leur avoir été faits par mes démarches. Ils le craignent d'autant plus qu'ils supposent que ma fille ne garde pas toute la réserve sur les lettres que je lui écris et qui concernent la personne de Rohan. Vous saurez au mieux juger de la valeur de ces suppositions. Je vous répète seulement que Rohan est toujours plus inconséquent et insolent. Je serais fâchée si l'on voulait retarder ou éluder tout à fait son rappel, pour m'obliger à une démarche plus forte, pour être à la fin délivrée d'un homme aussi insupportable ».

Une circonstance avait fait partager à Marie-Antoinette les plus vifs ressentiments de sa mère. Rohan, qui se savait vivement attaqué par l'impératrice, trouvait dans son esprit mordant les répliques nécessaires. C'étaient des traits cruels. Dans une lettre au ministre des affaires étrangères, d'Aiguillon, il écrivait, non sans justesse d'ailleurs : « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne se point laisser pénétrer, me paraît avoir les larmes à son commandement; d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et, de l'autre, elle saisit le glaive pour être la troisième partageante <sup>1</sup> ». Par étourderie, ou par méchanceté peut-être, car d'Aiguillon détestait Marie-Antoinette, le ministre porta la lettre à la Du Barry, qui trouva plaisant d'en donner lecture à l'un de ses soupers. Et tous les courtisans d'applaudir, et l'un deux de redire, sans tarder, l'épigramme à Marie-Antoinette. On imagine l'irritation

1. L'anecdote de la lettre au mouchoir est contestée par MM. d'Arnoeth et Geoffroy (*Corresp. entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau*, t. I, p. xxxiv); mais sans aucun argument. Le fait paraît établi, d'une part, par le témoignage de Mme Campan, qui le tient de Marie-Antoinette; de l'autre, par celui de l'abbé Georgel, qui le tient du cardinal.

de la dauphine. Elle ne doute plus que Rohan ne soit directement en correspondance avec la maîtresse du roi, avec la favorite aux mœurs honteuses, pour livrer à ses moqueries les vertus et l'honneur de sa mère.

Ce ne fut que deux mois après la mort de Louis XV, Louis XVI étant monté sur le trône et l'influence de Marie-Antoinette étant devenue prépondérante, que l'impératrice d'Autriche fut débarrassée de cette « vilaine honteuse ambassade », pour reprendre ses expressions. La rancune de Marie-Thérèse était si forte que, lorsqu'il s'agit d'un retour momentané, — Rohan désirant revenir à Vienne pour y prendre congé de la Cour et de ses amis, — elle en écrivit à Mercy : « Je serais très fâchée de l'exécution de ce projet comme d'une insulte faite à ma personne ». Rohan fut remplacé par le baron de Breteuil. « Breteuil pourrait trouver à son premier début ici quelque embarras, observe Marie-Thérèse, tant on est prévenu en faveur de son prédécesseur. Ses partisans, cavaliers et dames, sans distinction d'âge, sont fort nombreux, sans même excepter Kaunitz et l'empereur lui-même. » A tous ses amis, Rohan envoya son portrait ciselé sur une mince plaquette d'ivoire, et tel était leur enthousiasme qu'ils firent monter l'ivoire en bague, le cerclant de perles et de brillants. Le chancelier Kaunitz, lui aussi, portait cette bague à son troisième doigt. « J'aurais eu de la peine à le croire, dit Marie-Thérèse, si je n'en avais été convaincue par mes propres yeux. »

Louis de Rohan vit dans son rappel un outrage. Il ne pardonna pas à Breteuil de lui avoir succédé et le soupçonna d'avoir contribué à sa disgrâce. Il le poursuivit à son tour de son esprit railleur. Breteuil, homme de tout autre trempe, ne lui répondit que par le silence et par une haine vigoureuse que, plus tard,

en de terribles circonstances, il devait brutalement faire agir.

Dans son ressentiment, Rohan ne parvint cependant pas à comprendre la jolie petite souveraine qu'il avait naguère, à son entrée en France, accueillie en un jour de fête et d'espoir, sous le portail tendu de velours grenat de la haute cathédrale en pierres rouges<sup>1</sup>.

1. Au cours de son récit de l'ambassade à Vienne du prince Louis de Rohan, M. le vicomte Boutry, bien qu'il le juge sévèrement, rapporte encore ce trait de sa bonté généreuse : Le partage de la Pologne était décidé. Il ne s'accomplit pas sans lutte. Dans Cracovie une poignée de Français, sous le brave Choisy, résista héroïquement. Il fallut céder au nombre, le 26 avril 1772. Choisy et ses compagnons, faits prisonniers, furent internés à Smoleask, en attendant leur transfert en Sibérie. Rohan intervint diplomatiquement, obtint leur liberté et fit plus. « En arrivant à Vienne, avant de rentrer en France, écrit M. Boutry, ils furent reçus par l'ambassadeur qui leur fournit tout ce dont ils avaient besoin et, toujours généreux, mit sa bourse à leur disposition. »

## VI

### MARIE-ANTOINETTE <sup>1</sup>

Dès son entrée à Strasbourg, la petite dauphine avait eu un mot que la ville entière avait répété. Comme le chef du Magistrat, c'est-à-dire du conseil de ville, dans la pensée de lui être agréable, entamait une harangue en allemand : « Ne parlez pas allemand, monsieur, à dater d'aujourd'hui je n'entends plus que le français. »

Nous devons à la plume d'Edmond et de Jules de Goncourt le meilleur portrait de Marie-Antoinette qui ait été tracé :

« Un cœur qui s'élançe, se livre, se prodigue, une jeune fille allant, les bras ouverts, à la vie, avide d'aimer et d'être aimée : c'est la dauphine. Elle aimait toutes les choses qui bercent et conseillent la rêverie, toutes les joies qui parlent aux jeunes femmes et distraient les jeunes souveraines : les retraites familières

1. Edmond et Jules de Goncourt, *Hist. de Marie-Antoinette*, éd. de 1884. — Pierre de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine*, éd. de 1898. — Du même, *la Reine Marie-Antoinette*, Paris, 1899. — Maximo de la Rocheterie et marquis de Beaucourt, *Lettres de Marie-Antoinette*, Paris, 1895. — Mémoires de Mme Campan, de Besenval, de Mme d'Oberkirch, de Mme Vigée-Lebrun. — Maurice Tourneux, *Marie-Antoinette devant l'Histoire*, Paris, 1896.

où l'amitié s'épanche, les causeries intimes où l'esprit s'abandonne, et la nature, cette amie, et les bois, ces confidents, et la campagne et l'horizon, où le regard et la pensée se perdent, et les fleurs et leur fête éternelle. Par un contraste singulier, la gaieté couvre le fond ému, presque mélancolique de la dauphine. C'est une gaieté folle, légère, pétulante, qui va et vient, remplit tout Versailles de mouvement et de vie. La mobilité, la naïveté, l'étourderie, l'expansion, l'espièglerie : la dauphine promène et répand tout autour d'elle, en courant, le tapage de ses mille grâces. La jeunesse et l'enfance, tout se mêle en elle pour séduire, tout s'allie contre l'étiquette, tout plaît en la princesse, la plus adorable, la plus femme, si l'on peut dire, de toutes les femmes de la Cour. Et toujours sautante et voltigeante, passant comme une chanson, comme un éclair, sans souci de sa queue ni de ses dames d'honneur. »

En tête de ces dames d'honneur vient Mme de Noailles, duègne grave et solennelle, pénétrée de l'importance de son emploi. La dauphine, rieuse, l'a baptisée : Mme l'Étiquette. Quand la dauphine fut devenue reine et mère, et que, tenant son enfant dans ses bras, elle voulait le poser dans le berceau, Mme de Noailles intervenait : ce n'était pas conforme à l'étiquette. Il arriva, Marie-Antoinette étant un jour montée à dos d'âne, que la bête, d'un coup d'arrière-train, la jeta sur le gazon. Elle est assise dans l'herbe haute, les jupes retroussées et battant des mains : « Vite! allez chercher Mme de Noailles, qu'elle nous dise ce que veut l'étiquette quand une reine de France est tombée d'un âne! » Ce trait caractérise l'esprit de Marie-Antoinette, son ironie faite de gaieté et de bon sens; ironie charmante par laquelle elle fut bien de



son temps, mais qui lui suscita des inimitiés irréconciliables. Dans sa bouche de souveraine, les mots avaient un poids plus grand. Les traits qu'elle lançait pénétraient plus avant, et les blessures faites étaient d'autant plus douloureuses que, le plus souvent, la malice portait juste.

Quand elle était venue à la cour de France, Marie-Antoinette était encore une enfant. Louis XV en fait la remarque. Ses plus grands plaisirs, à elle, épouse de l'héritier du trône, sont des parties de jeux avec les enfants de sa première femme de chambre, déchirant ses robes, détériorant le mobilier, mettant le salon sens dessus dessous. On s'attend à voir entrer par la porte la maman grondeuse. Et, de fait, le courrier de Vienne apporte les gronderies : « On prétend, lui écrit sa mère, que vous commencez à donner du ridicule au monde, d'éclater de rire au visage des gens. Cela vous ferait un tort infini, et ferait même douter de la bonté de votre cœur. Ce défaut, ma chère fille, dans une princesse, n'est pas léger. » Louis XV fait appeler Mme de Noailles. Il désire causer de la dauphine. Assurément ses qualités et son charme méritent tous les éloges, mais elle a trop de vivacité dans son maintien public et trop de familiarité, à la chasse par exemple, quand elle distribue des provisions aux jeunes gens réunis autour de sa voiture. Futilités, dira-t-on. Louis XV, esprit clairvoyant, lisait peut-être dans l'avenir.

L'abbé de Vermond, qui avait été envoyé à Vienne pour veiller à l'éducation de la future dauphine, n'avait pas cru devoir combattre les tendances de son caractère. Il les avait, au contraire, accentuées. Vermond était, lui aussi, un homme de son temps : un abbé xviii<sup>e</sup> siècle, qui aimait l'esprit, les reparties

vives, le bon sens et la bonne humeur. Au loin l'ennui, l'étiquette, le cérémonial encombrant, dont une tradition séculaire a embarrassé la reine de France! « L'abbé de Vermond, disent les Goncourt, voulait par l'éducation mettre Marie-Antoinette plus près de son sexe que de son rang. » C'est la doctrine de Jean-Jacques. L'auteur d'*Émile* n'eût pas éduqué son élève différemment.

S'il était permis de supposer que Rousseau eût admis dans l'État qu'il rêvait une souveraine, on dirait que Marie-Antoinette eût réalisé son idéal. Qu'est-ce qui la caractérise? L'amour de la nature, l'horreur des conventions et la sensibilité du cœur. Y a-t-il autre chose dans les doctrines morales de Jean-Jacques?

Elle concevait la vie comme une petite demoiselle sentimentale l'imagine à son printemps : aller le matin, du haut de la colline, voir se lever le soleil, courir dans les gazons verts, parmi les fleurs des champs, se promener dans les bois, ou le soir au clair de lune. Sa résidence favorite est un séjour qu'elle a rapproché de la campagne autant qu'elle a pu, Trianon. Trianon n'a pas été le village d'opéra-comique que les Goncourt encore se sont figuré, mais un petit village réel, avec une exploitation rurale sérieuse, une vraie laitière et de véritables fermiers. « Ce séjour de campagne, écrit M. de Nolhac, augmente la familiarité et l'abandon. La reine de France y tient moins de place que Mme de Montesson ou la maréchale de Luxembourg dans leur cercle à Paris. C'est une maîtresse de maison sans prétention, qui laisse volontiers ses invités se grouper autour d'une femme, Mme de Polignac, par exemple, et qui se réserve les soins de l'hospitalité. Son unique plaisir

est de plaire à des hôtes qui sont tous ses amis, à des amis choisis par son cœur et dont elle se croit aimée. » Quand elle entre, les femmes ne quittent pas l'épINETTE ou leurs métiers de tapisserie; ni les hommes le billard ou le trictrac.

On connaît les traits de sa sensibilité. C'était la reine qui, assise sur un fauteuil, au haut d'une estrade où Mme Vigée-Lebrun la peignait, se précipitait pour ramasser le pinceau de l'artiste, dans la crainte que celle-ci, en état de grossesse avancée, ne se fit mal. Les souvenirs de Mme Vigée-Lebrun ont laissé de jolis détails sur les « séances » de son modèle. Quand on était fatigué de peindre et de causer, la reine et l'artiste chantaient au clavecin les duos de Grétry<sup>1</sup>. C'était la reine qui, soucieuse des jeunes filles de sa domesticité, lisait le matin les pièces du soir — elle qui s'astreignait si difficilement à la lecture — pour savoir si le spectacle leur en pouvait être permis. Le postillon du carrosse, où se trouve Marie-Antoinette, tombe et se blesse. Elle refuse de continuer son chemin et ne veut repartir qu'une heure après que tous les bandages ont été posés. Elle a organisé les secours, dans son émotion appelant tout le monde : « Mon ami », — pages, palefreniers, postillons. Elle leur disait, les tutoyant : « Mon ami, va chercher les chirurgiens; mon ami, cours vite pour un brancard; vois s'il parle, s'il est présent! »

Nous touchons au trait saillant de son caractère, à celui qui lui fera le plus de tort : l'irrésistible besoin de témoigner son affection à ceux qu'elle aime et de recevoir les témoignages d'affection de ceux dont elle

1. Les mémoires de Mme Vigée-Lebrun n'ont pas été rédigés par elle, mais de son vivant et presque sous sa dictée, sur ses notes et ses souvenirs.

se croit aimée. D'abord sa mère. Celle-ci connaît sa fille. Elle sait la puissance de la tendresse qu'elle lui a inspirée, et qu'en Marie-Antoinette la tête n'est pas capable de lutter contre le cœur. Elle en use et abuse. Après avoir obtenu d'elle ce qui lui semblait le plus dur, ce qui révoltait tout son être, qu'elle fit bon visage à la Du Barry, — à l'époque où celle-ci, maîtresse de Louis XV, dominait la cour, — Marie-Thérèse et Joseph II pèsent sur Marie-Antoinette et parviennent à faire d'elle leur auxiliaire dans l'affaire du partage de Pologne, dans celle de la succession de Bavière, dans celle de l'ouverture de l'Escaut. La seule idée politique que la reine ait reçue étant enfant et qui, avec le temps, a pris en elle plus de force, est que l'union étroite de la famille de sa mère avec celle de son mari, cimentant l'alliance des couronnes de France et d'Autriche, est la base nécessaire de toute politique salutaire aux deux pays. Elle écrit à sa mère en termes touchants : « Mercy m'a montré sa lettre qui m'a donné fort à penser. Je ferai de mon mieux pour contribuer à la conservation de l'alliance et bonne union. Où en serais-je s'il arrivait une rupture entre nos deux familles ? J'espère que le Bon Dieu me préservera de ce malheur et m'inspirera ce que je dois faire. Je l'en ai prié de bon cœur ». Elle ne croit pas trahir les intérêts de la France. — Au reste, les trahit-elle ? — Mais son attitude parviendra grossière, dénaturée, dans la pensée populaire. Son règne finira aux cris de « A bas l'Autrichienne ! » qui l'accompagneront jusqu'à l'échafaud ; tandis que sa mère et son frère, irrités de trouver en elle des résistances de Française, l'accusent de leur côté d'ingratitude, nonobstant ses complaisances, et de ne pas être vis-à-vis d'eux la fille et la sœur dévouée qu'ils avaient espérée.

Poussée par son besoin d'affection, Marie-Antoinette crut que, étant souveraine, il lui était possible, il lui était permis d'avoir des amis. Nous savons ses affections cordiales, prime-sautières, charmantes de forme et d'expression. Deux noms en sont devenus célèbres : ceux de la délicieuse princesse de Lamballe et de la jolie comtesse Jules de Polignac. « La comtesse de Polignac, dit le duc de Lévis, avait la plus céleste figure qu'on pût voir. Son regard, son sourire, tous ses traits étaient angéliques. Elle avait une de ces têtes où Raphaël sait joindre une expression spirituelle à une douceur infinie. » Le timbre de sa voix était pur et captivant. Elle chantait d'une manière simple et suave et avec le plus gracieux abandon. Ses mouvements souples et presque négligés avaient le charme de la nature. Sa parure était toujours des plus simples, une rose dans les cheveux, une robe de linon ou de mousseline légère, blanche, flottante, bien en harmonie avec ce caractère naturel, tendre, affectueux. Ses paroles semblaient des caresses, son sourire avait la tendresse d'un baiser. Dès les premiers jours, Marie-Antoinette fut conquise. Et ce fut une de ces jolies amitiés de jeunesse faites de familiarités et d'étourderie, de confidences et de badinage : « Des jeux où les deux amies n'étaient plus que deux femmes, et, se lutinant et se battant, se décoiffant presque avec mille grâces animées, se disputaient entre elles à qui serait la plus forte ».

L'affection de Mme de Polignac pour la reine était sincère et désintéressée. Son détachement des honneurs et de la fortune avait été un de ses principaux attraits aux yeux de Marie-Antoinette et un stimulant à la combler de faveurs. Avec quelle joie elle avait appris un jour que son amie était chargée de famille



et sans fortune, logeant à Versailles dans un médiocre hôtel de la rue des Bons-Enfants! Et voici des places, des pensions, des titres. Peu ambitieuse pour elle-même, Mme de Polignac, semblable à son amie, était remplie d'affection et de dévouement pour les siens. Ce fut un vrai parti qui se groupa autour d'elle, d'abord ses parents, puis ses amis, puis des courtisans. Autour de cette amitié fraîche et gracieuse les intrigues se nouent et les cabales se forment, des manœuvres et des menées. Marie-Antoinette devient prisonnière de son amitié. Les lianes et les ronces étouffent les fleurs dans leur fragile éclat. A son amie, la reine ne peut rien refuser, et l'on voit peu à peu par elle s'élever aux honneurs et à la fortune une famille avec son cortège d'amis, de créatures et de clients, — la faction des Polignac. Cependant la misère publique se fait cruellement sentir. Les banqueroutes sont retentissantes, les impôts semblent plus lourds, et, dans la gêne générale, la prospérité rapide, injustifiée, des Polignac paraît un défi provocant. A la cour, la noblesse s'en irrite, le mécontentement gagne Paris, la France entière. Il grandit, devient plus âpre par l'éloignement. « Depuis quatre ans, écrit Mercy, on compte que toute la famille de Polignac, sans aucun mérite envers l'État et par pure faveur, s'est procuré, tant en grandes charges qu'en autres bienfaits, pour près de cinq cent mille livres de revenus annuels. Toutes les familles les plus méritantes se récrient contre le tort qu'elles éprouvent par une telle dispensation de grâces et, si l'on en voit encore ajouter une qui serait sans exemple, — il s'agissait de la donation de la terre de Bitche en Lorraine, — les clameurs et le dégoût seront portés au dernier point. »



Encore si, dans ce commerce d'amitié, qui lui semblait l'essence de la vie, Marie-Antoinette eût trouvé des natures sincères et dévouées comme elle-même. De sa chère Polignac elle ne douta pas; mais elle vit un jour que l'amie préférée n'avait été dans ses mains, depuis des années, qu'un instrument à procurer des faveurs. Et, d'autre part, que de désillusions! La reine voulait être aimée pour elle, et elle ne tarda pas à comprendre qu'on n'aimait en elle que la reine. Le douloureux mouvement de recul! Mouvement qui, peu à peu, la rejette vers les étrangers, ceux qu'elle rencontre chez Mme d'Ossun, ou dans les salons des ambassades, les Staël-Holstein, les Strathoven, les Fersen, les Esterhazy, le prince de Ligne. Si bien qu'à la Cour, autour d'elle, le mécontentement grandit encore. Comme on lui montre les inconvénients de cette préférence nouvelle pour les étrangers, elle répond, avec un sourire triste, d'un mot poignant : « Vous avez raison, mais c'est que ceux-là ne me demandent rien ».

Et alors, parmi ceux qui demandent sans trêve ni merci, que de colères! Elles se traduisent par des plaintes, des récriminations, bientôt des épigrammes, des satires. Jusqu'au sein de la Cour, on chante d'un ton moqueur :

*Petite reine de vingt ans,  
Qui traitez mal ici les gens,  
Vous repasserez la barrière,  
Lan laire!*

Par étourderie, sans la moindre malveillance, le plus souvent en voulant obliger ses amis, la reine s'est aliéné, l'une après l'autre, les plus puissantes familles de la cour : les Rohan-Marsan-Soubise, qui

avaient acquis une situation prépondérante, les Clermont-Tonnerre, les Civrac, les La Rochefoucauld, les Noailles, les Crillon, les Montmorency. Rivarol a une remarque très profonde. Louis XVI aimait sa femme d'un amour que les derniers Bourbons n'avaient accordé qu'à leurs maîtresses. Marie-Antoinette hérita des haines que soulevait autour d'elle la maîtresse du roi. Elle avait en outre contre elle les médisances des femmes arrivées à la Cour par la Du Barry. Sa vertu même, sa pureté, leur étaient une insulte, et c'est cette pureté qu'elles s'efforcent de ternir. La reine ne veut plus autour d'elle de demi-monde. Les femmes qui ne sont pas veuves ne paraîtront qu'avec leurs maris; ce qui raye des listes une foule de noms. Affronts qui ne se pardonnent pas.

Au clan des courtisanes ne tarde pas à se joindre celui des dévots. La piété de la reine est franche, simple, droite, prime-sautière. Cérémonies et pratiques lui semblent devoir plaire à Dieu beaucoup moins que les élans de l'âme et la bonté du cœur. Et cela encore, les dévots ne le pardonnent pas. D'autant que ces dévots, La Vauguyon et sa suite, la comtesse de Marsan et sa coterie, avaient été les plus cyniques flagorneurs de la Du Barry et des vices du vieux roi. Infiniment bonne, Marie-Antoinette n'eût pas pris sur elle de faire un tort réel à la personne qu'elle eût estimée le moins; mais cet entrain qu'elle apportait dans ses affections, elle le mettait aussi dans ses antipathies. Les deux traits sont inséparables dans un caractère. Son cœur était également franc et vif, qu'il s'agit d'amitiés ou d'aversion. Celles-ci se traduisaient en brusqueries, boutades, en mots cinglants comme des coups de fouet qu'elle faisait claquer d'une main légère. Et c'est ainsi

qu'autour d'elle, de qui l'âme était encore celle d'un enfant alors qu'elle était déjà mère, s'élèvent et s'entassent haines, rancunes et rancœurs. A ses propos railleurs, mille bouches invisibles, dans des coins obscurs, mais où elles sont d'autant plus à redouter, répondent par des traits qui portent du venin. « C'est dans les méchancetés et les mensonges répandus, de 1785 à 1788, par la Cour contre la reine, écrivait le comte de la Marck, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire en 1793 contre Marie-Antoinette. »

La reine, il est vrai, était d'humeur joyeuse, légère, si l'on veut. « Elle aimait la vie, disent les Goucourt, l'amusement, la distraction, ainsi que l'aiment, ainsi que l'ont toujours aimée la jeunesse et la beauté. » La comtesse de la Marck, dans sa description de la cour de France, en parle à Gustave II : « La reine va sans cesse à l'Opéra, à la Comédie, fait des dettes, sollicite des procès, s'affuble de plumes et de pompons et se moque de tout. » La note n'est pas encore trop méchante, elle va s'envenimer. Au bal chez M. de Vitry, Marie-Antoinette entre incognito, en masque, avec la duchesse de la Vauguyon. Le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, ne la reconnaît pas et lie conversation avec elle, sur un ton de badinage. L'intrigue amuse la reine qui y répond. Mais voici que le marquis rougit de confusion : avec un éclat de rire, la reine s'est démasquée. Le lendemain, la chronique s'est emparée de l'anecdote et déjà l'on sent combien peu de chose suffirait pour la retourner contre la réputation de la jeune femme. La familiarité de Marie-Antoinette a d'ailleurs été exagérée. « Son tact, dit le prince de Ligne, en imposait autant que sa majesté. Il était aussi

impossible de l'oublier que de s'oublier soi-même. » Elle s'est rendue à l'Opéra avec la princesse d'Hénin. L'essieu de sa voiture se brise. Elle monte en fiacre et arrive ainsi. Nul ne saurait l'aventure si, franche et insouciante, elle ne la disait la première, dès son entrée : « Moi, en fiacre à l'Opéra, n'est-ce pas plaisant? » Le lendemain se murmuraient à l'oreille de sales propos sur on ne sait quelle aventure louche où la reine aurait été mêlée. La jolie expédition par une matinée d'avril, sur les coteaux de Marly, d'où l'on verra le soleil monter à l'horizon, se développe en tout un pamphlet, une ordure, le *Lever de l'Aurore*, que les courtisans se passent sous le manteau. Par les chaudes soirées d'été, sur les terrasses de Versailles, Marie-Antoinette aime se promener. Des orchestres dans le feuillage font entendre des accords que la douceur de la nuit rend plus harmonieux. Marie-Antoinette, qui aime le peuple et n'a pas de plus chère émotion que de sentir chacun autour d'elle partager son plaisir, veut que la foule entre librement. Au bras du comte d'Artois ou de la comtesse de Polignac, elle y heurte le premier venu. Les gazettes de Londres se remplissent de détails infâmes sur les « nocturnales » de Versailles. Les Anglais sont friands des détails scabreux qui transforment ces promenades familières en immondes orgies. Les feuilles passent la Manche, sont traduites, se répandent dans Paris.

Les nouvellistes imaginent des folies à propos des constructions de Trianon. Mazières y a fait une décoration peinte sur toile avec enchâssements de verroterie. On parle de murailles de diamants. Ceux-ci ont bientôt un tel scintillement dans l'imagination populaire que, lorsque les députés aux États géné-

raux, en 1789, visitent Trianon, ils demandent obstinément à voir la salle aux diamants. Et comme il est impossible de leur en montrer aucune, ils partent avec la conviction que ce témoignage des folies royales leur a été caché.

Les dépenses et les dettes de la reine furent la plus redoutable des armes dont on l'accabla. Son étourderie l'y avait exposée. Louis XVI dut un jour acquitter pour trois cent mille livres de dettes que la reine avait faites personnellement. Les novellistes en parlèrent : « En lui remettant ces trois cent mille francs, disent les *Mémoires secrets* de Bachaumont, le roi lui a fait sentir que ceux qui l'entouraient, de crainte de lui déplaire, lui déguisaient la vérité. Il la pria de réfléchir que cet argent provenait de la substance la plus pure des peuples et ne devait pas être consacré à des dépenses frivoles ». Le trait, qui se répandit, eut des conséquences. En 1777, une dame Cahouet de Villiers, fut arrêtée pour avoir escroqué d'énormes sommes d'argent en se servant du nom de la reine. Au fermier général Béranger, qui désirait des honneurs à la Cour, elle avait fait croire que la reine voulait contracter un emprunt sans en faire part au roi, parce que celui ci la grondait de ses trop grandes dépenses. Elle montrait de faux reçus. L'argent fut donné. « La reine, écrit le comte Beugnot, avait alors une réputation de légèreté que, sans doute, elle n'a jamais méritée. On la supposait aux prises avec les besoins d'argent que provoquait son goût pour la dépense. On citait d'elle des traits, des paroles, qui la faisaient descendre du rôle de reine à celui de femme aimable. On se familiarisait avec elle à ce dernier titre par la pensée. »

Quelques mois après l'affaire Cahouet de Villiers,



le 19 décembre 1778, Marie-Antoinette mettait au monde le premier de ses enfants. Il était attendu depuis huit ans. « Ma santé est entièrement remise, écrit-elle peu après à sa mère. Je vais reprendre ma vie ordinaire et, par conséquent, j'espère pouvoir bientôt annoncer à ma chère maman de nouvelles espérances de grossesse. Elle peut être rassurée sur ma conduite et je sens trop la nécessité d'avoir des enfants pour rien négliger sur cela. Si j'ai eu anciennement des torts, c'était enfance et légèreté; mais à cette heure ma tête est bien plus posée et elle peut compter que je sens bien tous mes devoirs sur cela. D'ailleurs je le dois au roi. »

Ces paroles sont sincères et furent mises en pratique. Une profonde et durable réforme se fait dans toute la vie de la souveraine. Mais est-il encore temps d'arrêter la médisance? Marie-Antoinette veut donner par elle-même l'exemple de l'économie. Au Salon de 1783 est exposé son portrait par Mme Vigée-Lebrun en robe longue, blanche, tout unie<sup>1</sup>. Elle s'habille comme une femme de chambre, disent les uns; elle veut, affirment les autres, ruiner le commerce de Lyon et enrichir les Belges de Courtrai, sujets de son frère. Et l'on doit enlever le portrait. A ce seul trait on voit la profondeur de l'action qui a été exercée. « Les accusations contre la reine, dit M. de Nolhac, on les lit dans les brochures obscènes qui courent les cercles et passent de mains en mains, du boudoir à l'antichambre; on les retrouve dans ces recueils manuscrits où l'on rougit de reconnaître de nobles armoiries et des *ex-libris* de femmes. Les immondices que remuera la Révolution, les allusions

1. C'est ce portrait, appartenant aujourd'hui à Mme la comtesse de Biron, qui est reproduit en tête de ce volume.



à Messaline et à Frédégonde, s'étaient en couplets piquants, aux rimes élégantes et poudrées, et les grandes dames les chantent sur les airs à la mode, dans l'intimité des fins soupers. Mais les fenêtres sont ouvertes; les passants de la rue écoutent, et, du salon, la chanson descend au cabaret. Ce peuple, à qui l'on enseigne le mépris des reines, des femmes et des mères, n'oubliera aucune des leçons qu'il a reçues, et ce sont les refrains des gens de Cour qui les accompagneront à la guillotine. »

Et cependant, si une femme eût dû être sympathique aux hommes de la Révolution, c'était bien Marie-Antoinette. Elle se rapprochait du peuple par son affection pour lui, par la manière dont elle en était émue, par la manière dont elle s'efforçait de le comprendre. Elle se rapprochait des hommes de la Révolution par les idées qui leur étaient communes. N'est-ce pas elle qui obtint l'autorisation du *Mariage de Figaro*; qui prit la défense de Linguet; elle qui fit ses efforts pour que Voltaire fût reçu à la Cour? Marie-Antoinette ramena Necker au ministère. Elle soutint la double représentation pour le Tiers. En 1788, elle supprimait spontanément pour 1 200 000 livres de charges dans sa Maison.

Le 8 juin 1773 avait eu lieu l'entrée solennelle de Louis XVI, encore dauphin, dans la ville de Paris, avec la dauphine. L'enthousiasme de la foule allait au délire. Les maisons étaient en fleurs, les chapeaux volaient dans les airs. Des acclamations ininterrompues : « Vive monseigneur le dauphin! vive madame la dauphine! » se répétaient en mille échos. « Madame, disait le duc de Brissac, vous avez là deux cent mille amoureux. » Marie-Antoinette voulut descendre dans les jardins, se mêler directement à la foule, remercier

de plus près, serrer les mains qui se tendaient à elle. Et elle écrit à sa mère une lettre où bat son cœur :

« Pour les honneurs, nous avons reçu tous ceux qu'on peut imaginer; mais tout cela, quoique fort bien, n'est pas ce qui m'a touchée le plus; mais c'est la tendresse et l'empressement de ce pauvre peuple, qui, malgré les impôts dont il est accablé, était transporté de joie de nous voir. Lorsque nous avons été nous promener aux Tuileries, il y avait une si grande foule que nous avons été trois quarts d'heure sans pouvoir avancer ni reculer. Nous avons recommandé plusieurs fois aux gardes de ne frapper personne. Au retour, nous sommes montés sur une terrasse découverte. Je ne puis vous dire, ma chère maman, les transports de joie, d'affection, qu'on nous a témoignés dans ce moment. Qu'on est heureux dans notre état de gagner l'amitié du peuple à si bon marché! Il n'y a pourtant rien de si précieux. Je l'ai senti et je ne l'oublierai jamais. »

Marie-Antoinette et les Français de la Révolution étaient faits pour s'entendre; mais entre la reine et le pays s'était glissé Basile : il est l'homme du jour. Beaumarchais, qui a laissé de son temps une pittoresque peinture, l'a merveilleusement défini : « La calomnie !... il n'y a pas de plate méchancelé, pas d'horreur, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter en s'y prenant bien.... D'abord un bruit léger rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo* murmure et file et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et *piano, piano*, vous le glisse adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, *rinforzando*, de bouche en bouche il va le diable; puis, tout à coup, ne sais comment,

vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élançe, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne; et devient, grâce au ciel, un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription <sup>1</sup>. »

Les Goncourt ont écrit ces lignes d'une vérité profonde :

« La vie particulière, ses agréments, ses attachements sont défendus aux souverains. Prisonniers d'État dans leur palais, ils ne peuvent en sortir sans diminuer la religion des peuples et le respect de l'opinion. Leur plaisir doit être grand et royal, leur amitié haute et sans confidence, leur sourire public répandu sur tous. Leur cœur même ne leur appartient pas, et il ne leur est pas loisible de le suivre et de s'y abandonner. Les reines sont soumises comme les rois à cette peine et à cette expiation de la royauté. Descendues à des goûts privés, leur sexe, leur âge, la simplicité de leur âme, la naïveté de leurs inclinations, la pureté et le dévouement de leurs tendresses, ne

1. Il importe ici d'observer qu'en 1774 Beaumarchais avait été envoyé à Londres par Louis XVI et Sartine pour y acheter l'édition entière d'un affreux pamphlet contre Marie-Antoinette. C'était l'*Avis important à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France, à défaut d'héritiers, et qui peut être très utile à toute la famille de Bourbon, surtout au roi Louis XVI*, signé : G. A. (Guillaume Angelucci), à Paris, 1774. Cet Angelucci était juif. Beaumarchais se met en rapport avec lui, achète l'édition. Il fait détruire les exemplaires et procède de même pour une seconde édition à Amsterdam. Il allait revenir triomphant, quand il apprend qu'Angelucci s'est sauvé avec un exemplaire soustrait à la destruction. — Voir *Corresp. entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau*, éd. d'Arneth et Gelfroy, II, 224; — A. d'Arneth, *Beaumarchais u. Sonnenfels* (Vienne, 1868); — Paul Huot, *Beaumarchais en Allemagne* (Paris, 1869). — Peu après il fallut racheter un autre pamphlet, *les Amours de Charlot et de Toinette*, s. l. 1779. Charlot représentait le comte d'Artois. Il était orné d'estampes immondes. La destruction en coûta 17 400 lb. à la cassette particulière de Louis XVI, comme en témoigne la quittance du libraire Boissière, publiée par Manuel, *Police dévoilée*, I, 327-38.

leur acquièrent ni l'indulgence des courtisans, ni le silence des méchants, ni la charité de l'histoire. »

Toute de son temps, dont elle fut l'expression vive et pittoresque, imbue de la philosophie sentimentale et naturiste qui, du bourgeois au gentilhomme, avait pénétré tous les esprits, Marie-Antoinette crut qu'étant reine elle pouvait être femme. Erreur que la Cour où elle vivait ne lui pardonna pas; que ne lui pardonna pas la Révolution et qu'aujourd'hui encore nous avons beaucoup de peine à lui pardonner.

Voici dans quelles conditions Marie-Antoinette accouchait.

Le garde des sceaux, les ministres et secrétaires d'État attendaient dans le grand cabinet avec la Maison du roi, la Maison de la reine et les grandes entrées. Le reste de la Cour emplissait le salon de jeu et la galerie. Tout à coup une voix domine : « La reine va accoucher ! » La Cour se précipite pêle-mêle avec la foule. L'usage veut que tous entrent en ce moment, que nul ne soit refusé : le spectacle est public. On envahit la pièce si tumultueusement que les paravents de la tapisserie entourant le lit de la reine en sont presque renversés. La place publique est dans la chambre. Des Savoyards montent sur les meubles pour mieux voir. Une masse compacte emplit la pièce, la reine étouffe. « De l'air ! » crie l'accoucheur. Le roi se jette sur les fenêtres calfeutrées et les ouvre avec la force d'un furieux. Les huissiers, les valets de chambre sont obligés de repousser les badauds qui se bousculent. L'eau chaude que l'accoucheur a demandée n'arrivant pas, le premier chirurgien pique à sec le pied de la reine. Le sang jaillit. Deux Savoyards, debout sur une commode, se sont pris de

querelle et se disent des injures. C'est un vacarme. Enfin la reine ouvre les yeux, elle est sauvée<sup>1</sup>.

Tel était le cérémonial de la cour de France quand la reine donnait un héritier à la couronne. La femme qui devait accomplir de pareille façon les actes suprêmes de sa vie, aurait dû comprendre que son cœur n'avait pas le droit d'aimer et que sa bouche n'avait pas le droit de rire.

Elle ne le comprit pas, et fut guillotinée<sup>2</sup>.

1. Ed. et J. de Goncourt, *Marie-Antoinette*, p. 131-32.

2. « Napoléon a vu et su quels ravages a exercés sur l'esprit public, sur l'esprit de la cour, la suppression ou, au moins, l'amoindrissement de l'étiquette par Marie-Antoinette. Guidée, surveillée, emprisonnée par l'étiquette, la reine de France n'eût pas été soupçonnée, nul bruit n'aurait couru, nulle calomnie ne se serait répandue. » Frédéric Masson, *Marie-Louise*, p. 201.



JEANNE DE SAINT-RÉMY DE VALOIS, COMTESSE DE LA MOTTE

Estampe anglaise, faite pendant le séjour de la comtesse à Londres.  
Collection de M. Alfred Bégis.





## VII

### JEANNE DE VALOIS

On était en mars et il faisait encore froid.

Elle se collait vite contre les murailles au brusque passage des voitures ou se blottissait dans l'ébrasement des portes, la pauvre petite, grelottant dans ses haillons, pieds nus, les traits tirés, les lèvres bleuies de froid et de faim. Elle tendait une main fine, frêle, et murmurait d'une voix tremblotante, que secouaient par moments comme des frissons de colère : « Pitié pour une pauvre orpheline du sang des Valois ! » Les passants, la plupart, ne l'écoutaient pas ; d'autres jetaient, distraits ou hautains, quelque monnaie ; ceux qu'arrêtaient ses paroles « ... une orpheline du sang des Valois », répondaient des injures : « Oh ! la petite friponne ! » et la repoussaient durement. Alors elle s'asseyait quelques instants sur les bords de la route, lasse, les coudes sur ses genoux, le menton au creux des mains. Le vent soulevait ses cheveux châtons dont il caressait son visage. Ses lèvres frémissaient et ses yeux prenaient un éclat effrayant. Elle regardait les carrosses, passant comme un vent de tempête sur le pavé du roi, de Paris à Versailles, les chevaux au

poil luisant, les cochers galonnés d'or, la livrée brillante des laquais, les chapeaux à plumes des gentilshommes, les dames dans leurs cerceaux garnis de satin et les fins corsages où les dentelles faisaient comme une écume légère que les diamants étoilaient de leurs scintillements. Et les yeux de la petite mendicante avaient un éclat dur, ils brillaient de haine et d'envie.

Le soir, elle regagnait un affreux taudis, grim pant, épuisée, un escalier de bois, ouvert à la pluie, que le lierre, la vigne vierge, le chèvrefeuille avaient envahi. Tremblante elle poussait la porte. Dans la pièce, c'était la misère sordide. Un homme l'accueillait par des jurons; une femme, qui était sa mère, ne l'embrassait pas. Tous les jours l'enfant devait rapporter une somme fixée; et, quand elle ne l'avait pas atteinte, sa mère lui arrachait ses haillons pour la frapper jusqu'au sang avec des poignées d'orties.

La petite était dans sa huitième année. Parfois elle emmenait sa sœur plus petite encore, qu'elle portait sur son dos, après avoir fait de son tablier une écharpe pour la maintenir, et ses genoux, quand elle avait marché quelque temps, pliaient sous le poids.

Par une fraîche matinée d'avril, où la brume, baignée de lumière, faisait une atmosphère joyeuse, l'enfant s'était arrêtée hors d'haleine à mi-côte du village de Passy. Au loin, sur la route, un carrosse venait lentement. Elle l'attendit, et, quand elle fut auprès, approchant et tendant la main :

« Faites l'aumône, pour Dieu, à deux pauvres orphelins du sang des Valois.

— Que dis-tu là, petite? » fit une dame, richement parée, assise dans le fond du carrosse auprès d'un gros homme couvert de broderies qui, déjà, commen-

gait à marmonner. Il était absurde d'arrêter sa voiture pour écouter les mensonges d'une gueuse. Mais la dame voulait entendre, car déjà l'enfant avait entamé son histoire. « A merveille, répondit la marquise, et je vous promets, ma bonne petite fille, que, si votre récit se trouve véritable, je vous servirai de mère. Mais prenez bien garde à vous, ajouta-t-elle, vous vous repentiriez de m'en avoir imposé<sup>1</sup>. »

C'était la marquise de Boulainvilliers, qui se rendait à sa terre de Passy en compagnie de son mari, le prévôt de Paris<sup>2</sup>. La marquise, ainsi qu'elle l'avait dit, prit des informations auprès des voisins du logis qui servait d'abri aux petites mendiante, et, plus particulièrement, auprès de l'abbé Énoque, curé de Boulogne, sur la paroisse duquel elles demeuraient. Le prêtre, homme de bien, d'une charité féconde, avait pris ces malheureux en compassion. Au sujet de la mère et des enfants, il s'était muni de renseignements précis, qu'il avait fait venir de leur pays, le Bar-sur-Aubois, et il s'empessa de les mettre à la disposition de la marquise.

L'enfant s'appelait Jeanne; elle était la fille aînée<sup>3</sup>

1. Les sources, pour reconstituer cette partie du récit, sont très nombreuses et permettent, non seulement une certitude, mais d'entrer dans de minutieux détails. Ce sont les *Souvenirs* de la comtesse de la Motte et son interrogatoire du 20 janvier 1786 par les commissaires du Parlement; les *Mémoires* du comte de la Motte; les *Mémoires* du comte Beugnot; un récit très curieux intitulé *Histoire véritable de Jeanne de Saint-Rémi*, publié en 1786, écrit par quelqu'un qui était particulièrement renseigné sur cette partie de la vie de notre héroïne; les *Mémoires secrets* de Bachaumont; des correspondances: entre autres une lettre de Jacques de Saint-Rémy de Valois, en date du 16 mai 1776, au comte de Vergennes, où il parle de ses années d'enfance (*Archives des Affaires étrangères*, vol. 1383, f° 86); enfin les renseignements que M<sup>e</sup> Target, avocat du cardinal de Rohan, fit recueillir sur place et qui sont conservés dans son dossier, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Marie-Madeleine de Hellencourt de Dromesnil, née en 1730, qui avait épousé en 1748, Anne-Gabriel-Henry Bernard de Saint-Saire, marquis de Boulainvilliers, petit-fils du célèbre financier Samuel Bernard.

3. Née au château de Fontette, département de l'Aube, le 22 avril 1756.

de Jacques de Saint-Rémy, baron de Luz et de Valois, lequel était né dans son château de Fontette, à cinq lieues de Bar-sur-Aube, le 22 décembre 1717, et venait de mourir en l'Hôtel-Dieu de Paris, le 16 février 1762. Quand elle disait qu'elle était du sang des Valois, l'enfant disait vrai. Elle descendait réellement en ligne directe, par les mâles, de Henri II, de la branche des Valois, aînée de celle de Bourbon alors sur le trône. La généalogie fut certifiée exacte par le juge d'armes de la noblesse française, d'Hozier de Sérigny, et par le savant Chérin, généalogiste des ordres du roi. Henri II avait eu, de Nicole de Savigny, Henri de Saint-Rémy, qu'il reconnut et légitima, reconnaissance et légitimation étant alors deux actes identiques et qui se confondaient en un seul<sup>1</sup>. Henri de Saint-Rémy, avait eu de Chrétienne de Luz, René de Saint-Rémy, qui avait eu de Jacqueline Brévot, Pierre de Saint-Rémy de Valois, qui avait eu, de Marie de Mulot, Nicolas-René de Saint-Rémy de Valois, qui avait eu, de Marie-Élisabeth de Vienne, Jacques de Saint-Rémy, baron de Luz et de Valois, le père de la fillette en haillons que la marquise de Boulainvilliers avait accueillie sur le marchepied de sa voiture. Les armes étaient d'argent à une fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or. Et elle connaissait ses armes, la petite; c'était même la seule chose qu'elle parût savoir dans son affreuse indigence. La fasce d'azur, les fleurs de lis d'or : sa petite tête en était comme tapissée. Et quand elle en parlait, avec une précision singulière, ainsi que de l'aïeul, le royal bâtard de Nicole de Savigny, tout son corps, que la misère avait incliné,

1. Sur Nicole de Savigny, dame et baronne de Saint-Rémy, voir *les Bâtards de la Maison de France*, par le marquis de Belleval (Paris, 1901), p. 23 et suiv.

se redressait en un mouvement de révolte et d'orgueil.

Depuis plusieurs générations, les Saint-Rémy de Valois menaient, dans leurs domaines de Fontette, ce que le comte Beugnot appelle la vie héroïque : agriculteurs et chasseurs, ou plutôt braconniers ; la vraie existence, dirait-on, qui convenait à des fils de rois du moment qu'ils n'étaient pas sur le trône, si, parfois, on ne les voyait aussi faux monnayeurs. La ferme du château, immense, dressait sa construction plate et carrée, sans style, datant de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et remaniée dans le courant du xviii<sup>e</sup>, à mi-côte, dominant une plaine ondulée, diaprée de champs de luzerne et d'avoine. Des noyers séculaires l'entouraient, au feuillage luisant, aux troncs nouveaux. En contre-bas, le château d'aspect féodal, de grosses tours rondes plongeant dans des fossés où croupissait une eau fangeuse, servait de grenier à foin, d'abri aux récoltes de fruits, et de logement au gardien. Il était délabré, la toiture défoncée ; les étages du haut étaient ouverts à la pluie. « Mon père, écrit Beugnot, avait vu le chef de cette triste famille — il s'agissait de Jacques de Saint-Rémy, le père de la petite Jeanne ; — il le peignait comme un homme de formes athlétiques, qui vivait de la chasse, de la dévastation des forêts, de fruits et même de vol de fruits cultivés. Les Saint-Rémy menaient depuis deux ou trois générations cette vie héroïque qu'enduraient les habitants et les autorités, les uns par crainte, les autres par quelque retentissement d'un nom longtemps fameux. » La société du baron n'était composée que de paysans avec lesquels il s'enivrait et se battait quand il avait bu. Il vendait lopin par lopin ce qui restait du patrimoine familial, pour subvenir à ses débauches. Enfin,

il séduisit une nommée Marie Jossel, fille d'un tâcheron du pays et employée comme servante au château<sup>1</sup>. Après qu'elle l'eut rendu deux fois père, il l'épousa<sup>2</sup>.

Marie Jossel acheva de le ruiner. Elle était adonnée aux vices les plus dégradants, et Jacques de Saint-Rémy, avec sa force d'hercule, avait un caractère faible, une nature indolente. Dans les mains de sa femme il n'était qu'une loque. « Mon père, écrit le comte Beugnot, se souvient que, il y a quinze ou vingt ans, il se transportait chaque année dans le canton d'Essoyes pour la répartition des tailles. Lorsqu'il passait dans la paroisse de Fontette, le curé ne manquait pas de lui couper la bourse pour les pauvres enfants de Saint-Rémy. Ces enfants étaient au nombre de trois<sup>3</sup>, abandonnés dans une chétive

1. Marie Jossel ou Josselle était née à Fontette le 2 mars 1726 de Pierre Jossel, « manouvrier », et Françoise Pitois.

2. Le 14 août 1755 en l'église Saint-Martin de Langres. Antérieurement au mariage étaient nés de cette union, le 9 mars 1753, un fils nommé Joseph qui mourut le 19 décembre de la même année, et, le 25 février 1755, un fils nommé Jacques de qui il est question plus loin. Voy. Arsène Thévenot, *Notice topographique, statistique et historique sur Fontette*. Bar-sur-Seine, 1884, in-8 de 50 p.

3. Jacques né le 25 février 1755, Jeanne née le 22 avril 1756 et Marie-Anne née le 2 octobre 1757. Le baron de Saint-Rémy eut encore, de Marie Jossel, Marguerite-Anne, née le 17 février 1759, morte le 27 novembre de la même année; Jean, né le 5 mars 1760, à Fontette, mort le 9 mars suivant.

Au sujet de la petite Marguerite-Anne, de qui il est question dans cette note, M. Arsène Thévenot veut bien nous envoyer les observations suivantes : « Je vous ai signalé un point obscur et contradictoire qui m'avait déjà frappé et que je n'ai pas pu éclaircir au sujet de Marguerite-Anne, la petite sœur de Jeanne de Valois, née à Fontette le 17 février 1759 et dont vous indiquez la mort le 27 novembre suivant d'après l'état civil de Fontette. Comment expliquer que l'on retrouve la même Marguerite-Anne, au mois de mai 1760, âgée de quinze mois et emportée de Fontette par sa mère, et, plus tard à Paris portée sur le dos de sa sœur pour solliciter la pitié des passants. Cette existence ne me paraît pas douteuse car elle est affirmée par tous les auteurs et par Jeanne elle-même qui, dans ses *Mémoires*, dit que Marguerite mourut de la petite vérole à Boulogne-sur-Seine en 1765 à l'âge de six ans. Y a-t-il eu deux Marguerite-Anne jumelles, ou plutôt — et j'incline vers cette hypothèse — la seconde n'aurait-elle pas été empruntée ou volée et substituée à la première pour exciter plus vivement la charité publique? Le cas était fréquent. »



masure, percée sur la rue d'une petite trappe par où les habitants, chacun à son tour, leur apportaient de la soupe ou quelques aliments grossiers. « J'en ai été « témoin, disait mon père, et le curé n'osait pas « ouvrir la porte dans la crainte de m'affliger par le « tableau de ces enfants nus et nourris comme des « espèces de sauvages; il me disait que mon aumône « contribuerait à les habiller. »

Jeanne, la fille aînée, sortait avec les troupeaux du village. Elle allait pieds nus, maigrelette, ses cheveux embroussaillés de fétus de paille et de foin, pressant les vaches lentes de son brin de houx noir. Sa robe rapiécée, d'un bleu éteint, s'harmonisait à la verdure grise des avoines. Mais elle était paresseuse à se lever et il arrivait que, le matin, sa mère la poursuivit à coups de fourche, jusque sous son grabat, pour la faire sortir <sup>1</sup>.

Quand le baron de Saint-Rémy et sa femme eurent épuisé les ressources provenant du dernier carré de terre cédé à d'anciens fermiers, qu'ils eurent vendu leur château morceau par morceau à plusieurs familles du pays <sup>2</sup> et lassé la patience de créanciers qui se préparaient à faire exercer contre eux la contrainte par corps, ils résolurent d'aller chercher fortune à Paris. On se mettait en route, le père, la mère et trois des quatre enfants : Jacques et Jeanne, les deux aînés, et la quatrième, Marguerite-Anne, qui

1. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Les descendants de ces familles occupent aujourd'hui encore les différentes parties des bâtiments qui composaient la ferme du château, où chaque famille est séparée de ses voisins par de simples cloisons. Ces familles sont au nombre de huit. Une partie de la ferme a été anéantie par un incendie, il y a quelques années. Quant à l'ancien château aux tours rondes, il est entièrement détruit; mais on retrouve le bas des tours à l'intérieur des maisons qui ont été construites sur l'emplacement.

venait de naître et qu'il était facile de porter. Plus embarrassante était Marie-Anne, âgée d'une année et demi. On se décida à partir de nuit et à l'accrocher, enveloppée de langes, qui formaient maillot, à l'auvent d'un brave homme de paysan, nommé Durand, ancien fermier du baron de Saint-Rémy, qui avait gardé avec lui de bons rapports. Disons immédiatement que cet excellent homme eut grand pitié de l'enfant délaissée et, se chargeant d'elle, l'éleva en lui donnant tous ses soins et en y mettant tout son cœur.

On était au printemps de 1760. « Il n'arriva rien de remarquable sur la route, dit un contemporain fort bien renseigné<sup>1</sup>. Ils allèrent à petites journées. Après plusieurs jours de marche, ils arrivèrent à Paris. Ne trouvant pas d'occupation dans cette ville, ils échouèrent à Boulogne dont ils connaissaient le curé. Celui-ci les visitait de temps à autre et fournissait charitablement à une partie de leur dépense. » L'autre partie était défrayée par la petite mendicante. La baronne mettait aussi à profit sa beauté de paysanne robuste et avenante. Elle finit par jeter son mari à la porte — le baron était presque toujours malade à présent — pour le remplacer par un soldat aux gardes, un nommé Jean-Baptiste Raymond, natif de l'île de Sardaigne. Jacques de Saint-Rémy mourut à l'Hôtel-Dieu, comme il a été dit, de misère et de chagrin. La vie de la petite Jeanne devint atroce. Elle était le souffredouleur de ce couple dépravé et méchant, enfant martyr sur laquelle la débauche et le remords faisaient retomber leurs violences. « Insensible à mes pleurs, écrit Jeanne, mon impitoyable mère fermait la porte et, après m'avoir forcée à me dépouiller de mes misé-

1. L'auteur anonyme de l'*Histoire véritable de Jeanne de Saint-Rémi*.

rables haillons, qui me servaient à peine à me couvrir, elle tombait sur moi avec furie et m'enlevait la peau à grands coups de verge. Ce n'était pas tout. Raimond me liait au pied du lit et si, pendant cette opération cruelle, j'osais jeter des cris, elle recommençait de me frapper à coups redoublés. Souvent sa verge se brisait entre ses mains, tant sa brutale fureur s'appesantissait sur moi. »

C'est alors, en 1763, que Jeanne se trouva sur le chemin de la marquise de Boulainvilliers. Celle-ci la recueillit et la mit, avec sa petite sœur Marguerite-Anne qu'elle avait vue attachée sur son dos, chez une dame Leclerc, qui tenait une maison d'éducation pour jeunes filles, à Passy. Marguerite-Anne mourut peu de temps après de la petite vérole.

Cependant la baronne de Saint-Rémy, qui avait abandonné son mari, ne tarda pas à être abandonnée de son amant. Elle retourna avec son fils Jacques, demeuré près d'elle, dans le Bar-sur-Aubois. Des adorateurs rustiques l'aidèrent à y subsister tant que ses charmes conservèrent des attraits. Peu à peu, avec l'âge, ceux-ci se perdirent, et la misérable femme mourut dans le dernier dénuement. A peine sorti de l'enfance, son fils Jacques était parti avec un peu d'argent en poche. Il avait cheminé jusqu'à Toulon, où il s'était engagé comme mousse sur le premier navire qui avait consenti à le recevoir. C'était une nature énergique, un homme de valeur. Il fit dans la marine une carrière honorable <sup>1</sup>.

1. Jacques de Saint-Rémy de Valois était né le 25 février 1755, avant le mariage de son père avec Marie Jossel. Enseigne de vaisseau à Brest, le 1<sup>er</sup> octobre 1776; lieutenant de vaisseau le 4 avril 1780; capitaine de fusiliers au corps de la marine le 1<sup>er</sup> novembre 1782; il commandait la frégate la *Surveillante* et était chevalier de Saint-Louis quand il mourut au Port-Louis (Ile de France), le 9 mai 1785, à l'âge de trente ans. Voir sur lui *les Bâtards de la Maison de France*, par le marquis de Belleval, p. 42 et suiv.

Jeanne demeura chez la dame Leclerc jusqu'aux années qui suivirent sa première communion. Quand elle eut quatorze ans, la marquise de Boulainvilliers la plaça à Paris, chez une couturière, Mlle La Marche, d'où elle passa chez Mme Boussol, couturière dans le faubourg Saint-Germain, d'où elle entra en condition. Son caractère inquiet, agité, ne lui permettait pas de demeurer en place. C'était comme une fièvre qui la dévorait. Elle supportait impatiemment l'obligation de servir. De temps à autre, Mme de Boulainvilliers la prenait chez elle pour lui égayer l'humeur, remettre sa santé. Elle fut, de la sorte, tantôt en apprentissage, tantôt en service, s'irritant de plus en plus. « Je devins, dit-elle, blanchisseuse, porteuse d'eau, cuisinière, repasseuse et lingère; tout enfin, excepté heureuse et considérée. » Une petite-fille des rois de France était-elle faite pour demeurer en domesticité? Elle ne laissait pas d'en glisser un mot parfois, avec grâce et câlinerie, à sa protectrice, si bien que Mme de Boulainvilliers s'occupa de faire vérifier officiellement la descendance de Henri II. Sentant la jeune fille malheureuse, elle la prit enfin chez elle où elle la garda deux ans.

Jeanne était devenue belle fille, dans la fleur de ses dix-huit ans, quand Mme de Boulainvilliers fit venir de Fontette Marie-Anne qui, jadis, avait été accrochée en maillot à l'auvent du fermier Curand, pour les placer toutes deux au pensionnat de l'abbaye d'Yerres, près de sa terre de Montgeron, où l'on terminait l'éducation des demoiselles. Elle subvenait aussi aux premiers besoins de Jacques de Saint-Rémy, qui s'était engagé comme mousse et lui procurait la protection du duc de Penthièvre. Le 6 mai 1776, elle pouvait enfin faire authentifier officiellement par d'Hozier la

fameuse généalogie, le seul bien des enfants, et, en faveur de cette origine royale, obtenait pour chacun d'eux, par brevet du 9 décembre 1776<sup>1</sup>, une pension de huit cents livres sur la caisse du roi. En mars 1778, elle retira les deux sœurs de l'abbaye d'Yerres, pour les placer en celle de Longchamp où n'étaient admises que des filles de qualité.

Jeanne a vingt et un ans. Par son habileté à manier la sympathie de sa protectrice, elle a transformé son existence. En fut-elle dans la suite plus heureuse? Elle était la proie d'un orgueil sans mesure. C'était en elle, disait-elle, le sang des Valois. Ce sang des Valois, chacune de ses pensées, chacun de ses écrits en est comme imprégné. Quelle que soit la situation de fortune où, par moments, elle parviendra, il lui semblera qu'elle est toujours la pauvre délaissée, qui répète sur le bord du chemin, en haillons, les yeux allumés de haine et d'envie : « Prenez pitié d'une petite mendiante du sang des Valois! » — « Tyrannisée par un orgueil indomptable, écrit-elle elle-même, que j'ai reçu de la nature et que les bontés de Mme de Boulainvilliers, en me faisant entrevoir un avenir plus brillant, avaient rendu plus irascible, je n'arrêtais qu'en frémissant mes réflexions sur mon état. Hélas! me disais-je, pourquoi suis-je issue du sang des Valois? O nom fatal, c'est toi qui as ouvert mon âme à cette fierté qui n'eût jamais dû y trouver place; c'est pour toi que je répands des larmes; c'est à toi que je dois mes malheurs! »

1. *Arch. nat.*, O<sup>1</sup>/199.

## VIII

### LE COMTE DE LA MOTTE

Pour aristocratique que fût la vie que menaient à l'abbaye de Longchamp nos jeunes demoiselles, qui grandissaient en âge et en beauté — sinon en sagesse — elles en vinrent à la trouver monotone et bientôt même fort ennuyeuse. La marquise de Boulainvilliers les faisait « sortir » de temps à autre. En son domaine de Passy, les jolies pensionnaires se trouvaient en contact avec la vie mondaine, elles s'y laissaient éblouir par les propos dorés des jeunes gens élégants et sémi-lants, et trouvaient, rentrées au couvent, bien inélégante et fruste la robe grise et noire des religieuses. Les noces magnifiques de Mlle de Passy, fille de la marquise de Boulainvilliers, qui épousait le jeune vicomte Gaspard-Paulin de Clermont-Tonnerre<sup>1</sup>, où Mlles de Saint-Rémy de Valois avaient été priées, déroulèrent sous leurs yeux un spectacle enchanteur. Aussi, quand Jeanne eut regagné son couvent et que l'abbesse, chargée de sonder ses intentions, lui demanda si elle se sentait de la vocation pour la vie religieuse, la dame abbesse fut-elle bien reçue !

1. Le mariage fut célébré le 29 janv. 1779. Mme de Clermont-Tonnerre mourut deux années après (févr. 1781) en laissant deux petites filles.



Un jour de l'automne de 1779<sup>1</sup>, écrit le comte Beugnot, on annonce chez Mme de Surmont — femme du prévôt, juge civil et criminel de la châtellenie et président des greniers à sel de Bar-sur-Aube — que deux princesses fugitives sont tombées à l'auberge de la *Tête-Rouge*, c'est-à-dire à la plus misérable auberge de la ville, où il n'y en a pas une de passable. Et nous tous de rire de princesses ainsi logées. On apprend que ces dames sont échappées du couvent de Longchamp et qu'elles se sont dirigées sur Bar-sur-Aube comme sur un point central où elles vont réunir tous leurs efforts pour rentrer dans les biens considérables qui forment l'antique patrimoine de leur Maison. Ces biens sont les terres de Fontette, d'Essoyes et de Verpillières. L'une porte le nom de Mlle de Valois — c'est notre petite Jeanne, — l'autre de Mlle de Saint-Rémy — c'est Marie-Anne, sa plus jeune sœur.

Elles avaient franchi les haies de clôture, un léger paquet sous le bras et douze écus dans leur poche. Le coche d'eau les avait conduites jusqu'à Nogent, d'où le carrosse de voiture les avait menées à Bar-sur-Aube. De leurs trente-six livres tournois, elles en avaient dépensé vingt-quatre.

Toute une jeunesse gaie et vive papillonnait à Bar-sur-Aube autour de l'énorme et majestueuse Présidente de Surmont<sup>2</sup>, en sa belle demeure de la rue de l'Aube, entourée de jardins fleuris<sup>3</sup>. C'étaient des par-

1. Le comte Beugnot parle de l'automne de 1782. L'acte de mariage de Nicolas de la Motte et de Mlle de Saint-Rémy de Valois, en date du 6 juin 1780 dans les registres de l'état civil de Bar-sur-Aube, prouve qu'il faut lire 1779.

2. « J'ai peint de quelques traits la société un peu libre qui se réunissait dans la maison de Mme de Surmont », écrit le comte Beugnot (I, 6). Il est regrettable que cette partie de ses Mémoires n'ait pas été publiée.

3. La maison de Surmont est conservée à Bar-sur-Aube, 16 et 18, rue d'Aube. Les salles style Louis XVI, sont, pour la plupart, du temps. Par une coïncidence intéressante, la maison de Surmont est aujourd'hui habitée

ties de campagne en chars à bancs, avec des provisions dans des paniers que l'on allait étaler sur la mousse et les nappes de fougères, dans le fond des bois; c'étaient des comédies, où jeunes gens et jeunes filles se donnaient la réplique sur une estrade garnie de tapis, construite dans l'une des hautes salles en boiseries blanches de l'hôtel, et où les spectateurs applaudissaient un dialogue d'autant plus animé et naturel que Frontin et Lisette avaient plus longuement répété leur rôle, bras dessus bras dessous, en toute solitude — il fallait bien ménager la surprise! — sous les voûtes épaisses et discrètes des profondes allées du parc.

« Mme de Surmont avait quelque temps résisté, écrit le jeune Albert Beugnot, avocat en herbe; mais nous étions parvenus à lui persuader que sa position dans la ville lui imposait l'obligation de protéger des demoiselles de qualité fugitives, persécutées peut-être, et que la noblesse délaissait d'une manière honteuse. Nous avons fait vibrer la corde sensible. » La bonne dame prit donc les jeunes filles sous son toit, nonobstant la mauvaise humeur de son mari qui n'avait pas laissé de bougonner et de protester contre cet envahissement dérangeant ses habitudes. Il avait cédé. « Le mari, dira plus tard l'inspecteur Surbois, est véritablement on ne peut plus timide; mais sa femme a de la tête et de la fermeté<sup>1</sup>. » Comme ces demoiselles étaient dans le

par une descendante directe de Henri II et de Nicole de Savigny, Mlle Olivia de Valois, appartenant à l'une des deux branches de la famille dont l'autre s'est éteinte en l'héroïne de ce récit, en ses deux sœurs et en son frère. — Voir Em. Socard, *Table généal. de la Maison de Valois Saint-Rémy*. Troyes, 1858, in-8.

1. Rapport daté de Bar-sur-Aube, 16 septembre 1785, *Archives des Affaires étrangères*, Mém. et docum., France, 1399, f° 224.

plus grand dénuement, Mme de Surmont leur prêta, le soir de leur arrivée, deux robes blanches, mais sans trop d'espoir qu'elles pussent leur servir, car les robes étaient à sa taille et cette taille était des plus volumineuses. Aussi, quelle ne fut pas sa surprise, quand elle vit, le lendemain, que les corsages allaient parfaitement. On avait passé la nuit à les découper et recoudre, si bien qu'elles convenaient à ravir. « Elles procédaient pour tout avec la même liberté et Mme de Surmont commençait à trouver le sans-*façon* des princesses poussé trop loin. »

L'aînée, Jeanne de Valois, avait un esprit actif, impétueux, mettant tout sens dessus dessous dans la vieille demeure où, du jour au lendemain, elle s'était trouvée chez elle. Elle n'avait pas tardé à faire quitter au président du grenier à sel sa mauvaise humeur, en le charmant de sa vivacité gracieuse, de ses espiègleries enjouées, de mille et une flatteries et câlineries dont le bonhomme se trouvait tout farci. « Les demoiselles de Saint-Rémy, dit Beugnot, qui ne devaient passer tout au plus que la semaine chez Mme de Surmont, y demeurèrent un an. Le temps s'écoula comme il s'écoule dans une petite ville de province : en querelles, en raccommodements, en propos, en justifications, en épouvantables intrigues et qui ne franchissaient jamais les murs de la cité. Toutefois le génie de Mlle de Saint-Rémy, l'aînée, trouvait à se développer dans un cercle aussi étroit. Elle préludait en attendant partie. Elle s'était emparée de l'esprit de M. de Surmont, et recouvrait de l'attachement aveugle que lui portait cet homme de bien, les noirceurs qu'elle distribuait à tout venant, à Mme de Surmont elle-même. Cette dernière m'a souvent répété que l'année la plus malheureuse de sa vie était

celle qu'elle avait passée dans la société de ce démon. »

Parmi les personnes que nos deux sœurs voyaient à Bar-sur-Aube, figurait une dame de la Motte, veuve d'un officier de gendarmerie, compagnie des Bouguignons<sup>1</sup>, en garnison à Lunéville. Elle avait un fils engagé dans la compagnie même où avait servi son mari. Marc-Antoine-Nicolas de la Motte venait souvent dans la maison de Surmont. C'était un jeune homme d'une taille au-dessus de la moyenne, au visage allongé, figure mince, teint pâle et basané, les yeux et les sourcils noirs, les cheveux bruns, le nez aquilin marqué de petite vérole. Il avait bon air, en somme, dans son habit de gendarme écarlate, brodé de galons d'argent, portant à son chapeau bordé d'argent la cocarde blanche, son grand manteau de drap écarlate doublé de serge rouge et parementé de couleur chamois<sup>2</sup>. Mais il était lourdaud, et ses camarades, déformant son nom « La Motte », l'appelaient « Momotte » sans qu'il s'en formalisât.

La Motte avait du talent pour la comédie. Il tenait des rôles avec Mlle Jeanne et lui donnait, dit-elle, des leçons de déclamation. « Ces moments, observe Jeanne, n'étaient pas perdus pour l'amour. » On déclama tant et si bien qu'il fallut se marier en grande hâte<sup>3</sup>. L'union de Nicolas de la Motte, écuyer, gendarme du roi de la compagnie des Bourguignons, et de Jeanne de Saint-Rémy de Valois de Luz, fut bénie le 6 juin 1780, en la paroisse de

1. A la veille de la Révolution la gendarmerie comprenait dix compagnies dont les quatre premières — Écossais, Anglais, Bourguignons et Flamands — avaient le roi pour capitaine.

2. Signalement du comte de la Motte, *Archives des Affaires étrangères*, Mém. et docum., France, 1399, f° 260.

3. *L'Histoire véritable de Jeanne de Saint-Rémy*, donne sur les premières amours de Nicolas de la Motte et de Jeanne de Valois des détails d'un réalisme tel qu'il est impossible de les reproduire.

Sainte-Marie-Madeleine de Bar-sur-Aube. Les fiançailles avaient été célébrées la veille, « sous l'autorisation de messire Joseph-Henri Arminot, écuyer, seigneur de Fin-et-bon-chemin, élu tuteur *ad hoc* par assemblée de parents en date du 20 mai 1780, à cause de la longue absence de la dame Jossel, mère de la demoiselle. » — « A la célébration dudit mariage ont assisté : Nicolas-Clausse de Surmont, conseiller du roi, président, prévôt, juge civil et criminel de la prévôté et châtellenie de Bar-sur-Aube, lieutenant général de police et président du grenier à sel, oncle maternel du mari; messire Joseph-Henri Arminot, écuyer, seigneur de Fin-et-bon-chemin, parent et tuteur de la mariée, demeurant audit Bon-chemin, et Jean Durand, receveur des aides, demeurant à Fontette. » Ce Jean Durand était sans doute l'ancien fermier de Saint-Rémy qui avait recueilli et élevé la petite Marie-Anne. Un mois après, jour pour jour, à la même paroisse, étaient baptisés Jean-Baptiste et Nicolas-Marc, fils jumeaux de Nicolas de la Motte, gendarme du roi, et de Jeanne de Valois. Les parrains étaient les domestiques de Mme de Surmont. Les deux enfants moururent quelques jours après<sup>1</sup>. Nicolas de la Motte avait alors vingt-six ans et Jeanne de Valois en avait vingt-quatre. Les deux époux usurpèrent le titre de comte avec assez d'adresse pour que les contemporains, et depuis lors tous les historiens qui se sont occupés de leur histoire, y aient été trompés. Dans les actes d'état civil qui les concernent et qui nous ont passé sous les yeux, La Motte est simplement qualifié d'écuyer. Son oncle, frère de son père,

1. Ces faits, d'après le registre de l'état civil de Bar-sur-Aube.



était marchand. La confusion fut d'ailleurs d'autant plus facile qu'il existait dans le Bar-sur-Aubois deux familles de la Motte : l'une, à laquelle appartenait le mari de notre héroïne, était de petite gentilhommerie; l'autre, de noblesse ancienne et plus considérable, était établie à Braux-le-Comte.

« M. de la Motte, dit Beugnot, était un homme laid, mais bien fait; habile à tous les exercices du corps, et, en dépit de sa laideur, l'expression de sa figure était aimable et douce. Il ne manquait pas entièrement d'esprit; mais ce qu'il en avait était tourné vers les aventures subalternes. Il était gentilhomme et le troisième de son nom qui servait dans la gendarmerie. Son père, chevalier de Saint-Louis et maréchal des logis dans ce corps, avait été tué dans la bataille de Minden. Dénué de toute espèce de fortune, il avait cependant eu le talent de se noyer de dettes. » « Gendarme assez dispos pour bien porter sa botte de foin du magasin de fourrage au quartier, disait de lui son beau-frère M. de la Tour, mais ne lui en demandez pas davantage. » « Il n'est pas beau de figure, écrit Mayer dans son pamphlet, mais du reste il promettait. Mlle de Valois fit cas du reste. »

Quand Mme de Surmont apprit à quel point Jeanne de Valois et son neveu l'avaient trompée, irritée de l'insulte faite à sa maison, elle pria la demoiselle de sortir et congédia le galant. Ils allèrent se réfugier chez Mme de la Tour, femme d'un ancien contrôleur du vingtième et sœur de M. de la Motte; mais celle-ci, fort gênée elle-même, ne put les héberger longtemps. Jeanne aliéna pour mille francs deux années de la pension de huit cents livres qu'elle avait obtenue; La Motte vendit pour six cents livres un cabriolet et un cheval qu'il avait achetés à crédit à Lunéville : ce



furent les ressources pour se mettre en ménage.

Les gendarmes rouges résidaient au château de Lunéville qu'ils entretenaient et meublaient à leurs frais. La Motte se montra fier de présenter aux camarades sa jeune femme, très jolie et très coquette, et Jeanne fut fêtée par le corps tout entier. Le mari eut-il motif d'en prendre ombrage? nous voyons à cette date sa femme entrer dans le couvent des Annonciades à Saint-Nicolas-du-Port en Lorraine. L'ordre en avait été fondé par la bienheureuse Jeanne de Valois, fille de Louis XI, et Mme de la Motte avait sans doute fait valoir son nom pour y être agréée. Et le comte reprit sa vie de garçon, se noyant de dettes, « faisant des escroqueries avec des juifs » et s'amusant de son mieux. Bientôt cependant il retira Jeanne du couvent pour la reprendre auprès de lui<sup>1</sup>.

Jeanne ne tarda pas à faire partager à son mari les rêves d'ambition qui la hantaient. Certes, avec le nom qu'elle portait, son intelligence, son activité, on parviendrait à reconquérir une situation digne d'une fille des Valois. La Motte était une nature banale et bornée sur laquelle sa femme n'avait pas tardé à prendre un empire absolu. Ses créanciers le harcelaient. Songeant à chercher fortune ailleurs, il sollicita un certificat de service; mais celui-ci lui fut refusé. C'était l'usage du corps. La gendarmerie formait une arme d'élite où les gentilshommes servant sans grade étaient nombreux. Les autres appartenaient à la classe bourgeoise et, en grande majorité, à des familles de robe. On perdait tout droit à l'avancement ou à la croix si l'on se retirait sans certificat de service, et l'on n'obtenait de certificat qu'en payant ses dettes.

1. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

## IX

### AU CHATEAU DE SAVERNE

Vers cette époque, septembre 1781, Mme de la Motte apprit que sa bienfaitrice, la marquise de Boulainvilliers, était de passage à Strasbourg. Elle décida son mari à s'y rendre. A Strasbourg les jeunes époux entendent que la marquise est l'hôte du prince cardinal de Rohan en son château de Saverne : ils vont à Saverne. Mme de Boulainvilliers, qui s'était d'abord fâchée, quand elle avait entendu la folle équipée de ses petites protégées franchissant les murs de l'abbaye de Longchamp, ne leur en a pas tenu longtemps rigueur. Elle accueille les jeunes époux avec sa bonté coutumière. Ils lui content leur détresse, elle en est touchée et consent à les présenter au cardinal.

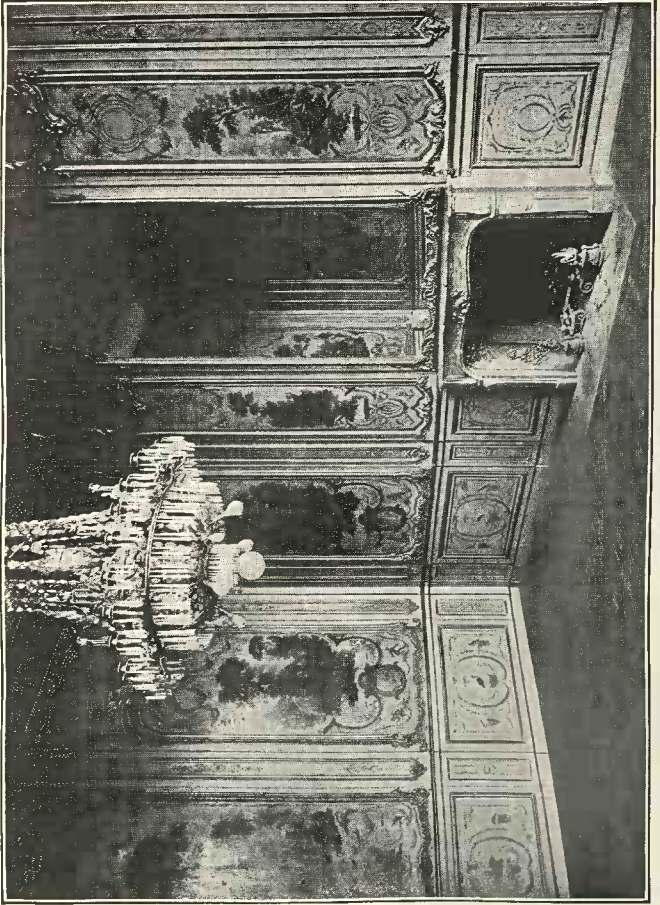
Le prince Louis de Rohan est demeuré tel que nous l'avons connu à Vienne, si ce n'est que les années, avec leur expérience, et les dignités de plus en plus grandes dont il a été revêtu, lui ont donné un air plus grave — pas beaucoup. Il est à présent cardinal, titulaire de l'évêché de Strasbourg, le plus riche de France, prince-État d'Empire, landgrave d'Alsace,

abbé de la grande abbaye de Saint-Vaast et de celle de la Chaise-Dieu, proviseur de Sorbonne, grand aumônier de France, ce qui est la première charge de la cour, supérieur général de l'Hôpital royal des Quinze-Vingts, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Nous avons son portrait à cette époque : un homme d'une belle figure, mais toujours une figure d'enfant, rondelette, gracieuse et poupine, haute en couleurs, les cheveux d'un gris blanc et le devant de la tête dégarni ; d'une grande taille, se tenant fort droit et bien fait. Il porte ses cinquante ans. Bien qu'avec l'âge il se soit chargé d'un peu d'embonpoint, la démarche est toujours noble et aisée, trahissant dans son allure à la fois l'homme d'Église et l'homme de Cour. Il est toujours affable, aimable, d'une grâce avenante, ouvert et accueillant, méritant encore le nom qu'on lui donnait : *la Belle Éminence* <sup>1</sup>.

Rohan a fait reconstruire, avec faste et dans un beau style, par l'architecte Salins de Montfort, le palais de Saverne, résidence des évêques de Strasbourg, qu'un incendie, où il a failli périr lui-même, a anéanti le 8 septembre 1779 : perte de plusieurs millions. L'œuvre réalisée est admirable. Il y installe des collections de physique, d'histoire naturelle ; une nombreuse bibliothèque aux belles reliures portant sur les plats, frappées en or, les armoiries cardinalices avec cette mention : *Ex bibliotheca Tubernensi* <sup>2</sup>. A

1. Bette d'Étienville. *Défense à une accusation d'escroquerie*, éd. originale, p. 12. On a un portrait de Rohan par Rossin (1768), gravé par Cathelin (1773), un autre portrait gravé par Campion de Tersan d'après le dessin de Ch.-N. Cochin (1765), ceux de Capellan, Chapuy, Klauber, François, Voyé le Jeune et des estampes anonymes. Le Musée municipal de Strasbourg possède vingt-trois portraits différents du prince Louis cardinal de Rohan.

2. Ces trésors artistiques et scientifiques ont été transportés par le Direc-



LE " SALON DES SINGES "   
 Décoration de CHRISTOPHE HUET.

Paris, il occupe l'admirable hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple, qui a pris le nom de « Maison de Strasbourg ». De grands jardins le font communiquer avec le palais Soubise<sup>1</sup>. On y admire encore le *salon des Singes*, d'un goût bizarre, paysanneries chinoises par Christophe Huet, mais dont l'ornementation est harmonieuse et délicate; les trumeaux mythologiques de J.-B.-Marie Pierre, les pittoresques paysages de Boucher, et, avant tout, au fronton des vastes écuries où le prince Louis nourrissait ses cinquante-deux juments d'Angleterre, l'admirable bas-relief de Le Lorrain, les chevaux d'Apollon,

*Un bas-relief en pierre et qui semble d'airain,*

dit un merveilleux érudit, qui fut poète à ses heures, Anatole de Montaiglon<sup>2</sup>.

Rohan réunissait les livres d'heures anciens, les missels aux brillantes enluminures : il lui répugnait d'avoir entre les mains, durant les offices, de vilains livres imprimés.

D'autre part il a pris à cœur la faillite de son neveu le prince de Guéméné, déclarée en septembre 1782, la retentissante faillite de trente millions qui a accumulé ruines et misères. Les plus atteints sont les petites gens, boutiquiers, portiers, domestiques, qui confiaient leurs épargnes au prince. Rohan n'y est mêlé ni compromis en rien; mais, dans la mesure de ses forces, il veut atténuer le désastre. Chaque année,

toire du Bas-Rhin en la bibliothèque de Strasbourg, où l'incendie de 1870 les a détruits. Le Roy de Sainte-Croix, p. 89 et suiv.

1. Aujourd'hui palais des Archives nationales. A l'hôtel de Rohan notre Imprimerie Nationale a trouvé un abri qu'elle serait sur le point de quitter.

2. Sur l'hôtel de Rohan voir Henry Jouin, *Ancien hôtel de Rohan affecté à l'Imprimerie Nationale*, Paris, 1899, in-fol.



sans que rien l'y oblige, il contribue pour une somme considérable à la liquidation des dettes de son cousin<sup>1</sup>.

Rohan a fait un pèlerinage à Sasbach au champ où Turenne trouva la mort. « La pensée m'est venue, dit-il, d'élever un monument à ce grand homme. J'ai donc acheté le champ où un boulet le frappa et, avec lui, la fortune de la France, pour y faire construire une pyramide. Je ferai bâtir à côté une maison pour y établir un gardien, un vieux soldat invalide du régiment de Turenne, je désire que ce soit de préférence un Alsacien. » Le monument fut élevé, la maison fut construite, un vieux soldat y fut logé<sup>2</sup>.

1. Déclaration du baron de Planta, 28 nov. 1785 (*Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1417) et son interrogatoire (*Ibid.*, F/4445, B); *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, II, 1. Le baron de Planta, ancien officier suisse, avait été attaché au cardinal depuis 1772 en qualité de premier gentilhomme. Il était son homme de confiance. On notera qu'il était de religion protestante. La déclaration ci-dessus paraîtra d'autant plus sincère qu'à la date où elle fut faite Planta n'appartenait plus à la maison du cardinal. Il lui avait donné sa démission en juin 1785 et avait quitté l'hôtel de Strasbourg dès le mois de janvier. *Bibl. nat.*, ms Joly de Fleury 2088, f°241 v°.

2. Sasbach dépendit jusqu'en 1833 de la seigneurie d'Oberkirch, qui relevait elle-même de la cour épiscopale de Strasbourg. Le champ de Sasbach, acheté par Rohan, est demeuré jusqu'aujourd'hui la propriété de la France, terre française en plein duché de Bade. C'est en 1780 que Rohan le visita. En 1781 il fit commencer les travaux du monument à élever à la mémoire de Turenne. Ils furent terminés en 1782. En 1786 la pyramide construite fut renversée par une tempête. Les pierres en furent brisées, ainsi que celles du socle. En août 1788 la pyramide fut refaite; mais avant 1796 le monument avait été détruit à nouveau par le temps. La faute en était à l'entrepreneur qui employait de mauvais matériaux. La maison du garde, délaissée, était tombée en délabrement. A l'approche des armées révolutionnaires, commandées par Moreau, le cardinal de Rohan s'était retiré en Suisse. Au cours des années 1796-1797 le monument fut relevé par le soin de l'administration française et, de ce jour, celle-ci considéra champ et monument comme sa propriété. En 1802 il y eut à ce sujet des contestations entre le gouvernement français et l'évêché de Strasbourg; mais à partir de 1803, date de la mort du cardinal de Rohan, le gouvernement nomma librement le gardien du champ et du monument qu'il considéra définitivement comme sa propriété. Le monument, abandonné dans la suite, tomba de nouveau en ruine. En 1826, Charles X, sur les fonds de sa cassette particulière, le fit reconstruire d'une manière solide et durable. Les abords et les plantations qui s'y trouvent, tels



Et, de la sorte, l'argent filait. Aussi tous les contemporains, Marie-Antoinette la première — et avec quelle âpreté : « Un besogneux », dit-elle, — puis tous les historiens jusqu'à ce jour, sans exception, ont-ils reproché à Rohan sa fortune obérée. Un évêque qui a des dettes : quelle horreur ! il devait entretenir des femmes. Aussi bien sait-on que ce que l'homme pardonne le plus difficilement à son semblable est de ne pas avoir d'argent.

Mme de la Motte était une petite créature fine et souple, d'une grâce ondoyante et alerte. Des cheveux châtain, de ce châtain si fin qui a la nuance des noisettes avec des reflets plus clairs, ondulaient sur son front. Ses yeux étaient bleus, pleins d'expression, très vifs, sous des sourcils noirs bien arqués. La bouche, grande, pouvait paraître ce qu'il y avait de défectueux dans son visage au point de vue du dessin ; cependant elle en était le charme par les dents fines et d'une blancheur parfaite, mais surtout par le sourire qui était enchanteur. « Son sourire allait au cœur », dit Beugnot qui en parle d'expérience. Sa gorge eût été à souhait s'il y en avait eu davantage ; mais, comme l'observe encore Beugnot, « la nature s'était arrêtée à moitié de l'ouvrage et cette moitié faisait regretter l'autre ». L'éclat si pur de son teint, une peau blanche et fraîche, une physionomie spirituelle et une allure

qu'on les voit aujourd'hui, furent ordonnés en 1843. (Voir un article de E. Palm, dans le journal *der Tag*, 17 juillet 1901, p. 10.) Les Français font aujourd'hui encore pèlerinage au champ de Sasbach, où s'élève la pyramide de Rohan et se conserve pieusement la pierre où Turenne s'appuya pour mourir. Le gardien actuel, nommé par le ministère de la guerre français, le 30 janvier 1902, est M. Ferd.-Guill. Paulin, ancien gendarme français, né à Molsheim (Alsace). Il a succédé à M. Schnoering, ancien adjudant des pontonniers.

vive, si légère, qu'en la voyant se transporter d'un point à un autre il semblait qu'elle ne pesât rien, ajoutaient à son agrément. Enfin c'était la voix, douce, insinuante, d'un timbre agréable, qui caressait. Avec une instruction négligée elle avait l'esprit prompt et naturel, elle s'énonçait correctement et avec une grande facilité. « La nature, dit Bette d'Étienville, lui avait prodigué le dangereux don de persuader<sup>1</sup>. »

Devant les personnes d'un rang élevé elle savait prendre un air d'aristocratie, un maintien noble, à la fois déférent et aisé, merveilleusement approprié à la circonstance. Quant aux lois morales et à celles de l'État, très simplement, avec infiniment de naturel, et sans autre intention mauvaise, Mme de la Motte n'en soupçonnait pas l'existence. Elle allait ainsi tout droit devant elle, avec les armes redoutables que son sexe, sa beauté et son esprit mettaient dans ses mains, tout droit, sans voir d'obstacle, au gré de ses fantaisies impétueuses. « Tout cela, conclut Beugnot, composait un ensemble effrayant pour un observateur et séduisant pour le commun des hommes qui n'y regardait pas de si près<sup>2</sup>. »

Telle était Mme de la Motte. Nous connaissons le cardinal de Rohan.

On a vu comment Jeanne de Valois avait rencontré pour la première fois Mme de Boulainvilliers sur le chemin qui montait au village de Passy. C'est sur la

1. Bette d'Étienville, *Second mémoire*, dans la *Coll. compl.*, II, 32. — Georgel dit de son côté : « Un air de bonne foi dans ses récits mettait la persuasion sur ses lèvres ». *Mém.*, II, 36.

2. Nous pouvons reconstituer la physionomie de Mme de la Motte d'après le témoignage du comte Beugnot, celui de Rétaux de Villette et celui de Bette d'Étienville qui l'observa avec son œil de romancier. Ces témoignages se complètent l'un l'autre et concordent exactement.

grande route encore, entre Strasbourg et Saverne, qu'elle fut pour la première fois présentée au cardinal. « Je rencontrai la dame de Boulainvilliers, dit celui-ci, qui se promenait sur la grande route; elle fit arrêter, je m'approchai de sa voiture et elle me présenta une personne qu'elle me dit s'appeler Mlle de Valois<sup>1</sup>. « Ce nom, ajouta-t-elle, appartient véritablement à « madame, qui est absolument dénuée de fortune ». M. et Mme de la Motte furent reçus au château de Saverne. Rohan se montra empressé d'entendre les aventures qui pouvaient se trouver dans la vie d'une aussi jolie personne. Il était d'ailleurs impossible d'imaginer une histoire plus intéressante et qui fût mieux contée.

Tandis que Jeanne, assise sur un tabouret, la taille légèrement pliée en avant, parlait de sa voix claire et pénétrante, animée de son sourire enchanteur, son mari, dans un fauteuil, l'air digne et grave, opinait du bonnet, et la marquise de Boulainvilliers, affectueusement, soulignait les bons endroits. Rohan promit sa protection. La Motte obtint un brevet de capitaine à la suite des dragons de Monsieur, frère du roi. Notre homme y est titré « comte », erreur à laquelle il a contribué, mais il peut désormais en faire état aux yeux des incrédules. Mme de Boulainvilliers, de son côté, payait les dettes à Lunéville. Le certificat de service, tant désiré, est obtenu, et le jeune couple prend la diligence pour Paris.

L'aurore de la fortune se lève devant Jeanne de Valois.

1. *Interr. du cardinal de Rohan*, 11 janv. 1806, Campardon, p. 207.



BUSTE DE CAGLIOSTRO, PAR HOUDON

Plâtre donné par Cagliostro à M<sup>e</sup> THILORIER, son avocat.

Appartient à M. Storelli, à Blois.

## X

### CAGLIOSTRO <sup>1</sup>

A l'époque même où le cardinal de Rohan faisait la connaissance de Mme de la Motte, il entrait en relations avec un personnage qui remplissait alors le monde du bruit de ses prodiges, le comte de

1. Les documents pour servir à l'histoire de Cagliostro sont très nombreux. La difficulté est de faire un choix critique pour écarter ceux qui ne sont pas exacts. On placera en première ligne les renseignements recueillis par la justice, lors du procès du Collier. On les trouve aux *Archives nationales* : X<sup>s</sup>, B/1417 — F<sup>s</sup>, 4445 B — Y, 13125. Une partie en a été publiée par M. Campardon, mais l'intéressant rapport du commissaire Fontaine est demeuré inédit. Ces indications seront complétées par le livre intitulé : *Vie de Joseph Balsamo* (Paris, 1791), traduit sur l'original italien que la Chambre apostolique venait de publier, l'année même, d'après la procédure du procès fait à Cagliostro par les magistrats du Souverain Pontife. On y joindra les interrogatoires et confrontations du procès du Collier, les mémoires rédigés dans cette affaire par les avocats, et surtout celui de M<sup>e</sup> Thilorier pour Cagliostro, puis les pièces de l'action intentée, en juin 1786, par Cagliostro, au marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, et au commissaire Chesnon, et les répliques de ces derniers. Un fervent adepte, le fermier général J.-B. de Laborde, publia à Genève, en 1784, des *Lettres sur la Suisse en 1781*, où il parle beaucoup de son héros. — Voir aussi les *Lettres du comte de Mirabeau sur Cagliostro* (1786) et les *Renseignements sur le séjour que le fameux Cagliostro fit à Mittau en 1770*, par Elisa von der Recke (Berlin et Stettin, 1787). — Dans le *Courrier de l'Europe*, rédigé à Londres, Morand entreprit en 1786 87 (numéros 15-22) une vive campagne contre le célèbre aventurier et publia les résultats de l'enquête minutieuse qu'il fit sur ses faits et gestes en Angleterre. Les mémoires de l'époque, ceux du baron de Gleichen, de l'abbé Georgel, du comte Beugnot, de Mme d'Oberkirch, de Casanova, les *Mémoires secrets* de Bachaumont, la *Correspondance* de Métra, et, outre

Cagliostro. Celui-ci venait d'arriver à Strasbourg<sup>1</sup> précédé d'une renommée qui, dès les premiers jours, s'y était encore accrue. Il guérissait toutes les maladies possibles sans daigner accepter la moindre chose de ceux de ses clients qui étaient riches et en donnant de l'argent à ceux d'entre eux qui étaient pauvres. Le prince de Rohan se trouvait dans sa résidence de Saverne, où il accueillait Mme de la Motte; il vint à Strasbourg pour y entrer en relation avec un homme aussi extraordinaire.

Une audience fut demandée pour le cardinal-évêque; mais elle fut refusée. « Si M. le cardinal est malade, répond Cagliostro, qu'il vienne et je le guérirai; s'il se porte bien, il n'a pas besoin de moi, ni moi de lui. » Rohan trouva cette réponse sublime et son désir de voir le héros en fut accru. On ne parlait d'ailleurs que de lui dans la ville. Un jour qu'il se promenait sur la place, dans son habit de taffetas bleu galonné sur les coutures, ses cheveux en nattes poudrées réunis en cadenettes, suivi d'une bande de gamins qui regardaient, émerveillés, ses souliers à la d'Artois avec des boucles de pierreries, ses bas chinés à coins d'or, les rubis et les diamants qui

le *Courrier de l'Europe*, la *Gazette de Leyde*, la *Gazette d'Utrecht*, le *Courrier du Bas-Rhin*, ont été dépouillés. Enfin, dans le journal du libraire Hardy (*Bibl. nat.*, ms. franc. 6685) et de nombreuses lettres particulières, on voit l'opinion des contemporains sur Cagliostro et ses prodiges. Il est question en détail de la franc-maçonnerie égyptienne, dont Cagliostro fut le promoteur, et de ses rapports avec les loges écossaises et les Philalèthes, dans les livres de Thory, *Annales originis magni Galliarum Orientalis* (Paris, 1812) et *Acta Latomorum* (Paris, 1812), en français sous les titres latins. La meilleure vie de Cagliostro est celle qui a été écrite par Fréd. Bulau, trad. par W. Duckett, dans *Personnages énigmatiques*, t. 1 (Paris, 1861, in-16) p. 306-329. Sur la maison de Cagliostro à Paris, 1, rue Saint-Claude, conservée de nos jours, on lira les jolies pages de M. G. Lenoître, *Vieux papiers, vieilles maisons*, p. 161-71.

1. Le 19 sept. 1780. Mémoire pour Cagliostro, dans la *Collection Belle d'Étienville*, I, 19.



brillaient à ses doigts et à sa jabotière, sa chaîne de montre en diamants à trois brins, terminée par six gros diamants et quatre branches de diamants, à deux desquelles pendait un gland de diamant, à la troisième une clé d'or garnie de diamants, et à la quatrième un cachet d'agate, ce qui faisait un étincellement sur son gilet à fleurs, et son chapeau mousquetaire orné de plumets blancs, — Cagliostro s'arrêta avec un cri de surprise devant le grand crucifix en bois sculpté. Car il ne pouvait comprendre comment un artiste qui, certainement, n'avait pas vu le Christ, avait pu atteindre à une ressemblance aussi parfaite.

« Vous avez donc connu le Christ ? »

— Nous étions ensemble du dernier bien, répondait Cagliostro. Que de fois nous nous promenâmes sur le sable mouillé, au bord du lac de Tibériade ! Sa voix était d'une douceur infinie. Mais il ne m'a pas voulu croire. Il a couru les rivages de la mer ; il a ramassé une bande de lazarons, de pêcheurs, des loqueteux ! Et il a prêché. Mal lui en est advenu. »

Et, se tournant vers son domestique :

« Tu te souviens du soir, à Jérusalem, où l'on crucifia Jésus ? »

Mais le domestique, avec une profonde révérence :

« Non, monsieur. Monsieur sait bien que je ne suis à son service que depuis quinze cents ans. »

Cagliostro débitait une liqueur qui avait la vertu de « fixer » pour toujours ceux qui en buvaient dans l'âge où ils se trouvaient au moment même. Un autre élixir, dans des flacons plus petits, rajeunissait de vingt-cinq ans. Les journaux racontaient le plus gravement du monde :

« Une vieille coquette entend dire à Cagliostro

qu'il possède la véritable eau de Jouvence. Elle prie, elle supplie tant, qu'il consent enfin à lui en envoyer une petite fiole. Son domestique quinzecentenaire apporte la petite bouteille étiquetée : « Eau pour « rajeunir de vingt-cinq ans. » La dame étant absente, la femme de chambre, nommée Sophie, âgée de trente ans, a voulu goûter le breuvage, qui lui a paru délicieux, et elle a vidé la fiole. Aussitôt ses membres diminuent, ainsi que sa taille, sa tête devient plus petite, enfin Sophie n'est plus qu'une petite fille de cinq ans qui se perd dans les hardes d'une grande personne. La dame rentre, appelle Sophie, qui, enveloppée, embarrassée dans ses jupons, accourt à la voix de sa maîtresse. Surprise de la métamorphose, elle demande la fiole, qui est vide. Furieuse, elle prend la pauvre petite et lui donne cruellement le fouet. Elle est allée ensuite chez Cagliostro qui a beaucoup ri, mais qui n'a pas voulu donner une seconde potion<sup>1</sup>. »

« Cet homme, écrit cette année même Labarthe à l'archéologue Séguier, cet homme qu'on soupçonne marié à une sylphide, est de race juive et arabe d'origine. Personne n'a les mœurs plus pures. Ses plaisirs sont l'étude et le dîner, quelquefois la comédie. Il ne soupe jamais et se couche à neuf heures en toute saison. Après le dessert il prend du moka, et, à la suite, une cuillerée d'une liqueur qu'il ne permet pas que l'on goûte. On ignore quelle est sa religion; mais il parle de Jéhovah dans les termes de la plus grande éloquence et avec le plus profond respect. C'est cet homme que je veux consulter l'an prochain. Je suis bien sûr que mon estomac deviendra celui d'un jeune

1. *Gazette d'Utrecht*, 2 août 1787.

homme de vingt-cinq ans et que mon asthme et mon rhumatisme goutteux disparaîtront. Je suis sûr que vous n'aurez plus de douleur et que vos jambes vous permettront de courir les montagnes. Mme Augeard, jeune et très jolie femme de Paris, que je connais beaucoup, très riche par les emplois de son mari, fermier général, atteinte d'une maladie incurable, a été le trouver. Elle a reçu en présent un élixir qui a fait disparaître tous ses maux. Et je tiens de son frère qu'elle jouit de la plus brillante santé. »

« Des guérisons subites, dit l'abbé Georgel qui ne l'aimait pas, de maladies jugées mortelles et incurables, opérées en Suisse et à Strasbourg, portaient le nom de Cagliostro de bouche en bouche et le faisaient passer pour un médecin véritablement miraculeux. Ses attentions pour les pauvres et ses dédains pour les grands donnaient à son caractère une teinte de supériorité et d'intérêt qui excitait l'enthousiasme. Ceux qu'il voulut bien honorer de sa familiarité ne sortaient d'auprès de lui qu'en publiant avec délices ses éminentes qualités. » Aussi, à Strasbourg, cinq ou six cents personnes assiégeaient-elles certains jours la maison de la servante du chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, qui le logeait, se bousculant pour y entrer.

Cagliostro paraissait, en 1781, âgé d'une quarantaine d'années. Il était petit, trapu, d'une taille épaisse. Il avait le cou gros et court, le teint brun, le front chauve. De gros yeux à fleur de tête, très vifs et brillants, dont le regard bigle « perçait comme une vrille », le nez ouvert et retroussé, une large bouche et de fortes mâchoires, un rire sarcastique et bruyant, une voix sonore et cuivrée marquaient sa physionomie de hardiesse, d'effronterie et de bonne

humeur. Il semblait moulé, dit Beugnot, tout exprès pour jouer le rôle du *signor Tulipano* dans la comédie italienne. Casanova lui trouve en somme, avec « sa hardiesse, son effronterie, ses sarcasmes et sa friponnerie », une figure fort « revenante ». La plupart de ceux qui le voyaient — et ceux même qui ne l'aimaient pas — le déclaraient très imposant. « J'avais de la peine, écrit Mme d'Oberkirch, à m'arracher à une fascination que je comprends difficilement aujourd'hui, bien que je ne puisse la nier<sup>1</sup>. »

Il s'énonçait couramment en italien. Le français dont il se servait était un baragouin inimaginable. Mais, dans sa bouche, avec sa vivacité, son énergie d'expression, sa flamme, ce charabia ne laissait pas de produire une assez grande impression. Un de ses ennemis a apprécié ainsi sa manière de parler : « Si le galimatias peut être sublime, personne n'est plus sublime que Cagliostro. Il fait entendre de grands mots dans des phrases inintelligibles et excite chez ses auditeurs d'autant plus d'admiration qu'ils l'entendent moins. Ils le prennent pour un oracle, parce qu'il en a l'obscurité. Son art est de ne rien dire à la raison, l'imagination des auditeurs interprète. La raison est claire et n'a de puissance que sur les sages. L'imposture se rend inintelligible et exerce son empire sur la multitude ». Pour guérir, il avait trois grands remèdes : des bains où dominait l'extrait de Saturne, une tisane dont la recette n'était confiée qu'à un apothicaire de son choix, enfin des gouttes

1. Outre le buste de Houdon et les gravures du temps, on a de Cagliostro les portraits en écriture laissés par Beugnot ; par Casanova, qui le rencontra à Aix-en-Provence ; par Mme d'Oberkirch, qui le vit à Strasbourg en 1780 (*Mémoires*, 135) ; par un nommé Bernard, qui envoya un mémoire, le 2 nov. 1786, de Palerme, au commissaire Fontaine, et par le *Courrier de l'Europe*, 3 avril et 15 juin 1787.

de sa composition dont les effets miraculeux et souverains faisaient en tous lieux éclater sa renommée. A tous ceux qui le pressaient de questions pour savoir qui il était, il répondait d'une voix grave, en ramenant ses sourcils et en levant son index vers le ciel : « Je suis celui qui est » ; et comme il était difficile de prétendre qu'il était celui qui n'était pas, on ne pouvait que s'incliner avec un air de profonde déférence.

Il possédait la science des anciens prêtres de l'Égypte. Sa conversation roulait d'ordinaire sur trois points : 1° la médecine universelle dont il connaissait les secrets ; 2° la maçonnerie égyptienne, qu'il voulait restaurer et dont il venait d'établir la loge mère à Lyon, car la maçonnerie écossaise, alors prédominante en France, n'était à ses yeux qu'une mauvaise dégénérescence ; 3° la pierre philosophale dont il allait donner la formule par la fixation du mercure et qui devait assurer la transmutation de tous les métaux imparfaits en or fin.

Il apportait ainsi à l'humanité, par sa médecine universelle, la santé du corps ; par la maçonnerie égyptienne, la santé de l'âme ; et par la pierre philosophale, des richesses infinies. C'étaient ses grands secrets, car il en avait d'autres, très intéressants également, bien que de moindre importance : celui de prédire les numéros gagnants aux loteries, celui de donner au coton le lustre et la finesse de la soie, de faire avec le chanvre le plus commun du fil aussi beau que celui de Malines, d'amollir le marbre et de lui rendre ensuite sa dureté première, — ce qui devait être, comme on imagine, d'une grande commodité aux sculpteurs, qui pourraient dorénavant modeler leurs statues directement dans le marbre au lieu de la terre

glaise ou de la cire. Il avait le secret de faire enfler les rubis, les émeraudes, les diamants, en les enterrant sous terre, et de leur conserver ensuite leur nouvelle grosseur; le secret d'imiter à s'y méprendre toutes les écritures, et enfin celui d'engraisser un cochon avec de l'arsenic de manière à en transformer la graisse en un poison foudroyant. Cagliostro proposa même un jour à un journaliste français établi à Londres, Morand, qui l'attaquait dans le *Courrier de l'Europe*, un duel au cochon arseniqué — car il était lui, naturellement, au-dessus de toute atteinte. Mais le journaliste manqua de cœur et la rencontre n'eut pas lieu.

Cagliostro parlait de Dieu avec respect et ne manquait jamais d'en faire le plus grand éloge. Quant à la doctrine laissée aux hommes par le Créateur, elle n'avait pas dépassé, dans son intégrité, l'ère des patriarches, Adam, Seth, Énoch, Noé, Abraham, Isaac et Jacob. Ces patriarches avaient encore été dépositaires de la vérité, laquelle s'était altérée dans la bouche des prophètes, et plus encore dans celle des apôtres et des Pères de l'Église. Sa tâche à lui, Cagliostro, était de rendre aux idées de Dieu leur pureté. Les délégués des loges françaises, qui l'entendirent, déclarèrent dans leur rapport « avoir entrevu en lui une annonce de vérité qu'aucun des grands-maitres n'a aussi complètement développée, et cependant parfaitement analogue à la maçonnerie bleue dont elle paraît une interprétation sensible et sublime ».

Cagliostro avait une femme qui, par ses charmes, produisait une émotion aussi grande que lui-même. Elle était toute jeune, déjà femme et encore enfant, On l'aurait crue Italienne à son accent, aux traits fins et précis de son visage, une Italienne blonde, qui avait de grands yeux bleux, profonds et doux,



ombragés de longs cils; des yeux dont Maeterlinck eût dit qu'ils étaient un lac frais et tranquille pour y baigner son âme. Le nez était petit, finement aquilin, Les lèvres, arquées à l'antique, d'un carmin vif dans la blancheur du teint, étaient toujours immobiles, semblant ne devoir s'éveiller qu'aux caresses de l'amour.

« Elle affichait la noblesse, dit Casanova, la modestie, la naïveté, la douceur et cette pudeur timide qui donne tant de charmes à une jeune femme. » Aussi, quand elle passait sur Djérid, sa cavale noire, la taille cambrée, la gorge saillante, les hommes la suivaient-ils du regard. On était amoureux d'elle à distance, sans l'avoir vue. « Ses plus chauds partisans, dit un historien, ses enthousiastes les plus exaltés étaient précisément ceux qui n'avaient jamais aperçu son visage. Il y eut des duels à son sujet, des duels engagés à propos de la couleur de ses yeux que ni l'un ni l'autre des adversaires n'avaient jamais contemplés, à propos d'une fossette à sa joue droite ou à sa joue gauche. » Quand, dans la suite, elle fut mêlée à l'affaire du Collier et mise à la Bastille, un avocat du barreau de Paris, M<sup>e</sup> Polverit, présenta sa défense au Parlement : « On ne sait pas mieux, dit-il, d'où elle vient que d'où vient son mari. C'est un ange sous des formes humaines qui a été envoyé sur la terre pour partager et adoucir les jours de l'homme des merveilles. Belle d'une beauté qui n'appartint jamais à une femme, elle n'est pas un modèle de tendresse, de douceur, de résignation; non, car elle ne soupçonne même pas les défauts contraires; sa nature nous offre, à nous autres pauvres humains, l'idéal d'une perfection que nous pouvons adorer mais que nous ne saurions comprendre. Cepen-

dant cet ange, à qui il n'est pas donné de pécher, est sous les verrous. C'est un contresens cruel qu'on ne peut faire cesser trop tôt. Qu'y a-t-il de commun entre un être de cette nature et un procès criminel?» Cette argumentation parut au Parlement de Paris juste et concluante et il fit mettre en liberté Mme de Cagliostro.

Le prince cardinal de Rohan, qui n'avait cessé de prendre un vif intérêt à la botanique et à la chimie, ne se laissa pas décourager par son premier échec. Il revint à la charge, se fit humble et petit, tant et si bien que, finalement, il fut admis dans le sanctuaire d'Esculape. En sortant, il confia ses impressions à son secrétaire intime, l'abbé Georgel, qui nous les a rapportées : « Je vis sur la physionomie de cet homme si peu communicatif, dit Rohan, une dignité si imposante que je me sentis pénétré d'un religieux saisissement et que le respect commanda mes premières paroles. Cet entretien, qui fut assez court, excita en moi plus vivement que jamais le désir d'une connaissance plus particulière. » Et la joie du cardinal n'eut plus de bornes quand, un jour, Cagliostro lui dit : « Votre âme est digne de la mienne et vous méritez d'être le confident de tous mes secrets ». De ce jour la liaison devint étroite et publique. Cagliostro s'installa au château de Saverne, dont les larges cheminées se noircirent à la fumée de ses fours alchimiques. Sur la terrasse du château, à la clarté des étoiles, les entretiens de l'alchimiste avec le prince Louis se prolongeaient fort avant dans la nuit. Rohan écoutait, le front penché, les bras aux appuis de son fauteuil, tandis que la blanche lumière des astres caressait de ses chatoiements d'opale les longs plis de la moire cardinalice.

La baronne d'Oberkirch vit en 1780 Cagliostro chez l'évêque de Strasbourg. A son entrée, l'huissier ouvrait la porte à deux battants et annonçait : « Son Excellence monsieur le comte de Cagliostro ! » Comme la baronne exprimait au prince de Rohan sa surprise de tant d'égards :

« En vérité, madame, vous êtes trop difficile à convaincre. »

« Et il me montrait un gros solitaire qu'il portait au petit doigt et sur lequel étaient gravées les armes de la maison de Rohan.

« C'est une belle pierre, monseigneur, et je l'avais déjà admirée.

« — Eh bien, c'est lui qui l'a faite, entendez-vous ? Il l'a créée avec rien. Je l'ai vu, j'étais là, les yeux fixés sur le creuset, et j'ai assisté à l'opération. Qu'en pensez-vous, madame la baronne ? On ne dira pas qu'il me leurre, qu'il m'exploite ! Le joaillier et le graveur ont estimé le brillant à vingt-cinq mille livres. Vous conviendrez au moins que c'est un étrange filou, celui qui fait de pareils cadeaux. »

« Je restai stupéfaite. M. de Rohan s'en aperçut, et continua :

« Ce n'est pas tout, il fait de l'or. Il m'en a composé devant moi pour cinq à six mille livres, là-haut, dans les combles de mon palais. Il me rendra le prince le plus riche de l'Europe. Ce ne sont point des rêves, madame, ce sont des preuves. Et toutes ses prophéties réalisées, et toutes les guérisons opérées, et tout le bien qu'il fait ! Je vous dis que c'est l'homme le plus extraordinaire, le plus sublime, et dont le savoir n'a d'égal que sa bonté. »

Rohan plaça le buste de l'alchimiste dans son palais après avoir fait graver sur le socle en lettres d'or :

« Le divin Cagliostro. » Quand le prince revint à Paris, dit Georgel, il laissa en Alsace un de ses gentilshommes, le confident de ses pensées, le baron de Planta, pour procurer à Cagliostro tout ce qu'il désirait.

Quand notre alchimiste eut plongé les populations alsaciennes dans une stupéfaction suffisante, il crut devoir élargir la scène de son théâtre et, à son tour, venir à Paris. Il prit congé des nombreux amis qu'il s'était faits à Strasbourg, du maréchal de Contades, du marquis de la Salle<sup>1</sup>, et se mit en route à grand bruit, avec une suite considérable, des courriers, des laquais, des jacquets, des gardes armés de hallebardes et des hérauts drapés de brocart qui soufflaient dans des clairons. En le voyant partir, de vieilles bonnes femmes pleuraient en disant que c'était le bon Dieu qui s'en allait.

L'époque semble faite pour Cagliostro. « Il nous fallait des distractions à tout prix, dit Beugnot, et on voyait un vertige général s'emparer des esprits. On courait à ce baquet de Mesmer, autour duquel des gens bien portants se tenaient pour malades et des gens mourants s'obstinaient à se croire guéris! » Marat faisait-il le procès du soleil et lui disputait-il d'être le père de la lumière, c'étaient des cris d'admiration. Un paysan dauphinois, Bliton, apercevait des sources à cent pieds sous terre et les faisait jaillir à sa volonté. Il avait des disciples et des écrivains qui célébraient son génie. La Cour et la ville étaient blasées, lassées : il fallait du neuf et du piquant. La scène française était délaissée pour les tréteaux et les

1. Interr. de Mme de Cagliostro, 24 août 1785, *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>, 4450.

bouis-bouis où de sales et vulgaires niaiseries soulevaient les applaudissements. « L'ennui conduisait à l'extravagance. » Les esprits étaient agités en sens contraires, les liens sociaux rompus. L'opinion était préparée aux aventures.

« Nos pères, écrit l'auteur du pamphlet si remarquable, *Dernière pièce du fameux Collier*<sup>1</sup>, se passionnèrent pour les saltimbanques de Saint-Médard. Après avoir dansé sur les cendres d'un idiot imbécile<sup>2</sup> que leur fanatisme canonisa, on les vit courir en foule dans des réduits obscurs où des énergumènes leur montraient des jeunes filles, d'une complexion faible, soulagées par des coups d'épée ou par des coups de bûches; des hommes crucifiés, cloués réellement par les mains et les pieds en l'honneur du Rédempteur. » La Bastille et les douches froides ayant eu raison des convulsionnaires, ceux-ci furent remplacés par les somnambules et les magnétiseurs. L'hystérie était cultivée en formules scientifiques. Les découvertes véritables de Mesmer avaient peu à peu donné lieu à ces scènes que l'on voit encore aujourd'hui, mais qui, dans leur nouveauté, faisaient fureur : cris, convulsions et invocations. La sorcellerie n'était plus sanglante, comme à la fin du siècle précédent, mais plus dangereuse pour les nerfs. Les Illuminés, les Martinistes, les Théosophes, les Philalèthes débitaient des histoires étonnantes. « Il serait difficile, disent les rédacteurs du *Bachaumont*, de rendre compte du fond de la doctrine de ces enthousiastes, qui est un grand galimatias, à en juger par les livres qu'ils publient. » Nombre de ces « enthousiastes » vont

1. S. l. n. d. (Paris, 1786), in-8 de 45 p.

2. Le diacre Paris.

jouer un rôle considérable dans les événements les plus importants<sup>1</sup>.

Depuis la grande crise de l'Affaire des Poisons, les alchimistes avaient été poursuivis rigoureusement; mais, avec la tolérance du nouveau règne, les lettres de cachet tombant hors d'usage, ils avaient repris leur industrie. Un contemporain a tracé d'eux une peinture pittoresque. « C'est dans le faubourg Saint-Marceau que se retirent les alchimistes inconnus. Les uns font de l'or, les autres fixent le mercure (on sait que c'était le problème de la pierre philosophale), ceux-ci soufflent et doublent la grosseur des diamants; ceux-là composent des élixirs. Les uns fabriquent des poudres, les autres distillent des eaux, tous possèdent des trésors et tous meurent de faim. Leur langage est inintelligible, leur extérieur celui de la misère, leur habitation est sale et obscure et, lorsque la curiosité vous attire un moment dans un de ces tristes réduits, vous apercevez dans un certain coin une malhonnête créature qui a l'air d'une sorcière et qui garde le laboratoire. — Quant aux adeptes connus, ils ont de superbes laboratoires garnis d'instruments coûteux et de vases bien étiquetés. Deux ou trois garçons ont l'air de travailler et, lorsque le grand seigneur arrive, le directeur fait briller à ses yeux l'espoir de réaliser les plus beaux secrets; il lui montre les plus heureux commencements, il lui promet qu'à la troisième lune on verra. « Voir » est le grand mot des alchimistes<sup>2</sup>. »

Cagliostro loua à Paris l'hôtel de la marquise d'Orvillers. « Il existe encore aujourd'hui, dit

1. Voir Beugnot, I, 65; — le *Bachaumont*, à la date du 24 mars 1786; — Hardy, *Bibl. nat.*, ms. franç. 6685, p. 106.

2. *Mémoires auth. pour servir à l'hist. de Cagliostro*, II, 47.





ANCIEN HOTEL D'ORVILLERS

COUR INTÉRIEURE ET ESCALIER PRINCIPAL

M. G. Lenôtre, et l'on s'imagine sans grand effort l'effet que la maison devait faire dans la nuit, avec ses pavillons d'angle, alors dissimulés par de vieux arbres, ses cours profondes, ses larges terrasses, quand les lueurs — les lueurs vives des creusets de l'alchimiste — filtraient des hautes persiennes. La porte charretière s'ouvre rue Saint-Claude à l'angle du boulevard Beaumarchais. La cour paraît aujourd'hui, quand on y pénètre, sombre et sévère, toute solennelle avec ses cordons de larges pierres que le temps a noircies. Dans le fond, sous un porche dallé, monte l'escalier de pierre dont les pas ont peu à peu creusé les marches vers le milieu, que le temps a tassé, encore fier de sa rampe de fer forgé, vestige du temps. » Du jour au lendemain Cagliostro l'anima d'un bruit joyeux, d'un entrain éclatant. C'était, du matin au soir, le va-et-vient bariolé des gens de toute livrée : la cour pleine de carrosses laqués, les chevaux s'ébrouant, les cochers criant et les petites femmes élégantes montant et descendant l'escalier de pierre, salissant leurs gants à la rampe de fer forgé, le nez en l'air, le regard vif, émues, effarées, craintives<sup>1</sup>.

A Paris, Cagliostro se montra tel qu'il avait été à Strasbourg, digne et réservé. Il refusa avec hauteur les invitations à dîner que lui firent parvenir le comte d'Artois, frère du roi, et le duc de Chartres, prince du sang. Il se proclamait chef des Rose-Croix, qui eux-mêmes se regardaient comme des êtres élus, placés au-dessus du reste des mortels. Il donnait d'ailleurs à ses adeptes les plus rares satisfactions.

1. Mémoire pour Mme de la Motte, dans la *Collection Bette d'Étienville*, I, 39-40.

« Ceux-ci, lisons-nous dans la correspondance parisienne de la *Gazette de Leyde*, soupaient avec Voltaire, Henri IV, Montesquieu ; ils voyaient à côté d'eux, dans une maison du Marais, des femmes qui étaient en Écosse, à Vienne, etc. Un homme d'un grand sens fut voir une de ses amies il y a environ un mois. On se met à table. Surpris de voir quatre couverts de plus et des chaises auprès, il demande quelles sont les personnes que l'on attend. On lui dit que ces places sont remplies, qu'il a le bonheur de dîner avec des intelligences, avec des êtres bien supérieurs à la faible humanité. Jamais son amie ne fut d'ailleurs plus aimable, jamais elle ne mit autant d'esprit et d'affabilité pour bien traiter ses convives et pour que les intelligences invisibles fussent contentes de son dîner. Au sortir du repas on passe au jardin : autre enchantement. Chaque arbre a une hamadryade, chaque plante est cultivée par un génie. Il n'est pas jusqu'au bassin qui ne soit la retraite d'une nymphe. L'homme prudent ne voulut pas se brouiller avec la maîtresse du logis et la quitta sans vouloir détruire une illusion qui fait le charme de sa vie. » Cagliostro ne tarda pas à avoir dans tous les coins de Paris des adeptes de cette sorte. A ceux qui ne voyaient pas se réaliser les merveilles prédites, il répondait durement en accusant leurs péchés, leurs murmures, leur incrédulité.

Il entreprit de réformer la franc-maçonnerie sur le rite égyptien, d'après les détails qu'il avait trouvés à Londres, dans le manuscrit d'un nommé Georges Coston. Il avait des caisses remplies de statuettes représentant des Isis, des chameaux et des bœufs Apis, couverts de signes hiéroglyphiques, qu'il distribuait à ses disciples. Les francs-maçons furent d'ailleurs

émervillés de sa personne et voulurent traiter avec lui. Mais, avec eux aussi, il le prit de très haut, exigeant qu'avant toute conversation ils brûlassent leurs archives qui n'étaient, disait-il, qu'un ramas de niaiseries. Il comprit le parti qu'il pourrait tirer de l'indifférence des francs maçons pour les femmes. Celles-ci n'étaient admises parmi eux qu'aux fêtes. Dans ses loges de style égyptien, les femmes avaient un rôle actif. Le succès en fut prodigieux, et dans les premières classes de la société. La loge d'Isis, dont Mme de Cagliostro était grande-maîtresse, comptait en 1784, parmi ses adeptes : les comtesses de Brienne, Dessalles, de Polignac, de Brassac, de Choiseul, d'Espinchal, Mmes de Boursenne, de Trevières, de la Blache, de Montchenu, d'Ailly, d'Auvet, d'Évreux, d'Erlach, de la Fare, la marquise d'Avrincourt, Mmes de Monteil, de Bréhant, de Bercy, de Baussan de Loménie, de Genlis, d'autres encore. Le fanatisme fut poussé au point que le portrait de Cagliostro se voyait partout ; les femmes le portaient à leurs éventails et à leurs bagues, les hommes, sur leurs tabatières. En 1781, le grand homme retourne pour quelques jours en Alsace. « Jamais, dit Mme d'Oberkirch, on ne se fera une idée de la fureur, de la passion avec laquelle tout le monde se le jetait à la tête. » Une douzaine de femmes de qualité et deux comédiennes l'avaient suivi de Paris pour ne pas interrompre leur cure. La guérison surprenante d'un officier de dragons venait d'achever de le diviniser.

L'illustre Houdon fit son buste<sup>1</sup>. Le portrait était publié avec ces vers :

1. C'est celui qui est reproduit ici. L'original a fait partie de la collection Wallace, il n'est cependant pas aujourd'hui à Hertford-house où est déposée la plus grande partie de la collection. Nous reproduisons le

*De l'ami des humains reconnaissez les traits :  
Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits,  
Il prolonge la vie, il secourt l'indigence.  
Le plaisir d'être utile est seul sa récompense.*

Le cardinal de Rohan ne pouvait plus se passer de lui. Il l'avait incessamment dans son palais et plusieurs fois la semaine passait avec lui ses soirées. Sous les auspices du cardinal, le comte de Cagliostro et Mme de la Motte firent connaissance. Nous devons à cette circonstance une page charmante de Beugnot, qui obtint de son amie, Mme de la Motte, de dîner chez elle avec l'illustre alchimiste. « Cagliostro, dit Beugnot, portait ce jour-là un habit à la française gris de fer, galonné en or, une veste écarlate brodée en larges points d'Espagne, une culotte rouge, l'épée engagée dans les basques de l'habit et un chapeau brodé avec une plume blanche. Cette dernière parure était encore obligée pour les marchands d'orviétan, les arracheurs de dents et les autres artistes médicaux qui pérorent et débitent leurs drogues en plein vent. Mais Cagliostro relevait ce costume par des manchettes de dentelles, plusieurs bagues de prix et des boucles de soulier, à la vérité d'un vieux dessin, mais assez brillantes pour qu'on les crût d'or fin. Il n'y avait au souper que des personnes de la famille, car on ne tenait pas pour étranger un chevalier de Montbruel, vétérans de coulisses, mais encore beau parleur, affirmatif, qui se trouvait par hasard partout où se trouvait Cagliostro, témoignait des merveilles qu'il avait opérées et s'en offrait lui-même en preuve comme guéri miraculeusement de je ne sais combien de maladies dont le nom seul portait l'épouvante. Je ne

moulage qui fut donné par Cagliostro à son avocat, M<sup>e</sup> Thilorier, aujourd'hui propriété de M. Storelli, à Blois.

regardais Cagliostro qu'à la dérobee et ne savais encore qu'en penser. Cette figure, cette coiffure, l'ensemble de l'homme m'imposaient malgré moi. Je l'attendais au discours. Il parlait je ne sais quel baragouin mi-partie italien et français, et faisait force citations qui passaient pour de l'arabe, mais qu'il ne se donnait pas la peine de traduire. Il parlait seul et eut le temps de parcourir vingt sujets parce qu'il n'y donnait que l'étendue de développement qui lui convenait. Il ne manquait pas de demander à chaque instant s'il était compris. Et on s'inclinait à la ronde pour l'en assurer. Lorsqu'il entamait un sujet, il semblait transporté et le prenait de haut du geste et de la voix. Mais, tout à coup, il en descendait pour faire à la maîtresse du logis des compliments fort tendres et des gentillesses comiques. Le même manège dura pendant tout le souper. Je n'en recueillis autre chose sinon que le héros avait parlé du ciel, des astres, du grand arcane, de Memphis, de l'hiérophante, de la chimie transcendante, de géants, d'animaux immenses, d'une ville dans l'intérieur de l'Afrique dix fois plus grande que Paris, où il avait des correspondants; de l'ignorance où nous étions de toutes ces belles choses qu'il savait sur le bout des doigts, et qu'il avait entremêlé le discours de fadeurs comiques à Mme de la Motte, qu'il appelait sa biche, sa gazelle, *sa cygne*, sa colombe, empruntant ainsi ce qu'il y avait de plus aimable dans le règne animal. Au sortir du souper il daigna m'adresser des questions coup sur coup. Je répondis à toutes par l'aveu de mon ignorance, et je sus depuis de Mme de la Motte qu'il avait conçu l'idée la plus avantageuse de ma personne et de mon savoir. »



\*  
\* \*

Sous le chapeau rouge du cardinal, Cagliostro et Mme de la Motte étaient faits pour lier partie étroitement, ou, au contraire, pour entrer en rivalité violente. C'est la seconde des deux alternatives qui se réalisa. « Mme de la Motte, écrit l'abbé Georgel, ne trouvait pas assez considérables les bienfaits qu'elle tirait du cardinal de Rohan, elle présumait qu'ils eussent été plus abondants encore si Cagliostro, qui possédait la confiance du prince et dirigeait pour ainsi dire toutes ses actions, ne lui avait conseillé de mettre des bornes à ses largesses vis-à-vis d'elle. Ce n'était qu'un simple soupçon de la part de la comtesse; il suffit néanmoins pour lui faire concevoir l'antipathie la plus forte contre Cagliostro. Elle fit l'impossible pour le perdre dans l'esprit du cardinal; mais voyant qu'elle n'y pouvait réussir, elle renferma et nourrit dans son cœur des projets de haine et de vengeance en cherchant toujours l'occasion de les faire éclater. »

## XI

### MISÈRE DE JEANNE DE VALOIS

Le comte et la comtesse de la Motte n'avaient pu se résoudre à la vie de garnison qu'ils étaient appelés à mener dans le petit trou de province qu'était Lunéville. L'accueil du cardinal de Rohan à Saverne avait stimulé l'ambition qui dévorait Jeanne de Valois. On alla jusqu'à faire fi de la charge de capitaine dans les dragons de Monsieur, dont on ne conserva que le titre. On emprunta mille francs à M. Beugnot, notaire à Bar-sur-Aube, et l'on partit pour Paris. Nous sommes sur la fin de 1781.

Nos jeunes époux s'installent rue de la Verrerie, à la *Ville de Reims*, un hôtel de mince apparence et médiocrement fréquenté<sup>1</sup>. « Il était d'aussi bon renom, dit Beugnot, que la *Tête Rouge* de Bar-sur-Aube. » Jeanne et son mari n'y ont que deux petites pièces, à demi meublées. Et de ce jour commence la plus extraordinaire vie d'agitations et d'intrigues qu'il soit

1. Cet hôtel, situé rue de la Verrerie, n° 83, avait appartenu, au siècle précédent, à Bossuet, fermier des gabelles du Lyonnais et du Languedoc, le père de l'évêque de Meaux. Voir Lefeuvre, *les Anciennes maisons de Paris*, IV, 320. La maison, très pittoresque avec ses fenêtres cintrées s'est conservée jusqu'à nos jours presque intacte.

possible d'imaginer. Outre le logement à Paris, la comtesse en prend un à Versailles, afin de pouvoir plus facilement faire ses démarches auprès des ministres et des personnes influentes à la Cour. Elle s'installe à Versailles place Dauphine, où elle loue deux chambres dans un garni tenu par les époux Gobert. La place octogonale — avec ses maisons à deux étages dont la plupart sont ornées au faite de balustres bordant la toiture, en imitation du château — est toujours encombrée de carrioles qui portent les paniers d'œufs et les herbes potagères débordant sous les lourdes bâches. C'est le centre du quartier où descendent les petites gens qui ont affaire dans les bureaux des ministres et les entours du roi. Non loin du garni Gobert, et toujours place Dauphine, l'auberge de la *Belle Image*. Elle ne vaut guère mieux que la *Tête Rouge* ou la *Ville de Reims*<sup>1</sup>. Dans le fond de la cour, trois remises, à droite et à gauche les écuries où piaffent les chevaux. On loge à pied et à cheval. Là grouille tout un monde de « solliciteurs de placets », de gazetiers, d'officiers de fortune et de gardes du corps, mêlés à des colporteurs et à des maquignons. Jeanne ira prendre à la *Belle Image* une partie de ses repas<sup>2</sup>.

Le comte de la Motte aime le luxe et les divertissements, le vin et la bonne chère. Il s'habille avec mauvais goût, mais avec faste, se couvre de bijoux. Il se flatte de se faire bien venir auprès des femmes, et la sienne, qui se considère comme fort au-dessus de son mari, ne daigne y faire attention. La comtesse

1. L'ancienne place Dauphine à Versailles est aujourd'hui la place Hoche. La *Belle Image* se trouvait au numéro 8 actuel. Jehan, *la Ville de Versailles, ses monuments, ses rues*, Paris, 1900.

2. Confrontation de Nicole Leguay à Madeleine Briffault, 21 mars 1785. *Pièces de procédure.*

s'habille, elle aussi, avec une élégance voyante, tapageuse, très coûteuse. Aussi les quartiers de la pension qui lui est attribuée sont-ils dépensés bien avant que d'être perçus. Elle a momentanément pris auprès d'elle son frère Jacques et sa sœur Marie-Anne; car elle veut pousser, d'un coup, aux honneurs et à la fortune, tous les Valois. « Sa vie est alors obscure, dira plus tard l'avocat Target. On y remarque tout l'étrange assortiment d'une existence précaire, incertaine, faite de faste et de misère : un laquais, un jockey, des femmes de chambre, un carrosse de remise; mais des meubles de louage, des querelles avec l'hôtesse, une batterie, 1500 livres de dettes pour la nourriture, et la mendicité. »

La marquise de Boulainvilliers venait de mourir<sup>1</sup>. Jeanne avait perdu en elle un précieux appui; mais elle comptait sur le cardinal, sur le grand aumônier à qui la marquise l'avait confiée. Elle vint lui dire sa misère, de sa voix douce, insinuante, avec ses grands yeux bleus. A dater de mai 1782 Rohan lui fit remettre de temps à autre, sur les fonds de la grande aumônerie, des secours de trois, quatre et cinq louis : une seule fois vingt-cinq louis sur ses propres fonds, dans un moment de détresse extrême<sup>2</sup>. Dans la suite, elle nia qu'elle eût accepté semblables aumônes. Elle, fille des Valois, n'était pas, disait-elle, femme à recevoir quatre ou cinq louis. Or nous voyons que, dans une lettre du 1<sup>er</sup> mars 1783, elle envoie au contrôleur général Lefèvre d'Ormesson des reconnaissances d'objets déposés par elle au Mont-de-Piété et demande humblement assistance; nous avons d'elle un reçu,

1. En décembre 1781.

2. Notes de Rohan pour son avocat, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve, doss. Target.

daté du 7 octobre suivant, par lequel elle accuse à ce contrôleur général réception d'un secours de quarante-huit francs<sup>1</sup>. « Son crédit à l'hôtel de Reims, dit Beugnot, avait singulièrement baissé, et les deux prêts, de dix louis chacun, que je lui avais faits à distance, ne l'avaient que faiblement relevée. Je ne pouvais pas l'inviter à manger chez moi, parce que je n'avais pas de ménage monté, mais, une ou deux fois par semaine, elle me faisait la grâce d'accepter au *Cadran Bleu*, et elle y étonnait ma jeunesse de son appétit. Les autres jours elle avait recours à mon bras pour la promenade, qui aboutissait constamment à un café. Elle avait un goût singulier pour la bonne bière et ne la trouvait mauvaise nulle part. Elle mangeait par distraction deux ou trois douzaines d'échaudés, et ces distractions étaient si fréquentes qu'il fallait m'apercevoir qu'elle avait légèrement diné, si elle avait diné. »

La gêne ni la misère n'empêchèrent Mme de la Motte d'augmenter encore son train. Le 3 septembre 1782, elle loue, au numéro 13 de la rue Neuve-Saint-Gilles au Marais, vis-à-vis de la petite porte des Minimes, une maison avec loge de portier, four à pain, remise, grande et petite écurie, trois étages, dont les hautes et étroites fenêtres sont ornées de balustrades en fer à fleurs et dessins Louis XV. Bette d'Étienville l'a visitée. « J'ai été dans une maison de la rue Neuve-Saint-Gilles, dit-il, dont la porte cochère est fort écrasée en entrant. A gauche est la loge de portier; à droite, l'escalier, qui est assez ordinaire. Au haut se trouve un carré servant de vestibule, une antichambre de médiocre grandeur où l'on entre dans

1. Pièce provenant de la collection Duplessis, l'*Amateur d'autographes* 1<sup>er</sup> mars 1856, aujourd'hui dans la collection de M. Alf. Bégis.



MAISON HABITÉE PAR LA COMTESSE DE LA MOTTE  
Rue Neuve-Saint-Gilles, aujourd'hui rue Saint-Gilles, n° 10.



un salon boisé à deux croisées en face l'une de l'autre. Une espèce de console ou table ronde à dessus de marbre, les meubles d'étoffe mêlée, une très belle harpe; au bout du salon un boudoir<sup>1</sup>. »

La maison a été conservée<sup>2</sup>. On gravit aujourd'hui encore l'escalier de pierre à la rampe luisante soutenue d'une ferronnerie à hautes fleurs de lis, que d'un pied nerveux et rapide, Jeanne de Valois monta si souvent.

L'appartement de la rue Neuve-Saint-Gilles, loué en septembre 1782, ne put être occupé, les époux La Motte n'ayant pas de quoi le garnir. Le 6 octobre, Jeanne écrit à la baronne de Crussol d'Uzès, belle-fille de la marquise de Boulainvilliers : « La majeure partie

1. Mme de la Motte reconnut à la confrontation que « la description de son appartement se trouve conforme ». *Pièces de procédure*.

2. Aujourd'hui le numéro 10 (précédemment 6) de la rue Saint-Gilles. Le 5 sept. 1782, Rose-Louise Vanmine, veuve de Louis de Courdoumer, maréchal des camps, héritière de la demoiselle de Baudelot, donnait l'immeuble en location aux époux La Motte (*Arch. nat.*, X, 2 B/1417). Voici comment on a pu l'identifier. Une description indique que la maison était située rue Neuve-Saint-Gilles, vis-à-vis de la petite porte des Minimes (*Arch. nat.*, F, 7/4411 B), ce qui limitait la recherche aux numéros 8-18 de la rue Saint-Gilles actuelle. Les numéros 12-14 actuels formaient au xviii<sup>e</sup> siècle la « Cour de Venise », résidence de l'ambassadeur, au siècle suivant, hôtel de Péreusc. Un texte cité par Lefeuve (*Anc. maisons de Paris*, IV, 208-11), concernant une maison donnant rue Saint-Gilles et rue des Tournelles, tenant aux hoirs Baudelot, écarte les numéros 16 et 18 actuels, car les hoirs Baudelot représentent la maison de Mme de la Motte. On ne pouvait donc plus hésiter qu'entre les numéros 8 et 10.

Or, parmi les titres de propriété du numéro 10, qu'on a pu consulter dans les études de M<sup>e</sup> Fleury, notaire, faubourg St-Honoré, et de M<sup>e</sup> Robineau, notaire, quai de la Mégisserie, se trouve un inventaire après décès, en date du 11 mars 1783, des biens de Mlle Marg.-Cath. de Baudelot, fille majeure, dressé par M<sup>e</sup> Lormeau (aujourd'hui M<sup>e</sup> Leroy, successeur, rue St-Denis), où est décrite la « maison sise rue Neuve-St-Gilles au Marais, près les Minimes, louée 2200 lb. par an : savoir, un appartement au s. Chapuzeau de Viefvillers, parfait sous seing privé du 7 oct. 1781, à raison de 1000 lb. par an. et le surplus de ladite maison, y compris l'écurie et la remise, à M. le comte de la Motte et à la dame son épouse, par bail, aussi sous seing privé, du 5 sept. dernier, pour en jouir à partir du 1<sup>er</sup> oct., moyennant 1200 lb. par an. » L'immeuble fut vendu le 9 mai 1821, par Alexandrine-Victoire de Courdoumer, à M. Honoré. Depuis cette date il n'a subi aucune modification.

de mes effets sont au Mont-de-Piété. Le peu qui me reste et mes petits meubles sont saisis et si, jeudi, je ne trouve pas six cents livres, je serai réduite à coucher sur la paille<sup>1</sup>. Les La Motte avaient dû quitter la *Ville de Reims*, ayant reçu congé parce qu'ils n'y payaient pas leurs dettes. Ils vinrent demeurer *Hôtel d'Artois*, où Jeanne fut nourrie par la mère de sa femme de chambre, une dame Briffault, tandis que le comte de la Motte, menacé d'arrestation par ses créanciers, s'enfuyait de Paris jusqu'à Brie-Comte-Robert et s'y cachait chez un nommé Poncet, aubergiste à l'*Espérance*<sup>2</sup>. Le 10 février 1783, plusieurs commerçants, créanciers des La Motte, leur font interdire par huissier de vendre ou de sortir ce qui pouvait leur rester de mobilier. Et Jeanne retourne chez le cardinal de Rohan. Celui-ci consent à se rendre caution pour elle d'une somme de 5 000 livres, prêtée par un usurier de Nancy, Isaac Beer. Un autre juif, brocanteur, la cautionne pour des meubles. Elle avait fait revenir son mari et, vers Pâques 1784, elle peut enfin prendre possession de la maison louée rue Neuve-Saint-Gilles.

Mme de la Motte était soutenue par le dévouement de ses serviteurs : admirables dévouements, natures simples et aimantes dont l'essence est l'attachement; serviteurs comme on en vit tant sous l'Ancien Régime, restant soumis à leurs maîtres, sans gages, les assistant de leurs propres deniers dans les moments de gêne extrême, se sacrifiant à eux jusques et y compris la mort. Rosalie, femme de chambre de Jeanne de Valois, et son valet de chambre Deschamps, furent

1. Lettre faisant partie de la collection Duplessis, publ. dans l'*Amateur d'autographes*, 1<sup>er</sup> mars 1866.

2. En novembre 1782, dossier Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

dans cette période de sa vie ses plus fermes appuis<sup>1</sup>.

« L'aisance apparente de la rue Neuve-Saint-Gilles, poursuit M<sup>e</sup> Target, n'est qu'un accroissement de misère réelle. Le mari et la femme n'y ont vécu que d'emprunts; tantôt à demi meublés, tantôt démeublés, selon que la détresse éloignait le mobilier ou qu'un événement imprévu le rappelait. Des couverts d'étain, et, les jours de représentation, six couverts d'argent empruntés<sup>2</sup>; une pension de 800 livres, portée à 1 500, puis vendue à perte par l'indigence<sup>3</sup>; des domestiques mal payés, des affaires en marchandises qu'on envoyait au Mont-de-Piété; et cependant toujours des voyages, toujours des sollicitations, à Versailles, à Fontainebleau, quelques présents aussitôt dévorés que reçus, des dettes et de l'intrigue. »

A la fin de chaque semaine Jeanne, assistée de Rosalie, lavait les deux robes de mousseline et les deux jupes de linon, les seules qu'elle n'eût pas mises en gage, et les repassait sur la table de la salle à manger. Quant au comte, il n'osait plus sortir, parce qu'il n'était pas vêtu. Le cuisinier, sur ses deniers, faisait les avances chez le boucher et le boulanger. La bourse du serviteur s'épuisa. Il fallut jeûner.

« Allons nous coucher, disait Rosalie, on n'a pas faim pendant que l'on dort. »

De temps à autre, Jeanne se procurait des res-

1. Ces faits d'après les notes de Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Au baron de Vieuxvillers, le colocataire. Doss. Target.

3. En avril 1784. On a une lettre du baron de Breteuil, en date du 15 mai 1784, faisant savoir que le roi a autorisé le comte et la comtesse de la Motte à transporter au sieur Hubert Gautier, bourgeois de Paris, la pension de 1500 livres attribuée à la dame de la Motte, et la pension de 800 lb. attribuée à son frère, cela en raison de la gêne de leur ménage.

La double cession était faite pour une somme de 9000 lb. Déclaration de Grenier, orfèvre (*Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417), et notes de Target (*Bibl. v. de Paris*).

sources en « faisant des affaires », spéculations en marchandises ; elle prenait beaucoup à crédit : au point qu'elle en fut mise en observation par la police<sup>1</sup>.

Au mois d'août, l'alerte fut vive. Les huissiers frappaient à la porte. Le fidèle Deschamps sauva le lit et les fauteuils du salon, aidé d'un garçon perruquier. Ils les portèrent sur leur dos chez un nommé Berlandeux, rue des Tournelles.

« Vite, mon cher Deschamps, s'écriait Mme de la Motte, détachez les glaces du salon et les rideaux des croisées !

— Où les porter ?

— Vite, au Mont-de-Piété ! »

Le domestique y court et revient avec cinq louis.

Le baron de Vieuxvillers prête 200 livres, un religieux minime vingt-cinq louis. On achète de beaux habits : un panier en dentelles pour la comtesse, un frac de velours pour le comte, afin de se remettre en état de solliciter à la Cour. Nous sommes en octobre 1783. Les époux La Motte partent pour Fontainebleau, Jeanne s'installe avec son mari, rue d'Avon, à l'ancienne maison du greffe. Elle a une chambre carrée, assez grande, joliment attifée. Une cheminée en marbre blanc : aux croisées des rideaux de mousseline à fleurs. « Beaucoup de Messieurs comme il faut venaient alternativement faire visite à madame la comtesse, tandis que monsieur le comte allait se chauffer dans les appartements du château. » — « Militaires et gens de robe se faisaient un plaisir de lui rendre visite et de lui laisser des marques de leur générosité<sup>2</sup>. »

1. Déclaration de J.-F. de Bruguières, inspect. de police, en date du 11 avr. 1786. *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417.

2. Notes de Target, *Bibl. de Paris*, ms. de la réserve.

## XII

### AUTOUR DE LA COUR <sup>1</sup>

L'argent reçu était gaspillé et de nouvelles ressources devenaient nécessaires. On imagine mille et un moyens. Pour aller à la Cour le comte et la comtesse ont loué un carrosse de remise. Mais ils n'ont pas d'argent. Tous deux dans leur carrosse passent rue Saint-Honoré, chez Lenormand, marchand d'étoffes. Jeanne prend à crédit une pièce de satin de vingt-cinq aunes, la met dans sa voiture et continue son chemin. Arrivée aux Champs-Élysées, elle envoie le cocher chercher un fiacre sur la place Louis XV. La Motte y monte, porte la pièce d'étoffe au Mont-de-Piété, en reçoit douze louis et retrouve le soir sa femme à Versailles où tous deux se congratulent de l'heureuse issue de cette expédition.

Mme de la Motte avait un but précis. Elle poursuivait la restitution des biens qui, naguère, avaient été dans sa famille, les terres de Fontette, d'Essoyes et de Verpillières, dont ses pères, disait-elle, avaient

1. Les principales sources de ce chapitre sont les notes et informations recueillies par Target (ms. de la réserve à la *Bibl. de la ville de Paris*), que confirment et complètent les « faits pour interroger » Mme de la Motte, du ms. Joly de Fleury 2088 de la *Bibl. nat.*

été injustement frustrés. La restitution lui en paraissait d'autant plus facile à obtenir qu'une partie de ces domaines étaient depuis quelque temps tombés dans les mains du roi. Elle ne parvenait cependant pas, malgré tous ses efforts, à franchir le cercle des plus minces bourgeois de Versailles<sup>1</sup>. Désespérant de réussir par les moyens ordinaires, elle en imagina de plus audacieux. Un jour de décembre 1783, dans le salon de service, encombré de monde, de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, elle feignit de tomber de faiblesse et d'inanition. La princesse fut avertie qu'une femme de qualité mourait de faim dans son antichambre. Très émue, elle se fit apporter le placet que, fort à propos, Jeanne tenait à la main et fit transporter la jeune femme sur un brancard à son logement qui était alors hôtel de Jouy, rue des Récollets.

Laisée seule, Jeanne appelle son fidèle Deschamps :

« Si Madame<sup>2</sup> envoie quelqu'un de ses gens demander des nouvelles de mon état, dites-lui que j'ai fait une fausse couche, que j'ai été saignée cinq fois. »

Les médecins de Madame vinrent à deux reprises la visiter. La princesse lui envoya deux cents livres, une autre fois douze louis. L'abbé Malet fit dans les salons de la Cour une quête qui produisit trois cents livres<sup>3</sup>. Avec cet argent Jeanne venait la nuit de Versailles à Paris et, le matin, retournait à Versailles, pour se mettre le jour dans son lit. Elle passa ainsi trois mois à Versailles où elle laissa, à l'hôtel de Jouy,

1. Mme Campan, éd. Barrière, p. 463; Beugnot, I, 29.

2. On sait que par l'expression « Madame » était désignée la sœur ou la belle-sœur du roi.

3. Déclaration de Mme Pothey, première femme de chambre de Madame.



une dette de cinq cents écus<sup>1</sup> — dont elle pensait peut-être s'être acquittée par les bontés qu'elle n'avait cessé de témoigner à l'un des fils de l'hôtesse<sup>2</sup>.

Ce fut à cette époque que, sur les instances de Madame, la pension de Jeanne de Valois fut portée de huit cents à quinze cents livres<sup>3</sup>. Mais qu'étaient quinze cents livres pour les La Motte? Jeanne essaya de pénétrer jusqu'à la princesse qui paraissait s'intéresser à elle : à ce moment Madame Élisabeth soupçonna l'artifice et l'écarta comme une intrigante. Un second évanouissement ne réussit pas mieux auprès de la comtesse d'Artois.

Troisième tentative le 2 février 1784, d'une audace plus grande encore. Jeanne se place dans la galerie des Glaces, au passage de la reine qui se rend à la messe. Elle perce la foule, tombe évanouie; mais cela fit un tel brouhaha que la reine ne put même l'apercevoir. Le coup était manqué.

Jeanne renouvela enfin ses syncopes en les compliquant de convulsions nerveuses, sous les fenêtres de l'appartement occupé par Marie-Antoinette. Mais cette fois encore la reine ne la vit pas. Dans ses *Mémoires*, où elle fait une réalité de ses désirs, Mme de la Motte découvre le fond de sa pensée : « Le roi trouva Sa Majesté dans une agitation extrême dont il s'empressa de demander la cause. Elle lui dit qu'elle venait d'être témoin d'un spectacle bien triste; qu'elle avait vu une jeune femme tomber dans d'affreuses convulsions. « J'ai demandé  
« son nom, ajouta la reine, et on m'a répondu que  
« c'était la demoiselle de Valois, épouse du comte de

1. Notes de Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2 088, f° 284.

3. Brevet du 18 janv. 1784.

« la Motte. L'accident qui lui est arrivé est bien « fâcheux. Ce sont des jeunes gens, et je les plains « de tout mon cœur. » L'intérêt que j'avais inspiré à la reine ne pouvait manquer d'exciter l'envie des personnes qui cherchaient à se réserver exclusivement ses bonnes grâces. »

La seule personne de la Cour dont Jeanne parvint à faire la connaissance, parmi tant de démarches et de sollicitations, était un nommé Desclaux, musicien du roi et garçon de la chambre de la reine, avec lequel elle dîna plusieurs fois dans le courant de l'année 1782, chez la femme d'un chirurgien-accoucheur de Versailles; encore, à partir de cette date, cessa-t-elle d'être reçue dans cette maison et perdit-elle Desclaux de vue.

Elle le remplaça par l'un des fils de l'hôtesse qui servait à l'hôtel de Jouy. Celui-ci était un beau garçon d'allure élégante. Mme de la Motte paraissait à son bras dans les appartements du château, aux promenades de Versailles. On les voyait dîner à de petites tables, en tête à tête. Et à ceux qui demandaient quel était ce jeune homme :

— Un officier de la chambre de la reine, disait Jeanne de Valois.

Cependant, à Versailles, à Paris, dans la société qui la fréquentait rue Neuve-Saint-Gilles, Jeanne répandait qu'elle devenait influente à la Cour, où elle n'était plus appelée, disait-elle, que la « comtesse de Valois » : elle mangeait chez Madame et chez la comtesse d'Artois, elle était favorisée des bontés de la reine et avait même un pied dans ses appartements. Aussi les voyages à Versailles devinrent-ils de plus en plus fréquents. Ces réceptions à la Cour se bornaient hélas ! à se renfermer chez le teneur de garnis Gobert,

où Jeanne vivait de sa table, régaler pour tout dîner d'un plat de choux, de lentilles ou de haricots, et payant son repas douze sols. Mais à Gobert aussi elle disait qu'elle était reçue à la Cour, et, certains jours, les jours où elle y dînait, Jeanne allait prendre place à la table d'hôte de l'hôtel de Jouy. Elle rentrait tard et ne tarissait plus sur les bonnes grâces de Madame, sur l'affabilité de la comtesse d'Artois et sur la bonté de la reine qui daignait l'honorer de sa sympathie.

M. de la Fresnaye, qui avait de l'amitié pour Jeanne, apprit la rumeur, qui devenait de plus en plus forte. Il lui en donna avis, assez rudement :

« Petite mère, j'ai entendu pendant mon séjour à Versailles ce que l'on dit de vous. Vous vous vantez, dit-on, de voir la reine, d'approcher de Sa Majesté, de lui parler. Léonard, coiffeur de la reine, qui était présent, a dit qu'il n'aurait qu'un mot à dire à la reine et que vous seriez renfermée pour le reste de vos jours; qu'il était sûr que vous n'approchez point de la reine. Si vous vous vantez de cela et que cela ne soit pas, vous êtes une femme perdue. »

Jeanne, au premier moment, déconcertée, balbutia :

« Je ne me vante point de parler à la reine. »

Mais, aussitôt, se ressaisissant :

« Je vois Sa Majesté et n'en parle jamais ! »

Jeanne avait son plan. Elle préparait et étudiait le rôle de ce qu'on appelait à la lieutenance de police « une faiseuse d'affaires dans les bureaux des ministres et à la Cour ». Dans les dossiers des archives de la Bastille on rencontre par centaines les noms de ces intrigants qui usaient d'un crédit réel ou imaginaire pour se faire livrer, de droite et de gauche, des sommes d'argent, sous promesse de faire réussir tel

projet, de faire donner une place ou une décoration. Industrie naturellement florissante à cette époque où la volonté d'un ministre, d'une favorite, de la souveraine, pouvait entraîner, sans contrôle, les décisions les plus importantes. Jeanne comprit que le jour où chacun serait persuadé qu'elle avait de l'influence auprès de Madame et auprès de la reine, elle verrait la fin de sa misère. Son nom, Jeanne de Valois, qu'elle faisait sonner très haut et faisait passer, comme elle dit, sur celui de son mari, signant « comtesse de Valois-La Motte », lui était d'un grand secours. Dès les premiers temps de son séjour à Paris, quand elle demeurait encore en garni, rue de la Verrerie, elle était parvenue à faire prendre son influence au sérieux : des personnes venaient la solliciter pour avoir des places dans les bureaux<sup>1</sup>. Elle avait d'ailleurs obtenu déjà des résultats appréciables. Elle avait extorqué mille écus à M. de Ganges, en lui promettant son crédit auprès de la reine pour faire obtenir une place de 80 000 livres à M. de Blainville, frère de l'abbé de Lattaissant, conseiller au Parlement<sup>2</sup>; elle s'était fait envoyer par MM. Perrin, négociants à Lyon, « qui désiraient faire passer un projet utile au gouvernement », lisez : « à leur industrie », une caisse remplie d'étoffes superbes, cadeau estimé, par les connaisseurs qui le virent, à 10 000 livres pour le moins

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2 088, f° 285 v°.

2. Lettre, s. l. n. d. s., à M<sup>e</sup> Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

## XIII

### LA MAISON DE LA COMTESSE

La réputation, mieux assise de jour en jour, de cette influence active auprès de la reine et à la Cour, et les charmes, la grâce enjouée et séduisante de Jeanne de Valois, et les grosses bouteilles de bourgogne que le comte montait de la cave, groupaient rue Neuve-Saint-Gilles un cercle de familiers. C'était une curieuse assemblée : quelques financiers d'un âge mûr, manœuvrant autour de la jeune femme de qui ils flairaient l'indigence sous le luxe d'apparat ; de jolis abbés parfumés ; quelques avocats, M<sup>e</sup> Laporte, gendre du substitut du procureur général aux Requêtes ; le jeune M<sup>e</sup> Albert Beugnot, qui n'y venait, dit-il, qu'en habit noir et en cheveux longs pour marquer son respect ; des comtesses et des marquises de qui, peut-être, il n'eût pas été discret d'épousseter le blason ; puis des militaires, le comte d'Olomieu, officier des gardes<sup>1</sup>, œil vif, figure martiale, parlant haut, retroussant ses moustaches et grand trousseur de cotillons, qui venait journellement faire avec Jeanne sa partie

1. Le scandale du procès du Collier l'obligea dans la suite à démissionner.

de trictrac. Le plus intime était un certain Marc-Antoine Rétaux de Villette, ancien gendarme, camarade du comte de la Motte, lequel l'avait présenté à sa femme. Les maris n'en font jamais d'autres! Rétaux était fils du directeur général des octrois de Lyon, son frère était président en l'élection de Barsur-Aube. Il avait quitté sa mère, qui demeurait dans cette dernière ville, et était venu demeurer à Paris dans l'automne de 1784. Il s'était logé rue du Petit-Carreau, au coin de la rue Bourbon-Villeneuve; mais, dès le mois de décembre, il était venu demeurer rue Saint-Louis au Marais, pour se rapprocher de la comtesse<sup>1</sup>.

Le chevalier de Villette, comme il se faisait appeler, était un beau jeune gars, d'une trentaine d'années, la taille bien faite, les cheveux blonds, où, malgré la jeunesse, brillaient déjà des fils d'argent, et des yeux bleus, un teint frais et coloré<sup>2</sup>. Il était séduisant, faisait des vers, imitait à faire mourir de rire Mlle Contat de la Comédie Française, et, tandis que La Motte pinçait de la harpe, chantait agréablement des mélodies de Rameau ou de Francœur.

Avec son écriture qu'il savait rendre très fine, une écriture de femme, Rétaux servait de secrétaire à Mme de la Motte, et nous avons des raisons de croire qu'auprès d'elle ses fonctions allaient plus loin. L'inspecteur Quidor, qui était chargé de la police des filles, procéda dans la suite à l'arrestation de Rétaux à Genève. Très expert en ces matières, il note les rapports du jeune secrétaire avec la dame qui l'employait, d'une expression pittoresque et vigoureuse qu'on ne peut reproduire ici.

1. *Arch. des aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f° 71 v°.

2. Confrontation du cardinal de Rohan à Rosalie, 21 mars 1786, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417.



On reconnaîtra d'ailleurs, à la louange de Jeanne, que, dans la suite, quand elle aura fait, comme on le verra, une affaire importante, elle ne laissera manquer de rien un jeune homme qui lui était si précieux. « Mme de la Motte m'a dit, écrira à Rétaux son frère le Président en l'élection de Bar-sur-Aube, qu'elle t'a fait avoir 20 000 livres que tu toucheras à la fin du mois. La Motte m'avait dit, quelques jours auparavant, qu'elle t'avait fait avoir une pension de 1 200 livres<sup>1</sup>. »

Mme de la Motte avait, en outre, un secrétaire adjoint, un minime de la Place Royale, exerçant les fonctions de procureur de cette maison, le Père Loth. Une porte bâtarde du couvent donnait dans la rue Neuve-Saint-Gilles, en face du numéro 13, où Jeanne demeurait. Le minime disait tous les matins la messe pour la comtesse, car elle entendait la messe tous les jours. Il la faisait entrer par la petite porte dans la chapelle où l'attendait un prie-Dieu de velours. Il lui servait en outre de majordome, engageait et faisait agréer les domestiques, surveillait l'office et la cuisine, morigénait la femme de chambre Rosalie, la soubrette classique : dix-huit ans, taille fine, des yeux noirs et un petit nez retroussé<sup>2</sup>. Il réglait les fournisseurs et gardait les clefs de la maison quand le comte et la comtesse allaient à la campagne<sup>3</sup>. Le Père Loth était au demeurant bon compagnon. On l'avait vu au bal en habit de cavalier, trouvant un égal plaisir aux contredanses et aux menuets. Il reconduisait sa danseuse

1. *Arch. des aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f° 69-74; cf. *ibid.*, ms. 1399, f° 187.

2. Confrontation de Nicole Leguay, dite d'Oliva, à Madeleine Briffault, dite Rosalie, 21 mars 1785, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417.

3. Déposition du P. Loth devant les commissaires du Parlement, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417; — *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 318; — *Mém. du comte de la Motte*, p. 383 et suiv.

jusqu'à sa chaise, en tenant son chapeau sous le bras, mettant ses pas en cadence avec un soin extrême, et finalement baisant la main de la dame, avec un beau salut de cour, de l'air le plus galant. Il était recherché dans les petites fêtes que donnaient les maisons bourgeoises aux environs du couvent et y paraissait en costume d'abbé : ce joli costume à manchettes de dentelles, la jabotière en point de Tulle, orné par derrière du large pli en soie moirée, qui tombe de la nuque aux talons et semble décroché d'un tableau de Watteau. Tel il venait souper chez Mme de la Motte<sup>1</sup>.

L'office du secrétaire, Rétaux de Villette, et celui du majordome, le Père Loth, étaient complétés par un intendant. Ces fonctions étaient remplies par un avocat, lieutenant en l'élection de Bar-sur-Aube, nommé Filleux. Mme de la Motte le consultait sur les affaires importantes, les questions d'argent. C'était en ces questions un homme très avisé, d'un dévouement éprouvé : la comtesse le logeait chez elle<sup>2</sup>.

On avait également vu dans le salon de la comtesse un personnage arrivé de Troyes en Champagne et qui se nommait lui aussi de Valois. Jeanne l'appelait « mon cher cousin » et le faisait dîner avec des chevaliers de Saint-Louis. Il était venu pour se faire reconnaître à l'instar de sa cousine, en ayant grand besoin, car il avait six enfants. Mais il eut la maladresse de dire à table qu'il était savetier de son état, ce qui fit que Jeanne le mit à la porte et lui interdit de reparaitre à l'avenir<sup>3</sup>.

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 371.

2. *Arch. aff. étrang.*, 1399, f° 181 v°, 182; cf. *ibid.*, f° 224.

3. *Bibl. de la v. de Paris*, dossier Target. Sur les Saint-Rémy de Valois établis à Troyes, voir une intéressante lettre signée de Montfort, garde du corps, datée de Troyes, 19 avr. 1786. *Arch. aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f° 123.

Enfin Mme de la Motte avait pris chez elle une demoiselle Colson, parente de son mari, jeune fille fort pauvre à qui elle faisait remplir les fonctions de lectrice et de dame de compagnie<sup>1</sup>.

Valets de chambre, cuisinier, cocher, jocquey, ménage de portiers, soubrette, lectrice et dame de compagnie, confesseur, intendant, secrétaire, majordome, un officier pour le trictrac, un ami du mari pour les besognes de confiance, un moine élégant et parfumé pour les missions délicates : la maison de la comtesse était au grand complet.

Dès l'installation de Jeanne, rue Neuve-Saint-Gilles, on y avait vu apparaître une personne qui, par une singulière rencontre, s'appelait également Mme de la Motte : de son nom de fille Marie-Josèphe-Françoise Waldburg de Froberg. Elle avait épousé l'administrateur du collège de la Flèche, Pierre du Pont de la Motte. Cette dame avait été détenue à la Bastille du 22 février au 29 juin 1782, d'où elle avait été transférée à la Villette, chez un nommé Macé, qui tenait une de ces curieuses pensions pour prisonniers par lettres de cachet comme il y en eut plusieurs à Paris avant et même pendant la Révolution. Elle s'était évadée de chez Macé peu de jours après. L'histoire de cette autre dame de la Motte est intéressante pour nous. Elle se disait, elle aussi, honorée de la confiance de la reine, montrait des lettres que Mme

1. Mlle Colson, qui était très fine et intelligente, ne fut jamais dupe des manœuvres de sa cousine. Aussi Mme de la Motte la disgracia-t-elle en juin 1781. Elle voulut alors se faire religieuse et se retira dans un couvent à Versailles, de là à l'abbaye de Longchamp ; mais dans le courant de 1785 elle en sortit et se maria. Il est question d'elle dans les mémoires manuscrits du comte de la Motte conservés aux Archives nationales, F<sup>o</sup> 6354<sup>a</sup>/7277, p. 118, en ces termes : « Mme Destony, qui avait demeuré quelque temps chez moi avant son mariage ».

de Polignac était censée lui écrire, parlait de la faveur dont elle aurait joui auprès de la princesse de Lamballe, usait d'un cachet de la reine surpris sur la table du duc de Polignac, racontait comment elle avait désarmé, par son crédit sur la souveraine, le ressentiment de la princesse de Guéméné contre une certaine dame de Roquefeuille, et, mettant toute cette belle influence à la disposition du plus offrant, soustrait aux gens des sommes importantes. Nous la verrons sous peu collaboratrice de Jeanne de Valois : mais celle-ci va marcher sur ses traces avec une énergie et une audace que Françoise Waldburg de Froberg n'eût pas soupçonnées<sup>1</sup>.

Cependant Jeanne, qui menait un train de vie de plus en plus brillant, sentait de plus en plus lourdement le poids de la misère. Un sauf-conduit du ministre Amelot la mettait à l'abri des poursuites que voulaient exercer contre elle des créanciers auxquels elle devait une forte somme depuis deux ans<sup>2</sup>. « Mais, comme elle l'écrivit au contrôleur général quelques jours après<sup>3</sup>, cela ne la met pas à l'abri de vendre ses meubles. » — « Je ferai des esclandres, ajoute-t-elle, et je ne peux pas faire autrement. Il faut que je vive et les miens. » Le 6 avril, une condamnation pour dettes est prononcée par le prévôt de Paris<sup>4</sup>. Le terme de la Saint-Jean

1. Dans la suite, pendant la période révolutionnaire, Mme du Pont La Motte fut arrêtée sur ordre du Comité de Salut public daté du 3 thermidor an II. Saint-Just lui-même avait rédigé la note suivante : « La Dupont-Lamotte, embastillée pour intrigues de Cour. Partie de son histoire se trouve dans celle de la Bastille. La première intrigante de l'Europe, correspondant avec les ministres des cours étrangères dans l'ancien régime, admise chez le cardinal de Rohan, maîtresse de Fleury qui a été prisonnier d'État à la citadelle d'Arras. Elle avait pour agent de ses intrigues Deuzy, qu'elle a amené à Paris et qu'elle faisait déguiser, tantôt en abbé, tantôt en officier. » *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>/4137.

2. Le sauf-conduit est daté du 12 mai 1783. *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>/4450.

3. 1783, 16 mai.

4. *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>, 4415, B.

1784 ne peut être acquitté que grâce à trois cents livres que le Père Loth est parvenu à emprunter<sup>1</sup>.

Jeanne écrivait le 16 mai 1783 à Lefèvre d'Ormesson : « Vous me trouverez sans doute, monsieur, très extravagante; mais je ne puis m'empêcher de me plaindre puisque la plus petite des grâces ne veut m'être accordée. Je ne suis plus surprise s'il se fait tant de mal et je puis encore dire que c'est la religion qui m'a retenue de faire le mal<sup>2</sup> ».

1. Déposition du P. Loth, 14 sept. 1785, *Arch. nat.*, X<sup>1</sup>, B, 1417.

2. Publié par Chaix d'Est-Ange, p. 13.

## XIV

### LA PEINE DU CARDINAL DE ROHAN

Arrivant de son ambassade de Vienne, le prince Louis de Rohan était porteur de deux lettres, écrites par Marie-Thérèse, l'une pour Louis XVI, l'autre pour Marie-Antoinette. L'accueil du roi fut des plus réservés. Il l'écouta quelques minutes et lui dit brusquement : « Je vous ferai bientôt savoir mes volontés ». Quant à la reine, Rohan ne put même pas obtenir d'elle une audience. Elle lui envoya demander la lettre que l'impératrice lui avait confiée. Le jeune prélat en éprouva une peine profonde, encore plus qu'il n'en fut irrité. Et il prit la résolution de faire tout au monde pour adoucir peu à peu la rigueur de sa souveraine.

L'enfant qu'il avait saluée et bénie à Strasbourg était devenue une femme d'une grâce délicieuse, que la majesté du trône rehaussait de son éclat. Rohan cherchait à gagner l'amitié de ceux qui avaient occasion d'approcher la reine et pourraient effacer dans son esprit les mauvaises impressions que le courrier de Vienne ne cessait d'y faire pénétrer. « Les inquiétudes que Votre Majesté me témoigne dans sa très



cette patrie, comment veut-elle qu'elle la serve? En étant gracieuse pour la Du Barry, pour la courtisane qui déshonore la cour, qui heurte en Marie-Antoinette la pudeur de femme et la dignité d'épouse. Marie-Antoinette répond que c'est plus fort qu'elle, qu'elle ne peut; mais l'impératrice insiste, elle veut, elle parle durement! sa fille s'imagine-t-elle avoir à lui donner des leçons de dignité et d'expérience? Mercy vient à la rescousse. Marie-Antoinette, obligée de céder, parle à la favorite avec un sourire, et celle-ci, dans sa reconnaissance un peu brutale, veut aussitôt lui faire acheter par le roi, en manière de récompense, une parure de diamants.

Marie-Antoinette est devenue reine. Elle aurait le devoir d'entrer en rapport avec le cardinal de Rohan, son grand aumônier; mais l'impératrice veille, avec ses dévoués auxiliaires, le comte de Mercy et l'abbé de Vermond, et fait si bien qu'elle réussit à l'en empêcher.

Rohan en était au désespoir. Marie-Antoinette, gracieuse, vive, le fascinait. Et Rohan était ambitieux. Ses débuts, les progrès rapides de sa carrière, la situation prépondérante de sa famille, les dignités dont il était revêtu, découvraient devant lui les plus vastes espoirs. Les flatteurs, qui butinaient sur sa fortune et ses dignités, le grisaient du souvenir de Richelieu, de Mazarin, de Fleury, les cardinaux qui avaient régné sur la France. « Il avait plus que le droit, il avait le devoir, lui disait-on, de parvenir à la direction de l'État. » Le malheur fit que le prince Louis en arriva à le croire. Il dictait à son secrétaire, le baron de Planta, les projets qu'il devait réaliser quand il serait au ministère. C'étaient des programmes de réformes politiques dont l'exécution ferait le

bonheur des Français<sup>1</sup>. Mais un obstacle se dressait entre le pouvoir et lui. Et quel obstacle! — la reine.

Et c'est ainsi que, de plus en plus profondément, dans cet esprit où l'imagination tenait une si grande place, dans ce cœur tout féminin où la raison n'avait pas accès, s'enracina une idée fixe, se développa une obsession redoutable : regagner les bonnes grâces de la reine.

« Je me représentais, dit le comte Beugnot, ce malheureux cardinal de Rohan entre Cagliostro et Mme de la Motte<sup>2</sup>. » Ceux-ci, l'un et l'autre, avaient dès le premier jour pénétré son caractère bon et crédule, d'une naïveté confiante, un caractère d'enfant, et démêlé aussi l'ambition qui le rongait et qui, nonobstant tant de richesses et d'honneurs, faisait le tourment de sa vie.

Cagliostro se chargeait de parvenir au but par ses cérémonies.

Le comte de la Motte avait une sœur, qui avait épousé à Bar-sur-Aube un ancien contrôleur du vingtième, Choppin de la Tour, homme d'esprit, mais caustique et brutal. Nous avons vu les jeunes gens trouver asile chez les La Tour quand Mme de Surmont les eut chassés de sa maison. Mme de la Tour, excédée des mauvaises plaisanteries de son mari, l'avait quitté en cette année 1783 et était venue à Paris, avec sa fille Marie-Jeanne, s'installer chez une tante, Mme Clause, de la famille de M. de Surmont, qui l'avait reçue chez elle, rue du Sentier. Marie-Jeanne était une petite demoiselle de quinze ans

1. Rétaux de Villette déclare devant le Parlement qu'il a vu les mémoires écrits de la main de Planta. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. I, 62.

d'une beauté et d'un blancheur remarquables<sup>1</sup>. Or, Cagliostro, pour ses opérations, avait besoin d'une voyante, sujet plus difficile à trouver qu'on n'imagine, car il fallait plusieurs conditions : une pureté qui n'eût d'égale que celle des anges, des nerfs délicats, des yeux bleus ; il fallait, en outre, que l'ange fût né sous la constellation du Capricorne. Or, il se trouvait que Mlle de la Tour remplissait toutes ces conditions. « La mère, dit Beugnot, faillit en mourir de joie et crut que les trésors de Memphis et de la grande ville de l'intérieur de l'Afrique allaient tomber sur sa famille, laquelle en avait prodigieusement besoin. »

L'illustre magicien crut utile de procéder à des expériences préliminaires. Il reçut la jeune fille dans son laboratoire, installé en l'hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple. « Mademoiselle, lui dit-il, est-il vrai que vous soyez innocente ? » Elle répondit avec assurance : « Oui, monsieur. — Eh bien, ajouta Cagliostro, je vais dans un instant connaître si vous l'êtes. Recommandez-vous à Dieu et, avec votre innocence, mettez-vous derrière ce paravent, fermez les yeux et désirez en vous-même la chose que vous souhaitez voir. Si vous êtes innocente, vous verrez ce que vous désirez voir, si vous ne l'êtes pas, vous ne verrez rien. » Mlle de la Tour se plaça derrière le paravent tandis que Cagliostro et le cardinal — qui se tenait à côté de la cheminée — restaient au dehors.

Cagliostro se mit à faire pendant quelque temps des signes magiques, puis, s'adressant à la jeune fille : « Frappez un coup par terre et dites si vous voyez quelque chose ? — Je ne vois rien, répondit

1. Beugnot, I, 58-59.

Marie-Jeanne. — Eh bien, mademoiselle, dit Cagliostro, vous n'êtes point innocente. » Alors la demoiselle piquée au vif répondit qu'elle voyait ce qu'elle désirait, et sortit du paravent satisfaite d'avoir convaincu les gens de son innocence.

Nous possédons un très précieux interrogatoire de Marie-Jeanne de la Tour, racontant plus tard aux commissaires du Parlement les cérémonies de Cagliostro. C'est un document précis, authentique, et qui nous montre sous le jour le plus curieux le caractère du prince de Rohan <sup>1</sup>.

La jeune fille raconte que, s'étant rendue avec sa mère à l'hôtel du cardinal <sup>2</sup>, « l'hôtel de Strasbourg », elle y trouva le cardinal et Cagliostro. On lui mit un petit tablier blanc, sur lequel il y avait un crachat d'argent, et, après lui avoir fait réciter des prières, on la fit s'approcher d'une table où étaient posés deux chandelles allumées et un grand vase rempli d'eau claire. Cagliostro, derrière un paravent, faisait des gestes avec une épée, invoquait le grand Coſte, les anges Raphaël et Michaël. Il demandait à Mlle de la Tour si elle voyait la reine dans le vase. Marie-Jeanne, qui ne voyait rien, répondit qu'elle la voyait parfaitement et cela « pour se débarrasser », déclara-t-elle aux juges.

Cagliostro lui demanda ensuite si elle ne voyait pas des anges et de petits bonshommes qui voulaient l'embrasser, et, comme elle répondit que non : « Mettez-vous en colère, dit Cagliostro, frappez du pied, appelez le grand Coſte, dites aux anges de venir

1. Interr. de Marie-Jeanne de la Tour, âgée de quinze ans, 21 sept. 1785, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417. La véracité de cette déposition est d'ailleurs confirmée par les détails du ms. de la *Bibl. nat.*, Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 314-15.

2. Le 4 avril 1785.

vous embrasser! » A quoi elle répondit qu'elle les voyait et embrassait les petits bonshommes, et cela, ajouta-t-elle, « pour se débarrasser ». « Le cardinal, pendant ce temps-là, était en prière et se prosternait et dit à la déposante, en s'en allant, de ne rien dire, car cela lui ferait du tort. »

Mlle de la Tour revint au palais du cardinal trois jours après<sup>1</sup>. On lui donna ce jour-là une longue chemise blanche tissée d'argent, un « grand soleil » au milieu, ornée sur les bords de crépine d'argent, et une écharpe bleue : costume dessiné par Cagliostro. Vêtue de cette chemise, le grand soleil flamboyant sur sa poitrine, et, ceinte de cette écharpe, elle fut introduite dans la chambre à coucher du cardinal, tout éclairée de bougies. Sur la table il y avait encore un vase rempli d'eau transparente et, tout autour, des étoiles, de petits bonshommes et des signes qu'elle n'avait jamais vus. C'étaient des hiéroglyphes et des figurines représentant Isis et le bœuf Apis. Cagliostro, ayant recommencé à faire de grands gestes avec son épée, lui demanda si elle ne voyait pas dans la carafe une femme blanche et si cette femme ne ressemblait pas à la reine. Marie-Jeanne, qui ne voyait toujours rien, répondit qu'elle l'apercevait.

« Il lui demanda ensuite si elle ne voyait pas un vieux bonhomme vêtu de blanc, qui se promenait dans le jardin, qui venait pour l'embrasser; elle dit qu'elle le voyait, et que c'était pour se débarrasser. » Elle dut ensuite répéter les invocations au grand Coſte et à l'ange Gabriel, puis Cagliostro l'avertit qu'elle allait voir le cardinal à genoux, tenant en main une tabatière dans laquelle il y aurait un

1. Le 7 avril 1785.

petit écu, et, comme il recommençait dans une agitation de plus en plus grande ses gestes avec son épée, la jeune fille lui dit qu'elle voyait effectivement le cardinal à genoux tenant en main une tabatière dans laquelle il y avait un petit écu. Alors le cardinal, très animé, dit que c'était « incroyable, extraordinaire », et il avait, observe Mlle de la Tour, « l'air pénétré de joie et de satisfaction ». « Le cardinal s'était mis à genoux, il pleurait et levait les mains au ciel<sup>1</sup>. » « J'ai été complètement aveuglé, dira plus tard le prince de Rohan devant le Parlement, par le désir immense que j'avais de regagner les bonnes grâces de la reine<sup>2</sup>. »

Tel était le cardinal de Rohan. Or, l'obstacle principal auquel se heurte l'histoire du Collier, est l'in vraisemblable crédulité qu'elle exige de la part du cardinal<sup>3</sup>. Et voilà quedes textes précis, concordants, authentiques, prouvent que le cardinal était incroyablement crédule. Deux jours avant qu'il fût arrêté, Cagliostro lui avait persuadé qu'il avait dîné avec Henri IV. « Cette anecdote, dit la *Gazette de Leyde*, dont on peut garantir l'authenticité, justifie toutes les imprudences du cardinal<sup>4</sup>. » « Sa crédulité incroyable, note le duc de Lévis, est réellement le nœud de toute l'affaire et dispense de recourir aux explications non moins incroyables qu'on n'a pas manqué de suggérer<sup>5</sup>. » On dira que, plus haut, nous

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 315.

2. Georgel, II, 201.

3. Voir M<sup>e</sup> Labori, le *Procès du Collier*, discours prononcé à la conférence des avocats le 26 nov. 1888, dans la *Gazette des Tribunaux* du 26 nov. 1888, p. 2, col. 1.

4. *Gazette de Leyde*, du 9 nov. 1785.

5. *Souvenirs et Portraits* (1813), p. 154.



avons présenté Rohan comme un homme d'esprit. Dans son *Garde du Corps*, Mayer a prévu l'objection, et cite *le Barbier de Séville* : « Quand la jolie Suzanne dit à Figaro que les gens d'esprit sont bêtes, elle a bien raison, Suzanne. »

## XV

### LA FAVEUR DE LA REINE

La comtesse de la Motte avait de son côté dressé ses batteries. En avril 1784 elle commença de parler au cardinal, discrètement d'abord, de ses relations avec la reine<sup>1</sup>. Puis elle donna des détails que Rohan, tenu éloigné de la Cour, ne pouvait contrôler. Elle accumulait les anecdotes avec son imagination précise, vivante, et qui, dans le courant même de la conversation, la servait avec tant d'abondance et de rapidité.

« Quand j'épousai le comte de la Motte, disait-elle, nous n'avions rien : 800 livres de pension qui m'étaient faites sur le Trésor. Et il fallut vaincre l'opposition que faisait au mariage la famille de mon mari, de qui la mère craignait que nous lui tombassions à charge.

« Nous nous rendîmes à Paris où, par les moyens de nos amis, Madame et Mme la comtesse d'Artois eurent la bonté de s'intéresser à nous auprès des ministres du roi. Les besoins de l'État et la multipli-

1. Notes de Rohan pour M<sup>e</sup> Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

cité des affaires firent traîner en longueur nos sollicitations et celles de nos protecteurs, de sorte qu'après avoir épuisé la bonté et la patience de nos amis, sans avoir rien obtenu, on nous conseilla d'essayer les bontés de la reine.

« Après bien des débats entre la crainte et l'espérance je me déterminai à présenter un placet à Sa Majesté; mais l'appareil de la majesté et la hardiesse de l'action manquèrent de me coûter la vie, car je tombai évanouie aux pieds de la reine, qui en fut touchée et, par un mouvement de bonté et d'humanité, ordonna qu'on me portât sur un lit chez une dame de la Cour.

« Quand je fus revenue de mon évanouissement la reine a eu la bonté de me voir, de s'intéresser à mon sort en m'encourageant à lui demander des grâces qui ne seraient pas, disait-elle, dans le cas d'être refusées. »

Le cardinal, très confiant, ne doutait pas, doutait d'autant moins que, peu à peu, elle lui donnait les nouvelles les plus agréables. Elle était reçue dans l'intimité de la reine, disait-elle, qui n'avait plus de secrets pour elle, qui lui confiait ses pensées, à elle, son amie, sa cousine, fille des Valois, pensées dont le fond lui était à présent connu peut-être mieux qu'au roi lui-même<sup>1</sup>. Et elle pouvait affirmer que la

1. Au point de vue de l'histoire qui fut imaginée par Mme de la Motte, de ses rapports avec Marie-Antoinette, la déposition faite par le Père Mac Dermott, à Londres, le 19 octobre 1785, devant M<sup>e</sup> Dubourg, notaire public, est des plus curieuses. (*Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum. France 1399, f<sup>os</sup> 251-256). Mac Dermott rapporte ce que lui a confié le comte de la Motte, lequel répétait les propos de sa femme. On y voit que, dès l'origine, dès 1784, toute cette histoire s'était fixée dans l'esprit de Mme de la Motte avec une précision étonnante. Elle n'osa la produire, ni dans ses interrogatoires, ni devant le Parlement assemblé, ni dans ses mémoires qu'elle fit rédiger par ses avocats. Le contrôle en était trop facile et, dès la première objection, l'échafaudage se fût écroulé. Mais plus tard, quand

reine revenait peu à peu de ses impressions premières, des mensonges perfides que lui avait insinués le comte de Mercy, des calomnies que lui apportait le courrier de Vienne. La conduite du cardinal de Rohan, si généreuse vis-à-vis du prince de Guéméné, son neveu, et d'autres traits de sa bienfaisance montrent, disait la reine, que le grand aumônier a le cœur bon<sup>1</sup>. En mai, Jeanne déclara au prince Louis que, pénétrée de reconnaissance pour tant de bienfaits reçus de lui, elle était résolue de consacrer désormais à lui être utile toute l'influence dont elle disposait à la Cour, et, en mai, le visage radieux, elle lui annonça que, sans doute, le but ne tarderait pas d'être atteint<sup>2</sup>.

Elle alla plus loin. Renouvelant le procédé qui avait si bien réussi en 1777 à Mme Cahouet de Villiers avec le fermier général Béranger, elle persuada à Rohan que la reine, en passant, lui ferait un signe de tête où il verrait clairement une marque de son intérêt. Rohan fut aux aguets, et ce signe, « cette nuance », comme il dira lui-même, il crut effectivement l'apercevoir à plusieurs reprises<sup>3</sup>. Ce point acquis, Mme de la Motte, fit un pas de plus. Elle se hasarda à mettre sous les yeux du prince Louis des lettres sur papier blanc vergé, bordé d'un liséré

elle fut réfugiée à Londres, à l'époque où les calomnies commencèrent à se déverser impunément sur la reine. Jeanne de Valois mit son histoire au jour, dans son *Mémoire justificatif*, puis dans la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*. Elle l'écrivit telle qu'elle l'avait conçue dès 1784, telle qu'elle la racontait au cardinal. Et cette longue gestation, où chaque trait en vint à prendre dans son esprit la netteté et le relief de l'idée fixe, explique la marche, l'enchaînement qu'elle parvint à donner aux faits, et qui, dans la suite, ont trompé tant d'historiens.

1. Notes de Rohan pour M<sup>e</sup> Target, *Bibl. v. de Paris*.

2. Notes de Rohan pour M<sup>e</sup> Target, *ibid.*

3. Déclaration rédigée par le cardinal de Rohan à la Bastille, pour Vergennes et le maréchal de Castries, le 20 août 1785.

bleu clair, ayant au coin les lis de France, que la reine écrivait à sa cousine, la comtesse de Valois, et où, de temps à autre, passait le nom du grand aumônier.

Le Père Loth déposera plus tard devant les commissaires du Parlement : « Je me rappelle qu'une fois, me présentant chez Mme de la Motte pour lui parler, je ne pus entrer parce qu'elle était, me dit-on, occupée avec le sieur Villette. On ouvrit la porte peu après et je vis auprès du lit de Mme de la Motte une petite table de nuit sur laquelle étaient posés un écritoire et du petit papier bordé de vignettes bleues<sup>1</sup>. » Le fidèle Deschamps allait acheter le papier à vignettes chez un parfumeur rue Saint-Anastase, et parfois chez un papetier rue des Francs-Bourgeois.

Mme de la Motte dit bientôt au cardinal : « Mes instances ont eu leur effet. Je suis autorisée par la reine à vous demander votre justification par écrit. » Jeanne avait un sourire enchanteur, une voix qui persuadait; Rohan écoutait, enchanté, persuadé. Rohan écrivit sa justification. Il y mit un soin infini. Le brouillon en fut fait et déchiré vingt fois. Enfin il en donna le texte. Mme de la Motte apporta quelques jours après une réponse sur papier de petit format, doré sur tranches. La reine y disait : « Je suis charmée de ne plus vous trouver coupable. Je ne puis encore vous accorder l'audience que vous désirez. Quand les circonstances le permettront, je vous en ferai prévenir. Soyez discret. » Et la comtesse de la Motte engagea le cardinal à répondre pour dire sa joie, sa gratitude.

1. Confrontation de Rohan au P. Loth, 16 mars 1786, *Arch. nat.*, X<sup>1</sup>, B/1417. Déclaration confirmée par les aveux de Rétaux de Villette.

Villette avouera devant le Parlement qu'il a commencé à écrire au cardinal des lettres soi-disant de la reine, en mai 1784. Il écrivait sous la dictée de Mme de la Motte. C'étaient, dira-t-il, des lettres « agréables ». Il avait d'abord dit « d'inclination », mais il se reprit.

« Je ne comprenais pas, déclarera Villette, ce que Mme de la Motte me faisait écrire ; mais je m'apercevais que, par ses écrits, elle voulait tromper le cardinal et, par les réponses du cardinal, je voyais qu'il avait l'ambition de se servir du crédit de Mme de la Motte auprès de la reine, pour devenir premier ministre <sup>1</sup>. »

Ces lettres furent assez nombreuses, mais toutes, celles qui étaient censées émaner de la reine, aussi bien que les réponses du prince Louis, étaient brûlées au fur et à mesure par Jeanne de Valois <sup>2</sup>.

« Ce fut ainsi, observe l'abbé Georgel <sup>3</sup>, que les lettres et réponses se succédèrent. Cette correspondance, dont, malheureusement, on n'a plus trouvé de vestige, était graduée et nuancée dans les prétendues lettres de la reine, de manière à faire croire au cardinal qu'il était parvenu à inspirer à cette princesse la plus intime confiance et le plus grand intérêt. »

Georgel parle à cette date des conciliabules entre Rohan, le baron de Planta, son homme de confiance, Cagliostro et le secrétaire particulier du cardinal, Ramond de Carbonnières.

Le baron Frédéric de Planta appartenait à une bonne famille des Grisons. Il était protestant et avait

1. Notes rédigées pour la défense du cardinal de Rohan. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Déclaration de Rétaux de Villette.

3. *Mémoires*, II, 42.



servi avec distinction comme capitaine dans les armées du roi de France et dans celles du roi de Prusse. Le prince Louis l'avait rencontré à Vienne, où Planta lui avait rendu de grands services comme « observateur des choses de la Cour et de la politique ». Carbonnières était un jeune homme très distingué, mais d'une imagination exaltée et qui joua plus tard, comme député de Paris, un rôle marquant à la tribune et dans les comités de l'Assemblée législative. A ce petit conseil fut adjointe Mme de la Motte. On lisait en grand secret, à la lueur des chandelles, les billets à liséré bleu. « Mme de la Motte, remarque Georgel, les jouait tous. » Cagliostro invoquait l'ange de lumière et l'esprit des ténèbres. Il prophétisa que cette heureuse correspondance allait placer le prince au plus haut point de faveur, que son influence dans l'État allait devenir prépondérante et qu'il en userait pour la propagation des bons principes, la gloire de l'Être suprême et le bonheur des Français. Tant et si bien que Rohan ne douta plus du désir que la reine avait de le recevoir pour lui dire seule à seul ses sentiments d'affection et d'estime, mais qu'à cause de Breteuil et de sa faction encore si puissante sur l'esprit du roi, ce revirement devait être tenu caché quelque temps encore. La première entrevue aurait lieu secrètement, le soir, au fond d'une allée solitaire du parc de Versailles, à quelque distance du château.

Ce fut pour Rohan une aurore radieuse de lumière et de joie. Dans l'éloignement, la reine était devenue pour lui une créature surnaturelle, rayonnant dans la gloire royale qu'elle rendait plus brillante encore par sa grâce et sa bonté. Et c'était la bonté qui la rapprochait de lui. Elle savait à présent la cause de ses dettes, de ces dettes tant reprochées, et se reprochait

sans doute à elle-même sa dureté, ce dédain froid et hautain dont elle l'avait si longtemps meurtri. Elle allait lui dire elle-même sa rentrée en faveur et qu'elle savait à présent qui il était. Elle viendrait lui dire ce retour en grâces, seule, dans le silence de la nuit, en attendant le jour où elle le proclamerait devant la France entière.

Rohan était accoudé à l'appui de la fenêtre ouverte sur les jardins de l'hôtel Soubise. Le soir s'obscurcissait. Ses idées devenaient incertaines. Il ne démêlait plus lui-même ses sentiments. Ce n'était plus en lui qu'une émotion de reconnaissance, de reconnaissance pour la souveraine gracieuse et clémente, et pour la jeune femme aussi, Jeanne de Valois, qu'il avait assistée dans sa misère de quelques deniers, comme une pauvre, et qui, à présent, de ses faibles mains, par un effet de la Providence trop attentive au peu qu'il avait fait, le portait, lui, prince de l'Église, jusqu'àuprès du trône royal.

« J'ai toujours remarqué — dira l'an d'après un pamphlétaire, au cours d'un libelle vendu sous le manteau, — dans le génie de M. le Cardinal, une sorte d'élévation, de droiture et de pénétration, qui me l'ont fait regarder comme un homme rare, dont les qualités ne paraissent pas avec tout leur avantage parce qu'il ne s'assujettit pas assez pour les montrer dans un certain jour et pour s'attirer l'estime qu'elles méritent. C'est une pierre précieuse qui, polie selon des lois moins ordinaires, rend un genre d'éclat d'après lequel on n'est pas encore assez habitué d'en juger le prix<sup>1</sup>. »

1. *Lettre à l'occasion de la détention de S. E. M. le cardinal de Rohan à la Bastille* (s. l., 1785), p. 17.



NICOLE LEGUAY OU LE GUET, dite BARONNE D'OLIVA

La scène du bas représente la première entrevue de Nicole d'Oliva avec le comte de la Motte.

## XVI

### LA BARONNE D'OLIVA

En juillet 1784, le comte de la Motte remarquait dans les jardins du Palais-Royal — le rendez-vous à cette époque de la jeunesse joyeuse et où la Motte, pour cause, se trouvait souvent — une jolie personne qui venait s'asseoir régulièrement à la même place, où elle se distrait très gracieusement à jouer avec un enfant. Elle avait de longs cheveux d'un blond cendré, souples et ondoiyants, le cou assez long, mais fin et gracieux, une belle gorge et de grands yeux bleus d'une expression claire et douce, un regard d'enfant. Les lèvres, un peu avancées, étaient d'une couleur vive, avec une expression de volupté, à laquelle se mêlaient beaucoup de bonté et de tendresse<sup>1</sup>. Elle exerçait le joli métier de modiste et s'appelait de son vrai nom Marie-Nicole Leguay. Elle était née rue Saint-Martin, le 1<sup>er</sup> septembre 1761, de Claude Leguay, officier invalide, bourgeois de Paris, et

1. Signalement de la baronne d'Oliya, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>o</sup> 230. — Bette d'Étienville, *Second Mémoire*, dans sa *Coll. compl.*, II, 32. — On a le portrait de Nicole Leguay, dite baronne d'Oliya, *ad vivum*, par Pujos, gravé par Legrand.

de sa femme, Marguerite David. « Mon premier malheur, dira-t-elle dans la suite, fut de perdre trop tôt une mère tendre et vigilante, dont la présence et les soins eussent éloigné de moi les dangers inséparables d'une jeunesse abandonnée à elle-même. » Orpheline de père et de mère, Nicole avait été placée rue de la Grange-Batelière, chez un certain Antoine Legros, qui prenait des enfants en pension ; mais elle y fut maltraitée et son éducation entièrement négligée. La jeune fille fut contrainte de se sauver et se trouva sur le pavé de Paris. Legros se garda de lui faire connaître sa famille. Il se garda aussi de lui remettre une somme d'argent assez importante qu'avant de mourir Leguay lui avait confiée pour son enfant. Legros était mort à son tour, en février 1783, et ses héritiers venaient de remettre à Nicole quatre mille livres. En réalité ils lui devaient davantage ; mais, faible à se défendre, elle avait accepté cette transaction<sup>1</sup>. Elle obtint son émancipation par sentence au Châtelet du 28 février 1785. On ne l'appelait plus Nicole Leguay. Dans le monde de la jeunesse dorée, elle n'était connue que sous un nom de guerre, Mme de Signy, car, bonne fille, trop bonne fille sans doute, elle ne savait rien refuser, mais absolument rien, à ceux — et ils étaient nombreux — que ses charmes remplissaient d'admiration. Elle demeurait au *Petit hôtel de Lambesc*, rue du Jour, au coin de la rue Montmartre, fréquentée assidûment par un jeune gentilhomme, Jean-Baptiste-Toussaint de Beausire, écuyer, fils d'un lieutenant au grenier à sel de Paris. Beausire était joli garçon, grand, bien fait, le teint brun, un peu marqué de petite vérole<sup>2</sup>. Après avoir

1. Arch. nat., Y, 5110.

2. Arch. des Aff. étrang., Mém. et docum., France 1399, f° 230.



perdu, lui aussi, son père et sa mère, il dépensait gaie-ment le patrimoine assez considérable dont il avait hérité.

Les après-midi, la jeune modiste allait fréquemment passer deux ou trois heures dans les jardins du Palais-Royal, avec un enfant de quatre ans, un joli petit bonhomme, aux boucles brunes, qu'elle avait pris en affection et que ses parents lui confiaient.

Nicole était en somme une bonne et gentille créature, une de ces petites Parisiennes qui demandent peu à la vie, cueillent dans leur jeunesse les fruits de l'amour, heureuses de leur beauté et de leur tendresse, insouciantes et confiantes, à la fois naïves et rusées, mais dont les ruses ne sont guère méchantes. Marie-Antoinette la traitera avec mépris : « Une barboteuse des rues », dira-t-elle. Conser-vons-lui notre sympathie. En somme elle en était digne.

Le comte de la Motte est dès l'abord frappé des grâces de la jeune femme et, plus encore, de sa ressemblance vraiment surprenante avec la reine. Il lie conversation. « Il se présente, dit Nicole Leguay, avec tous les témoignages du respect et de l'honnê-teté et me prie de lui permettre de venir me voir et me faire sa cour. Je ne pus prendre sur moi de lui refuser cette permission. » Assurément.

Dans ses pamphlets, *Motus*, libelliste et mauvaise langue, reproduit le récit fait par Nicole en le coupant de ses réflexions.

« Un jour du mois de juillet, dit Nicole, après midi, j'étais assise au Palais-Royal. J'avais pour toute société l'enfant dont je viens de parler. Je vois passer plusieurs fois devant moi un grand jeune homme qui se promenait seul. Il m'était inconnu. Il me fixe. Je



m'aperçois même qu'à mesure qu'il m'approche, il ralentit sa marche, comme pour me considérer à loisir. Une chaise était vacante à deux ou trois pieds de la mienne....

— Un petit clin d'œil..., interrompt *Motus*.

— Il vint s'asseoir, poursuit Nicole.

— C'est l'ordinaire, observe *Motus*.

— Je passe rapidement, dit Nicole, sur ces premières circonstances dont un plus long détail serait inutile.

— Très inutile, selon *Motus*. Le plus petit bourgeois de Paris sait ce qu'il en est.

— Il suffit de dire, continue Nicole, que nous nous rencontrâmes plusieurs jours de suite au Palais-Royal.

— Bon! s'écrie *Motus*, tout va au mieux.

— Je venais un soir de le quitter et de retourner au logis, dit Nicole en terminant : il m'avait suivie. »

*Motus* conclut : « C'est l'usage <sup>1</sup> ».

Le comte de la Motte se conforma à cet usage d'une manière assidue. D'ailleurs sa femme, ne tardant pas à faire la connaissance d'une personne aussi aimable, introduisit Nicole Leguay dans son salon de la rue Neuve-Saint-Gilles, après lui avoir donné le nom de baronne d'Oliva — l'anagramme du nom de Valois. Elle l'invite à dîner, lui fait toutes sortes de politesses et mille et une cajoleries<sup>2</sup>. Elle a bientôt gagné sa nouvelle amie à ses projets. Ce qu'elle lui demande n'est d'ailleurs qu'une bagatelle, et « vous

1. Suite des observations de *Motus* sur le *Mémoire* de Mlle d'Oliva, p. 21-22.

2. Analyse pour la demoiselle d'Oliva dans la *Collection complète*, VI, 18; second *Mémoire* pour Botte d'Étienville, *ibid.*, II, 45.



MARC-ANTOINE-NICOLAS, COMTE DE LA MOTTE

La scène du bas représente la première visite du comte de la Motte à Mme d'Oliva.

Estampe populaire. — Collection de M. Alfred Bégis.

ferez tant de plaisir à la reine, ma toute belle, qui a l'intention de vous donner en retour quinze mille livres et, en outre, un cadeau qui vaudra davantage encore.

— Qu'est-ce donc que vous voulez que je fasse?

— La plus petite chose du monde. Vous remettrez un soir, dans une allée des jardins de Versailles, une rose et un billet à un grand seigneur qui vous baisera la main.

— Mais qu'importe à la reine?

— Mon cher cœur, il serait trop long de vous expliquer cela. Le comte viendra vous chercher demain soir et vous mènera à Versailles <sup>1</sup>. »

« Il ne m'a pas été difficile, dira Mme de la Motte aux commissaires du Parlement, de persuader à la fille d'Oliva de jouer ce rôle-là, parce qu'elle est fort bête<sup>2</sup>. »

1. *Mém. pour la demoiselle Leguay d'Oliva*, éd. orig., p. 72 et suiv.; *Second Mémoire*, p. 18.

2. *Interr.* du 8 mai 1786, publié par Campardon, p. 391.



MADELEINE BRIFFAULT, DITE ROSALIE  
FEMME DE CHAMBRE DE M<sup>ME</sup> DE LA MOTTE

La scène du bas regardé

## XVII

### LE BOSQUET DE VÉNUS

Le lendemain était le 11 août 1784. Entre sept et huit heures du soir, le comte de la Motte et Rétaux de Villette vont, en voiture de remise, chercher la nouvelle baronne d'Oliva au *Petit hôtel de Lambesc* et partent avec elle pour Versailles. Ils arrivent à dix heures du soir. La voiture s'arrête place d'Armes où les voyageurs mettent pied à terre. De son côté Mme de la Motte, dans une autre voiture de remise, était passée prendre le baron de Planta et était arrivée avec lui et avec Rosalie, la soubrette au nez retroussé. Nicole est conduite au logement que la comtesse occupe place Dauphine, chez les Gobert<sup>1</sup>.

La demoiselle d'Oliva est coiffée par Rosalie sous les ordres et au goût de Mme de la Motte, une coiffure « en demi-bonnet ». C'est la dame de la Motte elle-même qui l'habille : elle lui passe une robe blanche de linon moucheté, garnie d'un dessous rose, une « robe à l'enfant », appelée alors « gaulle » ou « chemise ». La comtesse s'inspire du portrait de

1. Notes de Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve; *Second Mémoire pour la d'Oliva*, p. 10-11.

Marie-Antoinette par Mme Vigée-Lebrun, qui venait de faire sensation au Salon de 1783, où l'on avait effectivement vu la reine vêtue d'une gaulle longue et blanche, très simple, dont la mousseline et la batiste faisaient tous les frais <sup>1</sup>.

Avant de sortir, Mme de la Motte jette sur les épaules de sa jeune compagne un mantelet blanc, en laine fine, et lui met sur la tête une « calèche blanche » en gaze d'Italie. Elle revêt elle-même un domino moiré de taffetas noir. Et l'on se rend avec le comte de la Motte chez le plus fameux traiteur de la ville pour y souper et s'y donner du cœur.

Dans le grand parc, morne, désert, le silence de la nuit. On entend seulement au loin, dans l'ombre, le bruit de l'eau qui joue dans les bassins. Le ciel est sombre, sans lune ni étoiles. La baronne et ses deux compagnons ont marché quelques instants sur la terrasse qui s'étend devant le château, dont le grand rectangle ne forme lui-même qu'une masse noire dans la nuit noire. Puis ils sont descendus vers le bosquet de Vénus <sup>2</sup>. Ils y sont entrés. Le bosquet,

1. Ce portrait, aujourd'hui la propriété de Mme la comtesse de Biron, est reproduit en tête de ce volume. — L'expression « gaulle », venait du mot *gole*, « vêtement de nuit fait d'une étoffe légère ». *Dictionnaire du patois de la Flandre française*, par Vermesse.

2. C'est par erreur que plusieurs historiens placent la scène sur la terrasse du château et d'autres dans le bosquet des Bains d'Apollon. Elle a été reconstituée ici d'après les dépositions et interrogatoires du cardinal de Rohan, de Rétaux de Villette et de la d'Oliva, les Mémoires de l'abbé Georgel et la déclaration, du 7 nov. 1785, d'un juif nommé Nathan, brocanteur et usurier, à qui la petite d'Oliva, qui était entre ses pattes, fit des confidences quelques jours après l'événement. Rétaux, dans ses deux interrogatoires, celui qu'il subit dès son arrestation à Genève (*Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 69-74), et celui qu'il subit devant les commissaires du Parlement (Campardon, p. 362), indique nettement le bosquet de Vénus. Une statue de Vénus devait y être placée, au centre : elle ne le fut pas, mais à cette date, en prévision de ce projet, le bosquet, aujourd'hui *bosquet de la Reine*, portait bien le nom de *bosquet de Vénus*. Voir Aug. Jehan, *le Labyrinthe de Versailles et le Bosquet de la Reine*, dans *Versailles illustré*, 20 janv. 1901, p. 115-19.



blotti contre l'énorme mur qui soutient l'escalier des Cent-Marches, dans ce bas-fond, est plus sombre encore. Les pins et les sapins, les cèdres, les tilleuls, les ormes qui le couvrent de leur feuillage, mêlent leurs branches. C'est une voûte dont les percées rencontrent le ciel noir. Les charmilles font des rideaux épais de mélèzes et de tulipiers et de buis massif. A peine distingue-t-on le carré d'une petite clairière, les allées et le rond-point du milieu. Ici le silence est absolu. Seuls les oiseaux de nuit, en volant, froissent les feuilles de leurs ailes : bruissement qui surprend et fait frissonner. Nicole a vraiment peur et se serre au comte de la Motte. Subitement, comme une ombre, arrive un homme, à qui le comte dit : « Ah ! vous voilà ! » et l'homme disparaît. C'était Rétaux de Villelte.

On s'est arrêté dans une allée. Mlle d'Oliva, craintive, immobile, n'ose se retourner. On prête l'oreille. Les petites pierres des allées craquent sous un bruit de pas qui se rapprochent. Trois hommes paraissent. L'un d'eux s'avance, grand, mince, serré dans une redingote, sous un long manteau, son grand chapeau rabattu en clabaud sur le visage. Mlle d'Oliva est poussée par le bras. Le comte et la comtesse se sont éloignés. Elle est seule. Elle tremble autant que les feuilles des arbres : la rose qu'elle tient s'échappe de ses doigts. Une lettre est dans sa poche, mais elle ne songe pas à l'en tirer. L'homme au grand manteau s'incline jusqu'à terre, baise le bas de sa jupe. Nicole murmure, elle ne sait pas, elle n'a jamais su quoi. Le cardinal, qui n'est pas moins ému, croit entendre : « Vous pouvez espérer que le passé sera oublié ». Il s'incline de nouveau avec des paroles de reconnaissance et de respect, auxquelles la demoiselle

d'Oliva, qui tremble de plus en plus, n'entend pas un mot. Brusquement un individu survient en coup de vent : « Vite, vite, venez, voici Madame et Mme la comtesse d'Artois ! » C'est encore Rétaux de Villette. La demoiselle d'Oliva est emmenée par le comte de la Motte et le cardinal se retire suivi de la comtesse.

Telle fut la fameuse scène dite du Bosquet.

Les quatre compères M. et Mme de la Motte, Rétaux et la d'Oliva se retrouvèrent peu après chez la comtesse, place Dauphine, où la d'Oliva passa la nuit. Ils étaient d'une gaieté folle. L'aventure avait réussi au delà de tout espoir. On riait surtout de l'agenouillement du cardinal <sup>1</sup>.

Le jeune Albert Beugnot était le lendemain rue Neuve-Saint-Gilles, où il attendait agréablement la maîtresse du logis en compagnie de la lectrice et dame de compagnie, Mlle Colson. « Celle-ci ne manquait ni d'esprit ni de malice », écrit-il. « Je crois, « me dit-elle ce jour-là, Leurs Altesses occupées à de « grands projets. On passe la vie à des conseils « secrets où le premier secrétaire (Rétaux) est seul « admis. Sa Révérence le second secrétaire (le Père « Loth) en est réduit à écouter aux portes, et il fait « trois voyages par jour rue Vieille-du-Temple, sans « deviner un traître mot des messages qu'on lui « confie. Le frocard s'en désole, car il est curieux « comme une vieille dévote. »

« Entre minuit et une heure, poursuit Beugnot, nous entendons enfin le bruit d'une voiture d'où descendent M. et Mme de la Motte, Villette et une femme de vingt-cinq ou trente ans, blonde, fort belle et remarquablement bien faite. Les deux femmes étaient

1. Déclaration de Rétaux de Villette à Genève, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 69-74.

mises avec élégance mais avec simplicité ; les deux hommes en frac ; de sorte qu'on avait l'air de revenir d'une partie de campagne. On commença par des plaisanteries obligées sur mon tête-à-tête avec Mlle Colson. On déraisonnait, on riait, on fredonnait, on ne se tenait plus sur ses jambes. L'inconnue partageait l'allégresse commune, mais elle gardait de la timidité. » Beugnot, sentant que sa présence gênait les joyeux compagnons et les empêchait de parler librement de ce qui les mettait en si bonne humeur, prit congé. Sans le retenir, on lui demanda de reconduire en voiture la jeune inconnue.

« Comment donc, mais avec plaisir ! »

« La figure de cette femme, dit Beugnot, m'avait jeté, dès le premier coup d'œil, dans cette sorte d'inquiétude qu'on ressent devant une figure qu'on est bien sûr d'avoir vue quelque part. En voiture, je lui adressai différentes questions, mais je n'en pus rien tirer. Je déposai cette belle silencieuse rue de Cléry. L'inquiétude que m'avait causée sa figure était sa parfaite ressemblance avec la reine<sup>1</sup>. . . . »

1. Sur cette ressemblance tous les contemporains sont d'accord. « Il n'est pas surprenant, d'après mes yeux, que M. le cardinal, dans l'obscurité, ait pu prendre la fille d'Oliva pour la reine : même corporence, même peau, mêmes cheveux, une ressemblance de physionomie qui m'ont frappé. » Notes du dossier Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

## XVIII

### PREMIERS EFFETS DES BONNES GRACES DE LA REINE

Rohan dira lui-même, par l'intermédiaire de son avocat, M<sup>e</sup> Target, en quel état la scène du bosquet avait mis son esprit : « Après ce fatal moment, le cardinal n'est plus seulement confiant et crédule, il est aveugle et se fait de son aveuglement même un inviolable devoir. Sa soumission aux ordres qu'il recevra par la dame de la Motte s'enchaîne au sentiment du profond respect et de la reconnaissance qui vont disposer de sa vie entière; il attendra avec résignation le moment où la bonté qui rassure voudra bien se manifester; mais en attendant il obéira à tout : tel est l'état de son âme. »

Mme de la Motte ne tarde pas à mettre cet état d'âme en exploitation. Quelques jours se sont à peine écoulés depuis l'entrevue du bosquet, qu'elle fait savoir au cardinal que la reine désire un prompt secours de cinquante mille livres pour une famille d'infortunés gentilshommes. Jeanne est anxieuse : le prince donnera-t-il l'argent <sup>1</sup>? Rohan est heureux que

1. Mém. de Target, dans le recueil de Bette d'Étienville, IV, 28-29.

la reine daigne avoir recours à ses humbles services. Comme il n'a pas la somme sous la main, il l'emprunte au juif Cerf-Beer. « Vos bons offices, lui dit-il, vous donnent la certitude d'une protection de la plus haute importance, pour vous et pour votre nation <sup>1</sup>. »

Le 21 août, à cinq heures du soir, le Père Loth était dans le cabinet de toilette de la comtesse — parfaitement, dans le cabinet de toilette. Jeanne s'appropriait pour le souper et le bon moine lui tenait compagnie. Cependant il lui trouvait l'air inquiet.

« Un souci?... »

— J'attends 50 000 livres d'une personne qui doit me les apporter à ce moment et ce délai me fait croire que la chose n'aura pas lieu, ce qui m'affligerait beaucoup.

Le lendemain Loth apprit que les 50 000 livres avaient été réellement versées. La joie de Jeanne éclatait :

« A peine fûtes-vous sorti hier, que le baron de Planta arriva avec la bonne nouvelle! »

Et comme le Minime réitérait ses compliments :

« C'est la reine qui a ordonné à M. le cardinal de me compter cette somme et il a ordre de Sa Majesté de me compter successivement 50 000 écus <sup>2</sup>. »

C'est le chiffre que Jeanne elle-même a fixé. Cependant elle jugea utile d'éloigner le prince momentanément. Un petit billet à liséré bleu vint tout à propos lui conseiller de se retirer quelque temps en Alsace. Avant de partir, Rohan recommanda à Planta, qui restait à Paris pour les besoins de la correspondance

1. Georgel, II, 43.

2. Notes de Target d'après les indications du P. Loth, *Bibl. v. de Paris* ms. de la réserve; déposition du P. Loth, 14 sept. 1785, *Arch. nat.* X<sup>2</sup>, B/1417.

à liséré bleu, de remettre à Mme de la Motte, pour la reine, tout l'argent qu'elle lui demanderait, ajoutant que, si la somme était d'un chiffre élevé et le besoin pressant, il devrait vendre des objets d'art et des meubles de prix. Une nouvelle demande se produisit en effet, mais, comme elle n'était pas urgente, le cardinal attendit novembre pour envoyer de Saverne à la comtesse une deuxième somme, de cent mille francs cette fois, qui fut également portée par le baron de Planta <sup>1</sup>.

Nous avons vu dans quelle gêne affreuse se trouvait Jeanne de Valois en juin 1784 : elle avait aliéné à cette date, non seulement sa pension de quinze cents livres, mais celle de son frère le marin, dont elle avait le brevet entre les mains ; le Père Loth négociait pour elle un emprunt de trois cents livres afin qu'elle pût payer son loyer. Or, en ce mois d'août 1784, où est fait le premier versement de cinquante mille livres, Jeanne place trente-neuf mille livres chez divers particuliers. En septembre, elle charge son homme d'affaires, le Père minime, de convertir en argent vingt billets noirs de cent livres chacun de la caisse d'escompte <sup>2</sup>. En novembre, après le deuxième versement, elle achète d'un ancien contrôleur de guerre, nommé Charton, au prix de dix-huit mille livres, qu'elle

1. L'envoi des cent cinquante mille livres, fait par le cardinal, fut nié dans la suite par Mme de la Motte : il est prouvé, non seulement par les déclarations du cardinal de Rohan, mais par celles du baron de Planta qui porta la somme, par celles du P. Loth, par celles de Rétaux qui écrivit les prétendues lettres de la reine demandant l'argent. Mme de la Motte dit au P. Loth et à Rétaux que les sommes lui avaient été remises. L'envoi est encore prouvé par les acquisitions de valeurs et de maisons faites alors par les La Motte et par le luxe dont ils s'entourent exactement en ce moment.

2. Ceci de l'aveu de Mme de la Motte : Mémoire de M<sup>e</sup> Doillot. *Collection complète*, I, 60 ; et interr. de Mme de la Motte publié par Campardon, p. 277. Mme de la Motte place, il est vrai, l'achat des titres de rente en juillet, mais comme elle place également en juillet la scène du bosquet, les faits demeurent concordants.



paie comptant une maison à Bar-sur-Aube : une vaste maison bourgeoise, avec entrée rue Saint-Michel, au centre de la ville. On accède dans la cour par une large grille s'ouvrant à deux battants, dont les gonds sont scellés aux murs de petits pavillons s'élevant à droite et à gauche, coiffés de toitures hautes et pointues. La cour s'étend en longueur. Dès l'abord l'œil est agréablement charmé par une terrasse garnie de fleurs, exhaussée de quelques marches et entourée de berceaux en voûte, aux plantes grimpantes, qu'encadre une ligne de jeunes tilleuls. Terrasse et berceaux, que la comtesse a fait faire, masquent la basse-cour qui est dans le fond. Le corps principal du logis s'étend sur la gauche en entrant : cuisine qui prend jour sur la rue Saint-Michel, vestibule, antichambre, salle à manger, salon, deux chambres, sellerie, et, dans le fond, l'écurie pour les chevaux, telle est la disposition du rez-de-chaussée. Toutes ces pièces en enfilade, se commandant l'une l'autre, selon la disposition habituelle des vieilles demeures, à l'exception de la sellerie et de l'écurie qui n'ont entrée que sur la cour. Le corps de bâtiment de droite a beaucoup moins d'étendue en longueur : il se compose, au rez-de-chaussée, de trois remises en voûte d'arrêt. Des fenêtres on découvre la campagne, le cours sinueux de la Bresse et de l'Aube entre les bouquets d'arbres où les saules mêlent leurs touffes vert pâle aux masses sombres des aulnes sous les longs peupliers : la rivière divise ses eaux contre les piles moussues des vieux ponts, elle miroite parmi la verdure grasses des prairies, au pied des coteaux de Sainte-Germaine où mûrit le vin mousseux <sup>1</sup>. Et à Charonne, près de Paris,

1. Cette maison fut achetée le 10 thermidor an V (28 juillet 1797) au

Jeanne s'installe une jolie villégiature, dans une coquette propriété, pour les parties de campagne. « L'état de la maison, dit Rosalie, a été alors augmenté tant en meubles, bijoux, qu'argenterie. Dans le mois de novembre Mme de la Motte a fait faire plusieurs parures de diamants que le sieur Régnier lui a apportées à différentes reprises. » L'argent comptant qu'elle verse, en prenant certains objets, lui permet d'en acheter d'autres pour des sommes beaucoup plus considérables. Au paiement de celles-ci l'avenir pourvoira. Elle est rencontrée dans les galeries de Versailles fort parée : elle dit que sa fortune s'est améliorée et que c'est par les bienfaits de la famille royale<sup>1</sup>.

Peu à peu le ton de la société devient, rue Neuve-Saint-Gilles, celui de la bonne compagnie. Le comte de la Motte y fait valoir son talent sur la harpe, et Rétaux la beauté de sa voix, devant d'élégants connaisseurs. « Je rencontrai alors chez la comtesse, dit Beugnot, le marquis de Saisseval, gros joueur, riche et faufile à la Cour; l'abbé de Cabres, conseiller au Parlement; Rouillé d'Orfeuille, intendant de Champagne; le comte d'Estaing; un receveur général nommé d'Orcy et Lecoulteux de la Noraye. » Ce dernier aspirait à supplanter le Père Loth, majordome de la comtesse. On eût laissé au Minime le soin de lui dire la messe.

comte de la Motte par Nicolas Armand. Le corps de bâtiment a disparu par le percement de la rue Armand. L'aile gauche forme aujourd'hui les numéros 1, 3, 5 de la rue Armand, et 37 de la rue Nationale (ancienne rue Saint-Michel); l'aile droite, les numéros 2, 4, 6 de la rue Armand et 39 de la rue Nationale. M. Armand, qui fut député de l'Aube de 1838 à 1848, a dessiné les plans et la perspective de l'immeuble avant la transformation. Ces dessins nous ont été communiqués avec la plus gracieuse obligeance par notre distingué confrère M. Arthur Thévenot.

1. Témoignage du comte d'Olomieu, dans son interr. du 14 avril 1786, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417.

Nous pouvons reconstituer exactement l'aspect du salon de Mme de la Motte<sup>1</sup>. Une haute pièce en boiserie blanches, éclairée de deux fenêtres montant jusqu'au plafond et se faisant face, l'une sur la rue, l'autre sur la cour. L'énorme poutre qui soutient le second étage est apparente. La corniche est ornée de la moulure à petits carrés qui caractérise le style du temps. Les illustrations militaires du grand siècle, Turenne et Tourville, sont représentés par des bustes en bronze sur socles de marbre avec ornements de cuivre doré. Devant la glace de la cheminée — une glace en deux morceaux, dans un mince cadre en bois doré dont l'ornementation est de perles et de dentelures —, une pendule marquant les secondes, les heures et le quantième du mois, en marbre blanc, portant une statuette de la Sensibilité, entre deux vases de Sèvres sur pieds d'albâtre blanc. Les murs sont tendus de hautes lisses à personnages; aux trumeaux, des tapisseries plus petites à verdure. Le mobilier comprend un canapé et six fauteuils en tapisseries représentant les fables de La Fontaine et des chaises à dossiers ovales, couvertes de satin rayé à bouquets : le vrai style Louis XVI. Aux angles, des « encoignures » en bois laqué peint en vert d'eau, avec fleurs; par terre un grand tapis d'Aubusson, et, pour l'éclairage du soir, deux colonnes de stuc « sur lesquelles sont des figures de bronze tenant chacune une girandole à trois branches de cuivre doré ». Mme de la Motte, vive, alerte, charmante, parmi ses invités, va de l'un à l'autre vêtue d'une « anglaise » gorge-de-pigeon et d'une jupe de soie rose.

Notre petite baronne d'Oliva continue de paraître

1. D'après la pièce même qui est encore aujourd'hui conservée, et l'inventaire du mobilier fait les 9, 10, 12 sept. 1785. *Arch. nat.*, X<sup>e</sup>, B/1417.

quelque temps rue Neuve-Saint-Gilles, mais bientôt on la rebute. Mme de la Motte ne la trouve plus d'assez bon genre. Elle lui reproche de ne pas s'être comportée décemment chez le baron de Lilleroy, officier aux gardes, où elles furent déjeuner ensemble, et d'avoir dit des indécences chez Mme de la Fresnaye qui les avait priées à dîner. En outre, sur les quinze mille livres promises à Nicole, Mme de la Motte n'en a versé que quatre mille et ne désire pas en donner davantage.

Jeanne s'occupe de marier sa sœur Marie-Anne, « bien blonde, bien fade, fort bête », dit Beugnot, très fière elle aussi d'être petite-fille des Valois. Nous l'avons vue se sauver gaiement avec sa sœur de l'abbaye de Longchamp; mais, depuis, elle s'est retirée au couvent de Jarcy, près de Brie-Comte-Robert, où l'abbesse, Mme de Bracque, l'a prise en affection. Mme de la Motte a trouvé un beau parti, le comte de Salivet de Fouchécourt, et en écrit à Mme de Bracque. Mais il faudrait que Marie-Anne vînt demeurer quelque temps auprès d'elle. « Il paraît que ma fortune apparente, écrit-elle, a fait naître en ma sœur des soupçons offensants pour moi. Il lui serait facile de connaître la source honorable d'où elle me vient. »

Cependant Jeanne n'en continuait pas moins de se présenter au cardinal comme réduite à l'indigence et à obtenir de lui, de temps à autre, quelques louis, comme auparavant<sup>1</sup>.

En somme, quel chemin fait par la petite mendicante que Mme de Boulainvilliers écoutait sur le marchepied de sa voiture, chemin fait grâce à son

1. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*. ms. de la réserve.

énergie, à sa volonté, à son esprit d'intrigue! Que n'a-t-elle su employer dès lors la fortune qu'elle avait su conquérir! Il est vrai que le bien acquis de la sorte ne peut profiter. Ce qui vient au son des fifres s'en va au bruit des tambours. L'argent est jeté par les fenêtres. Puis l'ambition est sans bornes : la médiocrité, même dorée, ne saurait convenir au sang des Valois. De nouvelles ressources sont nécessaires.

## XIX

### DÉLICATE ÉNIGME

Déjà, sans doute, l'on se sera posé la question : quel était le caractère des relations entre le cardinal et Mme de la Motte ?

Tous les historiens ont été jusqu'à ce jour d'accord sur ce point et nous allons nous mettre en contradiction avec eux tous. Pour établir que le cardinal désirait et obtenait de Mme de la Motte ses plus précieuses faveurs, deux témoignages sont invoqués. Le premier est celui de Mme de la Motte elle-même devant les conseillers instructeurs du Parlement ; le second est la relation de Beugnot, à qui la comtesse montrera dans la suite un paquet de lettres que lui aurait adressées le cardinal.

Nous récusons Mme de la Motte. Elle aura un intérêt impérieux à parler ainsi devant le Parlement. Ce sera son unique moyen de défense. L'instruction lui demandera d'où était venue la fortune prodigieuse qui, tout d'un coup, avait surgi sous ses pas : « J'étais, répondra-t-elle, la maîtresse du cardinal ». Ce fut d'ailleurs la manie de Jeanne de Valois. On n' imagine pas le nombre d'hommes qu'elle accuse d'avoir



été ses amants, ou d'avoir voulu l'être, de gré ou de force. Quelqu'un la gênait-il, ou lui déplaisait-il, ou la contrariait-il, le trait ne se faisait pas attendre : « Vous avez été, ou, vous avez voulu être mon amant ».

Le cardinal niera avec tant de dignité, de mesure, de force, qu'il est impossible d'hésiter entre les deux témoignages. Il y a plus. Ayant un intérêt si grand à établir le fait, Jeanne ne pourra apporter le moindre indice. Les dépositions des domestiques seront contre elle. Rosalie, confrontée à Rohan, reconnaîtra que le cardinal n'est venu, en tout et pour tout, chez Mme de la Motte, que quatre ou cinq fois à Paris, deux ou trois fois à Versailles<sup>1</sup>; visites faites la plupart devant témoins; aucune le soir ni de nuit<sup>2</sup>.

Rosalie ajoutera : « Pendant que M. le cardinal était chez Madame, la porte n'était pas du tout fermée ». Les rendez-vous, dira-t-on, avaient lieu ailleurs : mais c'est précisément chez elle que Mme de la Motte déclare avoir comblé le cardinal de ses faveurs — et très souvent.

Une autre indication, non moins concluante, est fournie par ces secours de trois, quatre ou cinq louis, que Rohan avait coutume de donner à Mme de la Motte, depuis mai 1782 jusqu'à leur arrestation. Jeanne, qui sent la force de l'argument, essaie de nier; mais les témoignages de ses familiers, du Père Loth, de la demoiselle Colson, sont encore décisifs. Le Père Loth ajoute que Mme de la Motte avait imaginé de raconter à Rohan qu'elle avait reçu de la reine un don de mille écus, afin d'obtenir de lui des secours

1. Confrontation du 21 mars 1786, *Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1417.

2. Confrontation de Rohan à Bette d'Étienville, *Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1417.

plus grands<sup>1</sup>. Si Jeanne eût été la maîtresse du prince, peut-on supposer qu'avec sa fortune, son caractère généreux et prodigue à l'excès, alors qu'il la considérait comme une femme du meilleur monde, amie particulière de la reine, il l'eût réduite à des aumônes?

Quant à la prétendue correspondance que Beugnot verra dans les mains de Jeanne de Valois à Bar-sur-Aube, il en parlera ainsi : « Il est heureux pour la mémoire de M. le cardinal que ces lettres aient été supprimées. C'est une perte pour l'histoire des passions humaines. Mais quel était donc ce siècle où un prince de l'Église n'hésitait pas d'écrire, de signer, d'adresser à une femme qu'il connaissait si peu et si mal, des lettres que, de nos jours, un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer de lire, mais n'achèverait pas jusqu'au bout ». Ce témoignage se détruit par lui-même. Le prince de Rohan n'était pas homme à écrire de la sorte. Est-il utile d'insister? Jeanne, avec son imagination en ébullition perpétuelle et désordonnée, passa sa vie à forger des romans, des correspondances surtout et à les remplir de malpropretés. On reconnaît son doigté à ce que dit Beugnot. Pourquoi brûlera-t-elle ces lettres dans une circonstance où elles auraient constitué toute sa défense? — parce que les lettres étaient fausses. Et pourquoi les fera-t-elle auparavant lire à Beugnot<sup>2</sup>,

1. Déclaration du 14 sept. 1785, *Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1117.

2. « Nous ouvrons un grand coffre de bois de sandal rempli de papiers de toutes couleurs et de toutes dimensions. J'étais pressé d'en finir : je lui demande s'il y a dans ces papiers des obligations au porteur ou des billets de la caisse d'escompte, et, sur sa réponse négative, je propose de tout jeter au feu, en bloc. Elle insiste au moins pour un examen sommaire; nous y procédons, fort lentement de son côté, et précipitamment du mien. C'est là qu'en portant des regards assez furtifs sur quelques-unes des mille lettres de M. le cardinal de Rohan.... » Beugnot, *Mémoires*, I, 96.

qu'elle s'empressera quelques jours après de demander pour avocat? — afin qu'il en témoigne quand le contrôle n'en sera plus possible.

On observera encore que si ces lettres eussent été écrites par Rohan, celui-ci n'eût pu s'exposer à en recevoir le cinglant démenti devant le Parlement assemblé, au moment où il niera toute relation intime avec la comtesse. Car il ne saura pas alors, lui, que les lettres ont été brûlées. Aussi bien, quand Rohan répondra à son accusatrice avec autant de hauteur que de force, Mme de la Motte, qui ne recule cependant devant aucun moyen de défense, n'osera-t-elle rappeler cette correspondance; bien plus, elle n'osera pas invoquer le témoignage de Beugnot.

« J'ai hésité jusqu'ici, dira Rohan, dans sa confrontation à Jeanne de Valois, le 24 avril 1786, de répondre, par une répugnance bien naturelle, à tout ce que Mme de la Motte a tenu de propos à double entente sur ses rapports avec moi. Si elle ne se respecte pas assez et veut faire croire, même ce qui n'est pas, je repousse comme je dois les soupçons qu'elle cherche à accréditer. Je ne peux d'ailleurs, pour ce que je me dois à moi-même, insister davantage. Voilà donc une nouvelle atrocité, qui, accompagnée de toutes invraisemblances, ne me laisse que la même horreur que j'ai exprimée lorsque Mme de la Motte, à tant de reprises, a déjà cherché à jeter des soupçons odieux. L'invraisemblance rend impossible ce qu'elle voudrait présenter comme vrai. Je ne peux que détourner mes regards et ma pensée de dessus une inculpation pareille. D'ailleurs, j'observe que Mme de la Motte a fait attendre bien longtemps la calomnie qu'elle préparait pour excuser

son mensonge, quand elle s'est vue contrainte à ne plus pouvoir le soutenir. »

Autant que pareille chose peut être tenue pour certaine — car, comme dit l'autre, avec les femmes on ne peut jamais savoir —, nous sommes disposé à nous porter garant des paroles du cardinal. Mais telle est la force de la calomnie que, dès le premier éclat du procès, se répandront des libelles, qui se passeront sous le manteau et se payeront au poids de l'or<sup>1</sup>, où les amours de la comtesse et de Son Éminence seront contés en termes inouïs, avec les détails les plus graveleux; des recueils d'information relativement sérieux, comme la *Correspondance secrète*, affirmeront des anecdoctes qu'une plume qui se respecte ne pourrait reproduire; les nations protestantes applaudiront à la corruption du clergé français<sup>2</sup>; le peuple viendra chanter au prisonnier jusque sous les murs de la Bastille :

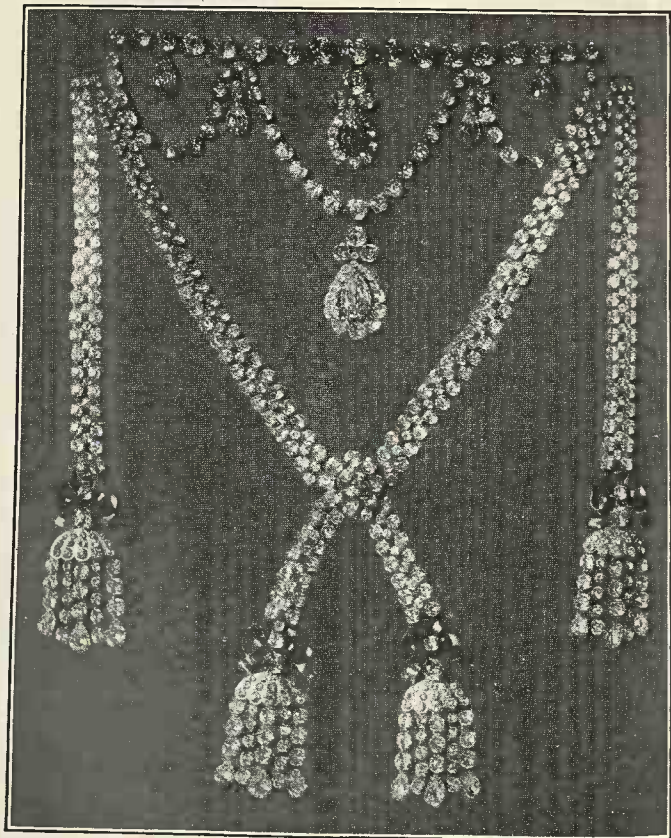
*Ayez un peu de décence  
Et laissez là les calins!*

L'histoire suivra le jugement du peuple, et nous quitterons nous-même cette matière, convaincu de notre impuissance à retourner l'opinion<sup>3</sup>.

1. Journal de Hardy, *Bibl. nat.*, ms. franç. C685, p. 406.

2. *Mémoires du comte de la Motte*, p. 97.

3. Le seul contemporain qui, à notre connaissance, ait exposé le véritable caractère des relations « toutes blanches » du cardinal de Rohan et de Mme de la Motte, est l'auteur de la *Lettre à l'occasion de la détention de S. E. M. le cardinal*, p. 6.



COLLIER EN ESCLAVAGE, DIT "LE COLLIER DE LA REINE"

Reconstitué par M. DE BLUZE d'après les dessins laissés par BOHMER  
et BASSENGE, joailliers de la Couronne.

## XX

### LE COLLIER

Le joaillier de la couronne et de la reine<sup>1</sup> était à cette époque un saxon, Charles-Auguste Böhmer<sup>2</sup>. Ses magasins s'ouvraient rue Vendôme. Böhmer avait conduit ses affaires avec beaucoup de hardiesse, d'activité et d'intelligence; mais, à l'époque de ce récit, ses facultés s'étaient affaiblies, et il s'effaçait devant son associé, son compatriote Paul Bassenge, originaire de Leipzig, d'origine française cependant, car il appartenait à une famille de réfugiés chassés par les suites de la révocation de l'édit de Nantes. Les Böhmer, comme on les appelait du nom du principal associé, avaient acheté depuis des années, par toute l'Europe, les plus beaux diamants qu'ils avaient pu se procurer, pour en faire une rivière dépassant en richesse et en éclat tous les bijoux connus. Ils avaient ainsi composé un « grand collier en esclavage », qu'ils avaient espéré faire acheter par Louis XV pour la Du Barry, mais le roi était venu à mourir.

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f° 220 v°.

2. On prononçait à Paris : Boëmer. comme le prouve la graphie *Bohémer*, *Boëhmer*, qui revient dans les textes.



Alors ils avaient envoyé le dessin de la parure à la Cour d'Espagne : le prix avait effrayé.

Après l'avènement de Louis XVI, connaissant la passion de la nouvelle reine pour les bijoux, escomptant la réputation faite à Marie-Antoinette de coquetterie et de folles dépenses, les joailliers, dès 1774, présentèrent le collier au roi. Louis XVI en parla à Marie-Antoinette, mais la reine, effrayée elle aussi du prix si élevé, un million six cents mille livres — c'était l'estimation des joailliers Maillard et d'Oigny — le refusa.

Böhmer revint à la charge : il ferait les conditions les plus avantageuses; les paiements s'échelonnaient à diverses échéances, partie en rentes viagères. Il suppliait le roi de faire l'acquisition. Ses instances étaient d'autant plus pressantes que, pour faire cette parure, il avait emprunté 800 000 livres au trésorier de la marine, Baudard de Sainte-James. Les intérêts, qu'il se trouvait obligé de payer, devenaient pour lui un poids de plus en plus lourd et qui devait, avec le temps, entraîner sa ruine complète, mais la reine refusa encore. Sa réponse au roi est demeurée célèbre :

« Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou. »

De ce moment les plaintes de Böhmer allèrent à tous les échos. Il les faisait à tout venant. En 1777, s'adressant directement à Marie-Antoinette, il se jeta à ses genoux. Sa Majesté était suppliée d'acheter le collier, sinon il irait se précipiter dans la rivière. Et il versait des larmes. « Levez-vous, Böhmer, lui dit la reine sévèrement, je n'aime point de pareilles exclamations : les gens honnêtes n'ont pas besoin de supplier à genoux. J'ai refusé le collier. Le roi a voulu me le

donner, je l'ai refusé encore. Ne m'en parlez donc plus jamais. Tâchez de le diviser, de le vendre et ne vous noyez pas. »

Sur de nouvelles instances des bijoutiers, le roi en reparla à la reine devant Mme Campan. « Je me souviens, écrit celle-ci, que la reine lui dit que si réellement le marché n'était pas onéreux, le roi pouvait faire cette acquisition et conserver ce collier pour les époques des mariages de ses enfants, mais qu'elle ne s'en parerait jamais ne voulant pas qu'on pût lui reprocher dans le monde d'avoir désiré un objet d'un prix aussi excessif. » Comme les enfants étaient encore très jeunes, Louis XVI ne voulut pas immobiliser pendant de longues années une si grosse somme et refusa définitivement la proposition.

Böhmer connaissait le procureur général aux requêtes, Louis-François Achet, de qui nous avons vu le gendre, M<sup>e</sup> Laporte, fréquenter chez la comtesse de Valois. M<sup>e</sup> Laporte participait même aux « affaires » que Jeanne entreprenait, et comme la comtesse lui avait montré, à lui aussi, des lettres soi-disant de la reine, il avait une haute idée de son crédit. Le 29 novembre 1784, comme on causait dans le salon de la rue Neuve-Saint-Gilles et qu'il était question de bijoux, Laporte dit à Jeanne, sans paraître y attacher aucune importance, que, puisqu'elle était en si grande faveur auprès de Sa Majesté, elle devrait bien faciliter aux pauvres bijoutiers Böhmer et Bassenge la vente de leur collier. C'était une lourde charge pour ces négociants que de conserver si longtemps un objet de pareille valeur.

« Ce collier, demanda Mme de la Motte, l'avez-vous vu ?

— Une vraie merveille, répondit Laporte. Les joail-

liers de la couronne y ont travaillé pendant des années, et, ne fût-ce qu'au point de vue de la valeur des pierres, c'est un trésor. »

Et il offrit à la comtesse de lui amener les Böhmer avec leur bijou. Mme de la Motte accepta. Dans les premiers jours de décembre, le beau-père, Achet, voyait les joailliers :

« Avez-vous toujours votre collier? vous occupez-vous de le placer?

— Oh oui! mais il faudrait quelqu'un qui eût assez de crédit sur le roi ou sur la reine pour les déterminer.

— Mon gendre, répondit Achet, a fait connaissance depuis quelque temps de la comtesse de la Motte, de l'ancienne maison de Valois. Elle se dit en crédit auprès de la reine : il serait possible de la déterminer à agir. »

Et les joailliers assuraient qu'ils donneraient 1 000 louis à qui leur ferait vendre le collier. Laporte était criblé de dettes.

Quelques jours après Achet revint trouver les Böhmer : Mme de la Motte ne paraissait pas disposée à intervenir, mais la curiosité la portait à voir le collier<sup>1</sup>.

Le cardinal de Rohan se trouvait à cette époque en Alsace. Achet et Bassenge arrivèrent ainsi rue Neuve-Saint-Gilles, le 29 décembre, avec le précieux écrin. Il fut ouvert devant Jeanne. Quelle surprise! Un étincellement de paillettes lumineuses se jouant aux angles des pierres limpides, mille et mille petites flammes multicolores, vives comme des éclairs, qui jaillissaient au moindre mouvement.

Le cardinal ne quitta Saverne que le 4 janvier 1785

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury, 2088, f° 329.

pour revenir à Paris <sup>1</sup>. Le 21 janvier, la comtesse eut avec les joailliers une deuxième entrevue, en présence de M<sup>e</sup> Achet. Elle leur dit que le collier serait peut-être vendu dans quelques jours. L'acquisition en sera faite par un très grand seigneur. Elle ajoute, et insiste sur ce point, — notez la prudence, — qu'elle leur conseille très vivement de prendre directement avec lui toutes les précautions utiles pour les arrangements qu'on pouvait songer à leur proposer. Quant à elle, elle ne veut en aucune façon être mêlée à l'affaire. Son nom n'y doit pas être prononcé. Les joailliers lui offrent un bijou en reconnaissance du service rendu. Elle ne veut pas du cadeau. Elle n'en agit que pour les obliger. Et elle s'oppose même à ce qu'on la considère comme une intermédiaire. Le 24 janvier, à sept heures du matin, Jeanne retourne chez les joailliers avec son mari, pour leur annoncer la visite du prince cardinal de Rohan. « C'est bien avec lui, insiste-t-elle une fois de plus, que vous prendrez tous les arrangements et toutes les précautions nécessaires. Gardez-vous de lui dire que je me suis mêlée à l'affaire. Si j'ai pu vous être utile, je me déclare suffisamment récompensée. » Et elle s'en va.

Peu après, arrive le cardinal. Mme de la Motte lui a fait croire que la reine désire acheter ce bijou, en cachette du Roi et à crédit, se trouvant pour le moment démunie d'argent. La reine paiera à échéances, avait dit Jeanne de Valois, de trois en trois mois : pour ce marché, elle a besoin d'un intermédiaire, d'un intermédiaire qui, par sa personne même et la haute considération dont il est environné, sera une

1. Cette date est importante. Avant le retour du cardinal à Paris Mme de la Motte avait déjà engagé la négociation avec les bijoutiers. L'initiative de l'acquisition des bijoux ne peut donc être venue du cardinal.

garantie aux yeux des joailliers, craintifs de faire crédit d'une somme pareille, et c'est au cardinal que la reine a songé. « Pour me déterminer, écrit le prince Louis, Mme de la Motte m'apporta une lettre supposée de la reine, dans laquelle Sa Majesté paraissait désirer d'acquérir le collier et marquait que, n'ayant pas pour l'instant les fonds nécessaires et ne voulant pas entrer elle-même dans le détail des arrangements à prendre, il lui serait agréable que je traitasse cette affaire, prisse toutes les mesures pour l'acquisition et déterminasse les époques de paiement qui pourraient convenir <sup>1</sup>. » Comment le cardinal put-il croire à la réalité d'une telle commission? — Un pamphlétaire du temps dit en termes très justes : « On se persuade si facilement ce qu'on désire! C'était une erreur qui n'eût pas séduit un homme ordinaire, qui ne se mire que dans une eau tranquille, habitué à ne calculer que des choses du sens commun, dont les idées lentes et mesurées se combinent à chaque pas qu'il fait : mais c'était une erreur qu'on devait penser avoir pu entraîner l'esprit vif et agité de M. le Cardinal, en lui faisant adopter, par penchant, passion même, un arrangement qui fût propre à nourrir quelque sentiment, quelque vue nouvelle, dans les labyrinthes continuels de son imagination <sup>2</sup> ». Opinion que reprendront les magistrats qui, sous la direction du procureur général, instruisirent avec beaucoup d'indépendance l'affaire du Collier : « Le Cardinal n'a été que séduit, diront-ils, il était dans le délire, entraîné par une ambition qui l'a égaré, c'est un esprit exalté <sup>3</sup> ».

Rohan vient donc chez les Böhmer le 24 jan-

1. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. *Lettre sur la détention de S. E. M. le cardinal*, p. 14-15.

3. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 67 v°.



vier 1785. La parure ne lui semble pas d'un joli dessin : elle est lourde, massive. Cette fantaisie l'étonne de la part d'une femme d'un goût alerte comme Marie-Antoinette. Mais, puisque c'est la volonté de la reine, le marché est conclu. Le 29 janvier, les joailliers sont reçus à l'hôtel de Strasbourg, et Rohan fixe les conditions auxquelles le collier sera livré : un million six cent milles livres, payables en deux ans, par quartiers, de six mois en six mois ; le premier versement de quatre cent mille livres devant être fait par la reine le 1<sup>er</sup> août 1785. La livraison du bijou aura lieu le 1<sup>er</sup> février, parce que, dit Jeanne, la reine veut le collier pour la Chandeleur. Le cardinal met lui-même ces conditions sur papier et les communique à Mme de la Motte, afin qu'elles soient soumises à la reine et ratifiées par elle. Le 30 janvier, Jeanne revient. Sa Majesté approuve le marché, dit-elle, mais voudrait ne pas donner sa signature. Rohan insiste, l'affaire est de conséquence et il lui faut un mot d'écrit. Enfin, le 31 janvier, la comtesse lui apporte, à l'hôtel de Strasbourg, une ratification du traité. C'est la feuille même écrite par le cardinal et signée par les Böhmer. En marge de chaque article, on a mis le mot « approuvé » et au bas, en manière de signature, « Marie-Antoinette de France ». Jeanne de Valois ajoute : « La reine, qui agit à l'insu du roi toujours contrarié de son penchant à la dépense, a expressément recommandé de ne pas laisser sortir le billet de vos mains. Ne le montrez à qui que ce soit. »

La veille, Cagliostro était revenu de Lyon. Le prince s'empressa de le consulter sur l'affaire dont il était chargé. « Ce Python, écrit l'abbé Georgel, monta sur son trépied. Les invocations égyptiennes



furent faites pendant une nuit éclairée par une grande quantité de bougies dans le salon même du cardinal. L'oracle, inspiré par son démon familier, prononça que la négociation était digne du prince, qu'elle aurait un plein succès, qu'elle mettrait le sceau aux bontés de la reine et ferait éclore le jour heureux qui découvrirait, pour le bonheur de la France et de l'humanité, les rares talents de M. le Cardinal. » Tout à fait rassuré, Rohan, le 1<sup>er</sup> février au matin, écrit aux bijoutiers pour les presser de livrer la parure. Ceux-ci d'accourir. Ils remettent l'écrin et apprennent alors que le collier est pour la reine, le cardinal ne croyant pas enfreindre les volontés de la souveraine en leur montrant, pour leur tranquillité, la pièce signée : *Marie-Antoinette de France*. Car Rohan était très bon. Dans ce moment il était heureux et voulait, dans sa bonté, faire partager son bonheur.

Le même jour Mme de la Motte revient impatiente.

« Le collier ?

— Le voici.

— Sa Majesté l'attend aujourd'hui même.

— Je le porterai aujourd'hui même. Mais les intérêts des sommes jusqu'au jour du paiement ?

— La reine les donnera », répond Mme de la Motte.

Et elle sort, après avoir fixé au cardinal rendez-vous pour le soir, à Versailles. Avant de monter en voiture le prince Louis écrit encore aux Böhmer pour leur annoncer qu'ils recevront les intérêts à courir jusqu'aux divers versements ; puis, muni du bijou, il part. Il est accompagné de son valet de chambre, Schreiber, chargé du précieux fardeau. La brume du soir tombe sur les larges avenues de la ville quand on arrive au logement de la comtesse, place Dauphine. Au pas de la porte, Rohan renvoie son valet et, prenant

la boîte, monte seul au premier. Mme de la Motte est chez elle. Elle a tout ordonné comme pour une comédie. Rohan est introduit dans une chambre qui a une alcôve en papier et communique avec un petit cabinet par une porte vitrée. Une « lumière sombre » éclaire la pièce. Mme de la Motte entrevoit dans les mains du prince l'objet de ses convoitises. Elle se contient.

« La reine, dit-elle, attend le collier. »

Quelques minutes s'écoulent. On entend les pas d'un homme qui se fait annoncer :

« De la part de la reine ! »

Par discrétion, le cardinal se retire dans l'alcôve ; mais il a vu la silhouette du personnage, un grand jeune homme, entièrement habillé de noir, figure mince, teint pâle, le visage allongé, les yeux profonds et les sourcils noirs. A l'allure, il reconnaît le même homme qui, au mois d'août, avait annoncé dans le bosquet la promenade de Madame et de la comtesse d'Artois. C'est en effet Rétaux de Villette, qui s'est grimé. L'homme remet un billet. La comtesse le fait sortir alors jusque sur le palier et, se rapprochant du cardinal, lui donne lecture de la lettre. La reine ordonne de remettre le collier au porteur. Le cardinal donne l'écrin, Mme de la Motte le tend au messager qu'elle fait rentrer : Rétaux le prend et part, la comtesse étant allée lui ouvrir elle-même la porte. Jeanne dit au cardinal que cet individu était attaché à la musique du roi et à la chambre de la reine<sup>1</sup>. A son tour, le prélat prend congé.

1. Quelques jours plus tard, Mme de la Motte dit à Rohan que cet homme s'appelait Desclaux. Elle empruntait le nom du garçon attaché à la chambre de la reine, avec lequel elle avait diné il y a quelques années. Desclaux seul, en effet, était attaché à la fois à la chambre de la reine et à la musique du roi (grande chapelle, symphonie et violons). C'est ici un

Le soir, de retour rue Saint-Gilles, Jeanne de Valois recevait la parure des mains de son amant.

des points du récit où la démonstration peut être faite d'une manière précise. Mme de la Motte apparaîtra innocente ou coupable, selon que ce sera Desclaux ou Rétaux de Villette qui aura reçu le bijou, Desclaux pour le donner à la reine, Rétaux pour le lui remettre à elle. Or, tous les témoignages concordent pour démontrer que ce fut Rétaux de Villette : celui du cardinal qui reconnut un des personnages de la scène du bosquet où Rétaux avoua avoir figuré ; celui de Rosalie, la femme de chambre, qui déclare avoir dans ce moment ouvert à Rétaux la porte qui était condamnée pour tout autre que pour lui ; le témoignage de Desclaux lui-même, qui affirme n'avoir jamais porté à Mme de la Motte une lettre de la reine, et que celle-ci ne l'a jamais chargé de remettre à la reine une boîte remplie de diamants. « La vérité, dit-il dans son interrogatoire du 2 décembre 1785, est que depuis trois ans et demi je n'ai pas parlé à la dame de la Motte. » Enfin, à sa confrontation du 23 mars 1786, Mme de la Motte fut contrainte d'avouer « que la déposition de Desclaux contenait la plus exacte vérité », et, dans celle du 22 avril au cardinal, que Desclaux n'était jamais venu chez elle, et qu'il était faux qu'on fût venu chez elle chercher le collier de la part de la reine ; — ce qui ne l'empêchera pas plus tard, dans ses Mémoires, de redire que c'est Desclaux qui porta le bijou à la reine. (*Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, I, 361.) — Toutes les pièces aux *Archives nationales*, parmi la procédure

## XXI

### UN SUPPLÉMENT AUX « MILLE ET UNE NUITS »

Combien nous devons regretter qu'aucun document ne nous révèle ce qui se passa chez la comtesse de la Motte, rue Neuve-Saint-Gilles, en ces premiers jours de février 1785! Le merveilleux bijou est grossièrement dépecé avec un couteau<sup>1</sup>, sur la table, les fenêtres closes, les rideaux tirés, entre deux chandelles dont la lumière est rabattue. Le comte, la comtesse et Rétaux de Villette sont penchés sur ces richesses qu'ils enfouissent dans le fond des tiroirs à l'approche des domestiques.

Le mercredi des Cendres, 9 février, Jeanne charge Rétaux de Villette de vendre des fragments du collier. Dès le 15 février, il est arrêté les poches pleines de diamants. Les historiens n'ont pas suffisamment mis en lumière ce fait qui, à lui seul, dénonce cependant les voleurs, sans doute possible. Le 12 février, un juif, bijoutier au Petit-Carreau, nommé Adan, était venu trouver l'inspecteur de police du quartier Montmartre, J.-Fr. de Bruguières, pour lui dire qu'un nommé Rétaux de Villette colportait des brillants chez les

1. Déclaration des bijoutiers anglais à qui les diamants furent vendus.

marchands et les juifs, les offrant à si bas prix qu'on ne voulait pas les acheter, soupçonnant un vol. Cet homme, disait Adan, « avait l'air très suspect par son encolure » et il devait partir incessamment pour la Hollande, avec le brocanteur Abraham Franc, pour y vendre des diamants. Adan ajoutait que Rétaux lui avait promis, s'il lui achetait ses premières pierres, de lui en procurer bien d'autres semblables et parmi lesquelles il y en aurait de très belles.

Bruguières fait une perquisition chez l'ami de Mme de la Motte dans l'appartement, au cinquième, qu'il occupe rue Saint-Louis au Marais<sup>1</sup>. Il l'oblige à une déclaration chez le commissaire du quartier. Confus, hésitant, Rétaux finit par avouer qu'il tient les diamants d'une dame de qualité, parente du roi, nommée la comtesse de Valois La Motte. S'il a fait difficulté de donner son nom, c'est que la dame l'a prié de ne rien dire. Encore s'oppose-t-il à ce que le nom qu'il indique soit mis par écrit. On a vu plus haut que Jeanne avait été surveillée par la police. On savait qu'elle « faisait des affaires » et comme on n'avait reçu aucune plainte en vol de bijoux, on crut qu'il s'agissait encore là d'une de ces affaires dont, moyennant bénéfice, il lui arrivait de se charger<sup>2</sup>. Jeanne de Valois en fut donc quitte pour la peur, mais l'aventure lui ouvre les yeux sur le danger de négocier à Paris des diamants en trop grande quantité. Elle décide que son mari ira se défaire en Angleterre de la majeure partie du collier, et, d'autre part, elle insiste pour que Rétaux aille vendre des brillants

1. Au numéro 53. La rue Saint-Louis au Marais correspondait à la portion de la rue de Turenne actuelle comprise entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue Charlot.

2. Déposition de l'inspecteur de Bruguières, 11 avril 1786



en Hollande. Mais celui-ci ne se soucie plus de la commission.

La Motte partit pour Londres le 10 ou le 12 avril <sup>1</sup>, en compagnie d'un capitaine irlandais au service de la France, le chevalier Jean O'Neil. Celui-ci le mit en rapport avec un capucin irlandais, Frère Barthélemy Mac Dermott, qui avait d'ailleurs séjourné dans la maison de son ordre à Bar-sur-Aube. Mac Dermott avait été aumônier du marquis de Noailles pendant son ambassade en Angleterre. Il était resté à Londres après le départ du marquis, demeurant en communication, à la fois avec le département des Affaires étrangères et avec celui de la Marine, pensionné par l'une et par l'autre, ce qui donnerait à penser qu'il jouait en Angleterre, pour le compte du gouvernement français, le rôle d'« informateur », pour reprendre l'expression du temps <sup>2</sup>. La Motte séduisait, dit Mac Dermott, par la distinction de ses manières. Le capucin se lia avec lui et lui rendit de grands services. Il nous a laissé une précieuse relation de ses conversations avec le comte tandis qu'ils se promenaient au long des pelouses vertes de South-Kensington <sup>3</sup>. La Motte était couvert de bijoux précieux : montres, tabatières, bagues, boucles de brillants : et il avait dans ses mains des diamants en quantité étonnante. Il disait que ces pierres provenaient d'une boucle de ceinture, depuis longtemps dans sa famille, bijou démodé et dont il désirait se défaire. Il entra en rapport avec les principaux bijoutiers de Londres, Robert et William Gray, associés dans New Bond Street, et

1. Il se présenta chez le joaillier Jefferys le 23 avril. Déposition de Jefferys, 19 déc. 1785, brochure in-12, p. 34.

2. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f° 366; *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f° 248.

3. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f° 251-256.



Nathaniel Jefferys, joaillier dans Piccadilly, qui enverront dans la suite leurs déclarations au procès. Le comte se présentait les mains pleines de brillants du plus grand prix. Quelques-uns, dirent les bijoutiers, étaient endommagés, comme s'ils avaient été arrachés d'une parure, par une main hâtive et maladroite, avec un couteau. C'étaient les diamants du collier. Les joailliers les reconnurent plus tard aux dessins qui leur furent transmis par les soins de Böhmer et de Bassenge<sup>1</sup>. La Motte les offrait tellement au-dessous de leur valeur que, à leur tour, les bijoutiers anglais soupçonnèrent un larcin. Ils firent prendre des informations par l'ambassade de France, mais comme il n'était toujours question d'aucun vol de diamants, ils consentirent à négocier. Ils achetèrent à La Motte des brillants pour plus de deux cent quarante mille livres, payées partie argent comptant, partie par une lettre de change sur Perregaux, banquier à Paris; d'autres, s'élevant à une valeur de soixante mille livres, furent laissés par le comte entre leurs mains pour être montés en bijoux de diverses sortes; d'autres enfin, représentant une somme de huit mille livres sterling, furent échangés en hâte contre les objets les plus divers dont nous avons la liste : un assortiment de montres avec leurs chaînes, des boucles de rubis, des tabatières à miniatures, des colliers de perles, des pendants d'oreille et une bague en brillants, « un écran à feu, un entonnoir et son verre, deux très belles épées d'acier, quatre rasoirs, deux mille aiguilles, un tire-bouchon, une agrafe de

1. C'est d'après ces dessins, représentant chaque pierre du collier en grandeur de l'original, que M. de Bluze a pu de nos jours reconstituer en cristal de roche le collier de la reine; ce qui nous a permis, grâce à l'obligeance de M. de Bluze, de mettre dans ce livre une image qui en donne une idée d'une exactitude parfaite.

chemise, une paire de pincettes à asperges, un portefeuille de soie, une bourse, un grand couteau à découper et sa fourchette, un syphon, des étuis pour cure-dents, etc. », et toute « une pacotille » de perles et un lot d'autres bijoux. Un collier à un rang et une paire de girandoles remis par le joaillier Gray sont, à eux seuls, estimés trois mille livres sterling et la pacotille de perles à une valeur égale<sup>1</sup>.

Si l'on songe à la dépréciation que les diamants avaient subie du fait d'avoir été enlevés de la parure, du fait d'avoir été endommagés par celui qui les avait dessertis et par le rabais que La Motte consentait, dans sa hâte à s'en défaire, on voit que la majeure partie du collier fut par lui vendue, échangée ou laissée entre les mains des bijoutiers Gray et Jefferys. De son côté Mme de la Motte vend des diamants à Paris, en mars 1785, pour 36 000 livres au joaillier Paris. En avril, elle profite de la présence chez elle de Filleux, avocat et lieutenant en l'élection de Barsur-Aube, qui était son homme de confiance, pour lui faire vendre à un bijoutier de ses cousins pour 30 000 livres de diamants<sup>2</sup>. D'autres sont vendus à des juifs par son neveu de La Tour, fils de l'ancien contrôleur au vingtième, jeune officier de dragons, âgé de dix-sept ans. Elle avait une dette de 12 650 livres chez Régnier, son joaillier, dont elle s'acquitte dès le mois de février, non en espèces, mais en diamants. De plus elle lui en vend pour 27 540 livres et lui en confie pour 50 000 livres afin qu'il en compose

1. Confrontation de Victor Laisus, valet de chambre du comte de la Motte, au cardinal de Rohan, 17 avril 1786, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417, et interr. du P. Mac Dermott dans le doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Note de la main de Mme de la Motte au verso de l'état du linge donné par elle à sa blanchisseuse le 15 août 1785, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417 et *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 301 v<sup>o</sup>.

diverses parures. Et comme Régnier s'étonne de cette quantité de diamants :

« C'est un cadeau qu'on m'a fait pour un service essentiel et une place que j'ai fait avoir dans l'Amérique. »

Au mois de juin, elle lui en porte encore pour 16 000 livres, lui disant cette fois qu'elle est chargée de les vendre pour une de ses amies. Elle se libère en diamants d'une dette contractée chez « le sieur Mardoché, rue aux Ours ». Dès le mois de février encore, c'est-à-dire aussitôt après la livraison du collier, elle achète, payant toujours en diamants, des chevaux, des voitures, des livrées, deux pendules, dont l'horloger Furet reçoit 3 700 livres en deux brillants, « deux pots à oille », qui lui sont fournis par un juif. Et, malgré tous ces diamants répandus de toute part, Régnier voit encore chez elle un écrin de brillants qu'il estime à 100 000 livres pour le moins, et le comte de la Motte en conserve de son côté par devers lui pour 30 000 livres<sup>1</sup>. C'est donc le collier tout entier que nous pouvons suivre dans sa dispersion par Jeanne de Valois et son mari entre les mains des marchands de Paris et de Londres et dont nous trouvons les restes dans leur propres écrins.

On ne s'étonnera pas que Mme de la Motte ait jugé qu'une nouvelle absence du cardinal de Rohan fût nécessaire à ce moment. On vit donc arriver une nouvelle petite lettre bordée d'un liséré bleu. « Ces billets, dit Georgel, étaient entre les mains de Mme de la Motte la baguette enchantée de Circé. » « Votre absence, disait la reine, devient nécessaire aux mesures que je crois devoir prendre pour vous

1. Confrontation du P. Loth au cardinal de Rohan, 16 mars 1786. *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417.

placer où vous devez être. » Jeanne préparait d'autre part l'opinion à son brusque changement de fortune en annonçant à tous que son mari revenait d'Angleterre après avoir fait aux courses des gains importants.

Le mari revient de Londres dans la nuit du 2 au 3 juin, et, comme sortant de terre, ce sont des chevaux, des livrées, des carrosses, des meubles, des bronzes, des marbres, des cristaux, un luxe éblouissant. Les visiteurs s'amusaient rue Saint-Gilles d'un oiseau automate qui chantait en battant des ailes. La comtesse l'avait échangé contre un diamant de quinze cents livres. Un mobilier immense, estimé à plus de 80 000 livres, est envoyé à Bar-sur-Aube : quarante-deux voitures de rouliers y arrivent à la file. C'est le Père Loth qui a surveillé l'emballage, dirigé le départ. Tessier, tapissier de la rue Saint-Louis, a fourni des étoffes, tentures, tapis pour cinquante mille francs; Gervais, Fournier et Héricourt, du faubourg Saint-Antoine, ont vendu les meubles meublants; Chevalier les statues de bronze, Adam les marbres, Sikes les cristaux. On admirait un lit de velours cramoisi, garni de crépines et de galons d'or, semé de paillettes et de perles. La valeur de l'argenterie atteint 30 000 livres, et celle des bijoux 15 000. Les époux La Motte eurent à Bar-sur-Aube six voitures et douze chevaux. Jeanne aimait surtout son « cabriolet léger, fait en forme de ballon et élevé de plus de dix pieds ».

Et la comtesse a placé 120 000 livres chez un notaire à Paris, M<sup>e</sup> La Fresnaye, 80 000 sur le clergé de France, 60 000 en billets de la caisse d'escompte<sup>1</sup>.

1. Renseignements donnés par Filleux, l'homme d'affaires de Mme de la Motte à l'inspecteur Surbois. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>os</sup> 181-186.



Elle avait fait son entrée dans la petite ville, précédée de plusieurs courriers, assise à la droite de son mari dans sa berline anglaise peinte en gris perle avec armoiries, doublée de drap blanc, les coussins et tabliers en taffetas blanc : les armoiries étaient aux armes des Valois avec la devise : *Rege ab avo sanguinem, nomen et lilia* — du roi l'ancêtre, je tiens le sang, le nom et les lis. L'attelage se composait de quatre juments anglaises à courtes queues. Des laquais par derrière, et, sur le marchepied, pour ouvrir la porte, « un nègre couvert d'argent de la tête aux pieds ». Plus étonnants encore étaient la bijouterie et le trousseau de Madame, la rivière de diamants, la parure de topazes, les robes en pièces brodées de Lyon. Voici la description de l'une d'elles d'après un inventaire d'huissier qui ne se répand pas en exagérations poétiques : « Satin blanc, brodé or et argent et soie de différentes couleurs, avec guirlandes et épis, et lesdites guirlandes entourées d'un velours noir et de plumes et bordées de blondes (dentelles) chevillées avec bouquets détachés de différentes soies <sup>1</sup> ».

Quant au comte, il avait à tous les doigts des bagues ornées de rubis et d'émeraudes, et se promenait avec trois ou quatre chaînes de montre sur l'estomac. Voici sa garde-robe : un habit de satin, veste et culotte, mouchetés blanc et noir; un autre des quatre saisons en velours; un autre de printemps et d'automne en velours, les boutons en diamants; habit et culotte de velours cramoisi en broderie de Lyon, pailletés d'or, boutons en or ciselé, veste de satin brodée pareillement en or; un habit frac de taffetas

1. Arch. nat., X<sup>e</sup>, B/1-117.

flambé de différentes couleurs; un habit de drap couleur de crapaud, boutons dorés à la turque; un frac de soie cannelée boutons d'argent, à soleils, avec des diamants autour; un frac de taffetas cerise; un frac de drap pistache; un habit noir en drap de soie, brandebourgs de soie et boutons pareils, veste et culotte pareilles; un habit de mousseline en soie rayée et flambée, boutons pareils; un habit de soie camelot à brandebourgs, boutons pareils; un habit de drap vert galonné or et argent, parement et collet de velours cramoisi, boutons en corne de cerf; un habit couleur vert de mer, boutons de cuivre jaune; un frac de drap flambé en brun, doublé en soie, boutons de cuivre doré; un habit couleur chair, brodé, en soie, avec sa veste et sa culotte; un frac en soie rayée cannelé bleu; un habit de drap de coton chamarré; — ceci sans compter les vêtements que le comte de la Motte emporta en Angleterre et qui ne se trouvent pas dans cette liste, sans compter les mouchoirs en batiste garnis de malines, les manchettes et jabots en point d'Angleterre, les chemises en toile fine, tous les accessoires de la toilette et tous les vêtements ordinaires, vêtements de maison, robes de chambre, etc.<sup>1</sup>.

Et Rétaux de Villette, de son côté, apparaît subitement dans un grand état d'opulence<sup>2</sup>.

Le comte et la comtesse donnaient fêtes sur fêtes, réceptions sur réceptions. Ils tenaient table ouverte. On dînait chez eux lors même qu'ils n'y étaient pas.

1. Inventaire des objets laissés dans leur maison de Bar sur-Aube par le comte et la comtesse de la Motte, fait les 9, 10 et 12 septembre, *Arch. nat.*, X<sup>e</sup>, B/1417. Cet inventaire est précieux, non seulement par les détails qu'il contient, mais parce qu'il permet de contrôler, en en montrant l'exactitude, les descriptions que Beugnot fait dans ses *Mémoires*, racontant à cette date la vie des époux La Motte à Bar-sur-Aube.

2. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 178 v<sup>o</sup>.



Le luxe dans la maison, en vaisselle plate et en valetaille, était tel que les gens du pays n'avaient jamais rien vu de pareil; mais ils avaient tous connu la misère de Nicolas de la Motte et celle de Jeanne de Valois. Aussi, comme l'observe Beugnot, qui était à ce moment à Bar-sur-Aube, on ne s'abordait plus dans la rue qu'en se demandant quel était ce supplément aux *Mille et une Nuits*<sup>1</sup>.

Encore leur maison de la rue Saint-Michel ne leur suffisait plus. La comtesse de la Motte hésitait dans ce moment à acheter une terre dans le Bar-sur-Aubois d'une valeur de trois à quatre cent mille livres. « Je sais, écrira l'inspecteur Surbois, que, dans ces dispositions, le comte de la Motte s'est rendu à Servigny, proche Essoyer, pour avoir cette terre mais qu'elle lui a paru d'une valeur trop peu importante. »

Ces faits contribuent à faire comprendre Jeanne de Valois. Si grande qu'ait pu être la somme d'argent qu'elle venait de se procurer, ces dépenses étaient sans mesure aucune. Songeait-elle à la vie courante, au lendemain? Un collier d'un million de livres lui tomberait-il entre les mains chaque mois? Nous retrouvons ici la mendicante qui passe de la misère à un luxe disproportionné. De proportion, d'ordre et de mesure, elle n'en pouvait avoir; nulle éducation, nulle habitude dans la vie de famille ne lui en avaient donné.

1. Ces faits, d'après un rapport de l'inspecteur Surbois, rédigé à Bar-sur-Aube en date du 16 septembre 1785 (*Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>o</sup>s 181-186), d'après Beugnot et d'après l'auteur de l'*Histoire authentique* (ces derniers se trouvèrent l'un et l'autre à cette date à Bar-sur-Aube), et d'après les informations recueillies pour son plaidoyer par M<sup>e</sup> Target (*Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve), le tout contrôlé par l'inventaire des 9-12 déc. (*Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1417). Encore cet inventaire n'est-il pas complet, une grande partie des effets, et les plus précieux, ayant été, les uns mis à l'abri par les La Motte chez leurs parents de Surmont, les autres emportés par le comte en Angleterre.

A son tour elle est donc assise parmi les coussins de satin bleu turquin, dans un carrosse à six chevaux, la petite mendicante qui, jadis, grelottant de froid, suivait de ses grands yeux effarés les dames portées comme en des nids de soie et de dentelles, dans leurs voitures brillantes, bruyantes, roulant sur le pavé du roi.



BETTE D'ETIENVILLE

BETTE D'ETIENVILLE

Gravure contemporaine. (Collection Fr. Funck-Brentano).

## XXII

### BETTE D'ÉTIENVILLE, BOURGEOIS DE SAINT-OMER<sup>1</sup>

Mme de la Motte était en possession du collier depuis le 1<sup>er</sup> février 1783.

Quelques jours après, le 8 ou le 9 du même mois, un certain Bette d'Étienville, venu de Saint-Omer pour solliciter le privilège des almanachs chantants et qui fréquentait, dans les clubs naissants, les gazetiers et les novellistes, fut abordé au café de Valois, sur les jardins du Palais-Royal, par un particulier qui dit s'appeler Augéard et être l'intendant d'une dame de qualité. « Ses cheveux blonds, dit d'Étienville, commençaient à blanchir. Il était peu chargé d'embonpoint. Il avait l'œil ouvert et bleu et la taille un peu au-dessus de l'ordinaire<sup>2</sup>. » C'était

1. Voir les nombreux mémoires rédigés par Bette d'Étienville, le baron de Fages, le comte de Précourt, l'abbé Mulet, et contre eux, en faveur de Loque et Vaucher; puis les interrogatoires et confrontations des témoins et accusés, aux *Arch. nat.*, X<sup>s</sup>, B/1417, les déclarations de Bette d'Étienville qui se trouvent dans le dossier Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve; les lettres relatives à l'affaire Bette d'Étienville et les « éclaircissements » du comte de Précourt dans les recueils des *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399-1400.

2. Bette d'Étienville, *Réponse au baron de Fages*, dans la *Collection complète*, III, 14.

Rétaux de Villette<sup>1</sup>. Connaissance fut bientôt faite. Après avoir obtenu la promesse d'une confiance illimitée, d'une docilité sans borne et d'une discrétion à toute épreuve, l'intendant Augeard déclara à son compagnon qu'il allait faire sa fortune. Le compagnon en avait besoin.

Jean-Charles-Vincent Bette, qui signait : « de Bette d'Étienville, bourgeois, vivant noblement de ses biens en la ville de Saint-Omer », était un jeune homme de vingt-sept ans, au regard doux, fils d'un ouvrier tireur de pierres blanches, qui n'avait jamais eu denier vaillant. Après des études en chirurgie à Lille — on sait à quel point ces études étaient alors rudimentaires —, il avait obtenu le brevet de sous-aide-major dans les hôpitaux de l'armée. On contait l'histoire de ses noces avec une vieille demoiselle. Le jour était fixé, quand Bette, allant à la comédie, vit jouer *Nanine*. Le rôle de la baronne d'Olban le frappa. Si j'allais épouser une baronne d'Olban ! idée qui l'effraie. Il se cache chez un ami et part le lendemain pour Lille ; mais la future, instruite de ses démarches, s'était placée dans la diligence, si bien qu'au point du jour Bette trouve sa « promesse » à ses côtés. L'affaire s'arrangea : l'un n'était effrayé que du mariage, l'autre décidée à s'en passer. Ils arrivent chez la mère de Bette, se disent mariés, vivent ensemble. Or la demoiselle était réellement un peu baronne d'Olban. Elle tracasse, la mère se plaint et

1. La femme de chambre de Mme de la Motte, Rosalie, dans sa confrontation au cardinal de Rohau, trace le portrait de Villette : « d'une taille moyenne, ni gros ni maigre, les cheveux blonds et même un peu gris, quoiqu'il n'ait que trente-quatre à trente-cinq ans, ayant beaucoup de coulcurs, les yeux bleus ». Le signalement est identique. Dans la suite, quand Étienneville vit combien l'affaire de Mme de la Motte devenait mauvaise, il nia l'identité entre Rétaux et Augeard, afin de se dégager de toute complicité.



Bette, pour se débarrasser, dévoile le mystère ; mais la mère était scrupuleuse et les fit se marier.

Le galant demeura auprès de sa femme dix-huit mois, « vivant noblement de ses biens ». Un jour elle refusa de laisser vendre le peu qui lui en restait. Et Bette de la mettre sur-le-champ au couvent de Sainte-Catherine à Saint-Omer, pour aller chercher meilleure fortune à Paris. Il y demeurait rue du Petit-Lion, chez le sieur Lefèvre, vinaigrier, au moment où Rétaux de Vilette, sous le personnage du sieur Augeard, intendant d'une dame de qualité, le rencontra. La charité publique venait de le faire sortir de l'Hôtel de la Force, où des dettes criardes l'avaient fait emprisonner. On ne l'en voyait pas moins se promener, assez élégant, au Palais-Royal, sa taille élancée serrée dans un habit cannelle ou prune-monsieur ; la jambe prise dans une culotte de soie noire et des bas blancs ; les cheveux relevés en bourrelet sur les oreilles et noués à la nuque par un ruban de faille noire.

Augeard déclare donc à d'Étienville qu'il va faire sa fortune. « Ce projet, répond d'Étienville, me convient à ravir. » Il ne s'agit, dit Augeard, que de trouver un gentilhomme titré qui veuille épouser une dame encore jeune et jolie, d'une figure très aimable et d'un caractère très doux, jouissant de vingt-cinq mille livres de rente, et au sort de laquelle un prince, l'un des plus grands seigneurs du royaume, prend un intérêt particulier. « Vous préviendrez ce gentilhomme, poursuit Augeard, qu'il ne pourra voir sa future que le jour du mariage et vous l'exciterez à la confiance. Vous lui annoncerez encore que si, par le contrat de mariage, on stipule la séparation des biens, il sera dédommagé par une pension de



6 000 livres et qu'il recevra un gros présent le jour de ses nocés; qu'on lui payera ses dettes et qu'on lui fera obtenir, s'il est militaire, la place qu'il demandera, celle-ci serait-elle occupée. » Une seule condition était exigée en retour, que le gentilhomme en question fût de noblesse authentique et qu'il produisît ses titres afin qu'on les pût examiner avant d'aller plus avant.

« J'acceptai, dit Bette, ces propositions avec transport. » Le jour même il se met en campagne, s'adressant en premier lieu au comte Xavier de Vinezac, capitaine d'infanterie attaché au maréchal de Mailly, mais qui ne fournit pas les titres demandés. Il n'est pas plus heureux auprès de M. de Laurio-Vissec, avocat au Parlement. Celui-ci, à vrai dire, âgé de soixante ans, eût peut-être semblé un peu mûr pour les nocés. L'histoire étonnante n'avait pas tardé à se répandre. Louis Cardinal de Beaurepaire, ancien gentilhomme servant de la reine, avait fait connaître les conditions du mariage à l'abbé de Saint-André, aumônier du prince de Condé, qui en avait informé, par une lettre du 22 mai, Roger-Guillaume, baron de Fages-Chaulnes, garde du corps de Monsieur. Le baron de Fages, cadet de Gascogne, hâbleur et criblé de dettes, semblait l'homme de la situation. Ce fut d'ailleurs aussitôt son avis, car il courut chez l'abbé Mulot, chanoine prieur de Saint-Victor, qui s'était intéressé à Bette quand celui-ci était en prison. L'abbé Mulot mit le baron en rapport avec le bourgeois de Saint-Omer. Les deux hommes s'entendirent à merveille et Bette, dans les jardins du Palais-Royal, put annoncer à Augcard que le gentilhomme était trouvé.

Le gentilhomme est trouvé. « Il est pauvre mais sensible »; c'est le baron de Fages lui-même qui

parle. Ce n'est pas l'intérêt qui le décide; c'est le portrait de la prétendue : « dons de la nature, talents agréables, qualités de l'esprit et du cœur, naissance illustre et bien prouvée, alliances importantes, une fortune acquise de 25 000 livres de rente et qui devait au moins quintupler. » On voit donc très bien que, parmi tant de raisons d'épouser, la fortune n'était pas la raison déterminante.

« Une faute il est vrai, ternit cet éloge. » La future « est victime d'une faiblesse que certaines personnes ne pardonnent jamais ». C'est toujours le baron de Fages qui parle. La belle a un enfant de quinze ans que lui a fait jadis le grand seigneur. On aura l'enfant en sus de la mère. Notre gentilhomme a le cœur généreux. « Il ne croit pas qu'une faute, qu'ont pu effacer les larmes du repentir, soit un crime irrémédiable. Si le portrait est ressemblant — et pourquoi en douter si les sommes sont exactement versées chez le notaire? — il n'hésitera pas d'unir son sort à celui d'une femme qu'il croit aussi respectable que malheureuse. » Noble mépris des vieux préjugés.

Le 3 avril Augéard informe le bourgeois de Saint-Omer que l'on est très content de ses bons offices, qu'il peut considérer sa fortune comme faite et que, dès le lendemain, il sera présenté à la dame en question. En effet, le 4 avril, à dix heures du soir, dans un fiacre dont les panneaux ont été relevés, Augéard mène notre homme en une maison dont il lui est interdit, sous les plus grandes menaces, de s'enquérir. « Si vous cherchez à connaître l'endroit où je vous conduis, vous êtes un homme perdu. » On entre par une porte cochère basse, dont les battants sont immédiatement refermés. Au premier, un salon où d'Étienville est présenté à une femme charmante qui

était seule et lui fit le plus gracieux accueil. Elle avait trente-quatre ans environ, de l'embonpoint, une belle figure et des yeux noirs. Elle causa avec autant d'esprit que de confiance et d'abandon, s'informant avec intérêt du baron de Fages. Tout ce que d'Étienville lui en dit eut son approbation. On se sépara assez avant dans la nuit, et un fiacre, aux panneaux toujours relevés, ramena le bourgeois de Saint-Omer au Palais-Royal. Il avait été convenu qu'on se reverrait le lendemain.

Des recherches ultérieures firent retrouver à d'Étienville le domicile mystérieux où on le conduisait ainsi la nuit : c'était le numéro 13 de la rue Neuve-Saint-Gilles, la maison même de Mme de la Motte. Quant à la charmante femme qu'il y rencontrait, il nous est possible de l'identifier; c'était cette autre Mme de la Motte, de son nom de jeune fille Marie-Josèphe-Françoise de Waldburg-Frohberg, qui avait été mise à la Bastille pour des escroqueries où elle avait compromis les noms de la reine, de la comtesse de Polignac et de la princesse de Lamballe, puis transférée de la Bastille chez le nommé Macé, qui tenait à la Villette une pension pour prisonniers par lettres de cachet, d'où elle s'était évadée presque aussitôt. Elle s'était sauvée en Allemagne, d'où elle était revenue en France<sup>1</sup>.

Étienville avait dû faire bonne impression car, dès

1. Rapport en date du 28 janvier 1786 au lieutenant de police. *Arch. nat.*, O/424, et *Bastille dévoilée*, fasc. VIII, p. 133-34. Comparer avec les lettres du ms. 1399, *Mém. et docum., France, des Arch. des Aff. étrang.* A cause du nom, La Motte, on prit la personne qui jouait le rôle de Mme de Courville pour la sœur de Jeanne de Valois; on voit d'autre part que Mme de Courville prenait le nom de comtesse de Faubert (*lisez* Froberg), ou de baronne de Salzburg (*lisez* Waldburg). On conserve à la *Bibl. nat.* (Nouv. acq. fr. 6578), un recueil de lettres autographes de Mme de la Motte, née de Waldburg-Frohberg; mais il y a une lacune dans la correspondance pour l'époque qui nous intéresse.

le 5 avril, à la deuxième entrevue nocturne, ce furent des confidences sans réserve. Le grand seigneur en question, protecteur de la dame qu'il s'agissait d'épouser, n'était autre, assurait-on, que le grand aumônier de France, le prince Louis, cardinal-évêque de Strasbourg. La belle inconnue était appelée comtesse Mella de Courville, mais ce nom, dit-elle de son propre mouvement, était d'emprunt. Elle confia dans la suite à d'Étienville qu'elle se nommait en réalité baronne de Salzburg, jadis chanoinesse du couvent de Colmar en Alsace, où, étant jeune fille, Rohan l'avait séduite, puis amenée avec lui à Vienne, à Paris, à Strasbourg. C'est à l'enfant dont il l'avait rendue mère qu'il s'agissait de faire un sort.

Après de Mme de Courville, Étienville trouva cette fois un troisième personnage qui dit s'appeler de Marcilly, et qu'on nommait familièrement « le magistrat » ou « le conseiller » : un homme d'une quarantaine d'années, pâle et maigre, portant perruque nouée aux deux bouts et habit noir. Le signalement trahit le comte de la Motte. Ce magistrat, qui paraissait fort avant dans la confiance de la dame, recommanda la plus grande prudence et un secret absolu. Au cours de cette deuxième entrevue, Marcilly s'étant retiré, Mme de Courville montra à notre chirurgien aide-major une partie de brillants non montés, dans une vulgaire petite caisse de layeterie. Elle disait qu'ils avaient été estimés 432 000 livres. « Je n'ai jamais rien vu de si magnifique, écrit Étienville, tant pour l'éclat que pour la grosseur, et comme mon étonnement était extraordinaire elle me dit que ces diamants provenaient d'une rivière dont M. le Cardinal lui avait fait présent; mais que cette sorte de parure n'étant plus à la mode, elle était décidée à les réaliser avant son



mariage. Elle me fit même entendre, à cette occasion, que je lui paraissais mériter une telle confiance qu'elle serait charmée que je voulusse accepter la commission de les aller vendre en Hollande; mais je lui répondis que je ne pouvais m'en charger parce que je n'étais nullement connaisseur. Elle n'insista pas. » Si Mme de la Motte n'avait, dans la suite, fait elle-même l'aveu de la part prise par elle dans l'intrigue de Mme de Courville<sup>1</sup>, ces lignes de Bette d'Étienville suffiraient à en témoigner.

L'histoire mystérieuse des fiançailles du baron de Fages avec Mme de Courville est intéressante à suivre parce que le genre d'intrigue de Jeanne de Valois s'y éclaire vivement. Rétaux découvre au Palais-Royal Bette d'Étienville; comme La Motte y avait trouvé la baronne d'Oliva. Ce sont les mêmes scènes nocturnes, ordonnées comme des comédies dont Mme de la Motte fait mouvoir les personnages selon le rôle qu'elle leur a distribué. Ce sont également des comtes et des conseillers, de nobles dames auxquelles sa pensée prête une réalité fugitive, mais dans laquelle, pour fictive qu'elle soit, Jeanne paraît se complaire. L'intérêt que Mme de la Motte avait à nouer cette nouvelle intrigue fut défini dans la suite par le baron de Fages lui-même : « La quantité de diamants renfermés dans une seule main, ne pouvait disparaître que difficilement et il aurait été trop facile d'en suivre la trace; il fallait des gens intermédiaires, ou plutôt des êtres fantastiques qui, ne pouvant être connus, rendraient impossible la découverte de la vérité et

1. Confront. au cardinal de Rohan, 1<sup>er</sup> mai 1786. *Arch. nat.*, X<sup>s</sup>, B/1417.  
— « Mme de la Motte, écrit le comte de Précourt à Vergennes, parle de Mme Mella de Courville, du mariage et des diamants de la même manière que d'Étienville ». Lettre en date du 8 févr. 1786. *Arch. des Aff. étrang.*, 1400, f<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup>.

c'est ce qu'on a imaginé. Une femme à marier, une femme d'un rang et d'un état faits pour nécessiter les sacrifices d'un homme juste et généreux, en proportion de sa fortune et de ses dignités : voilà le fantôme qu'il fallait créer. D'Étienville, d'autant moins suspect qu'il est plus inconnu, plus isolé, devait être chargé de prôner ce fantôme. » Mme de la Motte y trouvait en outre, pour le jour où le vol du collier serait connu et où la culpabilité retomberait sur le cardinal, le fait nécessaire à expliquer l'urgent besoin où celui-ci se serait trouvé de s'approprier le collier pour en faire argent sans retard. Aussi dira-t-elle dans ses interrogatoires : « J'ai vu cette dame de Courville, chargée de diamants, chez M. le cardinal de Rohan pendant la semaine sainte<sup>1</sup>; » et ailleurs : « M. le Cardinal voulait la marier et lui donner 500 000 livres : il m'a pressée dans le mois d'avril d'écrire à mon mari, pour l'engager à revenir de Londres, pour avoir les fonds nécessaires ». Enfin elle espérait trouver en d'Étienville un auxiliaire utile pour la vente des brillants.

A la fin de cette première semaine d'avril, Étienville vint annoncer à son nouvel ami, le baron de Fages, que le mariage aurait lieu le jour même dans la chapelle du palais Soubise, rue des Francs-Bourgeois, à onze heures de la nuit, chaque partie n'amenant que ses témoins. Fages revêt donc ses plus beaux atours et attend, inébranlable, qu'on vienne le chercher. Tandis qu'il attendait de la sorte en son appartement, 137, rue du Bac, Étienville était rue Neuve-Saint-Gilles, en compagnie de la future, de M. de Marcilly et d'un personnage vêtu d'une lévite

1. 20-25 mars 1785.



petit-gris, portant un chapeau rond où il y avait un cordon et des glands d'or, et à qui chacun parlait avec le plus profond respect. C'était — d'Étienville n'en douta pas un instant — le prince Louis, cardinal de Rohan.

Ce cardinal se montrait affable, aimable, remerciait le bourgeois de Saint-Omer de ce qu'il faisait pour lui et assurait qu'il ne l'oublierait pas. « Mais, disait-il, pour des raisons importantes, le mariage ne pourra pas avoir lieu avant le 15 juillet. » D'Étienville de se récrier : « Et le baron de Fages ! » On va, dit le cardinal, lui écrire une lettre. Mais d'Étienville répond que ce délai est de nature à inspirer de l'inquiétude. Un dédit de 30 000 livres pour le cas où le mariage ne se ferait pas est rédigé et signé sur l'heure. On le date du 26 avril, le jour où le dédit sera remis.

Le lendemain d'Étienville trouve son ami de Fages dans la plus grande colère ; mais en apprenant l'histoire du dédit il se calme, et, effectivement, le 26 avril, Bette lui montre une enveloppe cachetée de cinq cachets de cire rose, où est contenu, dit-il, le précieux papier.

Il est si précieux, ce papier, que nos deux amis prennent la précaution de l'aller déposer entre les mains de l'abbé François Mulot, chanoine régulier et prieur de Saint-Victor. Celui-ci reçoit le pli cacheté et ne doute pas qu'il ne contienne un dédit de 30 000 livres, puisqu'un gentilhomme et un bourgeois de Saint-Omer, qui n'ont vu le contenu de l'enveloppe ni l'un ni l'autre, le lui affirment, l'un et l'autre, très sérieusement. Il promet d'en avoir grand soin : on verra le parti que nos compagnons vont tirer de la circonstance.

Nous arrivons au moment le plus invraisemblable

de cet invraisemblable mais véritable récit et qui soulèvera dans tout Paris, quand il y sera connu, la plus hilarante incrédulité. A la fin de mai, Mme de Courville annonça à notre chirurgien aide-major qu'elle allait partir pour une terre qu'elle possédait et dont elle ne lui dit pas le nom, lui proposant, quand elle y serait installé, de l'envoyer chercher pour y faire un séjour de quelques jours qui lui serait un repos et une partie de plaisir. D'Étienville accepta. Les mêmes conditions mystérieuses étaient toujours imposées : voyage de nuit en voiture close et rigoureuse interdiction de s'informer du lieu où l'on se trouverait. C'est entendu, répondit d'Étienville. Et les choses se passèrent effectivement ainsi. Augeard, qui vint le prendre, n'abandonna pas notre homme un instant durant tout le voyage, le séjour et le retour. On roula en voiture, la nuit, pendant trois ou quatre heures. Le château était très beau. Un parc immense communiquait avec une rivière que d'Étienville, pour préciser, déclarera être la Seine, à moins que ce ne fût la Marne. C'était assurément dans les environs de Melun. La gracieuse châtelaine lui aurait dit qu'il avait appartenu jadis à Paris-Duverney<sup>1</sup>. Ce qui le frappa le plus fut le boudoir, tout en glaces et en dorures. Il y vit la belle Mme de Courville, Marilly le magistrat, l'intendant Augeard, puis un monsieur qu'on nommait le baron, une dame qui était veuve d'un conseiller, un jeune homme de quinze ans avec son précepteur. Ce jeune homme, que chacun nommait « le petit chevalier », était précisément le fils de Mme de Courville et du cardinal. D'Étienville passa en cette société quelques journées charmantes

1. « Éclaircissements » par le comte de Précourt. *Arch. des Aff. étrang.*, 1399, f<sup>os</sup> 126-127.

et revint, le 3 ou le 4 juin, absolument enchanté. On eut beau, dans la suite, lui objecter que tout cela était absurde et incroyable : il tint bon. Dans ses interrogatoires, confrontations, récolements, dans les mémoires et consultations de ses avocats, d'Étienville ne démord pas de son château de féerie où, auprès de la jolie Mella de Courville, il avait passé des jours enchanteurs. Qu'en faut-il croire? Étant donnée Mme de la Motte, la chose est possible; d'autre part, Bette fut un romancier d'une imagination féconde, qui publia un certain nombre de romans d'amour, chacun en plusieurs volumes. Au lecteur d'en décider.

Dès son retour à Paris, le 4 juin, d'Étienville écrivit au baron de Fages pour lui narrer son voyage. Il ajoutait que la dame aurait 100 000 écus de rente, qui lui rentreraient dès après les noces, et qu'elle comptait même faire à ce sujet avec son mari un voyage en Allemagne.

D'Étienville et son ami le baron étaient de la sorte tenus en haleine. Tantôt c'étaient des bijoux que le bourgeois de Saint-Omer avait vus entre les mains de la dame, qui les destinait à son futur époux, tantôt l'assurance que la cérémonie aurait lieu mi-juillet sans délai nouveau. Le 1<sup>er</sup> juillet, le baron de Fages sollicita et obtint de son capitaine M. de Chabrian, l'autorisation pour le mariage. Le cardinal de Rohan, assurait M. de Marcilly, ne restait à Paris que pour la cérémonie nuptiale, refusant de partir pour Saverne, où il aurait cependant dû se rendre pour y recevoir le prince de Condé qui devait aller tenir une revue des troupes à Strasbourg.

Mais le 15 juillet passe et les noces ne se font pas. Le 18 juillet, nouvelle entrevue, rue Neuve-Saint-

Gilles, entre d'Étienville, Mme de Courville et le cardinal. Celui-ci est vêtu cette fois d'une lévite violet foncé. Le bourgeois de Saint-Omer marque son impatience. Le cardinal répond qu'il ne faut s'en prendre qu'à Mme de Courville :

« Je lui ai promis 500 000 livres et elle ne veut pas contracter le mariage avant que la somme soit versée. »

« Je ne dissimulais pas à Mme de Courville, dit Bette d'Étienville, que si elle était propriétaire des gros diamants qu'elle m'avait montrés en me disant qu'ils provenaient d'une rivière dont elle ne se souciait plus, elle était assez riche pour se marier sans attendre la somme considérable pour la réalisation de laquelle je croyais m'être aperçu qu'elle pressait M. le Cardinal ; mais elle me répondit que la vente en était très difficile à faire pour des raisons qu'elle ne pouvait me confier. » Le mariage fut donc fixé au 12 août. Pour calmer son ami de Fages, d'Étienville lui conte que le cardinal lui destinait un cadeau superbe, une voiture admirable avec deux chevaux d'un poil cendré. L'abbé de Saint-André aurait une belle abbaye, celle de Saint-Vaast sans doute, dont le cardinal était commendataire. Quant au cadeau que Mme de Courville se propose de faire à son futur, c'est un superbe nécessaire en vermeil et, en outre, une montre avec sa chaîne, l'une et l'autre enrichies de diamants, deux bagues ornées de pierres précieuses, et une tabatière avec son portrait à elle, baronne de Courville, une merveille de richesse et d'art. D'Étienville a vu tout cela. Il a vu encore une argenterie princière, estimée soixante mille livres, dont le cardinal a fait présent à la dame et le portefeuille contenant les 100 000 livres, en billets noirs de

la caisse d'escompte, que Mme de Courville donnera à son mari le jour des noces. Fages écoute, trouve tout cela très beau, de plus en plus beau, mais il trouve aussi que c'est de plus en plus long à venir.

Ce qui rend les intrigues de Mme de la Motte intéressantes, ce n'est pas seulement la hardiesse de ses conceptions, c'est l'inimaginable complication des fictions qu'elle réalise, le nombre des personnages qu'elle met en scène, forgeant à chacun d'entre eux un rôle dont elle voit d'un coup d'œil tout le développement, et les faisant tous manœuvrer de manière à les amener chacun au but, au moment voulu, avec une précision étonnante, avec une connaissance des caractères que les meilleurs dramaturges n'ont pas surpassée.

Mais tandis qu'en la petite Nicole Leguay, qui joua si gentiment le rôle de la baronne d'Oliva, Jeanne avait trouvé une enfant confiante, timide, tranquille, elle avait en la personne de Bette d'Étienville mis en mouvement un gaillard qui n'a pas tardé à s'entourer de quatre ou cinq compères de son espèce, lesquels, avec une spontanéité que Mme de la Motte ne leur demandait sans doute pas, vont mener les choses à leur façon, hardiment, vivement, à la diable, et faire de la belle Mme de Courville, qu'elle fût fantôme ou réalité — et là vraiment était le cadet de leurs soucis! — une fée habile à remplir les escarcelles.



## XXIII

### LES FIANÇAILLES DU BARON DE FAGES <sup>1</sup>

Le baron de Fages n'était pas homme à laisser trainer les choses. A peine Bette lui eut-il parlé, le 5 avril, de projet de mariage, qu'il allait, en compagnie de l'abbé de Saint-André et de Colavier d'Albissy, ancien directeur de la compagnie de la Guyane française, commander des bijoux chez Loque, joaillier au Pont-Notre-Dame<sup>2</sup>. Le baron n'a pas un sol, mais il va faire un mariage, et quel mariage! — 10 000 livres argent comptant, une charge de 30 000 livres, et 100 000 livres de rente. L'abbé et l'ancien directeur de la compagnie de la Guyane française confirment. A cette première visite on n'emporte aucun bijou.

Du moment qu'il devait faire un pareil mariage, le baron ne pouvait demeurer petitement logé dans sa garçonnière de la rue du Bac. Le voici rue du Mail, hôtel des Indes, au premier, où il occupe un appartement somptueux. Des amis colportent les splendeurs de son prochain établissement. Le baron s'environne

1. Mêmes sources que pour le chapitre précédent.

2. « M. d'Albissy a été dans l'entreprise des diligences, a eu des procès à ce sujet, a fait faillite et a été longtemps au Temple. » Note du doss. Target.



de plusieurs domestiques. Il a un valet de pied et un chasseur. C'est en équipage qu'il va courir les marchands de la ville, emmenant avec lui Bette d'Étieville, à qui il a donné des chemises et des habits et qui atteste solennellement la véracité de ses déclarations. Le 12 avril, accompagné de l'abbé de Saint-André et de l'ancien gouverneur de la Louisiane, Fages revient chez le bijoutier pour prendre les bijoux commandés : il y en a pour 10 000 francs. Le jour même, afin qu'ils ne s'égarerent, le baron a soin de les porter — et recevoir de l'argent en retour — au Mont-de-Piété. Le 13, les trois amis reviennent chez Loque et prennent une nouvelle fourniture qui se monte à 12 000 francs. « Les premiers bijoux avaient été donnés aux parents de l'épouse, ceux-ci étaient pour les parents de l'époux, et la famille était nombreuse. » Ils reçurent une destination identique : le Mont-de-Piété. Ces fournitures étaient faites sur simples reconnaissances de l'époux. Un premier billet de 2 700 livres était payable à très court délai, et il fut payé. Étant parti dans les derniers jours de mai, pour Vineuil, parc de Chantilly, où il demeurait, le baron écrit au bijoutier pour presser l'envoi de nouveaux bijoux dont la livraison se fait attendre. Il ajoute : « Et vous, monsieur, comment vous portez-vous ? Et la cuisse de Mme Loque est-elle entièrement rétablie ? Je le souhaite, car il est impossible de ne pas prendre intérêt à sa personne, quand on a l'avantage de la connaître. Elle inspire des sentiments bien dignes d'elle et au-dessus de l'estime. Voilà l'effet que j'ai éprouvé et vous félicite de plus en plus d'un choix aussi heureux. A présent permettez que je vous demande des nouvelles de ma boîte pour mon frère l'abbé. »

Un premier terme avait été payé. Le second ne

le fut pas. Il était plus important. C'est, disait le baron, que le mariage éprouvait un retard imprévu. Et, pour rassurer le négociant, il l'envoie chez dom Mulot, prieur de Saint-Victor, qui, gravement, lui montre le pli, fermé de cinq cachets de cire rose, où doit être contenu un dédit de 30 000 francs. En outre le bourgeois de Saint-Omer — qui n'a pas de quoi payer son loyer — propose de transformer les billets du baron de Fages en acte notarié dont il s'offre généreusement en caution. Loque est rassuré.

Tandis que ces choses se passaient sur le Pont-Notre-Dame, elles se répétaient dans l'enclos Saint-Germain. Fages y était le débiteur, depuis treize ou quatorze ans, d'un négociant, nommé Bernard, pour une somme de cinquante écus qu'il n'avait jamais pu payer. Il en profite pour lui faire une commande énorme en étoffes, toiles et bijoux. Comme Bernard avait des doutes, on l'envoie, lui aussi, à l'abbé Mulot. « Il le trouva dans la sacristie, prêt à dire la messe. L'instant et le lieu sont remarquables. L'abbé Mulot l'assura qu'il avait entre ses mains un dédit de 30 000 livres, que le baron de Fages allait faire un mariage de la plus grande importance et qu'il n'avait rien à craindre pour les fournitures. » Et Bernard fournit des marchandises pour 13 000 francs, qui rejoignirent celles du sieur Loque au Mont-de-Piété.

Au sieur Thiébault, son tailleur de la rue Saint-Nicaise, le baron de Fages et le bourgeois de Saint-Omer parlent d'un mariage qui donnera 300 000 livres de rente, et déclarent que le dédit entre les mains de dom Mulot est de plus de 30 000 écus. Étant allé à Vineuil il lui écrit : « Bonjour, monsieur et madame Thiébault, je désire bien

sincèrement que ma lettre vous trouve en bonne santé car elle m'intéresse singulièrement, à raison de tous les sentiments que vous m'avez inspirés en votre faveur et qui ne se démentiront jamais.... Comptez sur le vif intérêt que je prends à votre santé, et sur la reconnaissance la plus étendue pour toutes les bontés que vous avez eues jusqu'à présent pour moi et que je saurai reconnaître quand il en sera temps : en attendant je me dis autant votre serviteur que votre débiteur. »

« Les sentiments du baron de Fages, diront plus tard les avocats des malheureux négociants, pour son tailleur et les bontés du tailleur pour le baron de Fages, rappellent la scène de Molière : Don Juan dit aussi à M. Dimanche : « M. Dimanche! le meilleur de vos amis! Je sais ce que je vous dois. Vous avez un fond de santé admirable. Je veux qu'on vous escorte. Je suis votre serviteur et de plus votre débiteur. » C'est en pareille musique que le baron de Fages et son ami Bette d'Étienville se firent livrer dans le courant de mai, c'est-à-dire dans le plus court délai possible, quinze habits, dont la facture dépassa deux mille écus.

Dans le même mois, séduit par les mêmes procédés, Vaucher, horloger dans la Cité, livrait au baron douze montres enrichies de pierreries et treize chaînes en or. D'Étienville servit encore d'intermédiaire dans cette nouvelle affaire. Et le bourgeois de Saint-Omer venait par-dessus le marché manger la soupe de l'horloger « amicalement »; très amicalement même, observeront les avocats, puisqu'il emmenait ses amis. D'Étienville conduisit l'horloger à l'hôtel des Indes où logeait le baron son ami. Ils le trouvèrent au premier dans

son appartement vaste et richement meublé, donnant des ordres à plusieurs domestiques à la fois, qui se pressaient autour de lui. « La comédie était parfaitement jouée. Après avoir présenté au sieur Vaucher un état des objets qu'ils voulaient acheter, le baron de Fages parut ne s'occuper de lui et de la négociation que très superficiellement. A toutes les questions de l'horloger il ne faisait qu'une réponse : « D'Étienville vous l'expliquera, d'Étienville a dû vous le dire. » C'était affecter en même temps cette indifférence aisée qui décèle la certitude des moyens, et cette noble insouciance qui dédaigne l'attention des petits détails. Vaucher fit une fourniture d'objets admirables : une montre à répétition enrichie de diamants fond bleu, étoiles de brillants, avec sa chaîne d'or émaillée de bleu à un rang de perles : c'était un objet de près de quatre mille francs ; une montre à répétition, boîte à l'anglaise, avec sa chaîne d'or ; une montre enrichie de deux rangs de perles fines, fond bleu, étoiles d'or, avec sa chaîne d'or ; une montre unie avec les aiguilles garnies de diamants, avec sa chaîne d'or ; une montre à secret à double rang de perles ; une montre à chiffres arabes avec sa chaîne d'or ; une montre émaillée de bleu, bordure fond blanc, à roue de rencontre, avec sa chaîne émaillée de bleu et perles fines ; une montre gorge-de-pigeon avec deux rangs de perles ; puis une boîte d'or, d'homme, ovale, à portrait ; une autre, ronde ; trois boîtes semblables, pour femme ; un étui d'or émaillé, fond bleu de roi ; un autre émaillé d'azur, un autre d'or plein, enfin une soupière couverte, avec son plat, l'une et l'autre en argent<sup>1</sup>.

1. *Mémoires pour les sieurs Vaucher, horloger, et Loque, bijoutier, contre Bette d'Étienville et le baron de Fages*, éd. orig., p. 65-66.

Les deux amis firent de la sorte en quelques semaines un butin de 60 000 francs.

Or voici que, le 7 août, comme il revenait de Chantilly, où il avait été reçu par le baron de Fages, d'Étienville vit arriver Augeard qui lui demanda de venir d'urgence voir Mme de Courville. Il la trouva dans la plus grande agitation. Elle le suppliait de lui rendre le fameux dédit de 30 000 livres qui était déposé entre les mains de l'abbé Mulot.

« Cette malheureuse pièce perd tout le monde. »

Bette d'Étienville hésite.

« Vous doutez donc de moi, vous doutez du cardinal? »

Lui, d'Étienville, douter de Mme de Courville, douter du cardinal! Il va reprendre sur-le-champ l'enveloppe chez dom Mulot.

« Les parties intéressées, lui dit-il, sont chez le notaire pour ratifier l'acte dont le dédit fait sûreté<sup>1</sup>. »

Et il rapporte l'enveloppe précieuse à Mme de Courville; mais à peine celle-ci l'a-t-elle entre les mains qu'elle déchire le papier en mille morceaux et les jette au feu. D'Étienville dit qu'il renonce à peindre lui-même sa stupéfaction. N'essayons pas.

Cette enveloppe, qui était censée contenir une pièce que personne au monde n'avait jamais vue, avait été la seule garantie des marchands. Elle n'existait plus.

Mais que s'était-il donc passé qui pût mettre Mme de Courville en un pareil état? Nous sommes ramenés à son inspiratrice, la comtesse de la Motte<sup>2</sup>.

1. Lettre du comte de Précourt à Vergennes, *Arch. des Aff. étrang.*, 1399, n° 124.

2. Les lignes suivantes écrites par Hardy dans son journal, à l'époque où tout Paris s'occupait du procès du Collier, montrent quelle action pou-

vaient alors avoir sur l'opinion publique les manœuvres d'une poignée d'escrocs, et, d'autre part, que Mme de la Motte n'avait pas donné à sa nouvelle combinaison une portée invraisemblable : « On disait que M. le cardinal de Rohan avait fait retirer de chez son notaire (songer à dom Mulot) une somme de 200 000 livres (le dédit de 30 000 livres) pour procurer l'établissement d'une de ses filles naturelles (le fils de Mme de Courville), qu'un garde du corps de Monseigneur le comte d'Artois (le baron de Fages) s'était engagé formellement d'épouser à la sollicitation de Son Éminence, en vertu dudit dépôt qu'il réclamait aujourd'hui, menaçant de faire un procès au notaire qui s'en était dessaisi indument. » *Bibl. nat.*, ms. franç. 6635, p. 203.



## XXIV

### LE COUP DE Foudre

Le cardinal avait remis le collier entre les mains de Mme de la Motte, le 1<sup>er</sup> février 1783. Le lendemain, jour de la Chandeleur dont avait parlé Jeanne de Valois, il chargea son valet de chambre d'accompagner Gherardi, officier au régiment d'Alsace, pour observer au dîner du roi comment la reine serait mise. On sait que le roi et la reine avaient le devoir de dîner en public. Le même jour, Bassenge avait été à Versailles dans l'espérance d'apercevoir la reine ornée de son bijou. Celle-ci ne le portait pas. Le jour suivant, 3 février, les Böhmer, un peu tourmentés, vinrent trouver le cardinal, lui exprimant leur surprise de ce qu'ils n'avaient pas vu à la Chandeleur la reine parée du collier. Rohan n'y attacha pas d'importance, mais il ajouta :

« Avez-vous fait vos très humbles remerciements à la reine de ce qu'elle a acheté votre collier? Il faut les faire<sup>1</sup>. »

1. Ce fait est mis hors de doute par les dépositions concordantes de Rohan, de Böhmer et de Bassenge. Si l'on considère qu'au même moment le comte et la comtesse de la Motte et Rétaux de Villette répandaient de toute part les diamants dont ils avaient les mains pleines (voir ci-dessus p. 181 et suiv.), on se demande comment il a pu se trouver des esprits

Comme les joailliers ont plus d'une fois importuné la reine de ce bijou et que, la dernière fois, elle a répondu avec impatience, ils attendent une occasion pour lui faire leurs remerciements. L'occasion ne se présente pas. Les mois passent. Ils ont d'ailleurs l'esprit en repos et le prince Louis de même<sup>1</sup>. Les avocats du cardinal ont eu raison d'insister devant le Parlement sur cette démarche et cette conversation des 2 et 3 février : elle mettent la bonne foi de Rohan hors conteste. Dès le 3 février, en revanche, les Böhmer avaient offert un dîner à la comtesse de la Motte. Le lendemain 4, ils étaient retournés chez elle pour la remercier encore. Ils débordaient de reconnaissance. Le 6, c'étaient les Böhmer qui dinaient rue Neuve-Saint-Gilles.

Auprès du cardinal, Jeanne continuait cependant de pleurer misère, demandant et recevant les mêmes secours de trois ou quatre louis qui lui étaient portés, soit par Brandner, valet de chambre, soit par Fribourg, le suisse de la maison de Strasbourg, soit par un commissionnaire nommé Philibert. Les deux ou trois fois que Rohan vint chez elle, il fut reçu « dans une chambre en haut », pauvrement meublée.

Jeanne fit mieux. Les mains pleines d'or provenant de la vente des diamants, elle contraignit le cardinal à acquitter en son lieu et place le billet de 5000 livres qu'elle avait souscrit, en 1783, envers Isaac Beer, juif de Lorraine. Le cardinal l'avait alors cautionnée. A présent il était pris. Il dut payer<sup>2</sup>. Le trait est évidemment très drôle.

réfléchis pour prendre au sérieux des dissertations où Mme de la Motte était innocente et où le cardinal était rendu coupable du vol du collier.

1. Mémoire des joailliers pour Marie-Antoinette, *Collection complète*, I, 18; — Mémoire de M<sup>e</sup> Target, *ibid.*, IV, 53.

2. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

Le 12 mai une petite lettre à vignette bleue renvoya le prince Louis à Saverne.

Comme l'avocat Laporte, qui avait été mêlé à la négociation du collier, s'étonnait de ce que la reine ne le portait pas : « Sa Majesté ne le mettra que pour venir à Paris », dit Jeanne; et, une autre fois, « Quand il sera payé ».

Elle se rendit d'ailleurs elle-même à Bar-sur-Aube où elle fit l'entrée sensationnelle que nous avons dite et déploya un luxe éclatant. Elle s'y occupa à meubler et décorer sa maison de la paroisse Saint-Macloux. De la cour au grenier, tout fut transformé, embelli, remis à neuf. Nous avons des détails sur la bibliothèque, et ils sont curieux. C'était un meuble en bois de rose, grillé, les rayons protégés de rideaux en taffetas vert; sur le haut, les bustes de Voltaire et de Rousseau. Le regard y était dès l'abord attiré par la grande « Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France », du Père Anselme, neuf volumes in-folio; la première acquisition évidemment que devait faire une fille des Valois. Puis vingt-sept volumes des « Hommes illustres de France » et douze des « Hommes illustres de Plutarque »; une histoire de France en trois volumes, les voyages de Cook, les *Voyages autour du Monde*, six volumes sur l'hémisphère austral, un atlas; en fait de littérature : Rousseau en trente volumes, Mme Ricoboni, Crébillon, Racine et Boileau; des livres de piété : *Commentaires réfléchis de l'amour de Dieu*, un volume sur le *Miserere*, une *Semaine sainte*, un ouvrage sur la *Dignité de l'âme*; puis deux livres pratiques : un dictionnaire français-anglais et anglais-français qui sera utile lors d'un prochain voyage outre-Manche, et l'almanach royal de l'année 1781,

l'année des premières grandes intrigues et des vastes espoirs de Jeanne de Valois.

Vers la fin de mai, Mme de la Motte fit un voyage de Bar-sur-Aube à Saverne, travestie en homme. Nous trouvons son costume dans sa garde-robe : lévite en drap bleu foncé, gilet et culotte de nankin. C'était pour annoncer au prince qu'elle avait obtenu pour lui une audience de la reine à son retour. Elle jugea, et ne se trompa point, qu'une route de deux cent vingt lieues, faite exprès pour porter elle-même cette heureuse nouvelle, lui donnerait tout le poids possible, et que si la tranquillité d'esprit du cardinal chancelait, rien ne pouvait mieux la raffermir<sup>1</sup>.

Le cardinal revint de Saverne à Paris le 7 juin. Nous entrons en juillet : l'échéance fatale du 1<sup>er</sup> août est imminente, échéance où les bijoutiers doivent recevoir 400 000 livres, premier versement sur les 1 600 000 livres, prix du bijou. Jeanne voit le cardinal dans les premiers jours du mois. Celui-ci lui fait part de l'étonnement qu'il éprouve de ce que la reine ne porte pas sa parure. La défiance commençait-elle à se glisser dans son esprit ? Mais Jeanne, ingénieuse, a réponse sur-le-champ. La reine, dit-elle, trouve le collier d'un prix trop élevé et demande une réduction de 200 000 livres, — sinon elle rendra le bijou. Et les premières défiances du cardinal s'évanouissent. La reine ne considère pas le bijou comme définitivement acquis. Le 10 juillet, Rohan voit les joailliers pour leur parler de la réduction. Ceux-ci, comme on pense, font la grimace. Ils allèguent leurs engagements, les intérêts qui se sont accumulés ; mais, grimace faite, ils consentent au rabais. Et le cardinal, avant de les

1. Maur. Méjan, *Aff. du Collier*, p. 313.

quitter, les presse une fois de plus d'aller à Versailles remercier la souveraine. Bassenge écrit alors sous ses yeux un billet que Rohan corrige en lui donnant la forme définitive qui suit :

Madame,

Nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements qui nous ont été proposés, et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines <sup>1</sup>.

Le 12 juillet, Böhmer, ayant à paraître devant Marie-Antoinette, pour lui remettre une épaulette et des boucles en diamants dont le roi lui faisait cadeau à l'occasion du baptême du duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, présenta lui-même le billet. La fatalité fit qu'à ce moment entra le Contrôleur général, en sorte que le joaillier s'éloigna avant d'avoir reçu une réponse. Dès que le Contrôleur fut sorti, la reine lut le billet, n'y comprit rien. Elle donna ordre de chercher Böhmer pour lui demander le mot de l'énigme, mais déjà il était parti. Böhmer l'avait obsédée avec son bijou. Elle gardait le souvenir pénible de la der-

1. Il est intéressant de reproduire la rédaction de Bassenge pour apprécier la concision, en même temps que l'éclat et l'élégance que Rohan lui avait donnés. Voici ce qu'avaient tout d'abord écrit les bijoutiers :

« La crainte où nous sommes de ne pouvoir pas être assez heureux pour trouver le moment de témoigner de vive voix à Votre Majesté notre respectueuse reconnaissance nous oblige de le faire par cet écrit.

« Votre Majesté met aujourd'hui le comble à nos vœux en acquérant la parure de diamants que nous avons eu l'honneur de lui présenter.

« Nous avons accepté avec empressement les derniers arrangements qui nous ont été proposés au nom de Votre Majesté. Ces arrangements lui étant agréables, nous nous sommes estimés heureux de saisir l'occasion de prouver à Votre Majesté notre zèle et nos respects. » Doss. Böhmer, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

nière scène où il s'était précipité à ses genoux en menaçant d'aller se jeter dans la rivière. « La reine, dit Mme Campan, me lut ce papier en me disant, qu'ayant deviné le matin les énigmes du *Mercur*, j'allais sans doute trouver le mot de celle de ce fou de Böhmer. Puis elle brûla sans plus d'attention le billet à un bougeoir qui restait allumé dans la bibliothèque pour cacheter ses lettres. » La reine ajouta : « Cet homme existe pour mon supplice, il a toujours quelque folie en tête. Songez bien, la première fois que vous le verrez, à lui dire que je n'aime plus les diamants et que je n'en achèterai plus de ma vie. »

Ce moment est, dans sa banalité, pour ceux qui savent la suite du récit, le plus poignant du drame. Que l'affaire fût alors éclaircie — et c'est par un enchaînement de circonstances des plus médiocres qu'elle ne le fut pas —, et Marie-Antoinette devait être tenue à jamais en dehors de l'intrigue. Son attitude — bien simple cependant et toute naturelle — en ce seul moment où elle ait été en contact avec l'intrigue du Collier, a prêté matière au seul reproche que ses détracteurs aient pu lui adresser, et l'on sait quelles terribles conséquences les événements se sont chargés d'en tirer contre elle.

Son silence eut pour résultat de confirmer les joailliers, non moins que le cardinal, dans la pensée que le collier était bien entre ses mains.

\*  
\* \*

Mme de la Motte voyait approcher le terme du 1<sup>er</sup> août où devait être fait le premier paiement de 400 000 livres. Elle avait vu, chez le cardinal, Baudard de Sainte-James, trésorier général de la marine, et



savait que celui-ci était attaché au cardinal, fort entiché, par surcroît, de Cagliostro, en relation enfin avec les Böhmer. Il avait marié sa fille avec le marquis de Puységur, un adepte fervent de Cagliostro et de Mesmer. « Sainte-James, dit Mme Vigée-Lebrun, était financier dans toute l'étendue du terme. C'était un homme de moyenne grandeur, gros et gras, au visage très coloré, de cette fraîcheur qu'on peut avoir à cinquante ans passés quand on se porte bien et qu'on est heureux ». Dans son hôtel de la place Vendôme, dont les salons immenses étaient entièrement tapissés de glaces, il donnait des dîners de cinquante couverts où la noblesse et les lettres étaient brillamment représentés. Sa magnifique propriété de Neuilly reçut du peuple le nom de « Folie-Sainte-James », à cause du luxe inouï. Il y organisait des soirées où l'on jouait la comédie, où l'on tirait des feux d'artifice, où tant de personnes étaient invitées que l'on se croyait dans une promenade publique. Sainte-James était très ambitieux, avide de protections puissantes à la Cour; il rêvait, non du ruban, mais du cordon rouge. C'est lui qui avait jadis prêté aux Böhmer les 800 000 livres avec lesquelles ils avaient acheté les diamants du collier, primitivement destiné à la Du Barry de qui Sainte-James avait escompté la faveur.

Mme de la Motte dit au cardinal : « Je vois la reine embarrassée pour le versement du 1<sup>er</sup> août. Elle ne vous l'écrit pas pour ne pas vous inquiéter. J'ai imaginé un moyen de lui faire votre cour en la tranquillisant. Adressez-vous à Sainte-James. Pour lui, cent mille écus ne sont rien ». Rohan en parla au financier. Il tombait bien.

« Prêter 400 000 livres pour payer le collier; mais

le collier est fait de 800 000 livres que j'ai prêtées! »

Encore Sainte-James consentirait-il à cette nouvelle avance, mais, rendu méfiant par l'aventure du fermier général Béranger, il désire qu'une lettre, où la reine demanderait l'argent, demeure entre ses mains. Il n'y faut donc plus songer.

Cependant on arrivait à la fin de juillet. Mme de la Motte devient agitée, nerveuse. Comment reculer le terme du paiement? « Que signifient, lui dira maître Target, ce trouble de votre maison, ces agitations du 27 juillet, où vous sortez précipitamment de chez vous, où vous ne revenez ni dîner, ni souper, ni coucher; où vous vous réfugiez chez des amis et ne voyagez que la nuit? » Ce jour, 27 juillet, elle fait chez le notaire Minguet, en déposant des diamants « d'une immense valeur », un emprunt de trente-cinq mille livres. Le 31, elle fait porter chez le cardinal une lettre signée « Marie-Antoinette », où il est dit que les quatre cent mille livres promises pour le lendemain ne pourront être payées que le 1<sup>er</sup> octobre, mais qu'à cette date il serait fait un paiement de sept cent mille livres en une fois, moitié de la somme totale. Cette fois, l'inquiétude commence à pénétrer dans l'esprit du prélat.

Mais le lendemain une femme de chambre vient l'appeler de la part de la comtesse. Celle-ci, de ses paroles insinuantes, s'efforce de calmer ses esprits. Et la confiance lui revient quand Mme de la Motte lui tend une somme de trente mille livres, intérêt à verser aux joailliers pour les sept cent mille livres dont le paiement était reculé en octobre. Le cardinal, qui croyait toujours Mme de la Motte dans la misère, ne doute pas que cette somme ne lui ait été remise par la reine. Le 30 juillet, il voit les joailliers, qui

accueillent très mal la proposition du délai. Ils protestent avec vivacité et n'acceptent les trente mille livres qu'en acompte sur les quatre cent mille qui leur sont dues immédiatement<sup>1</sup>.

Il est urgent qu'ils soient payés, disent-ils. Sainte-James, leur créancier, devient pressant et les intérêts qu'ils ont à lui verser les accablent. Le cardinal craint un éclat. L'attitude des Böhmer rendait en effet la situation extrêmement critique. L'histoire de Mme de la Motte fait voir en elle une incroyable inconscience, qui fait d'ailleurs sa hardiesse et sa force. Elle ne voit le danger que quand il est immédiat et, alors seulement, cherche à y parer. En hâte elle fait revenir son mari de Bar-sur-Aube, où le comte, dans une insouciance parfaite, menait un train royal; puis, elle combine un coup si hardi, dénotant une vue si claire des caractères et de la situation, qu'une fois de plus on ne peut retenir un cri de surprise devant ce génie d'intrigue. Le 3 août, elle envoie le Père Loth chercher Bassenge et lui dit hardiment : « Vous êtes trompé, l'écrit de garantie que possède le cardinal porte une signature fausse; mais le prince est assez riche, il payera. »

Parmi ces manœuvres longues, compliquées, conduites avec tant de suite et d'une main si sûre, c'est ici le coup de maître. Mis dans ce moment, brutalement, en face de la réalité, épouvanté par la perspective du scandale d'un procès certain, par l'effroyable honte qui allait rejaillir sur lui de la scène du bosquet, à propos de laquelle le procureur du roi lui dirait

1. Ces faits, d'après le mémoire des joailliers, les interrogatoires du cardinal, le plaidoyer de M<sup>e</sup> Target et les notes que celui-ci réunit et qui sont conservées dans son dossier à la *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

qu'il avait été entraîné jusqu'à la lèse-Majesté, le cardinal, qui avait des ressources très grandes, ne devait pas hésiter à payer les joailliers et à étouffer toute l'affaire. Et il n'eût pas hésité, et Mme de la Motte et son mari eussent joui tranquillement du fruit de leur larcin ! Ceci n'est pas une hypothèse ; on a les déclarations du prince de Rohan : « Il entra dans les projets de Mme de Motte, dit-il, de déclarer elle-même que la signature était fausse. Elle se flattait de m'avoir réduit par ses adroites manœuvres à payer le collier sans oser même me plaindre. Et j'aurais certainement pris le parti de m'arranger avec les joailliers, en sacrifiant ma fortune et en employant le secours de mes parents<sup>1</sup>. »

Malheureusement pour Rohan et pour Jeanne de Valois, les bijoutiers, par timidité, n'osent affronter le cardinal. Instruit par son collègue Bassenge, des paroles de Mme de la Motte. Böhmer, en proie aux plus vives alarmes, court le même jour à Versailles, s'efforçant d'obtenir une audience de la reine<sup>2</sup>. Il ne peut voir que la lectrice, Mme Campan, qui lui dit :

« Vous êtes la victime d'une escroquerie, jamais la reine n'a reçu le collier. »

Au moins, à présent, les joailliers iront-ils hardiment faire au cardinal la déclaration que Mme de la Motte leur a conseillée ? Jusqu'au bout leur conduite déjouera ses calculs.

Le même jour, 3 août, Mme de la Motte mandait Rétaux de Villette, le pressait de fuir, lui remettait 4 000 livres pour son voyage. Rétaux fait charger ses

1. Interrogatoire de Rohan publié par M. Campardon, p. 223 ; confrontation à l'inspecteur Quidor, *Arch. nat.*, X<sup>3</sup>, B/1417 ; Mémoire de M<sup>e</sup> Target. *Collection complète*, IV, 177. — Le premier mot du cardinal, entrant à la Bastille, fut : « J'ai été trompé, je payerai le collier. »

2. Déclaration de Böhmer et Bassenge, *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>/4445, B.

malles sur un cabriolet qu'il a loué chez Hinnet, sellier, rue Saint-Martin. Le cheval appartient à La Motte. Il vient souper rue Saint-Gilles, gaiement, jusqu'à minuit, et comme les meubles de la maison sont déjà emballés, à l'exception du lit des époux La Motte, Rétaux va s'installer dans son cabriolet qu'il a fait entrer dans la cour et part à deux heures du matin. Il prend le chemin de l'Italie, en passant par la Suisse.

Enfin, ce même jour, 3 août, Jeanne envoie Rosalie chez le cardinal pour le presser de venir la voir. Le cardinal a fait défendre sa porte, mais la femme de chambre insiste, le suisse la laisse monter. Le cardinal se rend rue Neuve-Saint-Gilles. « J'ai des ennemis, lui dit-elle, je suis accusée d'indiscrétions et de vanteries; d'un moment à l'autre je puis être arrêtée; on m'a fait espérer, si je quitte Paris, que peut-être on cessera de m'apercevoir où je suis cachée. Je devrais être partie. Jusque-là je tremble. En attendant que mes affaires soient terminées ici et que tous mes meubles soient enlevés, accordez-moi, de grâce, un asile dans votre hôtel. » Rohan, confiant jusqu'à la dernière minute, lui dit qu'il est prêt à la recevoir avec son mari.

Dans la journée, elle avait donné un dîner où elle avait reçu le comte de Barras, sa sœur Marie-Anne qu'elle avait décidée à venir à Paris, un neveu, et d'autres personnes. Il ne fallait pas que son trouble intérieur se trahît. Mais entre onze heures et minuit, après qu'elle a fait éteindre toutes les lumières par le portier, elle ouvre la porte doucement, sans bruit, et glisse comme une ombre, suivie de Rosalie.

« Le tremblement, dira M<sup>e</sup> Target, se montre dans tous vos pas. Les ténèbres ne suffisent pas pour vous



rassurer contre les regards; vous craignez jusqu'à la chandelle de votre portier; vous ne sortirez que lorsque tout le monde sera sorti de sa loge et quand la lumière sera éteinte; le capuchon de vos mantelets vous couvrira le visage à l'une et à l'autre; et c'est ainsi que vous parcourez mystérieusement, dans l'ombre, la solitude de cette partie du boulevard qui vous conduit à l'hôtel de M. le Cardinal où vous allez prendre refuge. » Rue Vieille-du-Temple, elle trouva son mari : « Le sieur de Carbonnières nous conduisit dans une chambre qui avait été occupée par le sieur abbé Georgel ».

Par cette dernière manœuvre, Mme de la Motte croyait lier définitivement son sort à celui de Rohan, établir sa bonne foi : « Si elle n'avait pas agi de bonne foi, serait-elle venue ainsi se livrer au prince? »

Le 4 août, lendemain de la double déclaration faite par Mme de la Motte et par Mme Campan, Böhmer est appelé à l'hôtel de Strasbourg. C'est Bassenge qui y va. Il désire s'expliquer avec le cardinal, mais, intimidé, il n'ose encore dire franchement ce qu'il a sur le cœur, répéter ce qui lui a été déclaré la veille, parler d'un faux. Il demande seulement :

« Son Éminence est-elle certaine de l'intermédiaire qui a été placé entre elle et la reine? »

Rohan voit la surexcitation du joaillier et en est effrayé. Il faut le calmer. Il serait capable d'aller jusqu'au roi lui révéler le secret. Rohan lui propose de remettre entre ses mains le titre contenant les conditions du marché, revêtu de la signature « Marie-Antoinette de France ». Ce sera sa garantie. Mais immédiatement Bassenge comprend qu'en cas de duperie cette seule garantie qu'il a n'en est une qu'en demeurant dans les mains du cardinal qui lui sert



de caution. Le cardinal a beau insister, il refuse de prendre possession du billet.

Bassenge reparle de ses inquiétudes, ses créanciers s'impatientent, Sainte-James qui lui a avancé sur le collier 800 000 livres....

L'angoisse serre le prince Louis à la gorge; à tout prix Bassenge doit être rassuré.

« Si je vous disais que j'ai traité directement avec la reine, seriez-vous content? »

— Cela me donnerait la plus grande tranquillité.

— Hé bien, je suis aussi sûr que si j'avais traité directement. »

En effet Rohan n'a-t-il pas vu Marie-Antoinette à Versailles, le soir, dans le bosquet? la reine ne vient-elle pas de lui faire remettre 30 000 livres? n'a-t-il pas reçu de nombreuses lettres d'elle?

Bassenge répond qu'il demeure inquiet.

« Je ferai représenter à la reine combien ces délais sont nuisibles à vos intérêts. »

Bassenge se défie de l'intermédiaire. Sainte-James est de plus en plus pressant.

« Je prends donc l'engagement, dit Rohan, d'obtenir du trésorier de la marine qu'il patiente pour les paiements. »

Ce sont ces mots qui calment le négociant et il prend congé.

A la suite de cette entrevue angoissante le prince Louis dicta à Liégeois, l'un de ses valets de chambre, un billet où se peignent ses tourments et qui a été retrouvé parmi ses papiers. Le voici avec les indications qui permettent d'en comprendre les termes.

Envoyé chercher B[assenge], qui soupçonne que c'est pour lui parler du même objet (*le collier*). Il m'a demandé comment il devait répondre. Je lui ai dit qu'il se garde bien de

faire aucune confiance, qu'il devait dire qu'il avait envoyé l'objet en question à l'étranger et que je lui recommande absolument le secret et de ne faire aucune confiance. Il m'a affirmé et répété à plusieurs reprises que sa vie n'était plus qu'un tourment depuis qu'il avait pris la liberté d'écrire à... (*la reine*) et qu'il lui avait été dit par C. (*Mme Campan*) que le maître (*la reine*) ne savait ce que ces gens-là (*les Böhmer*) voulaient dire. Que la tête lui tournait. Cet ensemble des choses pourrait aussi faire tourner la mienne, si ce n'était sûr que le moyen proposé (*la démarche auprès de Sainte-James*) arrange tout pour le présent et le futur. D'ailleurs la personne que je propose (*Sainte-James*) est instruite de tout parce que débiteur (*les Böhmer*) n'a pu faire autrement. Ainsi cela ne change rien à l'ordre des choses et au contraire fera naître le calme où est actuellement le trouble et le désespoir <sup>1</sup>.

Le cardinal vit effectivement Baudard de Sainte-James. Il le rencontra dans le monde, en une soirée. Tous deux se promenaient sur la terrasse parmi les invités. Le cardinal supplia le financier de ne pas presser les bijoutiers et, pour le rassurer, il lui confia qu'il venait de voir, écrit de la main de la reine, qu'elle avait 700 000 livres pour les Böhmer. Rohan faisait allusion à la prétendue lettre de Marie-Antoinette que Mme de la Motte lui avait montrée en lui apportant les 30 000 livres d'intérêt sur la somme à verser ultérieurement <sup>2</sup>.

Entrée avec son mari dans ce petit appartement de l'hôtel de Rohan dans la nuit du 3 au 4 août, Mme de la Motte en sortit le 5; le 6 elle partait pour Bar-sur-Aube.

Elle prenait le chemin de son pays natal, l'esprit

1. *Bibl. v. de Paris*, doss. Target. C'est cette note, sur laquelle Rohan ne voulut pas s'expliquer au cours du procès, qu'il appelle la « note informe ».

2. Les faits des 3 et 4 août 1785, d'après les interrogatoires, confrontations et récolements du procès, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417, et d'après les notes des dossiers Target et Böhmer, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

rassuré. L'orage en éclatant tomberait sur Rohan, qui n'hésiterait pas à le dissiper en payant les joailliers. D'ailleurs, la négociation n'avait-elle pas été faite directement entre les marchands et le cardinal? Il n'y avait pas raison de s'alarmer.

Quand les commissaires du Parlement objectèrent dans la suite à Rohan, que si la dame de la Motte eût réellement fait imiter la signature de la reine et vendre les diamants à son profit, elle n'eût pas démenagé au vu et su de tout le monde pour aller à Barsur-Aube et se fût plutôt retirée en pays étranger, Rohan répondit très justement : « La conduite de ladite dame de la Motte n'est pas si inconséquente qu'il semblerait au premier abord. Elle croyait m'avoir tellement enveloppé dans ses artifices que je n'oserais rien dire, et de fait, les manœuvres sont tellement multipliées que j'aurais préféré payer, ne rien dire et laisser Mme de la Motte jouir du fruit de ses intrigues. »

« Quelle conduite plus naturelle, plus habile, plus prudente, pouvait donc tenir Jeanne de Valois? observe M<sup>e</sup> Labori. Fuir, c'est s'accuser, donner à Rohan peut-être le moyen de se dégager. Rester, c'est condamner Rohan à arrêter l'affaire à tout prix, à payer Böhmer, à se charger de tout. Que peut-elle craindre en effet? Rohan n'est-il pas un peu son complice, par son audace à s'élever jusqu'à la reine, par cette crédulité naïve de cette entrevue simulée, par cette correspondance inventée à plaisir? Encore dupe, Rohan ne peut vouloir perdre la reine; désabusé il ne peut affronter une accusation de lèse-majesté, affronter l'échafaud<sup>1</sup>. »

1. Fernand Labori, Conférence des avocats, 26 nov. 1888. — Alph. Karr (*le Figaro*, 11 janv. 1890) développe des considérations identiques.

De fait Rohan hésitait. Son esprit était ballotté entre des incertitudes cruelles. La question qui lui avait été posée par le joaillier, le hantait. Il s'était efforcé de rassurer Böhmer; mais lui-même n'était guère rassuré. Et voici que l'escroquerie va lui apparaître dans son plein jour quand, comparant pour la première fois l'engagement signé « Marie-Antoinette de France » qu'il a entre les mains, avec des billets de la reine qui lui sont confiés par quelques-uns de ses parents, il ne trouve entre les écritures aucune ressemblance.

Cagliostro, son conseiller habituel, est appelé auprès de lui. L'alchimiste, pour une fois, laisse de côté les lumières du grand Cofte, de l'archange Michaël et du bœuf Apis. Très perspicace, il démêle l'intrigue. « Jamais, dit Cagliostro à Rohan, la reine n'a signé *Marie-Antoinette de France*. Sûrement vous êtes trompé. Vous êtes victime d'une friponnerie et n'avez qu'un parti à prendre : aller vous jeter sans retard aux pieds du roi et lui conter ce qui s'est passé. »

Cagliostro devinait-il l'avenir? Dans le présent il parlait d'or. Nous venons d'indiquer le moment critique dans la vie de Marie-Antoinette, celui où l'arrivée du Contrôleur général l'empêcha de questionner Böhmer sur le billet qu'il lui remettait : nous voici au moment critique dans la vie du cardinal. Eût-il suivi le conseil de l'alchimiste, l'effroyable scandale était évité. Il était dans une perplexité douloureuse. Et c'est encore sa bonté qui l'arrêtait. Il hésitait à jeter dans les fers cette jeune femme, une Valois. Elle avait été poussée à bout par la misère.

« Eh bien, si je le fais, répond-il à Cagliostro, cette femme est perdue.

— Si vous ne voulez pas le faire, un de vos amis le fera pour vous.

— Non, non, laissez-moi réfléchir. »

« J'étais dans la perplexité sur le parti qu'il me convenait de prendre, incertain s'il fallait tout ébruiter en dénonçant la dame La Motte, s'il ne serait pas plus sage de payer le collier et d'assoupir cette affaire<sup>1</sup>. »

En ce moment, l'âme du cardinal fait pitié. Enfant gâté de la fortune, élevé dans la richesse, les honneurs, tous les obstacles tombant d'eux-mêmes devant ses pas, il était devenu l'homme d'esprit, de manières délicates et agréables qui charmaient ses amis : mais l'agrément même de la vie avait émoussé en lui le caractère. Devant une décision à prendre, il recule. Et cependant quel gouffre s'ouvre devant lui. Un fait montre les craintes qui l'envahissaient. En prévision d'événements redoutés, peut-être même de la privation de la liberté, le cardinal de Rohan donna le 27 juillet 1785, à l'abbé Georgel, son vicaire général à la grande aumônerie, pouvoir de disposer de tous les bénéfices dépendants de l'évêché de Strasbourg, de l'abbaye de Saint-Vaast, de celle de la Chaise-Dieu, du prieuré de Soucillage et d'accorder toutes lettres de nomination.

\*  
\* \*

A Bar-sur-Aube Jeanne donnait des fêtes éblouissantes. C'était un luxe fou. Avec son mari elle va aux réceptions organisées par les seigneurs de la contrée. A Châteauvillain, le duc de Penthièvre l'accueille avec les plus grands égards. « Le prince,

1. Notes de Rohan pour son avocat M<sup>e</sup> Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve et interr. de Cagliostro.

dit Beugnot, la reconduisit jusqu'à la porte du deuxième salon donnant sur le grand escalier, honneur qu'il ne fait point aux duchesses et qu'il réserve pour les princesses du sang », tant il a de respect pour la petite-fille des rois. Le comte Beugnot voit les époux La Motte presque journellement.

Le 17 août, Beugnot avait accompagné Mme de la Motte à l'abbaye de Clairvaux pour les solennités en l'honneur de saint Bernard. L'abbé, dom Rocourt, prodiguait lui aussi à la comtesse les plus rares distinctions. Il croyait, dit Beugnot, à ses relations avec le cardinal et la traitait comme une princesse de l'Église. Jeanne était dans une toilette brillante et toute couverte de diamants<sup>1</sup>. On se promena toute la soirée dans les beaux jardins de l'abbaye. Le ciel était rempli de lumière. Le soleil avait disparu derrière les hauteurs boisées qui enserrant Clairvaux. Les arbres que porte la colline se découpaient en dentelles noires sur un fond pourpre et or, avec des coulées de cuivre vert, flamboyant; mais la vallée était dans l'ombre. Seules les cimes des peupliers et des sapins émergeaient, d'un jaune orange, comme trempées dans du safran. Peu à peu la lumière s'est apaisée, le ciel est devenu violet. Dans la vallée se tasse une brume blanche, d'instant en instant plus opaque, où se mêlent des tons gris de plus en plus sombres. De gros nuages envahissent le couchant. Le crépuscule se perd dans la nuit.

Neuf heures sonnent. C'est le moment du souper. L'abbé Maury, qui devait arriver le soir même pour prêcher le panégyrique du saint, était en retard. On se décide enfin à neuf heures et demie à se mettre à

1. Notes de Target, *Bibl. v. de Paris*, réserve.



table sans lui. Le grand réfectoire, percé de deux étages de fenêtres, est en fête. Les murailles d'un blanc cru renvoient la lumière des bougies, et les camaïeux bistres, dans les voussures, entre les pilastres élevés — des sujets religieux auxquels le style du temps donne un air de mythologies à la Van Loo — brillent d'un joyeux éclat.

Le roulement d'une voiture. L'abbé Maury paraît, essoufflé, agité.

Des nouvelles?

« Comment des nouvelles? Mais où vivez-vous donc? le prince cardinal de Rohan, grand aumônier de France, arrêté mardi dernier, jour de l'Assomption, en habits pontificaux, au moment où il sortait du cabinet du roi. On parle d'un collier de diamants acheté au nom de la reine... »

Jeanne était assise entre les robes noires de deux moines et sur son sein les diamants resplendissaient.

« Dès que la nouvelle avait frappé mes oreilles, dit Beugnot, j'avais jeté les yeux sur Mme de la Motte, qui avait laissé tomber sa serviette et dont la figure, pâle et immobile, restait perpendiculaire à son assiette. Le premier moment passé, elle fait effort et s'élançe hors de la salle à manger. L'un des dignitaires de la maison la suit, et, quelques instants après, je quitte la table et vais la retrouver. Déjà elle avait fait mettre ses chevaux; nous partons. »

Jeanne de Valois prononce des paroles incohérentes. Brusquement sa pensée s'arrête sur le nom de Cagliostro :

« Je vous dis que c'est du Cagliostro tout pur.

— Mais vous avez reçu ce charlatan, et ne vous êtes-vous pas compromise avec lui?

— En rien, et je suis tout à fait tranquille, j'ai eu grand tort de quitter le souper. »

Beugnot n'a pas une égale confiance. Il conseille de fuir en Angleterre.

« Monsieur, vous m'ennuyez à la fin ! Je vous ai laissé aller jusqu'au bout parce que je pensais à autre chose. Faut-il vous répéter dix fois de suite que je ne suis pour rien dans cette affaire ? Je suis très fâchée de m'être levée de table. »

Le temps s'était gâté. De lourds nuages roulaient au ciel. C'était l'orage. Dans la nuit noire la pluie tombait à verse. La voiture était fouettée par les branches mouillées des arbres, des hêtres et des frênes qui forment les bois de Clairvaux : un clapotement monotone qui énervait. Les roues s'embourbaient dans les ornières. Le tonnerre éclatait. Par moments les chevaux s'ébrouaient, refusant d'avancer. Enfin on sort du bois. Des deux côtés du chemin les champs s'étendent mornes et déserts. Les lanternes sont éteintes. On ne voit plus devant soi. La comtesse a peur que les chevaux ne traversent pas droit les ponts de l'Aube et la jettent dans la rivière. On passe aux Crottières. Enfin on arrive rue Saint-Michel, à la maison de la comtesse. Beugnot lui conseille de brûler tous les papiers qui concernent ses rapports avec le cardinal. « Nous ouvrons, écrit-il, un grand coffre en bois de sandal rempli de papiers de toutes couleurs. J'étais pressé d'en finir. » Pourquoi ne pas jeter le tout au feu, ensemble en bloc ? Mais Jeanne tient à ce que le jeune avocat lise certains documents. C'était la prétendue correspondance amoureuse de Rohan avec Jeanne de Valois. Il était nécessaire que Beugnot en prit connaissance afin d'en pouvoir témoigner à l'occasion, mais nécessaire

aussi que les lettres fussent anéanties après cette lecture, afin que l'authenticité n'en pût être contrôlée.

L'aube blanchissait quand Beugnot prit congé. Tous les papiers étaient détruits.

## XXV

### DE LA FANGE SUR LA CROSSE ET SUR LE SCEPTRE

Tandis que le cardinal était dans ces perplexités, la reine, mise au courant de la conversation que Mme Campan avait eue, le vendredi 5, avec son joaillier, manda celui-ci à Versailles, le lundi 8 août. Elle le mande en toute hâte. Le billet, rédigé par Loir, son valet de chambre, témoigne de son impatience<sup>1</sup>. Böhmer s'y rend le 9 août. Interrogé, il dit comment il a vendu le collier. Marie-Antoinette, étonnée, effrayée, ordonne au bijoutier de lui rédiger un mémoire, qui lui est remis le 12<sup>2</sup>. La négociation du

1. « Monsieur, Madame de Mezri (il s'agit de Mme de Misery, première femme de chambre de la reine) m'a chargé de vous écrire de la par de La Reine de vous trouver demain matin, 9 du présent, à Trianon. Sa Majesté veue vous faire voir une boucle de ceinture dont les diamant ne tiennent pas bien, leur (l'heure) la plus comode seret entre neuf ou dix heures du matin. J'ai l'honneur de vous, Monsieur, votre humble serviteur. Signé : Loir. *En postscriptum* : Si monsieur Bohemer netés pas à Paris, je pry monsieur Bazange denvoyer un expres à Boisi (Boissy-Saint-Léger). De Versailles, ce 8 aoust 1785. *Au verso* : Service de la Reine très pressé. Monsieur, monsieur Bohemer, jouaillier du Roi et de la Couronne, rue Vendomme au Marais, à Paris. *En apostille* : Au porteur dix-huit sol si la présente est remis avant trois heures de l'après midi, ce 8 aoust. » Doss. Böhmer, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Il y a deux mémoires de Böhmer et Bassenge exposant l'affaire du Collier, celui qui fut remis le 12 août 1785 à la reine (publié en 1786,

Collier, l'initiative de Mme de la Motte, les démarches du cardinal et la remise du bijou entre ses mains y sont racontées en détail.

Marie-Antoinette en parle aussitôt au roi, émue, irritée. Elle se sent outragée par l'abus fait de son nom. L'antipathie que sa mère lui a communiquée et a entretenue si soigneusement en elle, reparait dans toute sa force. « L'affaire, écrit-elle à son frère Joseph II, a été concertée entre le roi et moi, les ministres n'en ont rien su. » Ce fut le malheur. Dans le ministère, était alors un homme de premier ordre, doué d'une connaissance profonde des hommes et d'une précieuse expérience, le comte de Vergennes. Il eût empêché la faute irréparable qui va être commise.

Le 10 août, Baudard de Sainte-James dînait chez le cardinal. Celui-ci, au cours de la conversation, se plaignit encore de Böhmer, de ce qu'il avait négligé de parler à la reine du collier, ayant eu occasion de la voir.

« Je ferai dire à Bassenge, ajouta-t-il, d'aller à Versailles vendredi prochain, pour parler avec Sa Majesté<sup>1</sup>. »

Le 15 août, jour de l'Assomption, était jour de grande fête à la Cour depuis le vœu de Louis XIII plaçant sa couronne et le royaume sous la protection de la Vierge. C'était aussi la fête de la reine. Toute la cour, et la noblesse qui gravitait autour de la cour, se trouvaient à Versailles, et le peuple arrivait en foule de Paris. Dans la matinée, le roi, la reine, Breteuil, le garde des sceaux Miromesnil se sont réunis

s. 1., in-8 de 24 p.) et un autre qui fut remis le 23 août aux ministres. Arch. nat., F<sup>7</sup>, 4445/B.

1. Bibl. nat., ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 328 v<sup>o</sup>.

à dix heures dans le cabinet du roi<sup>1</sup>. Vergennes n'y est pas; la question qui va être agitée n'est pas de son département. Breteuil donne lecture à haute voix du mémoire des joailliers. Les opinions sont exprimées. Miromesnil recommande la prudence, la modération : « Il faut, dit-il, s'informer encore, Rohan n'est-il pas d'un rang et d'une famille à être entendu avant que d'être arrêté? » Avec violence, Breteuil exprime une opinion opposée. Nous avons dit la haine personnelle qui s'était élevée entre Rohan et lui.

Breteuil était un homme très bon et fut un ministre distingué auquel l'histoire finira par rendre justice. Avec ses grandes qualités de cœur et d'esprit, il avait malheureusement une nature ardente et brusque. Il crut véritablement que le cardinal, abîmé de dettes, avait imaginé une pareille négociation pour se libérer de ses créanciers. Il exprima l'avis de l'arrêter sur-le-champ. Marie-Antoinette, non moins passionnée, ne comprenait pas qu'on hésitât : « Le cardinal a pris mon nom comme un vil et maladroit faux monnayeur. » Louis XVI inclinait vers l'avis de Miromesnil. Il demanda à Breteuil d'aller chercher Rohan. Celui-ci s'était rendu à Versailles pour célébrer, dans la chapelle du palais, l'office de l'Assomption. Il se trouvait avec les « grandes entrées » dans le cabinet du roi<sup>2</sup>. C'étaient les dignitaires de la Cour, les noms les plus illustres de la noblesse. A onze heures, il entre dans le Cabinet intérieur, vêtu en soutane de moire écarlate et en rochet d'Angleterre.

« Mon cousin, dit le roi, qu'est-ce que cette acqui-

1. Aujourd'hui, au château de Versailles, salle 130.

2. Aujourd'hui salle 125. Ne pas confondre le Cabinet, appelé aussi cabinet du Conseil, avec le Cabinet intérieur.



sition d'un collier de diamants que vous auriez faite au nom de la reine? »

Rohan est devenu blême.

« Sire, je le vois, j'ai été trompé, mais je n'ai pas trompé.

— S'il en est ainsi, mon cousin, vous ne devez avoir aucune inquiétude. Mais expliquez-vous.... »

La reine était devant lui, la tête haute et fière. Elle le perçait de son regard qu'elle savait rendre si dur et altier; elle l'écrasait de sa colère, de son mépris. Quelle chute brusque, atroce, où d'un coup était brisée la belle et longue espérance qui s'était peu à peu élevée en Rohan depuis la scène du soir au fond du parc. Rohan étouffe, le sang enfle ses tempes, ses jambes fléchissent. Le roi voit son émotion et lui dit d'une voix plus douce : « Écrivez ce dont vous avez à me rendre compte ». Et le roi passe dans sa bibliothèque <sup>1</sup>, avec la reine, avec Breteuil et Miromesnil. Rohan est seul, assis devant une grande feuille blanche, les yeux hagards, la cervelle vide. Il regarde la feuille blanche fixement. Sa main tremble. Il écrit quinze lignes commençant par ces mots : « Une femme que j'ai cru... », finissant par ces mots : « madame Lamotte de Valois ».

Nous lisons dans le rapport officiel au lieutenant de police de Crosne : « Le roi a laissé le cardinal seul dans le cabinet afin qu'il pût écrire tranquillement. Quelque temps après le cardinal a apporté au roi sa déclaration qu'une femme nommée de Valois lui avait persuadé que c'était pour la reine qu'il fallait faire l'acquisition du collier et que cette femme l'avait trompé. »

1. Aujourd'hui salle 133.

« Où est cette femme? dit le roi.

— Sire, je ne sais pas.

— Avez-vous le collier?

— Il est entre les mains de cette femme. »

« Le roi lui a dit de retourner dans le cabinet et d'y attendre. Quelques instants après, le roi et la reine ont été dans le cabinet où le cardinal attendait. Ils ont ordonné au garde des sceaux et à M. de Breteuil de les suivre. Alors le roi a ordonné au baron de Breteuil de faire lecture du mémoire des deux marchands. »

« Où sont ces prétendus billets d'autorisation, écrits et signés par la reine, dont il est question dans le Mémoire? dit le roi.

— Sire, je les ai, ils sont faux.

— Je crois bien qu'ils sont faux!

— Je les apporterai à Votre Majesté.

— Et cette lettre écrite par vous aux marchands joailliers, qui est également dans le Mémoire?

— Sire, je ne me rappelais pas l'avoir écrite, mais il faut bien que je l'aie écrite puisqu'ils en donnent copie. Je payerai le collier. »

Un moment de silence, et le roi reprend :

« Monsieur, je ne puis me dispenser, dans une pareille circonstance, de faire mettre les scellés chez vous et de m'assurer de votre personne. Le nom de la reine m'est précieux. Il est compromis, je ne dois rien négliger. »

Rohan supplie de lui éviter l'éclat, surtout au moment où il va entrer dans la chapelle pour officier devant toute la Cour et la foule de peuple venue de Paris. Il invoque les bontés du roi pour Mme de Marsan qui a eu soin de son enfance, pour le prince de Soubise, pour le nom de Rohan.

Le roi, peut-être, allait céder ; mais la reine, qui s'était contenue avec peine, intervient :

« Comment est-il possible, monsieur le cardinal, que, ne vous ayant pas parlé depuis huit ans, vous ayez pu croire que je voudrais me servir de votre entremise pour conclure le marché du collier? »

Marie-Antoinette parle d'une voix haute et nerveuse. Elle pleure. Ce sont trop de rancunes, avec celles de Marie-Thérèse, qu'elle ressent en ce moment. Son émotion gagne le roi. Breteuil l'emporte sur Miro-mesnil.

« Monsieur, je tâcherai de consoler vos parents autant que je le pourrai. Je désire que vous puissiez vous justifier. Je fais ce que je dois comme roi et comme mari. »

Cependant la foule brillante qui emplissait les appartements du roi, l'Œil-de-Bœuf, la Chambre, le cabinet du Conseil, le cabinet de la Pendule, était devenue nerveuse. L'heure de la messe était écoulée depuis longtemps. Tout était devenu sombre. On pressentait un orage. Que se passait-il derrière la lourde porte de glace, dans le Cabinet intérieur? Et les rumeurs de circuler, des bruits vagues, des propos.

Un remous. La porte de glace s'est ouverte. Rohan paraît, droit, pâle. Breteuil est derrière lui. Celui-ci ne se tient pas de joie. Son visage en est empourpré. D'une voix éclatante il crie au duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps :

« Arrêtez monsieur le cardinal! »

Quel hourvari! Les courtisans se bousculent. Ceux du second rang se haussent pour mieux voir. Il en est sur les banquettes. Et ils sont tous là, les « entrées de la Chambre », les « entrées du Cabinet ». Sous les

yeux qui le dévisagent, le front moite, le regard fixe, talonné par Breteuil qui se rengorge, le prince Louis traverse l'enfilade des salles, le cabinet de la Pendule, le cabinet du Conseil, la Chambre, l'OEil-de-Bœuf : le long calvaire ! Il est enfin appréhendé au moment où, sortant des « appartements », il passe de l'OEil-de-Bœuf dans la grande galerie. Une lumière éblouissante. Le soleil tombe à plein par les larges fenêtres, reflété par les glaces. Et ici c'est la foule, le peuple même qui s'entasse. Dans sa parure pontificale, s'appêtant au sacrifice divin, le prince cardinal, grand aumônier de la France, est arrêté comme un voleur<sup>1</sup>.

Au premier moment la confusion avait été si grande que Villeroi avait dû attendre avant de mettre l'ordre reçu à exécution. Il avait confié le cardinal à M. de Jouffroy, lieutenant des gardes du corps. Et, dans l'émotion générale, le seul qui ait du calme, c'est Rohan, redevenu maître de lui. Il demande d'une voix tranquille à M. de Jouffroy un crayon, et écrit, sans autre façon, quelques mots sur un billet qu'il a appuyé au fond de son bonnet carré rouge : c'est l'ordre à son fidèle abbé Georgel de brûler immédiatement tous les papiers qui sont dans « le portefeuille rouge » : les lettres si chères jusqu'à ce jour — ce

1. Cette scène a été reconstituée d'après le rapport officiel adressé à Thiroux de Crosne, lieutenant général de police (publ. par Peuchet, *Mémoires tirés des Archives de la police*, III, 158-61), complété par le récit que Marie-Antoinette en a envoyé à son frère Joseph II (lettre du 22 août 1785, publiée par MM. de Beaucourt et de la Rocheterie, II, 74-76) ; par le récit que Rohan en fit dans la suite lui-même ; par la relation de Besenval (*Mémoires*, éd. Barrière, II, 164-65) qui en tenait les circonstances de la bouche même de la reine ; et par les lettres que Rivière, agent diplomatique de Saxe, adressait au prince Xavier de Saxe, à Pont-sur-Seine (*Archives de l'Aube*), publ. par Ars. Thévenot, *Correspondance du prince Fr.-X. de Saxe*, p. 232-34. — Voir, pour l'identification des salles où la scène se déroula, Pierre de Nolhac, *le Château de Versailles sous Louis XV*, p. 71-75.

qu'il avait pu conserver des petits billets à vignettes bleues. Quand il arriva à l'hôtel de Strasbourg, sous escorte, l'ordre était exécuté. Le lendemain Rohan partit pour la Bastille, rassuré de ce côté.

Mme Campan nous fait connaître l'état d'esprit de la reine : « Je la vis après la sortie du baron de Breteuil. Elle me fit frémir par son agitation.

« Il faut, disait-elle, que les vices hideux soient  
« démasqués. Quand la pourpre romaine et le titre de  
« prince ne cachent qu'un besogneux, un escroc, il  
« il faut que la France entière et que l'Europe le  
« sachent! »

Marie-Antoinette comptait sans les partis qui allaient se mettre avec Rohan. Tout d'abord sa famille immédiate, les Rohan, les Soubise, les Marsan, les Brienne, le prince de Condé qui a épousé une Rohan et sa maison puissante; et autour d'eux tous les mécontents de la Cour; tout le clergé, dont Rohan est le chef, depuis le plus humble séminariste jusqu'au prince-archevêque de Cambrai qui est, lui aussi, un Rohan; le Parlement rival du trône; la Sorbonne où Rohan est proviseur et où il est aimé; les ennemis de Breteuil, et ils sont nombreux puisque Breteuil est un homme de valeur; les ennemis de la reine, et ils sont nombreux puisqu'elle est charmante et bonne; Calonne et ses créatures, Lenoir et ses partisans; le Garde des Sceaux lui-même, ami du cardinal; enfin les gazetiers, les libellistes, les nouvelles, les esprits forts d'estaminet, les discoureurs de promenades publiques, les orateurs du Palais-Royal, qui voient dès alors, dans ce conflit entre la reine et le premier dignitaire de l'Église de France, une lutte où le trône et l'autel, précipités l'un contre l'autre, vont, l'un l'autre, se fracasser.

Rivarol écrit : « M. de Breteuil a pris le cardinal des mains de Mme de la Motte et l'a écrasé sur le front de la reine qui en est restée marquée. » Cette image, qui compare Rohan dans sa robe rouge aux coquelicots que les enfants s'écrasent sur les tempes, est hardie, assurément ; mais elle dit bien ce qu'elle veut dire.

Au Parlement, l'un des conseillers les plus écoutés, Fréteau de Saint-Just, s'écria, se frottant les mains, quand il apprit le scandale : « Grande et heureuse affaire ! Un cardinal escroc, la reine impliquée dans une affaire de faux !... Que de fange sur la crosse et sur le sceptre ! quel triomphe pour les idées de liberté ! Quelle importance pour le Parlement ! »


Le 14 juin 1794, à Paris, ledit conseiller Fréteau de Saint-Just fut décapité. Les tricoteuses débraillées, les patriotes aux figures lie de vin se pressaient autour de la guillotine. Fréteau pensa-t-il dans ce moment à reprendre sa harangue : « Grande et heureuse affaire !... de la fange sur la crosse et sur le sceptre... triomphe de la liberté !... » Un bruit sec : la tête roule, sanglante, les yeux ouverts.



P. 34  
16

Mons. De Launay Je vous fais cette lettre  
pour vous dire de recevoir dans mon Château de la Bastille  
mon Cousin le Cardinal de  
Rohan — et de l'y recevoir jusqu'à nouvel  
ordre de ma part. Jus ce je prie Dieu qu'il vous aie,  
Mons. De Launay et sa Sainte garde  
Ecrit à Versailles le 16. Aout 1785.

Louis

Le Baron de Breteuil  


LETTRE DE CACHET, CONTRESIGNÉE PAR LE BARON DE BRETEUIL

Ordonnant l'embastillement du CARDINAL DE ROHAN  
D'après l'original conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal,  
Archives de la Bastille 12.57.8.56

## XXVI

### LA BASTILLE

Le jour même de l'arrestation du cardinal, une lettre de cachet, contresignée Breteuil, ordonnait l'incarcération de Mme de la Motte à la Bastille<sup>1</sup>. Le 18 août, à quatre heures du matin, sous la direction de l'inspecteur Surbois, quelques hoquetons soutenus par la maréchaussée du pays se présentaient au domicile de la comtesse, rue Saint-Michel, à Bar-sur-Aube. Les hoquetons mirent plus de hâte que de soin à exécuter leur mission. Ils n'avaient pas ordre, il est vrai, d'arrêter le comte de la Motte, mais ils le laissèrent tranquillement détacher les boucles d'oreilles, ôter les bagues ornées de brillants qui étaient aux doigts de sa femme, et faire ainsi disparaître le corps même du délit qu'elle portait sur elle. Aussitôt après le départ des hoquetons et de sa femme, La Motte alla rendre compte de l'événement à Albert Beugnot « d'un ton, dit celui-ci, suffisant et tranquille ».

Dans ses Mémoires, Beugnot passe sous silence une réunion des parents et amis de Jeanne de Valois,

1. Orig. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. Bastille 12457, f° 39.

où La Motte était venu le convier et où le jeune avocat s'empressa de se rendre. Le soir même, vers les huit à neuf heures, le comte de la Motte, sa sœur Mme de la Tour et le mari de cette dernière, le prévôt Clause de Surmont et sa femme, oncle et tante de Jeanne de Valois, le lieutenant en l'élection de Bar-sur-Aube, Filleux, et Beugnot en personne, s'assemblèrent dans la maison de la rue Saint-Michel. Que ferait-on en faveur de Mme de la Motte et par quels moyens parviendrait-on à sauver les biens qui étaient alors dans ses mains? Sur le premier point il fut décidé que le comte de la Motte et sa sœur, Mme de la Tour, partiraient pour Paris où ils agiraient au mieux. En ce qui concernait les biens on arrêta les mesures suivantes :

Un acte fut passé sous seing privé, et daté du 4 juillet précédent, par lequel la maison de la rue Saint-Michel appartenant au comte de la Motte était vendue à M. de la Tour. Le prix, fixé à 12 000 livres, était déclaré payé. Le comte et la comtesse se réservaient la jouissance de l'immeuble et le droit d'y apporter toutes les transformations qu'ils jugeraient utiles.

Restaient les objets mobiliers, dont il y avait de deux sortes :

1° Les meubles meublants, les voitures et les chevaux. Ils étaient frais, du dernier goût, connus de toute la ville. On ne pouvait espérer les soustraire aux revendications de la justice. On se résigna à en faire l'abandon<sup>1</sup>.

1. Ils furent revendiqués et saisis, en vertu d'une ordonnance du lieutenant civil du Châtelet, par Mme veuve de Courdoumer, propriétaire à Paris de la maison que les La Motte avaient louée rue Saint-Gilles. Le bail était de neuf ans, dont il n'y avait que trois d'expirés.

2° Les diamants, parmi lesquels l'écrin d'une valeur de 100 000 livres qui avait servi de gage chez le notaire Minguet et que La Motte avait fait retirer par Villette; auxquels s'ajoutaient huit livres pesant de perles. On en fit deux parts, dont La Motte emporte l'une avec lui et dont l'autre fut confiée à Mme Clause de Surmont qui s'engageait à la placer en lieu caché et sûr. Les scellés apposés chez La Motte furent rompus. L'argenterie fut confiée à Filleux, qui l'enfouit sous un hangar, près de sa maison, au fond d'un trou enfoncé dans le sol à un mètre et demi. Pour plus de précaution il fit entasser sur l'emplacement du fumier qu'il recouvrit encore de pisseaux. L'argenterie avait été enfermée dans deux grosses caisses et dans six à sept boîtes de moindre dimension <sup>1</sup>.

Et l'on comprend à présent l'inquiétude qui ne tarda pas à saisir Beugnot, étant donnée la part qu'il avait prise à ces conciliabules et à ces recels. Ses relations avec Mme de la Motte étaient connues. On répétait communément à Bar-sur-Aube que la comtesse lui avait donné un diamant de 3 000 livres. « On me conjurait, dit-il, de m'éloigner bien vite. » Mais il se détermina à rester, « quelque chose qu'il pût lui en coûter ». Il vint même hardiment à Paris, ayant été chargé d'un procès que la ville avait au Conseil. « Je préparais, dit Beugnot dans ses Mémoires, mon nécessaire de Bastille. Je le composai de petites éditions de nos meilleurs auteurs, que l'on appelait alors des *Cazins*, du nom du libraire qui les publiait.

1. *Rapport de l'inspecteur Surbois* (16 juin 1785). *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>os</sup> 181-86; lettre du subdélégué de Bar-sur-Aube à l'intendant de Champagne (3 juin 1786). *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 223-224; lettre signée Guichard, au Procureur général, en date du 18 août 1786. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2089, f<sup>o</sup> 225.



J'y ajoutai un étui de mathématiques, un atlas, une suffisante provision de papier, de plumes, d'encre et du linge de corps. Je distribuai le tout dans une malle que je rangeai au pied de mon lit, comme un ami placé en sentinelle pour me suivre à quelque heure qu'il me fallût déloger. »

Le comte de la Motte montra moins de fermeté. On vient de voir qu'il devait se rendre à Paris avec sa sœur pour y veiller à la défense de Jeanne de Valois : aussi le vit-on quitter Bar-sur-Aube en compagnie de Mme de la Tour : mais arrivé à Meaux, il prit la route de Boulogne-sur-Mer où il demeura trois jours au *Lion d'argent* et d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, les poches garnies de billets de la caisse d'es-compte et de diamants<sup>1</sup>.

Quand les hoquetons reparurent à Bar-sur-Aube, ils trouvèrent maison vide. Dès le 23 août, La Motte eut même l'audace de se présenter à Londres, chez le bijoutier Gray, pour lui vendre les diamants qu'il avait encore provenant du collier et ceux qu'il lui avait laissés entre les mains lors de son premier voyage<sup>2</sup>.

Le cardinal coucha chez lui, rue Vieille-du-Temple, la nuit du 13 au 16 août. L'après-midi du mardi 16, on le vit aux fenêtres de son salon, qui dominaient les grands jardins par lesquels la maison de Strasbourg communiquait avec l'hôtel Soubise, jouant avec son singe. Le soir, le marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, alla le prendre pour le constituer prisonnier. C'est à onze heures et demie, dans la nuit,

1. Rapport de l'inspecteur Surbois, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>os</sup> 181-186; extrait du *Morning Chronicle*, *ibid.* 1400, f<sup>o</sup> 311 v<sup>o</sup>. Dossier Target à la *Bibl. de la v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Déposition du joaillier Gray, p. 24; déposition de Victor Laisus, domestique du comte de la Motte. *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417; et M<sup>e</sup> Target, dans la *Collection complète*, IV, 140-41.

que la voiture où Rohan avait pris place avec Launey et le comte d'Agoult, commandant les gardes du corps, franchit les ponts-levis de la forteresse royale<sup>1</sup>. Il ne fut pas logé dans les tours, c'est-à-dire dans les locaux réservés aux détenus ordinaires. Deux appartements étaient aménagés pour recevoir les prisonniers de distinction, dans les bâtiments qu'occupaient les officiers de l'état-major. Le plus vaste d'entre eux fut mis à la disposition de Rohan. Trois de ses domestiques, Brandner, Schreiber et Liégeois, furent autorisés à le servir. Une somme de cent vingt francs par jour — ce qui paraît presque invraisemblable étant donnée la valeur de l'argent à cette époque — fut affectée à son entretien<sup>2</sup>. Sa table était servie princièrement. Il voyait toutes les personnes qu'il désirait, sa famille, ses secrétaires, ses conseils.... Il lui arriva de donner dans sa prison un festin de vingt couverts où l'on ouvrit des huîtres et fit mousser le champagne. Hardy note que, à cause de cette affluence de visiteurs, le grand pont-levis de la Bastille était abaissé pendant toute la journée et les deux vantaux de la porte principale toujours ouverts « ce qu'on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu<sup>3</sup> ». De sa

1. Journal du major de Losme, collection Alf. Bégis, dont une analyse et quelques fragments ont paru dans la *Nouvelle Revue*, 1<sup>er</sup> déc. 1880, p. 522-47, et *Bibl. de l' Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f<sup>o</sup> 65, v<sup>o</sup>.

2. Lettre de La Chapelle, premier commis du département de la Maison du roi, au gouverneur de la Bastille : « Versailles, le 28 oct. 1785. Vous puvés, Monsieur, employer sur les états du quartier le traitement de M. le cardinal de Rohan à raison de 120 lb. par jour. » *Bibl. de l' Arsenal*, ms. Bastille 12457, f<sup>o</sup> 63.

3. Voici la liste des visites que le cardinal reçut à la Bastille dans la seule journée du 29 août 1785 : « Prince de Condé, duc de Bourbon, comtesse de Brionne, princesse de Carignan et comtesse Charlotte, ses filles, prince et princesse de Vaudemond, prince Ferdinand de Rohan, prince et princesse de Montbazou, duc et duchesse de Montbazou, prince Camille de Montbazou, prince Charles de Rohan, comtesse de Marsan, maréchal de Soubise, duchesse de la Vauguyon, prince de Lambesc, vicomte de Pont



prison, Rohan continua de veiller aux affaires de son diocèse<sup>1</sup>, à celles de la grande aumônerie et des Quinze-Vingts. Il tenait salon à peu près comme à l'hôtel de Strasbourg. Il se promenait les après-dîners sur la plate-forme des tours. Il était alors en redingote brune, en chapeau rond et rabattu. Les badauds s'attroupaient pour le voir. Il y eut des manifestations et l'on dut interdire au prisonnier la promenade des tours. Pour prendre l'air le cardinal avait il est vrai encore les jardins du gouverneur, en triangle, dans l'ancien bastion de la forteresse. Tel était, comme on sait, le régime auquel étaient soumis à la Bastille les prisonniers du roi, c'est-à-dire ceux qui y étaient renfermés par lettres de cachet. Mais quand, à partir du 15 décembre, le cardinal eut été régulièrement décrété de prise de corps par le Parlement assemblé, et que, cessant d'être le prisonnier du roi, il devint celui de la magistrature, il fut soumis au régime ordinaire des détenus. Et, dans la solitude, son humeur devint plus sombre et sa santé s'altéra.

Louis XVI avait désigné, dès le premier moment, pour interroger Rohan à la Bastille, Breteuil et Thi-

et comte de la Tour, son écuyer; Carbonnières; Dubois; les abbés Georgel, Odoran, de Villefond, Sinatery et Bidot; Louvet et Calès, « chargés de dépenses; » Racle, « chargé des affaires Guéméné; » Ravenot; Roth, valet de chambre; Traverse, chirurgien, et les avocats Target, Colet, Tronchet et de Bonnières. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. Bastille 12457, f° 59.

1. Le pape Pie VI, en consistoire particulier, suspendit le cardinal de Rohan, jusqu'à l'issue de l'affaire, de ses fonctions épiscopales en sa qualité d'évêque de l'église germanique et de sa voix dans le Saint-Collegé. Le diocèse de Strasbourg fut administré en l'absence de Rohan par l'abbé d'Eymar, que le cardinal avait nommé son grand vicaire et par l'abbé Lautz; le temporel fut mis par le cardinal entre les mains du s. de Heill, procureur fiscal général établi à Saverne. Sur les conflits entre ces officiers et le grand chapitre, l'intervention du Pape, de l'Empereur et de la Diète de l'Empire, voir une lettre de Strasbourg, datée du 4 mars 1786, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f°s 48-49.

roux de Crosne. Le choix était régulier. C'était, en effet, du ministre de Paris et du lieutenant de police que relevaient les prisonniers de la Bastille. Mais Rohan les récusait l'un et l'autre : le premier, pour cause d'inimitié personnelle, le second comme n'étant pas d'un rang à l'interroger. Ils furent remplacés par Vergennes, ministre des Affaires étrangères, et le maréchal de Castries, ministre de la Marine. Le cardinal leur remit, le 20 août, un résumé clair, modéré et d'une rigoureuse exactitude, de l'histoire du Collier, telle qu'il la connaissait<sup>1</sup>.

Cependant dans Paris couraient déjà des récits fantastiques. Dès le premier jour l'opinion se passionna. Et pendant des mois on trouvera, tel un écho, dans les gazettes de Hollande, la constatation : « On ne s'occupe à Paris que de l'affaire du Collier ».

Pour suivre les contre-coups de ces événements dans l'opinion populaire nous avons un document d'une valeur inestimable, le journal du libraire Hardy<sup>2</sup>. Les boutiques des libraires en vogue peuvent alors se comparer aux salles de rédaction de nos grands journaux. Là paraissaient et s'enlevaient ces pamphlets, libelles, brochures, feuilles volantes, qui s'imprimaient dans la nuit, paraissaient le matin, et à midi parfois étaient déjà épuisés. Là se pressaient les échetiers, les nouvellistes, les curieux et les flâneurs. Grouillantes potinières où se répétaient les bruits de la rue, des cafés et des promenades, de la cour, du Palais et des salons. Le libraire Hardy, brave homme, d'esprit modéré, sans parti pris, a écrit au jour le jour la relation de tout ce qui venait de la sorte à sa connaissance.

1. Publié par Peuchet, *Mémoires tirés des Arch. de la police*, III, 162-65.

2. Siméon-Prospér Hardy, né à Paris en 1729, libraire à Paris, rue St-Jacques, depuis le 15 mai 1755, mort à Paris le 16 avril 1806.

L'opinion publique fut au début hostile au cardinal. On parlait de ses débauches, des sérails qu'il entretenait dans Paris. Il n'a pas paru une femme dans le procès, Mme de la Motte, la comtesse Cagliostro, la petite d'Oliva, sans qu'immédiatement les Parisiens ne se fussent confié l'un à l'autre : « Encore une maîtresse du cardinal ! » Et puis le refrain : « C'est un besogneux ! » On publia des caricatures. L'une représentait l'Éminence captive tenant de chaque main une tirelire, avec ces mots : « Il quête pour payer ses dettes ». (Rohan était grand aumônier.) Une autre lui mettait la corde au cou, avec ces mots : « Autrefois j'étais bleu », allusion au cordon du Saint-Esprit. Et les chansons de courir les rues.

Mais à Versailles la cour était hostile à la reine. La noblesse et le clergé poussaient des cris aigus à propos de l'arrestation retentissante du 15 août et croyaient devoir se solidariser avec l'un de leurs principaux représentants. « A la ville, dit la *Correspondance secrète*, on accusait Mme de la Motte et le cardinal; mais à la cour on accusait la reine. » Enfin le Parlement, entraîné par le jeune et fougueux Duval d'Épréménil, se prononçait ouvertement en faveur de celui qu'on appela immédiatement « une illustre victime » de l'arbitraire royal et des intrigues ministérielles. L'arrestation du 15 août était proclamée un coup de force et une illégalité. « On se récriait contre un acte aussi absolu de despotisme que l'était celui de l'enlèvement de S. E. le prince Louis de Rohan-Guéméné, que quelques personnes attribuaient à l'animadversion particulière d'un ministre empressé d'exercer sa vengeance<sup>1</sup>. »

1. *Gazette d'Amsterdam*, 27 sept. 1785, confirmée par les Mémoires de Mme Campan.

\*  
\*\*

Mme de la Motte arriva à la Bastille le 20 août, à quatre heures du matin. Avec la vivacité de son esprit elle avait dès le premier moment bâti tout un système de défense, unissant ses rancunes, ainsi qu'elle le fit toute sa vie, à ce qu'elle croyait son intérêt. On a dit sa rivalité avec Cagliostro. Elle n'avait pas tardé à démêler que l'alchimiste la desservait dans l'esprit du cardinal. D'autre part, ce personnage étranger, parlant mal le français, bizarre d'allure, doublement suspect en qualité d'alchimiste et de franc-maçon, dépensant des revenus immenses dont personne ne connaissait la source, et soupçonné de pratiquer l'espionnage, lui paraissait l'homme à endosser les responsabilités. Elle le chargea dès son premier interrogatoire. Le 23 août, Cagliostro et sa femme étaient embastillés. « Le comte de Cagliostro, écrit Hardy, arrivé depuis peu dans la capitale où il faisait étalage de prétendus secrets et d'un charlatanisme de nouveau genre, passant d'ailleurs pour espion, vient d'être arrêté avec son épouse soi-disant maîtresse du cardinal. »

Mme de la Motte se montrait donc rassurée. Son mari et Rétaux étant en fuite, il était difficile d'apporter contre elle un témoignage probant. Le cardinal avait négocié directement avec les joailliers. La pièce signée « Marie-Antoinette de France » était tout entière de son écriture, hors la signature contrefaite par Rétaux. C'est entre ses mains que le collier avait été remis. Mme de la Motte ne s'alarma que le jour où elle apprit qu'on faisait chercher Rétaux

de Villette hors de France. Vergennes réclamait son extradition. A cette nouvelle elle vit l'urgence de faire se sauver la d'Oliva. Si Rétaux était saisi il pourrait indiquer le nom de la figurante, et l'accord de leurs dépositions deviendrait écrasant.

## XXVII

### L'EXTRADITION DE LA BARONNE D'OLIVA ET DU CHEVALIER DE VILLETTE<sup>1</sup>

Du fond de la Bastille, Mme de la Motte trouva le moyen de faire tenir un avis à Nicole d'Oliva, rue Neuve-Saint-Augustin, où celle-ci était allée demeurer depuis le 1<sup>er</sup> juillet. « Une calomnie atroce, lui mandait-elle, me retient captive et la même main qui me frappe peut mettre vos jours en danger à cause de la scène du Bosquet, si vous ne sortez de France ». Nicole, effrayée, partit de suite avec son amant, Toussaint de Beausire, et gagna Bruxelles<sup>2</sup>. Elle s'y installa sous le nom de Mme Genest; mais la famille de Rohan, qui mettait la plus grande ardeur à répandre toute la lumière possible sur l'instruction du procès, ne tarda pas à l'y retrouver. L'abbé Georgel écrit à Vergennes dès le 12 octobre 1785, au nom des princes et princesses de Rohan, réclamant l'assistance du ministre des Affaires étrangères pour obtenir l'arrestation et l'extradition de la fugitive.

1. D'après les documents conservés dans les *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399 et 1400.

2. Le passeport pour Bruxelles fut délivré par le ministère des Affaires étrangères le 23 sept. 1785.



Vergennes s'empessa de rédiger une dépêche sur ce sujet pour Hirzinger, chargé d'affaires du roi de France auprès du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Dans la nuit du 19 au 20 octobre 1785, la pauvre petite Nicole fut arrêtée à Bruxelles avec son ami et incarcérée dans la prison dite Treurenberg. Leurs effets furent mis sous scellés. Le comte de Belgioioso, ministre au gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le conseiller au conseil privé, Reuss, s'étaient montrés et continuaient de se montrer d'une complaisance surprenante. Nicole était donc en prison ; mais voici que surgit une difficulté. L'extradition était contraire aux privilèges du Brabant. Quel embarras ! Il se trouva heureusement un moyen de lever l'obstacle : « Pour aplanir (ces difficultés) écrit le ministre des Affaires étrangères à l'abbé Georgel le 24 octobre, on suggère un expédient qui a été quelquefois employé avec succès. Ce serait de déterminer ces prisonniers à demander eux-mêmes leur translation pour aller se défendre en personne à Paris ». A cette fin, il serait nécessaire d'envoyer à Bruxelles une personne de confiance ou un inspecteur de police habile et expérimenté. Thiroux de Crosne proposa l'inspecteur des mœurs Quidor, et celui-ci accepta la mission d'aller démontrer au lapin qu'il était de son intérêt d'être mangé.

Arrivant à Bruxelles, Quidor vit d'Oliva à la prison Treurenberg. Mais il la trouva rétive. Cette mauvaise petite tête n'était rien moins que disposée à réclamer elle-même son extradition. Elle avait tout au contraire introduit une requête au Conseil du Brabant protestant contre son arrestation illégale et demandant — eût-on imaginé cela ? — sa liberté. « Au premier coup d'œil, écrit Quidor, j'ai reconnu la demoi-

selle d'Oliva pour être inscrite chez moi depuis longtemps sous le nom de Signy. Elle n'a jamais joué un grand rôle, même comme fille galante. Je la crois plus bête que coquine et méchante. »

Le comte de Belgioioso et le conseiller Reuss, conseiller au conseil privé de l'archiduchesse, continuèrent de prêter leurs bons offices. Quidor fut éloquent. Beausire faisait tout ce que voulait sa maîtresse et celle-ci faisait tout ce que chacun voulait. Si bien que les deux captifs finirent par rédiger le mémoire qui suit :

La demoiselle Marie-Nicole Le Guay et le sieur Beausire, arrêtés en cette ville pendant la nuit du 19 au 20 de ce mois et détenus depuis ce temps à la prison dite Treurenberg, ont l'honneur d'exposer très respectueusement à Son Excellence M. le comte de Belgioioso que, ne connaissant pas le genre de délit pour lequel ils sont arrêtés et leur présence devant absolument nécessaire à Paris, ils prennent la respectueuse liberté de supplier Son Excellence de vouloir bien faire lever l'ordre en vertu duquel ils se trouvent détenus en ladite prison de Treurenberg et de leur accorder leur liberté, que leur conduite à Bruxelles n'a pu leur faire ôter, déclarant au surplus renoncer formellement et désavouer autant que besoin la requête présentée par ladite demoiselle Nicole Le Guay, le 29 de ce mois, au Conseil souverain du Brabant, à la charge du sieur Carton, lieutenant de police de cette ville, et s'en rapportant entièrement, pour la grâce qu'ils sollicitent, aux bontés d'un ministre aussi bienfaisant que celui dont ils ont en cette occasion sollicité la justice et la clémence. Fait à Bruxelles, le 31 octobre 1783 <sup>1</sup>.

« En suite de quoi, poursuit Quidor, je n'ai eu besoin que d'un peu de finesse et de prudence pour sortir la d'Oliva et Beausire des terres de l'Empire et les amener à la Bastille. »

Les malheureux jeunes gens se virent en outre

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f° 273.

dépouillés de l'argent et des effets qu'ils avaient emportés. « J'ai au surplus autorisé, écrit Vergennes à Breteuil, à acquitter les frais occasionnés par la détention des prisonniers à Bruxelles, à la déduction d'une somme qui a été trouvée sur Bausire lors de son arrestation ». On ne se contentait pas de faire solliciter par le lapin la faveur d'être mangé, on lui faisait encore payer la sauce. Or Beausire était entièrement étranger à l'affaire du Collier, il ne fut même pas dans la suite appelé devant le Parlement.

Restait à récompenser le comte de Belgioioso et le conseiller Reuss de leur bon vouloir. Pour le conseiller au Conseil privé de l'archiduchesse Quidor propose crûment, dans une lettre au ministre, de lui donner 30 louis. Vergennes se décida pour une tabatière en or. « Vous voudrez bien, écrit-il au chargé d'affaires Hirzinger, témoigner ma sensibilité à ce sujet à M. de Reuss et l'engager à accepter une tabatière que je vous envoie ci-jointe. Vous la lui remettrez de la part du roi comme une marque de satisfaction que Sa Majesté ressent de sa conduite et de ses bons offices. »

\*  
\* \*

Rétaux de Villette s'était réfugié à Genève où il vivait caché sous le nom de Marc-Antoine Durand. Ce fut encore l'inspecteur Quidor qui fut chargé de le découvrir. Il obtint des syndics l'ordre d'arrestation, laquelle se fit le 15 mars 1786. Dans sa prison, à Genève, Rétaux reçut plusieurs fois la visite de l'auditeur Bontems. Nous avons une relation détaillée de la conversation que celui-ci eut avec le prisonnier ainsi que des interrogatoires que les syndics avaient ordonnés.

Bontems était parvenu à gagner la confiance de Rétaux.

« Ma prison sera-t-elle longue? demanda celui-ci.

— Je l'ignore, répondait l'auditeur, votre élargissement ne dépend pas de moi.

— A Paris, le Parlement m'a-t-il décrété?

— Mais, comme vous avez l'air inquiet, disait Bontems, il semblerait que vous êtes entré bien avant dans les intrigues de Mme de la Motte?

— Il est permis de n'être pas tranquille, lorsqu'on a compromis la reine dans sa personne et dans sa signature.

— Que dites-vous là, insista Bontems. Seriez-vous impliqué dans ce qu'a fait la demoiselle d'Oliva? »

A ce nom, Rétaux eut un sursaut, suivi d'un grand embarras.

« La d'Oliva serait-elle arrêtée?

— Elle est à la Bastille.

— M'a-t-elle nommé, le savez-vous? En a-t-on parlé dans le public? Cette fille seule peut me compromettre, car je suis bien sûr que Mme de la Motte ne me nommera pas. Mais si cette fille a parlé je suis un homme perdu ! »

Rétaux de Villette fut écroué à la Bastille le 16 mars 1786.

1. Lettre en date du 20 mars 1786, adressée à Tronchin, ministre de la République de Genève auprès du roi de France et communiquée par celui-ci à Vergennes, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 69-74; cf. au sujet de cette lettre, *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 234.

## XXVIII

### A LA POURSUITE DU COMTE DE LA MOTTE<sup>1</sup>

Nicole d'Oliva et Rétaux de Villette étant arrêtés, il ne manquait plus que le comte de la Motte pour que le Parlement eût sous les verrous de la Bastille tous les acteurs de l'intrigue. La capture du mari de Jeanne devait être de la plus grande importance, car ses dépositions eussent contribué à mettre la vérité en pleine lumière. Aussi l'abbé Georgel, porte-parole des Rohan, talonnait-il les ministres, les pressant de faire leurs efforts pour parvenir à l'arrestation du fugitif; mais l'extradition ne s'obtenait pas en Angleterre comme en Belgique et en Suisse. Aucun pays ne se montrait plus jaloux de son droit d'asile.

On eut tout à coup une lueur d'espoir. Le comte

1. Documents contenus dans le ms. Mém. et docum., France 1400, aux *Arch. des Aff. étrang.*, en particulier le rapport (6 juin 1786) de l'inspecteur Quidor (f<sup>os</sup> 226-227); — rapport d'un nommé Le Mercier (agent de la police française), publ. par Peuchet, *Mémoires tirés des Archives de la police*, III, 171-173; — lettres de Rohan à Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve; — déclaration sous serment faite le 3 avril 1786 par Marie-Benjamin Grillon, femme de Bénévent Dacosta, publ. dans les *Mémoires du comte de la Motte*, éd. Lacour, p. 153-55 et dans la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 389; *Mémoires du comte de la Motte*, dans leur double rédaction, l'une publiée par Louis Lacour (Paris 1858), l'autre conservée aux *Archives nationales*, F<sup>7</sup>, 6354, A/7271.

d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, venait de transmettre à Marie-Antoinette une lettre datée d'Édimbourg du 20 mars 1786, signée d'un certain François Bénevent dit Dacosta, « maître de langues modernes », qui s'offrait, moyennant finances, à livrer, non seulement La Motte, mais les diamants dont il était porteur.

« Ma situation, disait-il, m'oblige à un pas auquel mon cœur répugne; mais si je sacrifie le comte de la Motte-Valois, je ne fais que donner une victime à la justice en relevant ma pauvre famille, pendant que tant d'autres deviennent grands et riches en ne sacrifiant que des innocents ».

Bref Bénevent offrait de livrer La Motte et son trésor moyennant la somme de 10 000 guinées qui représentaient plus de 260 000 francs.

Vergennes répondit au comte d'Adhémar en date du 4 avril : la reine elle-même lui avait remis la lettre de Bénevent; le roi consentait à verser les 10 000 guinées demandées contre livraison du comte de la Motte : 1 000 guinées seraient payables d'avance et, pour le restant, toutes garanties seraient données jusqu'au moment du versement intégral à effectuer le jour où le comte serait remis en lieu de sûreté, à Dunkerque, à Calais, à Dieppe, au Havre, ou en quelque autre port des côtes françaises. Le ministre recommandait cependant à l'ambassadeur de procéder de façon qu'on ne pût présumer qu'il eût autorisé l'enlèvement en Angleterre d'un réfugié<sup>1</sup>.

Depuis son arrivée à Édimbourg, le comte de la Motte et Georges, son domestique, prenaient leurs repas chez un certain Boile, qui y tenait un établisse-

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 89-90.



ment assez fréquenté. Bénevent Dacosta, italien d'origine, y venait souvent. C'était un vieillard de soixante-dix ans, de belle figure, l'air ouvert et parlant beaucoup.

« Vous devriez, dit Georges à son maître, faire venir cet homme ici sous prétexte de vous perfectionner dans la langue italienne. Comme il fréquente les meilleures familles de la ville, il entend raisonner sur l'affaire qui vous intéresse et sous ce rapport il serait possible qu'il vous fût utile. »

Le comte ne tarda pas à comprendre qu'il pouvait tirer du vieux professeur un parti plus important. Dacosta était marié à une française beaucoup plus jeune que lui. La Motte vint demeurer avec eux. Il se donna pour leur neveu, chacun le regarda comme tel, et il se trouva abrité de la sorte au sein d'une famille dont il paraissait faire partie intégrante et qui le garantissait contre les recherches toujours redoutées. Il ne pouvait plus être signalé que par Dacosta. Il paya les dettes du vieux ménage, lui fournit de l'argent, congédia l'interprète qu'il s'était attaché et, mettant toute sa confiance en son hôte, crut de ce jour pouvoir vivre en sécurité. Nous venons de voir ce qu'il en advint.

Le comte d'Adhémar fit savoir à Dacosta que sa proposition était agréée. Le 7 avril 1786 il chargea Sibille d'Aragon, son premier secrétaire, de l'exécution du projet dont celui-ci traça le plan. D'Aragon, ancien officier, qui avait servi en Amérique sous les ordres de Rochambeau, était homme d'action. Bénevent obtiendrait de La Motte qu'il quittât Édimbourg en lui persuadant qu'il n'y était plus en sûreté. Il se rendrait avec lui à Newcastle, sur la Tyne, dans le Northumberland, d'où il ne serait pas difficile de faire

venir le comte au port de Shields. Deux inspecteurs de police venus de Paris à Londres et de Londres à Newcastle seconderaient l'Italien ; d'autre part, deux autres officiers de police viendraient jusqu'à Shields, par mer, dans un vaisseau charbonnier, dont l'équipage, composé de cinq à six hommes seulement, serait d'un dévouement mis à l'épreuve. Les mines de Newcastle étaient en pleine activité et il ne paraîtrait pas surprenant qu'un vaisseau français vînt jusqu'à Shields pour y charger du charbon. Au moment voulu, Dacosta verserait un narcotique au comte de la Motte. Assisté des deux inspecteurs venus de Paris il le roulerait tout endormi dans des couvertures, le transporterait comme un ballot jusque dans un canot arrivé à la côte, lequel, en peu de minutes, aborderait le vaisseau charbonnier stationnant en mer : et, voiles dehors, le vaisseau cinglerait vers la France. Complots de brigands : ils furent conçus le plus sérieusement du monde par l'ambassade de France à Londres, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et la lieutenance générale de police à Paris.

L'ambassadeur estimait que le plan ne pouvait échouer.

Le 29 avril 1786, Bénévent écrivait d'Édimbourg à Sibille d'Aragon : « Je vous ai promis de vous annoncer notre départ pour Newcastle. J'ai donc l'honneur de vous dire que nous partirons dans le courant de la semaine, sans faute ». Il ajoutait : « Je ne vous dirai rien des propos infâmes que La Motte dit avoir été tenus par le cardinal au sujet de la reine : ils sont tels que ma plume refuse de les tracer ». La Motte vint à Newcastle où il se plut beaucoup. « C'est une ville fort agréable, écrit-il, sur la Tyne, à deux lieues

de la mer : il y règne un grand mouvement en raison de ses mines de charbon. »

Le 30 avril, les inspecteurs Quidor et Grandmaison recevaient leurs passeports pour se rendre par le port de Dieppe à Londres. Le 12 mai, l'inspecteur Surbois, accompagné d'un agent de la police nommé Chariot, recevait des passeports de leur côté : ils devaient fréter le vaisseau charbonnier pour Shields. A Quidor et à Grandmaison étaient assurées une somme de 50000 livres et une pension en cas de réussite; les récompenses remises à Surbois et à Chariot ne devaient pas être inférieures. On a dit que Bénévent recevait pour sa part plus de 260000 livres. A ces chiffres on peut juger de l'importance que la cour de France attachait à faire paraître devant le Parlement tous ceux qui pouvaient faire connaître les dessous de l'affaire du Collier.

Le 10 mai, d'Adhémar rend compte dans une lettre à Vergennes de son entrevue avec les inspecteurs Quidor et Grandmaison arrivés à Londres. Le lieutenant de police n'avait pas fait connaître à ces derniers, en leur donnant leurs instructions au moment de leur départ, l'objet exact de leur mission. « L'un des deux inspecteurs de police, écrit l'ambassadeur, m'a montré assez de répugnance pour l'expédition dont il était chargé. Il m'a dit à plusieurs reprises qu'appuyé en France de l'autorité et ne craignant personne corps à corps, il compromettrait sa vie sur le pavé de Paris, tant que l'occasion se présenterait, mais qu'il connaissait le danger d'opérer en Angleterre et qu'il ne voulait pas s'exposer à être pendu. » L'ambassadeur s'efforça de le rassurer, puis, de commun accord avec d'Aragon, on précisa la ligne de conduite à suivre. « Le capitaine (du charbonnier),

sous prétexte de chargement de charbon qu'il fera réellement, s'informera des usages du port et assurera du côté de la mer tous ses moyens de départ. Quand le terrain à Shields aura été bien reconnu, le capitaine et l'inspecteur partiront pour Dunkerque, où l'inspecteur trouvera deux de ses records qu'il embarquera tout de suite avec lui, sur le petit bâtiment qui fera voile pour Shields. Le second inspecteur de police resté à Londres se rendra alors par terre à Shields avec M. d'Aragon. L'on enverra chercher Bénévent et tout le monde se concertera dans un lieu qui va être convenu au premier voyage destiné à la reconnaissance des lieux. » Aux inspecteurs eux-mêmes la réussite semble à ce moment certaine. Dacosta est appelé à Londres pour fixer les derniers points. L'ambassadeur de France et son secrétaire eurent avec lui une conférence dans un fiacre; mais il n'y avait pas de dame voilée.

Le mardi 16 mai, à l'entrée de la nuit, les inspecteurs Quidor et Grandmaison quittèrent Londres en chaise de poste, accompagnés par d'Aragon. Roulant nuit et jour, ils parvinrent le jeudi soir à Newcastle. On était convenu d'un lieu où Dacosta devait venir. D'Aragon lui écrivit aussitôt et comme l'Italien ne parut pas il alla lui-même le chercher. Mais nos compagnons le trouvèrent dans des dispositions toutes transformées. Il paraissait étonné, contrarié, fâché de voir arriver les inspecteurs pour terminer une affaire qui, disait-il, n'était même pas commencée.

« Vous auriez dû vous presser moins, répondait-il à d'Aragon, et vous auriez reçu ces jours-ci une lettre, partie aujourd'hui, par laquelle je vous mande de venir pour conclure, si vous avez intention, les conditions que je vous avais proposées, et concerter ensuite

les moyens d'enlever le sieur de la Motte. Je n'ai point encore été à Shields :

« 1<sup>o</sup>, parce que le sieur de la Motte, effrayé d'un paragraphe d'une gazette d'Édimbourg, où on assurait que de faux amis, qui avaient su capter sa confiance, avaient fait marché pour le livrer à la France, m'a obligé de partir précipitamment ;

« 2<sup>o</sup>, parce qu'arrivé ici il a préféré y rester plutôt que d'aller à Shields ;

« 3<sup>o</sup>, parce qu'avec un homme bourrelé de remords, et dont toutes les idées varient à chaque instant, je ne peux pas mettre trop d'adresse et de prudence dans la manière d'insinuer le parti que je désire lui faire prendre, sans trop insister d'abord, crainte de faire naître des soupçons ;

« 4<sup>o</sup>, parce qu'il faut plus de temps que vous ne pensez pour chercher et trouver une maison telle que je la veux ;

« 5<sup>o</sup>, parce qu'il m'aurait fallu 50 guinées pour louer cette maison et la payer d'avance, 50 autres pour l'emplette des meubles et que, n'ayant pas cette somme, j'aurais été plus qu'indiscret de vouloir l'emprunter au sieur de la Motte ;

« 6<sup>o</sup> enfin, que m'étant engagé à le livrer et sachant que, l'opération ne réussissant pas, je serais, le premier, assommé ou pendu, c'est à moi d'assurer le succès, et vous auriez dû attendre que je vous eusse annoncé la chose prête. »

Dans ce sixième paragraphe Dacosta donnait le vrai motif de son revirement : au moment d'exécuter la trahison qu'il avait projetée, la peur l'avait pris. Dans sa pensée de vieillard, l'épouvante avait rapidement grandi, si bien qu'il n'avait pas tardé à révéler au comte de la Motte lui-même le projet qui avait été



conçu : la Motte ne s'en était d'ailleurs pas longuement indigné et nos deux compères, marchant à présent de concert, ne cherchaient plus qu'à soutirer le plus d'argent possible aux envoyés du gouvernement français. De fait Dacosta parvint à se faire verser par d'Aragon une somme de mille guinées (26 à 27 000 francs).

« Une heure après (son entrevue avec d'Aragon) écrit le comte de la Motte<sup>1</sup> Costa revint avec un air de jubilation, tenant à la main des billets de banque pour la valeur de 1 000 guinées. »

Quidor raconte la fin de l'odyssée :

« Ne voulant pas partir sans savoir si du moins l'établissement pourrait se faire à Shields on s'y est transporté le lendemain (19 mai) avec le sieur Benevent. Examen fait du local tant externe qu'interne, la chose fut jugée impossible. Shields n'est point un village, mais une ville, ou plutôt deux, situées à droite à gauche d'une rivière qui a son embouchure dans la mer. Les maisons y sont amoncelées et les rues si étroites que les croisées plongent les unes sur les autres. Pas d'autre port que la rivière, dans laquelle tous les vaisseaux sont obligés d'entrer, 20 000 matelots qui fourmillent sans cesse, des wachmann placés pendant la nuit, de cinquante pas en cinquante pas, dans toutes les rues, des hommes de garde sur chaque vaisseau, un commis de la douane qui s'établit sur les vaisseaux étrangers, depuis leur arrivée jusqu'à leur départ, pour empêcher la contrebande, pas une seule maison isolée, et la côte tellement dangereuse qu'il faut avoir recours à un pilote côtier pour

1. Confirmé par l'affidavit de Benjamine Costa et par le rapport de l'inspecteur Quidor.



échapper au péril; ajoutez à cela que, depuis un temps infini, les vaisseaux français ont renoncé à ces parages parce que ceux qui y hasardèrent autrefois des chargements de charbon de terre en furent la dupe.

« Nous quittâmes tristement Benevent, dit en terminant Quidor, pour reprendre la route de Londres. Le lendemain (20 mai) nous rendîmes compte à M. l'ambassadeur, qui jugea à propos de nous garder encore quelques jours pour attendre l'effet des promesses du sieur Benevent, ainsi que les ordres du ministre, à qui il avait écrit, et il nous conseilla de faire des courses dans les environs de Londres pour éviter qu'une clôture trop affichée ne nous rendît suspects.

« Mardi 30, ayant, par une lettre dont copie est ci-jointe, reçu ordre de revenir en France, nous sommes partis dans la nuit et arrivés à Dunkerque nous avons trouvé Surbois (l'inspecteur qui avait frété le vaisseau charbonnier) dont nous étions très inquiets. Nous avons pris ensemble le chemin de Paris, désolés que notre zèle et notre dévouement aient été sans utilité<sup>1</sup>.

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 226-227.

## XXIX

### LA FUITE DE MADAME DE COURVILLE

Et nous voyons rentrer en scène Bette d'Étienville et ses compagnons : autres histoires de brigands, de brigands d'Offenbach.

C'est le 13 août que Mme de la Motte avait commencé à déménager ses meubles de la rue Neuve-Saint-Gilles. Le lendemain, d'Étienville prit la chaise pour Saint-Omer. Le 16, il arrive à Arras où il trouve la prétendue baronne de Courville qui s'était hâtée de prendre la fuite de son côté. La baronne lui annonce que le cardinal vient d'être arrêté et mis à la Bastille. On s'étonna dans la suite que Mme de Courville eût pu savoir à Arras, dès le 16 août, que Rohan avait été mis à la Bastille, l'incarcération n'ayant eu lieu que ce jour-là : il est plus que probable que d'Étienville et la dame se sauvèrent dès qu'ils apprirent la fuite de Mme de la Motte, et que, devant les juges, d'Étienville imagina ce détail, sans en calculer l'in vraisemblance, pour ne pas indiquer le vrai motif de son départ. En passant à Péronne, d'Étienville y avait mis à la poste la lettre suivante pour le baron de Fages, qui la reçut le 17 août :

Eh bien, Monsieur le baron? encore un retard pour moi. Je suis comme un fou d'un pareil événement. Madame (de Courville) me jure — et je la crois — qu'elle n'a point envie de rompre et m'offre, pour vous tranquilliser, de payer 10,000 livres. Vous savez qu'elles sont dues à Vaucher et je ne puis, en les recevant, faire autrement que de les lui remettre. Voyez, consultez-vous, répondez-moi sous l'enveloppe de Rose<sup>1</sup>, maison de M. Suin, boulevard des Gobelins. D'après votre lettre, je saurai ce que je dois dire à Madame qui m'a enlevé comme un corps saint. M. d'Albissy me fait des reproches. Je reçois les deux lettres comme la voiture était à la porte. Je profite du courrier, pour vous donner des nouvelles qui me percent le cœur. Demain je vous écrirai. J'aurai peut-être la tête un peu plus à moi. Je suis pour la vie votre dévoué serviteur,

D'ÉTIENVILLE<sup>2</sup>.

Les angoisses de Bette d'Étienville durent redoubler quand Mme de Courville lui dit à Arras : « Il faut quitter la France, nous réfugier à Londres : le cardinal est arrêté pour la négociation d'un collier de diamants où il a maladroitement compromis le nom de la reine. C'était pour fournir les 500 000 livres promises pour mon mariage. Les diamants que vous m'avez vus provenaient du collier ». La baronne de Courville ne voit de salut que dans la fuite. Elle presse d'Étienville de l'accompagner; mais celui-ci refuse : s'il part on le croira coupable également. Son âme est pure. Il ne réclame que les 30 000 livres montant du dédit. « La demande est juste, dit la dame, et je vous donnerai les 30 000 livres à Saint-Omer, si vous m'accompagnez jusque-là. » — « Or voilà qu'arrivés à l'endroit où les chevaux de la diligence changent, déclare d'Étienville, je vis la dame de Courville retournant vers Paris, accompagnée d'un homme vêtu d'une lévite bleue. Je crus alors qu'elle était

1. Commis employé dans un bureau des finances à Paris.

2. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>o</sup> 123.

arrêtée et continuai ma route jusqu'à Saint-Omer où j'appris effectivement l'arrestation du cardinal<sup>1</sup>. » Quand le baron de Fages apprit la fuite de son ami, il se déclara en proie à la plus grande stupéfaction. Aussi agit-il sans tarder. Il s'associa un sien oncle, le comte Duhamel de Précourt, qui se présente ainsi au public : « J'ai l'honneur d'être colonel et chevalier de Saint-Louis; je me suis trouvé dans deux combats sur mer, à trois batailles, cinq sièges, plus de vingt choës ou rencontres, et j'ai fait toute la dernière guerre civile en Pologne où j'ai commandé. » « Il s'ensuit, conclut le *Bachaumont*, que c'est un aventurier, mauvais sujet, que l'on ne doit point s'étonner de trouver ici. » Précourt, qui s'était installé au Grand hôtel des Milords, rue du Mail, non loin du baron de Fages, avait été mêlé, lui aussi, à l'intrigue de son neveu à qui il servait, avec d'Étienville, de caution chez les marchands. Le 19 août, il obtient du comte de Vergennes un sauf-conduit, une lettre de recommandation pour M. Hirzinger, chargé d'affaires de France à Bruxelles, et un ordre du roi pour arrêter d'Étienville<sup>2</sup>. Et, à leur tour, Précourt et de Fages prennent la diligence pour Saint-Omer, afin de joindre le fugitif. Le 16 septembre, ils le trouvent à Dunkerque. La suite a été résumée par l'avocat des joailliers Loque et Vaucher, mettant entre guillemets les propres termes dont d'Étienville s'est servi dans sa défense.

« On a vu, disent-ils, ce bourgeois de Saint-Omer délaissé à Arras par la baronne de Courville, porté jusqu'à Saint-Omer, sa patrie, où il séjourna quelque

1. Interr. de Bette d'Étienville, 10 janv. 1786, *Arch. nat.*, X<sup>2</sup>, B/1417, e déclarations contenues dans le doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>os</sup> 121, 139.

temps, « épargnant à la plus tendre des mères la « douleur d'apprendre une aussi cruelle aventure », de là gagnant Dunkerque « sans aucun projet que « d'y chercher le calme d'une vie ignorée », rencontrant à Dunkerque le sieur de Précourt et le baron de Fages, arrêté par eux en vertu d'un ordre du roi « qu'ils refusent de lui montrer ».

Les trois compagnons s'étaient agréablement rencontrés à la comédie de Dunkerque, où l'arrestation se fit « amicalement ». « Nous vivons avec le sieur Bette d'Étienville, écrit Précourt à Vergennes après l'arrestation, comme s'il était innocent, et nous le veillons comme s'il était coupable. J'ai cru devoir prendre ce tempérament pour éviter la longueur de la justice, les frais qui absorbent tout et comme l'unique moyen d'en tirer le meilleur parti<sup>1</sup>. »

« On l'a vu, poursuit l'avocat de Loque et Vaucher — il s'agit de d'Étienville — toujours rassuré sur son innocence, et pourtant se croyant perdu lorsqu'il voit une sentinelle à sa porte, conduit de Dunkerque à Lille par la diligence; arrêté à Lille par un de ses créanciers, qui veut le faire mettre en prison; réclamé par le sieur de Précourt comme un prisonnier d'État, déposé jusqu'au départ du sieur de Précourt dans la tour de Saint-Pierre, la prison militaire de la ville, où il est appelé *Monseigneur* par deux femmes détenues pour fraude au droit du tabac, évaluée à six francs pour chacune; et où « il n'hésite pas à faire « deux heureux en délivrant ces deux femmes », où « il oublie ses maux pour partager leur joie », où « il « remercie le ciel de lui avoir donné une âme « sensible ».

1. Lettre du comte de Précourt à Vergennes, datée du 18 sept. 1785, *Arch. des Aff. étrang.*. Mém. et docum.. France 1399, 1<sup>o</sup> 191.

« On l'a vu passer de la tour Saint-Pierre au corps de garde de la porte des malades, révolté de ce traitement, mais « résigné ainsi que l'agneau que l'on « sacrifie ».

« On l'a vu avec une forfanterie plus ridicule encore « fournir de sa bourse l'argent nécessaire « aux personnes qui venaient l'arrêter et payer les « frais d'un voyage qui ne lui présentait que la perspective d'un avenir fort malheureux », et l'on sait maintenant qu'il payait avec l'argent d'une dame d'Autun à laquelle il avait vendu de faux sauf-conduits. »

Détails confirmés par une lettre que le prince de Robecq, commandant général de la Flandre et du Hainaut, écrit de Lille à Vergennes, le 22 septembre 1785<sup>1</sup>. Les créanciers de d'Étienville avaient apposté des huissiers aux portes de la ville, afin d'arrêter leur débiteur au moment où il en sortirait. Les records ne manquèrent pas leur coup; mais Précourt de revendiquer avec énergie son prisonnier, en vertu de l'ordre du roi délivré par Vergennes. Malheureusement la lettre en était demeurée entre les mains du chargé d'affaires à Bruxelles. Le débat fut porté devant le prince de Robecq qui résolut de garder l'objet du litige, d'Étienville, en prison jusqu'à ce que l'affaire fut éclaircie. Finalement Hirzinger envoya l'« ordre du roi ». Précourt l'emporta.

« Enfin le voilà à Versailles, toujours conduit et gardé par le sieur de Précourt comme un criminel. Mais ici la scène change. Le fugitif d'Étienville, poursuivi comme un voleur, arrêté par ordre du roi,

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>os</sup> 197-198. — Cf. Lettre du même au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, *ibid.*, f<sup>o</sup> 207.



et le baron de Fages, qui se prétendait volé, et le sieur de Précourt, porteur de l'ordre prétendu, le coupable et les deux satellites, si divisés jusqu'à présent, n'auront plus que le même intérêt, les mêmes alarmes : c'est un triumvirat dont d'Étienville devient le conseil et va diriger les démarches. »

Le comte de Précourt et le baron de Fages arrivèrent le 28 septembre à Versailles, avec leur prisonnier. Précourt se présenta à Vergennes.

« Je ne peux, ni ne veux me mêler de cette affaire, répondit le ministre des Affaires étrangères. Vous êtes maintenant en France, tous les tribunaux vous sont ouverts. Vous pouvez vous y adresser, vous obtiendrez justice. »

Et le ministre insistait pour que Précourt et de Fages menassent leur homme au lieutenant de police. Précourt se révolte. D'Étienville l'a suivi de bonne grâce : ce n'est pas à la police qu'il le livrera. Et il exposait à d'Étienville que Vergennes, qui connaissait à présent les dépositions des prisonniers de la Bastille, ne voulait pas compliquer le cas du cardinal déjà extraordinairement compliqué, qu'il ne désirait pas qu'on poursuivît l'affaire de la dame de Courville et qu'il conseillait à d'Étienville de se réfugier dans l'enclos du Temple pour se mettre à l'abri de ses créanciers. Ce qui fut fait. Et pour se mettre à l'abri de ses créanciers également, qui avaient obtenu contre lui une sentence aux consuls<sup>1</sup>, le baron de Fages rejoint son prisonnier. D'Étienville et de Fages, redevenus compères et compagnons, vivent deux mois côte à côte dans l'enclos protecteur. Ils font des démarches auprès du lieutenant de police, auprès de

1. Lettre de Fages à Vergennes du 26 févr. 1786, *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f° 38 v°.

de la famille du cardinal de Rohan, promettant à celui-ci une discrétion absolue, voire des dépositions favorables, moyennant de légers secours. Ils apprennent que la prétendue baronne de Courville est réfugiée à Londres. Nonobstant cette cohabitation et cette intimité, de Fages continue de porter plainte contre d'Étienville, artifice nécessaire à écarter d'eux l'accusation d'escroquerie, car on ne doit pas supposer qu'ils aient été d'accord pour duper les joailliers et autres fournisseurs. Enfin d'Étienville, poursuivi pour affaire plus grave, les faux saufs-conduits délivrés à la dame d'Autun, est chassé de l'asile du Temple et cherche refuge à Saint-Jean de Latran. Le 22 décembre 1785, il est écroué au Grand Châtelet.

Aux accusés on réunit tous les témoins qui parurent utiles : la comtesse de Cagliostro, Mme de la Tour et Marie-Jeanne, la jeune fille encore innocente qui avait vu la reine dans un bocal plein d'eau ; Rosalie, la soubrette ; le baron de Planta ; M<sup>e</sup> Laporte, qui avait parlé à Mme de la Motte du collier ; Grenier, l'orfèvre ; Du Clusel, premier commis de la Marine, et Claude Cerval, dit l'Italien, qui avaient négocié des bons de finance que les La Motte disaient tenir du cardinal, enfin Toussaint de Beausire, arrêté à Bruxelles avec sa maîtresse, Nicole d'Oliva. Tous furent logés à la Bastille.

## XXX

### LES PRÉLIMINAIRES DU JUGEMENT

Voici donc, à l'exception du comte de la Motte, tout notre monde sous les verrous du roi. Louis XVI offrit au cardinal de s'en rapporter, soit à la décision de son souverain, soit au jugement du Parlement.

Rohan choisit le Parlement par la lettre qui suit :

Sire,

J'espérais par la confrontation acquérir des preuves qui auraient convaincu Votre Majesté de la certitude de la fraude dont j'ai été le jouet et alors je n'aurais ambitionné d'autres juges que votre justice et votre bonté. Le refus de confrontation me privant de cette espérance, j'accepte avec la plus respectueuse reconnaissance la permission que Votre Majesté me donne de prouver mon innocence par les formes juridiques et, en conséquence, je supplie Votre Majesté de donner les ordres nécessaires pour que mon affaire soit renvoyée et attribuée au Parlement de Paris, les Chambres assemblées.

Cependant, si je pouvais espérer que les éclaircissements qu'on a pu prendre et que j'ignore, eussent conduit Votre Majesté à juger que je ne suis coupable que d'avoir été trompé, j'oserais alors vous supplier, Sire, de prononcer selon votre justice et votre bonté. Mes parents, pénétrés des mêmes sentiments que moi, ont signé.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

*Signé* : LE CARDINAL DE ROHAN,  
DE ROHAN, PRINCE DE MONTBAZON,  
PRINCE DE ROHAN, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,  
L.-M. PRINCE DE SOUBISE.

Les historiens ne paraissent pas avoir connu l'original de cette lettre et l'apprécient tous d'une manière inexacte, d'après les commentaires qui en furent donnés. En réalité Rohan se soumettait au jugement du roi dans le cas où celui-ci l'estimerait innocent. Mais Louis XVI, influencé par Marie-Antoinette, persistait à le juger coupable. Rohan fut donc renvoyé devant le Parlement. Les lettres patentes en furent données à Saint-Cloud le 5 septembre et enregistrées le 6 septembre, la Grand'Chambre et la Tournelle assemblées.

Louis XVI commettait ainsi une seconde faute non moins grave que la première. Le roi était déjà troublé par les idées qui ont fait la Révolution. Il avait entre les mains un instrument qui était, en la circonstance, merveilleusement adapté à l'objet pour lequel il était fait : les lettres de cachet. De par la coutume et de par la loi, le roi était le premier, et, s'il le voulait, le seul juge de ses sujets. Le Parlement ne jugeait qu'en vertu d'une délégation du pouvoir judiciaire dont le roi était l'unique source dans le royaume. Et Louis XVI s'en va confier à cette assemblée, qui n'exerce la justice que parce qu'il lui en a délégué le pouvoir, une cause où l'honneur de sa femme et celui de sa couronne sont immédiatement intéressés. La scène du Bosquet, à elle seule, où la dignité et la vertu de la reine étaient outragées, l'autorisait à faire lui-même sa fonction de juge<sup>1</sup>.

Et le Parlement, avec l'esprit qui animait la majo-

1. Napoléon disait à Sainte-Hélène : « La reine était innocente et, pour donner une plus grande publicité à son innocence, elle voulut que le Parlement jugât. Le résultat fut que l'on crut que la reine était coupable et cela jeta du discrédit sur la cour ». Napoléon estimait que le devoir de Louis XVI eût été de régler l'affaire de son autorité. Général Gourgaud, *Sainte-Hélène*, I, 398.

rité de ses membres, ne désira immédiatement qu'une chose, humilier la couronne; ensuite, atteindre « l'arbitraire ministériel ». Le comte de la Motte écrira lui-même : « Il est certain qu'une partie de la magistrature, préluant, dès ce moment, à la résistance qu'elle opposera bientôt à l'autorité royale, cherchait moins à préparer un triomphe au cardinal qu'une humiliation pour la cour ». Jusqu'à l'abbé Georgel qui doit en convenir. Il désigne ceux des magistrats qui servaient le cardinal, « non pas avec cet intérêt calme et scrupuleux qu'un juge équitable accorde à l'accusé, mais avec toute l'ardeur de l'esprit de parti ».

Les mœurs du temps donnaient aux procès un retentissement extrême. Les mémoires et plaidoyers des avocats étaient imprimés, distribués à profusion, vendus à milliers d'exemplaires. Pendant des mois, la réputation, la vertu, jusqu'à la probité de la reine seront en discussion, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Le roi ne soumettait au Parlement que la seule escroquerie du collier et la falsification de la signature de la reine. Le cardinal en est innocent, et, fatalement, cette innocence deviendra un coup mortel à la réputation de Marie-Antoinette. C'est ainsi que, par l'ampleur des intérêts engagés, ce procès, selon l'observation de Mirabeau, devint l'affaire la plus sérieuse de tout le royaume. Et les avocats, rédigeant leurs mémoires, pourront dire : « L'Europe entière a les yeux ouverts sur ce procès fameux<sup>1</sup> : les plus légères circonstances deviennent l'aliment de la curiosité universelle ».

1. M<sup>e</sup> Thilorier pour Cagliostro, p. 49. M<sup>e</sup> Blondel, pour Nicole d'Oliva, s'exprime de même : « Ce procès trop célèbre qui fixe en ce moment les regards de toute la France, de toute l'Europe.... » Hardy dit dans son *Journal*, à la date du 6 sept. 1785 : « Ce procès qui fixe actuellement l'at-

Le Premier Président d'Aligre désigna pour commissaires rapporteurs Maximilien-Pierre Titon de Villotran et Jean-Pierre Du Puis de Marcé, l'un et l'autre conseillers en la Grand'Chambre. Le premier, orateur brillant, avait le don d'expédier rapidement les affaires, qu'il rendait lucides par son charme. Il avait la réputation d'amener toujours ses collègues à son opinion. Le second avait pour caractéristique d'être « l'ami de tout le monde ». On trouve le portrait de ce dernier dans les notes manuscrites de Target : « Il est au fond bon homme, humain, point intrigant ; mais bien lent et se laissant aller aux impulsions : point d'esprit, parlant mal, mais doux, honnête et bon. Il plaît à ses confrères et dans le monde par ses qualités. Il n'est point fort occupé d'ambition, ni de considérations dans sa compagnie, parce qu'il a le jugement de sentir qu'il n'en a pas les moyens <sup>1</sup>. » Du Puis de Marcé fut chargé des confrontations et Titon du rapport général sur l'affaire <sup>2</sup>.

Le procès fut conduit tout entier de la manière la plus régulière. Un décret du roi transforma à cette occasion la Bastille, prison d'État, en prison judiciaire sur laquelle le Parlement eut la direction touchant les prisonniers mêlés à l'affaire du Collier <sup>3</sup>. Toutes les pièces de la procédure sont entières et portent la signature des accusés et des témoins. Les procès-verbaux sont entiers, sans lacunes. Aucun détail de la procédure ne fut tenu secret. Les accusés ont tous été

attention non seulement de la France entière, mais de toute l'Europe. » — Dans la *Gazette de Leyde* du 28 juin : « Cette grande pièce qui, par son intrigue, tient l'Europe attentive à son dénouement. »

1. *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. Titon de Villotran fut condamné à mort le 26 prairial an II, et Du Puis de Marcé le 1<sup>er</sup> floréal de la même année.

3. Pour ce qui touche à la direction de la procédure, les mss Joly de Fleury 2088-2089 de la *Bibl. nat.* contiennent des documents importants.



confrontés entre eux. Ils communiquaient librement avec leurs avocats et leur fournissaient tous les renseignements qu'ils croyaient utiles à leur défense. La *Gazette de Leyde* rendait compte des moindres incidents. Les Parisiens étaient au courant, jour par jour, de ce qui se passait à la Bastille. On peut même dire que, pendant l'instruction, les divulgations furent très nombreuses et parfois d'un caractère scandaleux. Aujourd'hui, aucune instruction judiciaire ne laisserait aux accusés une semblable liberté.

L'opinion publique exerçait déjà une grande influence sur les jugements mêmes des plus hauts magistrats. L'un des rapporteurs au Parlement dit dans un Mémoire au Procureur général : « Si l'on fait attention encore à l'opinion publique et à l'influence qu'elle a sur les jugements : elle les prépare <sup>1</sup> ».

Or, au début, cette opinion était loin d'être favorable à Rohan : « Personne n'accorde estime ni intérêt à M. le cardinal de Rohan... victime d'une femme avec laquelle il ne rougissait pas de vivre <sup>2</sup> ». Mais les appréciations ne tardèrent pas à se retourner.

« On n'y voyait plus, dit Hardy, qu'une entreprise inconsiderée du ministère, telle que celle d'avoir fait mettre si indûment au mois de mars dernier le sieur Caron de Beaumarchais à Saint-Lazare, avec cette différence qu'il s'agissait d'un personnage de tout autre importance. » Les femmes se déclaraient en faveur de la *Belle Éminence*. Des rubans mi-partie rouges et jaunes se mirent à la mode. Cette parure s'appela : « Cardinal sur la paille ». On a vu comment, lors de son arrestation, Rohan avait pu envoyer à l'abbé Georgel l'ordre de brûler la prétendue corres-

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 68.

2. *Ibid.*

pondance de la reine : « Les grandes dames de la Cour, lisons-nous dans le *Journal* de Hardy, prenaient avec la plus grande chaleur la défense du cardinal, tant elles étaient touchées et reconnaissantes de la délicatesse qu'il avait montrée, dans les premiers moments de sa détention, en chargeant le sieur abbé Georgel, son homme de confiance, d'anéantir ou de mettre à couvert généralement toutes les pièces qui auraient pu déceler ses agréables correspondances avec nombre d'entre elles ».

A l'instruction, Mme de la Motte fit une défense étonnante de présence d'esprit et d'énergie. Durant cette procédure de plusieurs mois, où elle fut presque journellement sur la sellette, elle ne se découragea pas un instant. Elle tint tête à tous les témoins. Au moment où elle voyait son système de défense ruiné, aussitôt, en un clin d'œil, elle en construisait un autre devant les juges, avec les circonstances les plus précises. Si on demandait une preuve de ce qu'elle avançait : immédiatement elle citait deux, trois, plusieurs faits, inventés, pour appuyer ce qu'elle avait affirmé, et, à ces faits nouveaux, donnait sur-le-champ d'autres faits pour preuve, non moins imaginaires, si l'ombre d'un doute lui paraissait demeurer dans l'esprit du magistrat. Au cardinal, qui l'accusait en lui demandant d'où lui était venu subitement tant d'argent, elle répondait qu'il le savait mieux que personne puisqu'elle était sa maîtresse et qu'il l'entretenait; au baron de Planta, de qui les dépositions vigoureuses et précises la frappaient comme des coups de marteau, elle déclarait que c'était impudence à lui d'oser parler contre elle après avoir voulu la violer; au Père Loth, naguère son homme de confiance et qui, partie par gratitude pour Rohan

auquel il devait d'avoir prêché devant le roi, partie par rancune contre Villette, qui l'avait supplanté dans l'esprit de la comtesse, racontait tout, elle disait qu'il était un moine crapuleux, amenant des filles à son mari et volant dans ses tiroirs; à Mlle d'Oliva elle reprochait ses mœurs et ses propos inconvenants; à Cagliostro elle jetait à la figure un chandelier de bronze, et lui rappelait avec des éclats de rire comment il la nommait « sa cygne » et « sa colombe », avec toutes sortes de roucoulements. Cagliostro répondait en levant vers les solives du plafond un regard inspiré, avec de grands gestes, inondant la malheureuse comtesse d'un flux de paroles où revenaient le nom de Dieu et une foule d'expressions arabes, italiennes, et de grands mots sonores n'appartenant à aucune langue.

Une scène terrible fut la confrontation du 12 avril à la d'Oliva et à Villette. Pressée par leurs déclarations concordantes, Jeanne dut finalement avouer la scène du Bosquet. Jusqu'alors elle l'avait obstinément niée; mais l'aveu ne sortit qu'après mille cris de rage et des contorsions, au bout desquels elle eut un évanouissement. On courut chercher du vinaigre. Saint-Jean, porte-clef de la Bastille, la prit enfin dans ses bras pour la porter dans sa chambre. Mais à peine l'eut-il saisie, que, revenant à elle, Jeanne le mordit dans le cou jusqu'au sang. Saint-Jean poussa un cri et la laissa tomber<sup>1</sup>.

Cagliostro se distingua particulièrement dans sa confrontation à Rétaux de Villette. « Ce fut alors, écrit-il lui-même, que je lui fis pendant une heure

1. *Gazette de Leyde*, 14 avril 1786; *Journal de Hardy*, *Bibl. nat.*, ms. franç. 6685, p. 317 (26 mars 1786); *Georgel*, II, 186-87; *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 39.

et demie un sermon pour lui faire connaître le devoir d'un homme d'honneur, le pouvoir de la Providence et l'amour de son prochain. Je lui fis espérer ensuite la clémence de Dieu et du gouvernement. Enfin mon discours fut si long et si fort que je restai sans pouvoir parler davantage. Le rapporteur du Parlement en fut si touché et si attendri qu'il dit à Villette qu'il fallait qu'il fût un monstre s'il n'en était pas pénétré, parce que je lui avais parlé en frère, en homme plein de religion et de morale et que tout ce que je venais de dire était un discours céleste. Aussi Rétaux ne tarda-t-il pas à déclarer « que la femme La Motte était « une intrigante et une menteuse inconcevable, que « lui-même, à présent que tout était découvert, n'y « pouvait rien comprendre », et dit-il cela « avec des « étouffements et un maintien si pénétré que tous ses « mouvements eussent ajouté aux preuves s'il eût été « possible <sup>1</sup> ». Mais à ces mouvements d'exaltation succédaient, quand Cagliostro se retrouvait seul dans sa chambre, des moments de prostration et de découragement qui allèrent jusqu'à inquiéter le gouverneur de la Bastille. Celui-ci en écrivit au lieutenant de police, qui ordonna de mettre auprès de lui un « bas-officier » pour lui tenir compagnie et « prévenir les effets du désespoir <sup>2</sup> ».

L'attitude du cardinal était d'une grande tranquillité. Il comparaisait dans ses vêtements de cérémonie, en rochet et en camail, et nous pouvons très

1. Notes Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. 1785, 29 août. « D'après ce que vous m'avez marqué, Monsieur, de l'état de M. de Cagliostro, et puisque vous croyez convenable de placer un garde auprès de lui, pour prévenir les effets de l'ennui et du désespoir, auxquels il pourrait se livrer, je vous prie de choisir, parmi vos bas-officiers, un sujet dont la douceur, l'exactitude et la fermeté vous soient connues et de le faire coucher dès ce soir dans sa chambre. » Lettre de Thiroux de Crosno à de Launey, *Bibl. de l' Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f<sup>o</sup> 12.

exactement nous le représenter, avec sa haute taille, ses yeux bleus, doux et tristes, les cheveux grisonnants sous la calotte rouge. La robe rouge est d'une étoffe soyeuse et d'un ton plus pâle que ne l'exigerait l'uniforme. Sur les mille arabesques que fait la dentelle de Bruges, se détache en nuance délicate le cordon bleu pâle du Saint-Esprit. Son attitude inspire le respect et la tristesse.

La petite baronne d'Oliva inspire, par sa grâce touchante, la sympathie et l'émotion. « On n'a jamais vu, dit Charpentier dans sa *Bastille dévoilée*, tant d'honnêteté et de dissolution dans la même personne. Jamais on n'a vu plus de franchise, plus de candeur, que Mlle d'Oliva en a fait paraître dans son interrogatoire. C'est une justice que lui rendirent ses juges, ses avocats et tous ceux qui ont eu avec elle des relations. »

Faut-il relever les contradictions incessantes de Mme de la Motte d'un jour à l'autre de la procédure? Après avoir nié la scène du Bosquet, elle en avoue la réalité; après avoir accusé Cagliostro, elle doit proclamer son entière innocence. Dans le premier mémoire qu'elle fait rédiger par son avocat, le voleur est Cagliostro; dans le second, c'est le cardinal. Celui-ci lui aurait fait une première livraison de diamants au mois de mars. Mais, répond le cardinal, dès le mois de février Villette a été surpris, vendant des diamants du collier. Dans une même version les faits deviennent contradictoires. Rohan se serait approprié des fragments du collier, il aurait chargé la comtesse d'en vendre à Paris, il aurait chargé La Motte d'en aller vendre à Londres; d'Étienville en aurait vu des fragments entre les mains de Mme de Courville; et voici que, pressée par la confrontation, Mme de la



Motte remonte aussitôt cette superbe parure pour l'attacher à la nuque de Mme de Courville qui la porte sans déguisement dans le palais du prince<sup>1</sup>.

Si bien que les avocats du cardinal, s'adressant à M<sup>e</sup> Doillot, avocat de Mme de la Motte, seront autorisés à lui dire : « De quel œil peut-on regarder une cliente qui semble vouloir, tantôt dans la procédure qu'on oublie ses mémoires, tantôt dans ses mémoires qu'on oublie la procédure, et pour la défense de laquelle, la veille du jugement, il reste à peine un seul des faits dont se composait la défense à l'époque des décrets? »

Son attitude vis-à-vis de l'intrigue Bette d'Étienville est très curieuse. Jeanne l'avait imaginée très savamment, comme on a vu, pour fournir un motif au vol du collier par le cardinal. Au premier moment elle tint bon, et quand elle fut confrontée à d'Étienville, s'indiqua dès l'abord elle-même comme la dame qu'il aurait vue en compagnie de Mme de Courville. Mais dès qu'elle s'aperçut que cette intervention ne « rendait » pas et qu'elle sentit que d'Étienville, besogneux et prêt à tous les rôles, ne chercherait plus qu'à se faire bien venir du cardinal, elle déclara ne savoir ce que signifiait toute cette histoire et ne l'avoir, au début, fortifiée de son témoignage que pour se venger du cardinal qui l'accusait d'avoir pris le collier.

Rétaux avait fait des aveux. Il avait reconnu avoir mis la fausse signature « Marie-Antoinette de France » au bas du contrat passé avec les joailliers, avoir écrit sous l'inspiration de Mme de la Motte, une fausse correspondance, les petites lettres à vignettes bleues.

1. Mémoire de Bette d'Étienville contre le baron de Fages, *Collection complète*, III, 26-27.



« Les témoins l'écrasent, dit M<sup>e</sup> Target : les sieurs Böhmer et Bassenge, le sieur Grenier, le sieur Achet, M<sup>e</sup> de la Porte, le Père Loth, le sieur Villette, la demoiselle d'Oliva, le sieur Cagliostro, les domestiques de la dame La Motte, tous les témoins de France, tous les témoins d'Angleterre, où son mari a transporté les mêmes fables, élèvent leur voix contre elle; elle crie que ces témoins en imposent; voilà son unique réponse : elle est donc convaincue. »

Son dernier refuge, comme celui de tous les criminels aux abois, fut le mystère. Les explications qu'elle avait imaginées ayant été détruites l'une après l'autre et ne trouvant, devant l'accablement des témoignages, aucun système nouveau : « Il y a là un secret, dit-elle, que je ne confierai qu'en tête à tête au ministre de la maison du Roi. » Enfin, hors d'elle d'exaspération et de rage impuissante, elle joua la folie. Elle cassait tout dans sa chambre, ne voulait plus manger, refusait de descendre pour les interrogatoires<sup>1</sup>. Les porte-clés de la Bastille, en entrant dans sa chambre, la trouvaient couchée toute nue sous son lit.

1. Lettres à l'encre sympathique de Rohan à M<sup>e</sup> Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

## XXXI

### CORRESPONDANCE SECRÈTE<sup>1</sup>

Durant qu'il fut au secret, à la Bastille, le prince de Rohan parvint à correspondre avec ses avocats. Il se disait malade et recevait la visite du docteur Portal, professeur à l'École de médecine, lequel imagina bientôt prétexte à s'adjoindre le chirurgien Traverse, ami personnel du cardinal<sup>2</sup>. Ceux-ci, en cachette, faisaient la petite poste. D'autres fois, le prisonnier leur écrivait de courts billets, qui passaient sous les yeux des officiers de la Bastille; les médecins les remettaient à M<sup>e</sup> Target et celui-ci, à la chaleur du feu, faisait apparaître l'écriture sympathique. « J'ai parfaitement bien lu, écrit le cardinal à Traverse, ce que vous m'avez adressé dans le papier chiffonné; mais il ne faudrait pas le tant chiffonner. Je n'ose vous envoyer la suite des confrontations jusqu'à ce que j'aie votre parole pour ne les montrer qu'à M. Target, car, je vous le répète, si on avait vent ou soupçon, il n'y a sorte de moyens qu'on ne

1. Doss. Target, *Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve.

2. « Je crois que M. le cardinal ayant du mal au nez et au genou a besoin d'un chirurgien. Ce 13 mars 1786. *Signé* : Portal. » *Bibl. de l'Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f<sup>o</sup> 68. Un chirurgien était officiellement attaché au service des prisonniers de la Bastille; mais celui-ci ne pouvait faire l'affaire.

prît. » Les billets sont tristes. « J'espère que je ne serai confronté que lundi, mais le plus tôt que vous pourrez m'envoyer sera le mieux. *Vale, vale.* Veuille le ciel diminuer mes peines ! » Puis : « Il y a chaque jour neuf heures de confrontation, je suis très fatigué. » — « Je suis horriblement accoutumé depuis quelques temps, écrit-il une autre fois, aux choses qui ne doivent pas être et certes cette habitude est pénible. Je vous avoue entre nous que je commence à être fatigué. Mais je ne ferai qu'en redoubler d'efforts et surtout je ne veux pas que mes ennemis puissent s'en douter. Je veux toujours paraître frais en descendant dans l'arène et étancher le sang de mes plaies. Je leur ôterai du moins cette satisfaction. *Vale, vale.* »

Les confrontations lui ont dévoilé la conduite atroce de celle pour qui il n'avait eu que des bontés. « Je suis affronté demain avec la scélérate, mande-t-il à Target. Aujourd'hui elle a eu une scène avec le comte de Cagliostro. Il l'a appelée « sacrée raccrocheuse », parce qu'elle lui disait des choses désobligeantes sur sa femme et elle lui a jeté un flambeau qui a frappé le ventre du comte, mais elle a été punie sur-le-champ, car elle s'est portée la bougie dans l'œil. Nous verrons demain. Je réponds qu'elle ne me jettera rien et surtout ne me troublera pas : elle me fait horreur. »

Mme de la Motte perd de son assurance. « Le dernier interrogatoire finit par ses larmes, sa douleur, et, pour réponse, qu'elle se jette dans les bras de la Providence. »

Les déclarations de Rétaux de Villette et de Nicole d'Oliva ont mis la probité du cardinal hors d'atteinte. « Nous ne sommes pas encore au bout des

choses extraordinaires, écrit-il; mais je les prévois sans aucun effroi. Je remercie Dieu d'avoir rendu ma position si différente de ce qu'elle était. Ce qui me rend aussi plus tranquille, c'est que, l'honneur couvert, tout le reste n'est plus que mon affaire personnelle. »

Dans ces lettres, sa bonté apparaît encore d'une manière touchante. Il est préoccupé de Cagliostro et de sa femme, du baron de Planta, embastillés à son propos. Il se soucie d'eux autant que de lui-même. Les recommandations reviennent, incessantes. Il faut mettre, dans le Mémoire que Target va publier, la déclaration où Mme de la Motte a fini par proclamer l'innocence du comte de Cagliostro et de sa femme. Il faut aussi avoir grand soin de donner toujours à Cagliostro le titre de comte. Ce serait lui faire peine que de l'oublier. Rohan veut encore qu'avec sa grande autorité Target parle à l'avocat de l'alchimiste, stimule son ardeur, lui donne des conseils.

Enfin, pour son défenseur, Rohan déborde de gratitude : « Adieu, je vous répète encore toute l'expression de cette douce reconnaissance que ma sensibilité pourrait seule vous peindre ».

Deux fois seulement, dans ces lettres, sous le mystère de l'encre invisible, se glisse le souvenir de la reine. « Avez-vous des nouvelles de la R[eine] ? » La seconde fois l'expression trahit la profondeur du sentiment et la préoccupation constante :

« Marquez-moi s'il est vrai que La Reine continue toujours à être triste. »

## XXXII

### LA DÉFENSE ET LES DÉFENSEURS

L'usage du temps était que les Mémoires et consultations des avocats fussent imprimés. Ils étaient mis en vente et distribués à profusion. Le retentissement du procès fit lire avec passion ces écrits dans toute la France et même hors des frontières. Le talent des avocats ajouta à l'intérêt de la cause, au point qu'après plus d'un siècle, ces écrits de circonstances demeurent d'une lecture attachante.

Le « conseil » du cardinal était composé des maîtres du barreau parisien : Target, de Bonnières, Laget-Bardelin, Tronchet, Collet et Bigot de Préameneu. M<sup>e</sup> Target, de l'Académie française, passait alors, réputation qu'il a gardée jusqu'aujourd'hui, pour une des gloires du barreau français. Il était le seul avocat qui fût entré à l'Académie depuis un siècle et demi, c'est-à-dire depuis Patru, élu en 1640. Il est vrai que l'illustre Le Normand avait songé à se présenter vers le début du xviii<sup>e</sup> siècle; mais le Conseil de l'ordre lui avait fait savoir que s'il descendait à faire les visites de candidature il serait rayé du barreau. Et Le Normand y avait renoncé.

Target était l'homme de son éloquence : massif et lourd. Il fourrait ses gros doigts dans les petites tabatières des dames. Aussi la gracieuse marquise de Villeneuve-Arifat ne l'aimait-elle pas. « Ce Target était de l'Académie, dit-elle, et un de ses membres les moins brillants; de plus laid et point aimable. Ce petit œil bleu céleste dont on le décorait n'était autre chose qu'un vilain œil louche et noir<sup>1</sup>. »

Mme de la Motte eût désiré être défendue par le jeune Albert Beugnot; mais Beugnot, nonobstant l'insistance de Thiroux de Crosne, lieutenant de police, qui essaya de le déterminer par la perspective de la réputation qu'un débutant pouvait acquérir en pareille circonstance, déclina l'honneur. Thiroux de Crosne lui donna alors le propre « conseil » de sa famille, M<sup>e</sup> Doillot, avocat âgé de plus de soixante ans, qui avait renoncé depuis un certain temps à l'exercice actif de sa profession, mais était encore recherché dans son cabinet comme un jurisconsulte éclairé. « Le vieillard n'approcha pas impunément de Mme de la Motte, dit Beugnot : elle lui tourna la tête. »

M<sup>e</sup> Blondel, avocat de la baronne d'Oliva, un jeune stagiaire tout frais émoulu de l'École, n'approcha pas impunément, lui non plus, de sa jolie cliente : elle lui tourna la tête également. A vrai dire, le résultat fut différent. Mme de la Motte mit dans la cervelle de M<sup>e</sup> Doillot tout ce qu'elle voulut, et lui fit écrire les mémoires les plus extravagants : « Il faut que l'avocat soit devenu fou, disait de lui son frère, le notaire au Châtelet, ou que la dame La Motte l'ait ensorcelé comme elle l'a fait du cardinal ». Si bien que le jurisconsulte estimé y laissa sa réputation, tandis que, sur

1. *Souvenirs de la marquise de Villeneuve-Arifat*, publ. par M. Henri Courteault, p. 71-72.



les ailes de l'amour, celle du jeune stagiaire fut portée du jour au lendemain au delà des nues<sup>1</sup>.

Le mémoire de Doillot pour la comtesse parut le premier, en novembre 1785. Grâce aux passions surexcitées, il eut un succès fou<sup>2</sup>. « L'avocat Doillot, dit la *Gazette de Leyde*, ne peut suffire aux demandes qui sont faites tout le jour. On voit assiéger sa porte par une foule continuelle. Plusieurs milliers d'exemplaires ont à peine suffi à contenter l'avidité des premiers demandeurs<sup>3</sup>. »

L'auteur des *Observations de P. Tranquille*<sup>4</sup> donne une description pittoresque de la cohue :

« Comme je ne suis pas de ces êtres qui se font écraser pour avoir du nouveau, je passai mon chemin. Je n'étais pas à dix pas de cette maison — la maison de M<sup>e</sup> Doillot — qu'un clerc de procureur, tout essoufflé, tout en sueur, me demanda d'un ton précipité : « Monsieur, en avez-vous ? en avez-vous ? » Ayant dit que je n'en avais pas, mon robin me quitta. Je tournai le coin de cette maudite rue ; la voiture d'un Esculape, qui s'époumonait de crier : « Cocher, cocher, arrête à la porte que voilà ! » — celle de M<sup>e</sup> Doillot — faillit m'écraser. Je n'étais pas encore remis de ma frayeur que le cabriolet de M. D\*\*\* me frotta l'habit. J'envoyais au diable l'avocat et son mémoire et croyais bonnement être débarrassé de cette foule importune, lorsqu'un chirurgien m'accosta et me dit : « Sandi, monsieur, je ne vous demande pas quel est le sujet de votre sortie. En avez-vous enfin ? » Ma foi, je l'avouerai, je crus en ce moment qu'au lieu

1. M<sup>e</sup> Blondel quitta dans la suite le barreau et devint juge à la Cour d'appel de Paris.

2. Beugnot, I, 98.

3. *Gazette de Leyde*, 1785, 9 déc.

4. Charles-Louis Hû, épicier.

de distribuer un mémoire, on donnait de l'or à tous les Français qui n'en ont pas<sup>1</sup>. »

Il y eut des désordres rue des Maçons, où Doillot logeait<sup>2</sup>. On dut faire garder la maison par des soldats du guet. Dix mille exemplaires furent ainsi distribués de la main à la main; les libraires en vendirent cinq mille en une semaine, et en quelques jours Doillot reçut trois mille lettres de demande<sup>3</sup>.

L'idée d'impliquer Cagliostro dans l'intrigue avait été, comme dit Georgel, d'une adresse diabolique. Si Jeanne de Valois eût jeté de prime abord son accusation sur le cardinal de Rohan, nul n'y eût ajouté foi. Par ses allures, Cagliostro était suspect, et on connaissait l'empire qu'il avait sur l'esprit du cardinal. L'alchimiste, insinue-t-elle, a dépecé le collier pour en grossir « le trésor occulte d'une fortune inouïe ». « Pour voiler son vol, écrit Doillot, il a commandé à M. de Rohan, par l'empire qu'il s'est créé sur lui, d'en faire vendre et d'en faire monter de faibles parcelles à Paris par la comtesse de la Motte, d'en faire monter et vendre des parcelles plus considérables en Angleterre par son mari. » Quant à l'idée que le collier eût pu être acheté par la reine, dans un beau mouvement d'indignation Mme de la Motte la traite de blasphème criminel.

La défense de Cagliostro est une merveille, étonnante d'éclat, de hauteur et d'ironie. De ce jour l'attention des lettrés, des écrivains, des salons et des cafés littéraires, fut attirée sur un débat où l'on allait voir, comme en un tournoi du Parnasse, rivaliser les plumes les plus habiles.

1. *Observations de P. Tranquille* (La Mecque, 1786), p. 3-5.

2. *Bachaumont*, XXI, 123.

3. *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, I, 432-36.

Du factum de Cagliostro, la *Correspondance littéraire* parle ainsi :

« Oh! que cela serait beau, si tout était vrai, s'écriait une femme d'esprit, après avoir écouté avec attendrissement la lecture de cet attachant mémoire.

— Je ne m'arme point, répondit un homme sensible, contre l'émotion que me cause un roman bien écrit, jusqu'à ce qu'un arrêt ait décidé ce que je dois croire de la vérité des faits qu'il contient. »

« Et l'homme sensible avait raison », ajoute le nouvelliste.

Huit soldats du guet, devant la porte de M<sup>e</sup> Thilorier, au cloître Notre-Dame, endiguaient le public qui se précipitait sur cet écrit sensationnel. Cagliostro l'avait rédigé en italien, puis M<sup>e</sup> Thilorier, avocat de vingt neuf ans rempli d'esprit, lui avait donné une forme vive et piquante <sup>1</sup>. Cagliostro, de qui la liberté, la vie même, étaient en jeu, débute par raconter les histoires les plus invraisemblables sur sa naissance et son éducation, sur la science prodigieuse qu'il a acquise, sur les guérisons miraculeuses qu'il sème autour de lui. Son odyssée mythologique à travers l'Europe et l'Afrique est exposée en termes inimaginables. Après quoi, le plus sérieusement et le plus heureusement du monde, il se défend. La première partie pouvait faire douter de la véracité de la seconde.

1. Jean-Charles Thilorier, né à la Rochelle en 1756, mourut le 20 juin 1818, 7, rue Neuve-des-Capucines, avec le titre d'avocat aux Conseils du roi. Il était fils d'avocat et laissait deux fils dont l'un, Adrien-Jean-Pierre, fut lui-même avocat. Ayant eu, en 1790, le courage de présenter la défense du marquis de Favras, il fut emprisonné, puis il se réfugia chez son beau-frère dans le Blésois. Il était passionné pour les sciences mécaniques et la philosophie. On a de lui un *Système universel* (4 vol. publ. en 1818). Il cultivait la poésie et fit des tragédies. Son fils cadet, Nicolas-Charles, mourut à Blois, en novembre 1853, laissant une fille unique, aujourd'hui Mme Storelli.

« Mais cette folie, comme dit Beugnot, dont Thilrier, homme de beaucoup d'esprit, riait tout le premier, fut tenue pour convenable et bien à l'ordre du jour. » Cagliostro avait, il est vrai, un argument sans réplique : le cardinal avait traité avec les joailliers le 29 janvier 1785, et lui, Cagliostro, n'était arrivé à Paris que le 30 à neuf heures du soir.

Avec Mme de la Motte il le prenait de très haut. La comtesse, dans son Mémoire, l'appelait : « Empirique, bas-alchimiste, rêveur sur la pierre philosophale, faux prophète ». Cagliostro répond :

*Empirique!* J'ai souvent entendu ce mot, mais n'ai jamais pu savoir au juste ce qu'il signifiait : peut-être un homme qui, sans être docteur, a des connaissances en médecine, va voir les malades et ne fait point payer ses visites, guérit les pauvres comme les riches et ne reçoit d'argent de personne — en ce cas je suis empirique.

*Bas-alchimiste!* alchimiste ou non, la qualification de « bas » ne convient qu'à ceux qui demandent et qui rampent, et l'on sait si jamais le comte Cagliostro a demandé des grâces à personne.

*Rêveur sur la pierre philosophale!* Jamais le public n'a été importuné par mes rêveries.

*Faux prophète!* Je ne l'ai pas toujours été. Si M. le cardinal de Rohan m'eût cru, il se serait défié de la comtesse de la Motte et nous ne serions pas où nous en sommes.

La fin du mémoire serait à citer tout entière; en voici les dernières lignes :

Français, n'êtes-vous que curieux? vous pouvez lire ces vains écrits où la malice et la légèreté se sont plu à verser sur l'*Ami des hommes* l'opprobre et le ridicule.

Voulez-vous, au contraire, être bons et justes? N'interrogez point; mais écoutez et aimez celui qui respecta toujours les rois parce qu'ils sont dans les mains de Dieu, les gouvernements parce qu'il les protège, la religion parce qu'elle est sa loi, la loi parce qu'elle en est le supplément, les hommes enfin parce qu'ils sont, comme lui, ses enfants.

N'interrogez point; mais écoutez et aimez celui qui est venu parmi vous faisant le bien, qui se laissa attaquer avec patience et se défendit avec modération.

On était encore tout abasourdi de cette littérature, inattendue en la circonstance, — car ce plaidoyer s'adressait véritablement à Nos Seigneurs du Parlement, siégeant en la Grand'Chambre et la Tournelle assemblées, — quand parut le délicieux écrit de M<sup>e</sup> Blondel plaidant pour Nicole d'Oliva. Nicole était charmante et son avocat le disait en termes exquis. « Le Mémoire de la demoiselle Oliva, écrit le Père Georgel, intéressa toutes les âmes sensibles par les aveux ingénus que faisait cette belle courtisane. Le style avait la fraîcheur du coloris que les poètes attribuent à la reine de Gnide et de Paphos. » Et voilà un joli spécimen de style jésuite à propos d'une jolie femme. M<sup>e</sup> Blondel écrivait bien mieux : son Mémoire est si simple, si clair, d'une émotion si naïve et si touchante, la logique en est si finement et si joliment déduite, qu'il est impossible aujourd'hui encore de le lire sans une vive sympathie. Tout Paris pour Nicole eut les yeux de Blondel. Vingt mille exemplaires de son petit chef-d'œuvre furent vendus en quelques jours<sup>1</sup>.

M<sup>e</sup> Blondel trouvait le même intérêt que le défenseur du cardinal, M<sup>e</sup> Target, à prouver que, lors de la scène du Bosquet, dans cette obscurité profonde, Nicole n'avait rien pu distinguer. Et Manuel de rimer ces vers qu'il met dans la bouche de la jolie figurante :

*Tous deux m'ont démontré que je n'ai rien pu voir,  
Target, qu'il faisait nuit, Blondel, qu'il faisait noir.*

1. *Gazette d'Amsterdam*, 31 mars 1786. Le Mémoire avait paru le 27.

*Voilà ce que je sais. Et mon âme ingénue  
 Dans cet humble récit se montre toute nue.  
 Je suis simple, naïve. Et qui sut jamais mieux  
 Que la belle Oliva se dévoiler aux yeux?*

Quand, du fond du Châtelet, où il était mélancoliquement détenu, Bette d'Étienville apprit le succès de librairie de ces écrits, qui se transformait pour les auteurs en succès d'argent, car chaque exemplaire se vendait de vingt à trente sols, il demanda énergiquement à en être, car enfin, lui aussi, il avait été mêlé à une histoire de diamants. On a dit que Vergennes et le ministère eussent préféré ne pas compliquer l'affaire si compliquée déjà du cardinal, en y ajoutant l'in vraisemblable aventure du bourgeois de Saint-Omer et de son ami le baron de Fages. Mais il tenait lui, d'Étienville, à parler et à écrire, quoi qu'on en eût. Et ses Mémoires de pleuvoir : du 24 février 1786 au 11 avril, il en publie trois coup sur coup. Chacun fut vendu à milliers d'exemplaires. « On a beau s'écrier : mais d'où vient ce nouveau venu ! A qui en veut-il ? de quel droit publie-t-il un Mémoire ? Ce Mémoire est un roman qui a du mouvement, de l'intérêt, du style. Tout le monde le lit et s'intéresse pour M. Bette d'Étienville, sans se soucier si c'est un personnage réel ou un être fantastique <sup>1</sup>. » Ces Mémoires étaient signés de M<sup>e</sup> Montigny, avocat mal famé, observe le *Bachaumont*, qui n'en distribuait pas un seul exemplaire gratuitement et les vendait lui-même à son domicile, rue de La Harpe, sans pudeur. D'Étienville, qui y exerçait pour la première fois sa plume, signait : *Auctor et actor*.

La belle comtesse de Cagliostro eut pour défenseur

1. Beugnot, I, 101.



M<sup>e</sup> Polvérit, qui raconta sa vie en un Mémoire plus invraisemblable encore que celui de son mari. « Cette nouvelle fable, dit Beugnot, eut aussi son succès. » Rétaux de Villette choisit un petit avocat bossu, M<sup>e</sup> Jaillant-Deschainets<sup>1</sup>, « aussi malin que le comportait sa constitution », qui dépeignit Villette tel qu'il était en effet : caractère faible et léger, dominé par ses maîtresses et toujours prêt à leur rendre les services qu'elles lui demandaient sans trop en discerner la portée. Il fut d'ailleurs de tous les avocats celui qui remporta le plus grand succès au point de vue judiciaire. Son client, coupable de faux et de complicité immédiate dans le vol du Collier, s'en tira avec une peine dérisoire.

Puis vinrent les Mémoires du baron de Fages, de Dom Mulot, du comte de Précourt, l'accusation contre d'Étienville et ses compagnons rédigée au nom des horlogers Loque et Vaucher. Ce dernier écrit, œuvre de M<sup>e</sup> Duveyrier, admirable d'ironie et d'humour, fut placé par les critiques à côté des plaidoyers de M<sup>e</sup> Blondel et de Cagliostro.

Parlant de l'un des Mémoires de d'Étienville, le libraire Hardy écrit : « Entre autres traits frappants, on y remarque, à la page 22, le discours adressé le 16 août 1785 par la dame de Courville, qui se sauvait de Paris et était pour lors à Arras, au sieur d'Étienville :

« M. le cardinal de Rohan a été arrêté hier à Versailles. Sauvons-nous. L'achat d'un collier de seize cent mille livres, dont vous avez vu chez moi des parties, est le nœud de cette affaire. C'est la découverte de cette intrigue qui causait mes cha-

1. Né à Troyes, le 2 déc. 1776, dans la rue *Deschainets*. mort à Paris le 16 janv. 1851, laissant une fortune de 400 000 francs à sa ville natale.

grins et mes inquiétudes depuis le commencement du mois. Voilà ce qui empêche mon mariage et me perd. »

Par l'importance que Hardy attache à ce détail, on voit combien l'intrigue de la dame de Courville, malgré son invraisemblance, avait été bien conçue par Jeanne de Valois, et de quel secours elle lui eût été, si l'arrestation, inattendue pour elle, de Rétaux et de la d'Oliva, n'eût ruiné dans ses mains toute possibilité de défense.

### XXXIII

« VOILA DU NOUVEAU! VOILA DU NOUVEAU! »

L'émotion et l'intérêt produits par les brochures des avocats étaient encore surexcités par les libelles et les pamphlets que l'affaire faisait éclore de toute part : le *Garde du Corps*, par Ch.-Jos. Mayer, les *Réflexions de Motus*, les *Observations de P. Tranquille* par Charles-Louis Hû, le *Conte oriental*, la *Lettre de l'abbé G... à la comtesse* et la réponse de la comtesse à l'abbé, le *Recueil de pièces authentiques*, la *Lettre à l'occasion de la détention du cardinal*, les *Mémoires authentiques pour Cagliostro*, la *Dernière pièce du Collier*; combien d'autres! Parmi les auteurs de ces pamphlets, on trouve des perruquiers, des épiciers, des commis de librairies. Toutes les têtes s'en mêlaient. Une imprimerie clandestine, blottie dans un fond de cour, rue des Fossés-Saint-Bernard, était entièrement occupée à l'impression des plaquettes relatives à l'affaire du Collier. Elle était dirigée par Louis Dupré, dit Point, garçon perruquier — Figaro était un type de l'époque — et Antoine Chambon, commissionnaire en livres. Les deux associés furent enfin découverts et embastillés le 21 mars 1786<sup>1</sup>. Mais devant la plus

1. *La Bastille dévoilée*, III, 108.

grande partie de ces publications malignes, les efforts de la police demeuraient impuissants et ses poursuites n'avaient d'autre effet que de piquer la curiosité publique. Et les nouvellistes de déployer leur imagination. Toutes les feuilles de France et d'Europe suffisaient à peine à contenir leurs informations. Que devenait sous leur plume la scène du Bosquet? « En accordant ses faveurs au cardinal, la d'Oliva lui faisait accroire, les deux têtes sur le même oreiller, qu'elle était la reine elle-même; de là, les grandes idées d'ambition du prélat qui se flattait de devenir premier ministre<sup>1</sup>. » Quant au comte de la Motte, on assurait que, forcé par le lord-maire de quitter Londres, il s'était réfugié à Constantinople, où il s'était fait circoncire et avait pris le turban<sup>2</sup>. Ajoutez l'exaltation des esprits en ces années qui précèdent la Révolution, et vous imaginerez l'agitation qui naquit du procès. Les caricatures devinrent si violentes que la police les interdit à leur tour<sup>3</sup>.

Ces mesures stimulaient l'ardeur des collectionneurs, bibliophiles, amateurs de plaquettes et d'estampes. On voulait avoir tous les mémoires imprimés, brochures, pamphlets, petits vers et chansons que l'affaire faisait naître au jour le jour. On tira une série de vingt-deux portraits représentant tous les personnages en jeu. La plupart étaient de fantaisie. Les premiers qui portèrent le nom de Mme de la Motte n'étaient autres que des portraits de la Présidente de Saint-Vincent, tandis que le comte de la Motte était figuré par le prince de Montbarey. La même image servait pour d'Étienville et pour le baron de Fages.

1. *Bachaumont*, 1785, 16 déc.

2. *Journal de Hardy*, 1786, 26 mars.

3. *Courrier de l'Europe*, 1786, 11 avril.

C'était la figure d'un sourd-muet trouvé en 1773 sur le chemin de Péronne, se disant comte de Solar. Des colporteurs, camelots de ce temps-là, n'en trouvaient pas moins bon accueil quand ils parcouraient les rues et offraient à la foule, sortant des presses, encore humides, les plaquettes nouvelles de la série du Collier, attirant par leur cri habituel : « Voilà du nouveau! voilà du nouveau!<sup>1</sup> »

Enfin, le 16 mai 1786, peu de jours avant le jugement, parut le Mémoire pour le cardinal, par Target. On en avait dit par avance mille et une merveilles. L'avocat avait donné lecture de quelques fragments à ses collègues de l'Académie, qui s'en étaient déclarés charmés. Quand un académicien lit quelque chose à ses collègues, ceux-ci s'en déclarent, il est vrai, toujours charmés. Des copies manuscrites en avaient été tirées, plus ou moins fidèles. Elles se vendirent jusqu'à trente-six livres chacune — au moins soixante-douze francs d'aujourd'hui. Et quand l'écrit parut imprimé, ce fut une vraie sédition sous les colonnades du Palais Soubise où il fut mis en distribution. La foule, qui se pressait dans la vaste galerie en demi-lune, devint si grande que le guet ne suffit pas; il fallut la garde à cheval<sup>2</sup>. Trois éditions parurent le même jour, l'une chez le libraire Hardouin, au Palais-Royal; l'autre chez Claude Simon; la troisième, imprimée chez Lottin, était distribuée à l'hôtel Soubise. Nonobstant cette distribution gratuite, le mémoire fut vendu jusqu'à un écu. On en avait dit tant de bien que ce fut une désillusion. Sans doute, il était difficile de faire mieux que les mémoires pour Cagliostro et pour la d'Oliva. Mais l'œuvre de Target

1. Journal de Hardy, 1786, 12 juillet.

2. *Ibid.*, 24 mai; *Bachaumont*, XXXII, 62.

n'est pas sans valeur, il s'en faut. De nos jours on a comparé ce morceau d'éloquence judiciaire aux plus belles harangues de Cicéron. C'est lui faire tort. Le factum de Target contient des parties d'une précision et d'une force démonstrative auxquelles n'a jamais atteint l'insupportable bavard de Tusculum. Peut-être que si Target n'avait pas eu la conviction que, dans une pareille cause, il avait le devoir d'écrire un chef-d'œuvre pour la postérité, il en eût réellement fait un ; pour les chefs-d'œuvre, il faut moins de façons.

Le peuple chanta :

*Target, dans son gros Mémoire,  
A tracé tant bien que mal  
La sottise et fâcheuse histoire  
De ce pauvre cardinal;  
Et sa verbeuse éloquence  
Et son froid raisonnement  
Prouvent jusqu'à l'évidence  
Que c'est un grand innocent.*

Ce fut le mot de la fin, le mot juste, sans doute.



## XXXIV

### AVANT LE JUGEMENT

Le 13 décembre 1785, les simples décrets d'ajournement du Parlement *pour être ouï*, décernés contre les prisonniers de la Bastille, avaient été convertis en décrets de prise de corps contre le cardinal, la comtesse de la Motte et Cagliostro. Ce dernier avait failli, dès ce moment, trouver une majorité en faveur de son acquittement. Le 19 janvier seulement fut prononcé le décret contre Mlle d'Oliva. Le décret contre Rétaux fut rendu lors de son entrée à la Bastille. « Dès le moment où le cardinal a été arrêté, écrit Marie-Antoinette à son frère Joseph II<sup>1</sup>, j'ai bien compté qu'il ne pourrait reparaitre à la cour; mais la procédure, qui durera plusieurs mois, pourrait avoir d'autres suites. Elle a commencé par un décret de prise de corps qui le suspend de tous droits, fonctions et faculté de faire aucun acte civil jusqu'à son jugement. Cagliostro, charlatan, La Motte, sa femme et une nommée Oliva, barboteuse des rues, sont décrétés avec lui; quelle association pour un grand aumônier et un Rohan cardinal! »

1. En date du 27 déc. 1785. publ. par MM. de la Rocheterie et de Beaucourt, II, 85-86.

De ce jour commença pour les détenus une captivité rigoureuse. Le Parlement repoussa le 17 février 1786, la prétention formulée par l'assemblée générale du clergé, sous la présidence d'Arthur de Dillon, archevêque de Narbonne, de faire juger le cardinal par le tribunal ecclésiastique. Déjà le roi avait répondu précédemment à la lettre que l'assemblée du clergé lui avait adressée le 18 septembre 1785 : « Le clergé de mon royaume doit compter sur ma protection et sur mon attention à faire observer les lois constitutives des privilèges que les rois mes prédécesseurs lui ont accordés. » Et il ne s'était pas arrêté davantage à ces formalités. On ne crut pas devoir tenir plus grand compte des démonstrations du Souverain Pontife, qui, en grande colère, avait menacé Rohan de lui retirer le chapeau, parce que, cardinal, il se laissait juger par le Parlement. On se contenta d'expédier au pape un certain abbé Lemoine, docteur en Sorbonne, qui lui expliqua ce dont il s'agissait, et le pape se déclara satisfait.

Une autre manifestation ecclésiastique fit plus d'effet que celle de l'assemblée générale du clergé, bien qu'elle émanât d'un seul individu. L'abbé Georgel, ancien jésuite, était le vicaire général du cardinal, aussi bien à Strasbourg qu'à la grande aumônerie. Il profita de la rédaction d'un mandement « permettant l'usage des œufs pendant le carême jusqu'au dimanche des Rameaux », pour y faire connaître sa manière de voir. Il y compare bravement le cardinal à saint Paul, Louis XVI à Néron et se compare lui-même au disciple Timothée que l'apôtre exhorte à ne pas rougir de sa captivité :

Je, François Georgel, docteur en théologie, etc., envoyé vers vous, mes très chers frères, comme le disciple Timothée

le fut au peuple, que Paul, dans les liens, ne pouvait enseigner, je vous dis... qu'il vous est permis de manger du beurre et des œufs en carême.

Mais entendez :

Puisse notre voix, aussi éclatante que la fatale trompette qui appellera les morts au dernier jugement, imiter les accents des envoyés de Dieu, quand ils disaient : « Peuples, écoutez, c'est Dieu lui-même qui parle par notre bouche. L'impiété a rompu ses digues, elle a inondé la terre, et, dans les élans de sa fureur, elle a dit : « Je monterai au ciel, « j'insulterai au Tout-Puissant! mais, du sein de la nue « sillonnée par les éclairs, au bruit de la foudre qui éclatera « sur le monde entier, la majesté de Dieu apparaîtra; du « trône de la justice partira la vengeance pour entraîner « l'impie dans l'abîme éternel! »

Ce qui paraîtra inouï, c'est que cette manière de permettre l'usage des œufs durant le carême fut affichée par les soins de Georgel, vicaire de la grande aumônerie, aux portes des chapelles dans tous les châteaux du roi, au Louvre, aux Tuileries, jusque sur les portes de la chapelle du palais à Versailles<sup>1</sup>.

Une lettre de cachet signée Breteuil, datée du 10 mars 1786, envoya Georgel passer le carême plus tranquillement à Mortagne, jolie petite capitale du Perche. La ville, rustique et paisible, émerge comme un îlot dans la mer verdoyante des pâturages. Il arriva à l'époque où le printemps renaît, cependant qu'à la Bastille Rohan commençait de trouver les murailles nues et tristes, car depuis le 15 décembre où, de prisonnier du roi il était devenu celui du Parlement, il ne lui était plus permis de « tenir salon comme à l'hôtel de Strasbourg », de donner des repas

1. Journal de Hardy, 1786, 13 mars; *Bachaumont*, XXXI, 203; Georgel, II, 192-93.

de vingt couverts, de rédiger en collaboration avec l'abbé Georgel des notes édifiantes pour le *Courrier de l'Europe*, la *Gazette de Leyde* et le *Journal d'Amsterdam*. L'archevêque de Paris, qui alla voir Rohan le 5 janvier<sup>1</sup>, fut frappé de l'altération de ses traits. « Vous voyez un homme bien malheureux, lui dit le cardinal, mais j'espère, avec la grâce de Dieu, supporter patiemment les souffrances jusqu'au bout. » Ses coliques néphrétiques l'avaient repris avec plus de violence. Son esprit s'aigrit alors; il s'imagina qu'on voulait l'empoisonner<sup>2</sup>. Et le peuple — jusqu'aux filles joyeuses, assises avec leurs compagnons, les jambes ballantes, au bord des fossés de la Bastille — lui chantait :

*On sait que le docteur Portal  
Nous a rendu le cardinal  
En le bourrant de quinquina.  
Alleluia!*

*Oliva dit qu'il est dindon,  
Lamotte dit qu'il est fripon,  
Lui-même dit qu'il est bêta.  
Alleluia!*

*Le Saint-Père l'avait rougi,  
Le Roi, la Reine l'ont noirci,  
Le Parlement le blanchira.  
Alleluia!*

A la veille du jour où le Parlement va s'assembler, la question, pour l'opinion publique, est entre le cardinal et la reine. La noblesse de Versailles espère trouver dans l'acquiescement de l'un de ses plus brillants représentants l'humiliation de la souveraine.

1. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f<sup>o</sup> 64.

2. *Bachaumont*, XXXI, 40-41. — *Gazette de Hollande*, 7 février 1786. — *Gazette de Leyde*, 7 février et 24 mars 1786.

Parmi le peuple, brutalement, « on assurait que Son Éminence persistait à soutenir que le fameux collier de diamants avait été bien et dûment remis à la reine et demandait avec instance à être confrontée avec Sa Majesté<sup>1</sup> ».

1. Journal de Hardy, 1786, 9 mars.

## XXXV

### MADAME DE CAGLIOSTRO EN LIBERTÉ

Cagliostro continuait d'étonner l'opinion et de l'amuser. Le 24 février, il fit paraître un mémoire au sujet de la détention de sa femme, prisonnière comme lui à la Bastille. « Tant que le suppliant, dit le mémoire, a pu croire que les rigueurs d'une longue et cruelle captivité n'avaient point altéré la santé de son épouse, il s'est contenté de gémir en silence. Mais à présent qu'il n'est plus possible à ceux qui l'entourent de lui dissimuler l'état de cette malheureuse épouse et le danger qui menace ses jours, le suppliant, pénétré de la plus profonde affliction, se réfugie dans le sein des magistrats. » Tout Paris apprend ainsi que la vie d'un ange était mise en péril par la barbarie du pouvoir royal. « C'était un exposé touchant, dit Hardy, de l'état critique et dangereux où se trouve actuellement la dame de Cagliostro, état qui exige le secours d'un art bienfaisant exercé par son mari, qui avait eu le bonheur d'arracher mille Français des bras de la mort; ainsi que du malheur de cette dame, qui, n'étant ni décrétée par le Parlement, ni accusée, était privée de sa liberté depuis le



22 août. » Au Parlement l'alarme fut vive. L'auguste tribunal décida qu'une délégation de magistrats « se retirerait » par devers le roi pour le supplier d'arracher cette délicieuse victime au sort épouvantable qui la menaçait. Le gouvernement s'en émut, prit des informations à la Bastille. Le marquis de Launey répondit que la prisonnière se portait à merveille et se promenait journellement au haut des tours <sup>1</sup>.

Tout ce bruit eut néanmoins pour résultat de hâter la mise en liberté de Mme de Cagliostro qui sortit de la Bastille le 18 mars. Elle se rendit à son hôtel, rue Saint-Claude, où, durant plus d'une semaine, un registre déposé chez le concierge se couvrit de signatures tout le long du jour. « Il n'est pas rare de voir le soir près de trois cents visites sur la liste de son portier. » « Il est exactement de bon ton, disent les nouvellistes, d'avoir passé à l'hôtel de Cagliostro. » Ceux qui avaient l'honneur d'être reçus par la comtesse, assuraient en sortant qu'elle avait tant pleuré à la Bastille que ses yeux en étaient presque usés. Heureusement, ce qui en restait était encore fort présentable et les consolateurs frappèrent en grand nombre à sa porte, empressés à lui faire oublier la

1. « 1786, 23 février. — « Le commissaire Chesnon, Monsieur, vient de votre part nous témoigner l'inquiétude de MM. du Parlement sur la santé de la dame de Cagliostro. Vous devez être persuadé, Monsieur, que si elle avait eu la moindre indisposition vous en auriez été instruit, comme vous avez coutume de l'être de ce qui arrive journellement dans le château. Cette dame n'est point malade. Elle se promène tous les jours et dans ce moment elle est sur les tours. Elle s'est donnée il y a quinze jours un petit effort dans le poignet gauche, mais cela ne l'empêche pas de s'amuser à travailler. M. Chesnon a été ce matin chercher le médecin du château qu'il n'a pas trouvé. Il lui a écrit et dès qu'il sera venu je vous ferai passer son rapport. » L'écrit du marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, au lieutenant de police. Minute de la main de Launey, *Bibl. de l' Arsenal*, ms. Bastille, 12517, f° 126. Mme de Cagliostro était servie à la Bastille par sa propre femme de chambre, Françoisse, qui avait été mise auprès d'elle. *Bibl. de l' Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f° 26.

douleur que devait lui causer la captivité de son mari. Les gazetiers assuraient que Cagliostro s'occupait à rédiger un placet, encore plus pathétique que le premier, pour supplier la Cour de remettre son épouse en lieu clos. La jeune femme, après quelques jours, alla au Palais-Royal pour y voir, aux étalages des imagistes, son portrait, autour duquel se groupait la foule. Il était affreux et elle en rit comme une folle, ce qui la fit reconnaître. Par des cris de fête, ces dames du bel air la saluèrent respectueusement et les jeunes hommes qui passaient lui offrirent les fleurs destinées à leurs amies. Les meilleures maisons se l'arrachèrent. Mais, tête légère, elle parlait trop. Elle disait par exemple, à dîner, devant une nombreuse assistance, qu'elle s'était toujours très bien portée à la Bastille et n'avait eu qu'à se louer des égards du gouverneur<sup>1</sup>.

Mme de la Tour, sœur du comte de la Motte, avait été mise en liberté dès le 7 février.

Ces vides furent en partie comblés, le 12 mai, par la naissance à la Bastille d'un nouveau petit sujet du roi que mit au monde la petite baronne d'Oliva. Baptisé le lendemain en la paroisse Saint-Paul, il reçut les noms de Jean-Baptiste Toussaint, son père, Jean-Baptiste-Eugène Toussaint de Beausire n'ayant pas hésité à le reconnaître.

1. *La dernière pièce du Collier*, p. 26, note.

## XXXVI

### L'ARRÊT<sup>1</sup>

Le 22 mai, le Parlement commença de siéger pour l'audition des pièces de l'affaire. La Grand'Chambre et la Tournelle assemblées complèrent soixante-quatre juges, les conseillers honoraires et les maîtres des requêtes, qui se trouvaient en droit de siéger, s'y étant rendus. Mais les princes du sang et les pairs s'étaient recusés.

Le Premier Président du Parlement était le marquis Étienne-François d'Aligre, à la tête de la compagnie depuis 1768. « Il était connu, dit cette mauvaise langue d'abbé Georgel, par son opulence, son

1. Les faits de ce chapitre d'après une relation officielle en date du 31 mai 1786, conservée en manuscrit aux *Archives nationales*, et une autre de même date conservée aux *Arch. des Aff. étrang.*; — les « résumés » et réquisitions contenus dans le ms. Joly de Fleury 2089 de la *Bibl. nat.*; — les notes mss du dossier Target, *Bibl. v. de Paris*, réserve; — le *Compte rendu de ce qui s'est passé au Parlement relativement à l'affaire de M. le cardinal de Rohan*, Paris, 1786, petit in-8 de 157 et 31 p.; — la relation de Mercier de Saint-Léger, dans *Souvenirs et Mémoires*, sept. 1898, p. 193-201; — les notes envoyées au prince de Kaunitz par le comte de Mercy-Argenteau qui les tenait du Premier Président d'Aligre, dans le recueil Arneth-Flammermont; — les *Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, publ. par J. Flammermont (Paris, 1896); — les *Lettres* de Mme de Sabran, les *Mémoires* de Mme Campan, le *Journal de Hardy*, la *Gazette de Leyde* et le *Bachaumont*.

avarice et un talent tout particulier de faire valoir rapidement son argent au taux le plus avantageux. »  
« Il n'avait aucune des qualités qui fondent les grands magistrats, dit Beugnot, il avait plutôt les défauts opposés; mais il était d'une singulière dextérité à manier sa compagnie et s'était jusqu'alors montré favorable à la Cour; mais depuis quelque temps celle-ci l'avait indisposé, en sorte que, tout en ne la combattant pas, il laissa l'opposition se former. »

Le marquis d'Aligre était très lié avec Mercy-Argenteau et lui fournit au cours des débats les notes les plus curieuses sur la disposition des esprits. Voici quelle était l'opinion générale, à la veille du jour où les accusés parurent devant le Parlement :

« Dans le cours de l'instruction, et tant qu'il n'y a eu d'accusés que le cardinal de Rohan et la dame de la Motte, son mari contumace, la demoiselle d'Oliva et le sieur Cagliostro, on a pu et on a dû croire que M. le cardinal serait condamné à une peine afflictive et infamante. L'auteur du faux était incertain : le marché, revêtu d'approuvés et de signatures faux, est écrit de la main du cardinal; il l'avait exhibé aux joailliers et, sur la foi que le marché était revêtu d'approuvés et de signatures vrais, le Collier lui avait été livré; enfin le cardinal se trouvait saisi du corps du délit. La déposition de Bassenge établissait que le cardinal avait toujours parlé et écrit comme ayant une mission directe de la reine. On avait au procès un billet dicté par le cardinal, duquel il résulte qu'au moment où il n'a pu se dissimuler la fausseté des approuvés et de la signature, et que les paiements ne s'effectuaient pas, il avait conçu le projet de substituer le sieur de Sainte-James aux joailliers et de le déterminer à se charger du paiement du

Collier en se flattant d'obtenir la protection de la reine. Cet écrit et les conséquences qui en résultent s'accordent parfaitement avec la déposition du sieur Sainte-James.

« Tant que le procès est resté en cet état, la défense de M. le cardinal ne pouvait l'excuser. Inutilement alléguait-il l'erreur et la séduction. On lui répondait : l'erreur est invraisemblable, d'ailleurs elle n'est pas prouvée; la dame de la Motte vous dément; la scène de la terrasse (*lisez* du Bosquet) est fabuleuse; elle est attestée par la demoiselle Oliva, mais son témoignage est aussi suspect que le vôtre. Mais, depuis que le sieur Villette est arrêté, il est constant : 1° qu'il est l'auteur du faux; — 2° que la scène de la demoiselle d'Oliva est vraie; — 3° que, pour séduire le cardinal, il a écrit, sous la dictée de la dame La Motte, différentes lettres qu'elle a envoyées au cardinal comme écrites par la reine.

« Dès ce moment, la séduction alléguée par le cardinal peut paraître établie. S'il a été séduit, son délit n'est plus un faux, c'est une offense, un manque de respect aux personnes sacrées du roi et de la reine, un abus monstrueux du nom de la reine et d'une signature fausse qu'il a attestée véritable.

« Ces considérations font penser qu'il est impossible d'aller jusqu'au blâme, et encore moins au bannissement à perpétuité, qui emporte mort civile et entraînerait la vacance des bénéfices consistoriaux dont le cardinal est pourvu<sup>1</sup>. »

1. Voir plus loin le « résumé » du Président d'Aligre, publ. d'après les mss Joly de Fleury 2080-2089 (*Bibl. nat.*). Ces mss contiennent d'autres « résumés » encore, entre autre ceux du substitut Laurencel; ils ont la valeur d'opinions personnelles. Ceux de Laurencel ne sont pas d'une impartialité absolue, à cause de son entier dévouement à Marie-Antoinette.



Pour comprendre le jugement qui va être rendu, il faut se rappeler qu'il y avait en ce temps une nuance dans l'acquiescement. La « décharge d'accusation » proclamait la complète innocence de l'accusé, c'était la pleine réhabilitation après les griefs qui avaient été formulés. Le « hors de Cour » au contraire, proclamait qu'il n'y avait pas eu assez de preuves pour asseoir une accusation. Cette solution conservait quelque chose de fâcheux pour l'accusé et faisait considérer que son honneur n'était plus intact.

\*  
\* \*

La lecture des pièces ayant été terminée le 29 mai, le Parlement s'assembla le 30 pour l'audition des accusés. Dans la nuit du 29 au 30 ceux-ci avaient été transférés de la Bastille à la Conciergerie. Les fonctions de procureur général étaient remplies par Joly de Fleury. Il donna lecture de ses conclusions.

Joly de Fleury demanda que la pièce signée « Marie-Antoinette de France » fût déclarée frauduleusement falsifiée; il réclama contre le comte de la Motte, contumace, et contre Villette, la peine des galères à perpétuité; contre la comtesse de la Motte la peine du fouet, la marque au fer brûlant sur les épaules et la détention perpétuelle à la Salpêtrière; quant au cardinal, l'organe du ministère public conclut que, dans le délai de huit jours, il se rendît à la Grand'Chambre pour y déclarer à haute voix que, témérairement, il avait ajouté foi au rendez-vous du Bosquet, qu'il avait contribué à induire en erreur les marchands en leur laissant croire que la reine avait connaissance du marché, déclarât qu'il s'en repentait et demandait pardon au roi et à la reine; qu'il



fût en outre condamné à se démettre de ses charges, à faire aumône aux pauvres, à se tenir toute sa vie éloigné des résidences royales, enfin à garder prison jusqu'à l'exécution de l'arrêt.

Le procureur disait dans son réquisitoire <sup>1</sup> :

« Le cardinal allègue ce qui s'est passé dans le jardin de Versailles comme pouvant favoriser son illusion. Mais pouvait-il se permettre de croire à un rendez-vous nocturne faux et supposé sur la terrasse de Versailles, pouvait-il se permettre de s'y rendre et, en s'y rendant, n'a-t-il pas commis envers la reine une offense la plus punissable ?

« Le cardinal, à l'insu de la reine et sans s'être assuré par lui-même des intentions du roi et de la reine, a entamé et suivi une négociation et a consommé avec les dits joailliers le marché pour le collier de brillant.

« Or, peut-on voir sans une juste indignation qu'un des premiers officiers du roi, également distingué par sa naissance comme par ses dignités, ait osé emprunter un nom aussi auguste que celui de la reine et porté la témérité jusqu'à violer à la fois le respect dû à la Majesté royale et aux personnes sacrées du roi et de la reine ?

« Cette témérité d'oser ainsi manquer de respect aux personnes sacrées du roi et de la reine n'est-elle pas un crime qui exige les réparations les plus authentiques et les plus solennelles ; mais il faut en même temps que ces réparations soient dignes de la majesté royale.

« Et n'est-ce pas un des premiers devoirs du procureur général du roi de les requérir pour une offense

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury, 2089, f<sup>os</sup> 28-31. Reproduit ci-dessous par extraits.

aussi criminelle, et surtout quand elle a été commise par un sujet plus élevé par sa naissance et par sa dignité et plus encore quand il a l'honneur d'être attaché au service du roi dans une des premières places près de sa personne? »

Joly de Fleury avait rédigé ses conclusions contrairement à l'avis de l'avocat général Séguier auquel l'usage lui avait commandé de les soumettre. A peine eut-il terminé que Séguier se leva. Ce fut une scène dont la violence fit voir dès l'abord où les passions étaient montées. Séguier émit l'opinion d'acquitter purement et simplement le cardinal. Et s'adressant à Joly de Fleury :

« Prêt à descendre au tombeau, vous voulez couvrir vos cendres d'ignominie et la faire partager aux magistrats!

— Votre colère, monsieur, ne me surprend point, répond le procureur général. Un homme voué au libertinage comme vous, devait nécessairement défendre la cause du cardinal.

— Je vois quelques fois des filles, réplique Séguier. Je laisse même mon carrosse à leurs portes. C'est affaire privée. Mais on ne m'a jamais vu vendre basement mon opinion à la fortune. » Séguier faisait entendre que Fleury s'était vendu à la Cour.

Le procureur général était interloqué et demeura bouche bée.

Rétaux de Villette ouvrit la série des interrogatoires. Il parut vêtu en habit de soie noire. Très franchement, il fit l'aveu de la part qu'il avait prise aux intrigues de Mme de la Motte. C'est lui qui avait tracé les mots « *Marie-Antoinette de France* » au bas du fameux contrat. Mais il argua de sa bonne foi. En écrivant ces mots, dit-il, il ne croyait pas contrefaire

la signature de la reine qui, en effet, ne signait pas ainsi. « Cet homme, qui est très vif, prévenait même les questions avant qu'elles fussent achevées avec l'air et le ton de la plus grande exactitude. »

A Rétaux de Villette succéda la comtesse de la Motte. Elle avait un chapeau noir, garni de « blondes » noires et de rubans à nœud; une robe et un jupon de satin gris bleuâtre, bordés de velours noir; une ceinture de velours noir garnie de perles d'acier, et, sur les épaules, un mantelet de mousseline brodée, chevillée de malines. Elle regarda l'assemblée d'un œil hautain. Ses lèvres avaient un sourire dur. Quand elle aperçut la sellette, siège d'ignominie, où les sergents lui dirent qu'elle devait s'asseoir, elle eut un mouvement de recul et la rougeur lui monta au front; mais bientôt elle s'y fut arrangée avec tant de grâce, ordonnant les plis de sa robe, qu'il semblait qu'elle fût dans un salon agréablement assise en une bergère. Elle parla d'une voix nette, sèche, précise : les phrases semblaient découpées au couteau. Elle commença par déclarer qu'elle allait confondre un grand fripon. Il s'agissait du cardinal. Elle étonna par sa présence d'esprit. Interrogée par un conseiller clerc qu'elle avait appris ne lui être pas favorable, elle déclara : « Voilà une demande bien insidieuse. Je vous connais, monsieur l'abbé. Je m'attendais que vous me la feriez. Je vais y répondre ». « La femme La Motte, note l'un des assistants, a paru avec un ton d'assurance et d'intrépidité, avec l'œil et la contenance d'une méchante femme que rien n'étonne; mais elle s'est fait écouter parce qu'elle parle sans l'air d'embarras. Elle s'attachait plus aux probabilités qu'aux faits et surtout à l'impossibilité qui est au procès de montrer des lettres, des écrits et toutes les preuves

matérielles qu'on désirerait y voir. Je ne crois pas que cette femme, qui a de la tournure, des grâces et de l'élévation, ait pu intéresser personne, parce que son procès est trop clair. » Subitement Jeanne changea de manière : à une question relative à une prétendue lettre de la reine au cardinal, elle répondit qu'elle garderait le silence pour ne pas offenser la reine.

« On ne peut offenser Leurs Majestés, objecta le président, et vous devez toute la vérité à la justice. »

Alors elle dit que la lettre en question commençait par ces mots : « Je t'envoie », ajoutant que le cardinal lui en avait montré plus de deux cents à lui écrites par la reine, où elle le tutoyait, et dont plusieurs donnaient des rendez-vous où, à la plupart des guets, la reine et Rohan se seraient effectivement rencontrés.

Ce fut, à ces mots, parmi les magistrats, presque une clameur. Quoique la plupart des juges fussent « de l'opposition », de tels propos révoltaient leur conscience d'hommes et de citoyens. Et c'est à peine s'ils purent retenir leur indignation quand la comtesse leur fit en se retirant une succession de révérences, avec des sourires provocants et railleurs.

A peine fut-elle sortie qu'on enleva la sellette. Le cardinal fut introduit. Il était vêtu d'une longue robe violette, le deuil des cardinaux : calotte rouge sur les cheveux gris, bas et talons rouges, et un petit manteau de drap violet doublé de satin rouge; la moire bleue du cordon du Saint-Esprit et la croix épiscopale à une chaîne d'or. Il était très pâle, très fatigué, très ému; ses paupières pesaient lourdement sur les yeux d'un bleu éteint. Ses jambes fléchissaient et des larmes mouillaient ses joues. Plusieurs conseillers « voyant son extérieur souffrant et altéré » proposè-

rent : « M. le cardinal paraît se trouver mal, il faut le faire asseoir ». Et le Premier Président le fit asseoir à l'une des extrémités du banc où se plaçaient messieurs des Enquêtes quand ils venaient siéger. Son interrogatoire dura plus de deux heures. « Il parla, dit Mercier de Saint-Léger, avec beaucoup de grâce et de force. » Il imposait par sa physionomie et son ton de noblesse, il intéressait « par son air de candeur » et son « courage modeste ». En se retirant, il salua la Cour. Son expression était indéfinissable de lassitude et de tristesse. Tous les magistrats lui rendirent son salut. « Le grand banc même se leva, ce qui est une distinction marquée. »

Les juges étaient encore tout impressionnés de cette comparution émouvante, quand fut appelée Nicole d'Oliva. Mais l'huissier revint seul : l'accusée donnait le sein à son nouveau-né. Elle priait humblement Nos Seigneurs du Parlement de vouloir bien patienter quelques minutes, que son fils eût terminé son repas. « La loi se tut devant la nature », disent les procès-verbaux. Les Grand'Chambre et Tournelle s'empressèrent de répondre qu'elles accordaient à la jeune mère tout le temps qu'elle jugerait nécessaire. Enfin elle entra. Le désordre de sa parure toute simple, ses longs cheveux châtain s'échappant d'un petit bonnet rond, et ses larmes, son trouble, son abandon, rehaussaient sa grâce et sa beauté. M. de Bertignières, qui avait une galerie de tableaux, pensait à *la Cruche cassée*, de Greuze, exposée à l'un des derniers Salons, et l'abbé Sabatier, son voisin, à qui il en fit la remarque, fut aussitôt de son avis. Aussi, à peine la belle enfant sembla-t-elle devoir se trouver mal, que déjà la plupart des membres de l'austère tribunal étaient debout pour la recevoir. Il lui fut,



d'ailleurs, impossible de prononcer une seule parole en réponse aux questions qui lui furent posées : les sanglots s'étouffaient dans sa gorge. Il y en avait là plus qu'il n'en fallait pour convaincre surabondamment les magistrats de son innocence. Elle se leva pour se retirer « et fut accompagnée, dit Mercier de Saint-Léger, des marques de l'intérêt le plus vif ».

Enfin paraît Cagliostro. Avec lui la scène change. Il est fier et triomphant dans son habit de taffetas vert brodé d'or. Il secoue gaiement les tresses de ses cheveux qui lui tombent en petites queues sur les épaules. A la première question :

« Qui êtes-vous, d'où venez-vous ?

— Un noble voyageur », répond-il d'une voix de clairon.

Et, parmi les éclats de rire, tous les fronts se dérident.

Il n'attend pas une question nouvelle, mais déjà s'est lancé dans une tonitruante improvisation, racontant l'histoire de sa vie avec des traits abracadabrants, dans un jargon où toutes les langues s'entre-croisent, le latin, l'italien, le grec, l'arabe, et d'autres langues encore qui n'ont jamais existé. Son air, ses gestes, sa vivacité — véritable charlatan de foire développant son boniment au nez des badauds béats — amusent le Parlement autant que ses boutades. Quand le président lève la séance, il est sur le point de lui adresser des félicitations sur son esprit et sa bonne humeur.

Vers six heures, les accusés quittent le greffe pour retourner à la Bastille. On est obligé de faire passer les voitures qui les conduisent par la cour de Lamoignon. Les noms du cardinal et de Cagliostro emplissent les airs avec des acclamations enthousiastes et



des vœux pour leur liberté. Le cardinal en est presque un peu effrayé et salue d'un air de contrainte. Cagliostro, lui, est à son affaire. Il s'agite, lève les bras, jette son chapeau que mille mains se disputent, amuse prodigieusement la foule par toutes sortes de contorsions.

\*  
\*  
\*

Le mercredi, 31 mai, est la séance de l'arrêt. Elle doit s'ouvrir à six heures du matin. Dès cinq heures, toutes les salles du Palais, les rues avoisinantes, sont bondées de monde; mais bien avant cette heure les accusés avaient déjà été amenés de la Conciergerie dans des voitures séparées. La foule, compacte, est agitée de remous. Les clameurs arrivent par masses successives comme des vagues sonores. Le guet à pied et à cheval de la garde de Paris circule dans le pourtour du Palais, depuis le Pont Neuf jusqu'à la rue de la Barillerie. Spectacle que nous connaissons. Dès cinq heures du matin, les membres des familles Rohan-Soubise et Lorraine, hommes et femmes, au nombre de dix-neuf personnes, Mme de Marsan, Mme de Brionne, le prince Ferdinand archevêque de Cambrai, le prince de Montbazou, se sont placés, à la porte de la Grand'Chambre, vêtus de deuil. Mme la comtesse de Rochefort-Breteuil n'était pas venue; mais elle « avait fait dire qu'elle avait colique. » Mme de Brionne « avait pris son grand air ». Elle sortait de chez le Premier Président auquel elle avait fait une scène terrible, lui disant que l'on savait bien qu'il était vendu à la Cour. Bientôt les magistrats paraissent. Les Rohan-Soubise et Lorraine leur font la révérence, à mesure qu'ils

passent devant eux. « Ils n'ont employé d'autres sollicitations que celles d'un silence morne où l'on voyait leur désespoir. Cette manière de solliciter, si noble et si douce à la fois, de deux maisons aussi illustres, a fait plus d'impression sur les juges que celle que l'éloquence aurait pu dicter. » La séance est ouverte à six heures. Les « gens du roi » entrèrent et laissèrent leurs conclusions sur le bureau. On allait les ouvrir, lorsqu'un des conseillers, Saint-Vincent, se leva pour protester énergiquement contre la garde militaire qui continuait d'entourer le cardinal. « Dans le sanctuaire de la prison, s'écria-t-il, les lois sont violées. L'un des accusés, M. le cardinal de Rohan, est obsédé par une garde militaire : elle repousse le sieur de Bonnières, son avocat. Je vous demande d'après cela, Messieurs, ce qu'il faut penser du sort qui attend M. le Cardinal? Je vois bien que si les autres accusés sont innocents les portes leur seront ouvertes; mais M. le cardinal que deviendra-t-il? »

Le Premier Président répondit qu'il y avait des ordres. A ces mots il y eut une rumeur. Enfin on autorisa Bonnières à s'approcher du cardinal.

Chaque conseiller se prononça à haute voix en motivant son jugement.

Le Parlement commença par déclarer le mot « approuvé », répété six fois en regard de chacune des clauses du contrat passé avec les joailliers, et la signature « Marie-Antoinette de France », faussement écrits et faussement attribués à la reine. Puis, par ce tribunal, où déjà les passions politiques étaient entrées et divisaient les conseillers en partis hostiles, à l'unanimité des soixante-quatre magistrats présents la comtesse de Valois fut déclarée coupable. Quand

il s'agit de prononcer la peine, deux des magistrats, Robert de Saint-Vincent et Dionys du Séjour — d'autres disent MM. Delpech et Amelot, — opinèrent pour la peine de mort. C'était une manœuvre des amis du cardinal : car la peine était inapplicable; mais les conclusions obligeaient les conseillers clercs à se retirer, le caractère ecclésiastique ne leur permettant pas de siéger dans une affaire où était proposée la peine capitale. Or, parmi les treize conseillers clercs, seuls les abbés Sabatier et Terray étaient favorables à Rohan. Les juges se mirent d'accord sur la condamnation *ad omnia citra mortem*, c'est-à-dire sur la pénalité la plus forte en deçà de la peine de mort. Jeanne de Valois de Saint-Remy, comtesse de la Motte et de la Pénicière fut condamnée, à l'unanimité des voix, à être fouettée nue par le bourreau, marquée sur les épaules de la lettre V (voleuse), enfermée à la Salpêtrière pour le reste de ses jours et à voir tous ses biens confisqués. « Le sort de Mme de la Motte n'a point été balancé<sup>1</sup>. » Sa culpabilité ne faisait doute pour personne. Le comte de la Motte fut condamné aux galères perpétuelles, Rétaux à l'exil hors du royaume. Nicole d'Oliva fut mise hors de Cour : c'était, ainsi qu'il a été dit, l'acquittement avec une nuance de blâme, « attendu, notent les procès-verbaux, que quoique innocente dans le fond, il a été regardé comme juste qu'il lui fût imprimé cette tache pour le crime purement matériel qu'elle avait commis en se substituant à la personnalité de la reine dans une scène d'escroquerie ». Cagliostro fut déchargé de toute accusation<sup>2</sup>.

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, n° 220.

2. L'arrêt qui acquittait Cagliostro fut rendu à l'unanimité. Il n'y a pas dans le procès le moindre fait tendant à sa culpabilité. Dans les Mé-

La bataille entre les deux partis fut livrée au sujet du cardinal. Les conseillers rapporteurs, Titon de Villotran et Du Puis de Marcé, se rangèrent aux conclusions du procureur du roi. Boula de Montgodefroy, consulté le premier comme doyen de l'assemblée, se prononça au contraire pour l'acquittement pur et simple et la décharge de toute accusation. Il avait apporté son avis tout rédigé. On disait que son neveu, trésorier de la Grande Écurie, avait été menacé de se voir enlever quatre chevaux si son oncle opinait contre le cardinal. Robert de Saint-Vincent, violent ennemi de la Cour, ami personnel de Target — honnête homme au demeurant — parla également pour la décharge pleine et entière; il parla avec force, avec éloquence, « très longtemps et très bien », ses paroles firent sensation. « Il eût été à désirer, dit-il, pour tout le corps de la magistrature, que les conclusions de M. le procureur du roi n'eussent jamais été prononcées. Je n'aurais pas à discuter tous les défauts qui les dégradent. » Puis, élevant la voix : « Depuis quand des conclusions ministérielles sont-elles admises par des magistrats? » Et comme ces paroles, qui retentissaient pour la première fois

moires des Magistrats instructeurs, où le pour et le contre est indiqué au sujet de chacun des accusés, la pensée, même lointaine, la supposition la plus hypothétique, d'imputer le faux à Cagliostro n'est jamais admise. Dans les deux articles que *le Temps* a publiés les 1<sup>er</sup> et 24 avril 1902, M. de Soudak s'efforce de faire de Cagliostro le faussaire de la signature « Marie-Antoinette de France ». Il ne lui est pas possible, et il lui sera toujours impossible, d'apporter le moindre indice en ce sens. Il y a mieux, Rétaux de Villette, l'auteur du faux, et qui aurait eu le plus grand intérêt à faire croire à la culpabilité de Cagliostro, déclare dans son interrogatoire du 5 mai 1786 « qu'il croyait Cagliostro absolument innocent dans toute l'affaire du Collier »; et Mme de la Motte, qui avait commencé par soutenir cette culpabilité, se voit réduite à déclarer le 12 mai 1786 « qu'elle n'avait jamais inculpé Cagliostro dans l'affaire du Collier, qu'elle ne lui avait jamais reproché autre chose, si ce n'est d'avoir conseillé au cardinal de la poursuivre pour le Collier ». *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury, 2089, f<sup>o</sup> 89.



dans l'enceinte de la justice en France, soulevaient une légère rumeur : « Oui, messieurs, je dis « ministérielles ». Jamais elles n'ont été rédigées au parquet. Ce ne sont pas là des conclusions faites par un magistrat, elles sont trop opposées aux lois, au bon ordre, et jamais le Parlement n'en a entendu qui fussent aussi peu conformes à ses principes ! » Et l'orateur combattit avec vivacité la pensée de prononcer la moindre peine infamante contre le prince de Rohan ; il avait été dupe, cruellement dupe, et la magistrature ne pouvait punir quand la bonne foi était reconnue entière.

« L'opinion de Fréteau a été belle et noble, d'une éloquence froide mais sentimentale ; celle de d'Outremont a été circonstanciée, suivie, raisonnée, si vive et si touchante qu'il a tiré des larmes des yeux de ceux qui étaient d'avis contraire à lui. « C'est l'innocence que je défends, messieurs, et comme homme et comme juge, et j'en suis si pénétré que je me ferais hacher pour la soutenir. » L'excellente réputation dont d'Outremont jouit au Palais a contribué encore à faire valoir sa cause. Bertignières a parlé avec sagesse, mais avec infiniment d'ordre<sup>1</sup>. »

Le Premier Président d'Aligre se rangea à l'avis du procureur, mais il en atténua un peu la rigueur. S'il eût pris la parole pour motiver son jugement, ainsi que le firent la plupart des membres de l'assemblée, il eût vraisemblablement amené plusieurs des magistrats à sa manière de voir, mais récemment la Cour l'avait indisposé et, tout en lui étant favorable, il ne crut pas devoir mettre son influence à son service.

1. Notes quotidiennes pour les avocats du cardinal de Rohan, doss. ms. Target. *Bibl. v. de Paris*, réserve.

Nous avons son « résumé »<sup>1</sup>. Il est d'un jugement très droit et d'une parfaite impartialité. « Par le résumé de tout ce qui existe et est prouvé sur le faux et l'escroquerie, écrit d'Aligre, il est impossible de l'impliquer (le cardinal) comme complice et comme ayant eu connaissance que les choses auxquelles il s'est prêté mèneraient à cette infamie.

« On ne peut rien faire valoir pour établir cette complicité et cette connaissance.

« On serait réduit à convenir, dans la discussion et débat du pour et du contre, qu'il ne peut être question, vis-à-vis de lui, de l'un ou l'autre de ces deux délits.

« S'il y avait même des commencements de preuves<sup>2</sup>, des juges ne pourraient se porter qu'à un plus amplement informé de six mois ou un an, à l'expiration duquel, ne survenant point de preuves, on déchargerait de l'accusation suivant les principes actuels.

« Il est plus dans l'ordre raisonnable de se porter, dès à présent, à la décharge des accusations à cet égard, que de perpétuer, par une disposition indéfinie, un procès de cette nature.

« Cette idée adoptée, il ne reste que l'*offense*.

« La « déclaration »<sup>3</sup> est la vraie réparation.

« Ce que l'on proposerait d'y ajouter est très important à peser parce qu'il faut :

« 1<sup>o</sup> Ne rien faire ajouter qui puisse faire rejeter la déclaration, soit abstention de la Cour, ou toute autre disposition équivalente;

« 2<sup>o</sup> Ne pas ordonner sèchement une démission;

« 3<sup>o</sup> Peut-être supprimer l'« aumône ».

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2089, f<sup>os</sup> 36-38.

2. Ainsi le Président d'Aligre, qui est loin d'être favorable à Rohan, estime qu'il n'y a même pas contre lui des commencements de preuve.

3. Une déclaration publique qui serait faite par Rohan disant qu'il a mal agi et qu'il a manqué au roi et à la reine.



« On irait plus sûrement au but de faire passer la « déclaration » si, après la disposition qui l'ordonnerait, on se contente d'ordonner qu'il (le cardinal) serait tenu de s'abstenir des fonctions attachées à la place de grand aumônier, jusqu'à ce qu'il en eût été par le roi autrement ordonné.

« Cette manière de prononcer cadre avec la « déclaration ».

« Le roi reste le maître, comme dans tous les cas possibles, de ne pas pardonner, ou d'apposer à son pardon de telles conditions qu'il plaît à Sa Majesté de les imposer.

« On se persuade qu'on ne peut et qu'on ne pourra se refuser à cette déclaration.

« Surtout si, en la proposant, on propose d'ajouter la disposition qui le déchargerait de toutes les autres accusations énoncées dans la plainte du Procureur général du roi.

« Les abstentions que l'on ordonne de certains lieux ne sont d'usage qu'à l'égard de ceux qui seraient coupables du crime de lèse-majesté au 2<sup>e</sup> chef, ou de cas d'offense de particulier à particulier.

« De plus on observe : 1<sup>o</sup> qu'il ne faut rien dans l'arrêt qui suppose que l'accusé puisse se refuser à l'exécuter ; 2<sup>o</sup> que le refus d'exécuter serait un nouveau délit ; 3<sup>o</sup> on ne sort pas de la Bastille sans être exilé. »

Finalement, après dix-sept heures d'opinions, l'assemblée se prononça sur les dix heures du soir. Le cardinal-prince de Rohan était entièrement déchargé de toute accusation, à la majorité de vingt-six voix contre vingt-deux qui avaient voté le « hors de Cour <sup>1</sup> ». Il y avait eu quarante-neuf votants ;

1. On remarquera que, sur l'accusation de faux et de vol du Collier —

mais deux voix s'étaient confondues pour cause de parenté.

que M. de Soudak impute au cardinal dans ses articles du *Temps* (1<sup>er</sup> et 24 avril 1902), — Rohan fut acquitté à l'unanimité des 49 votants. Cette hypothèse, qui ne fut d'ailleurs pas soulevée un instant, leur eût paru à surprenante et absurde. Le « hors de cours » était l'acquittement, mais avec tous une nuance de blâme pour l'attitude morale dans la scène du Bosquet.

## XXXVII

### TRIOMPHE POPULAIRE

Pour les acquittés la soirée fut triomphale. Une foule immense se pressait aux abords du Palais. De larges clameurs : « Vive le Parlement ! Vive le cardinal innocent ! » passaient par les rues. Les pois-sardes de la Halle se tenaient en groupe dans la cour du Mai avec des bouquets de roses et de jasmins. Elles arrêtaient au passage les magistrats qui leur étaient désignés, et qui devaient, bon gré mal gré, se laisser serrer par leurs bras robustes sur leurs fortes poitrines.

Le marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, ayant reçu ordre de reconduire Rohan dans la prison du roi, le cardinal y fut entraîné par un flot de dix mille personnes, dans un tumulte assourdissant, et, durant plus d'une heure, les murs de la forteresse renvoyèrent l'écho des acclamations populaires.

« Les juges se séparent, dit Cagliostro, l'arrêt est rendu. Il vole de bouche en bouche. Les membres du Parlement, entourés, pressés, applaudis, sont couronnés de fleurs. Une acclamation universelle s'élève, et le prélat, couvert de la pourpre romaine, est reconduit en triomphe jusqu'aux portes de la Bas-

tille, qui s'ouvrent pour le recevoir, mais qui, bientôt, s'ouvriront pour le rendre aux vœux d'un public sensible qui partage sa gloire après avoir partagé ses malheurs. »

On voulait illuminer, mais la police l'interdit.

« Je ne sais pas où le Parlement se serait enfui, s'il avait mal jugé », dit Mirabeau, qui alors partageait les passions de la foule. Il ajoute, pensant à la cour de Versailles : « L'épreuve est dure, mais décisive »; il conclut par ces craintes prophétiques : « Puissent d'autres passions n'en pas abuser ! »

Le lendemain, le cardinal et Cagliostro sortirent de la Bastille<sup>1</sup>. La plume de Cagliostro a laissé de sa délivrance une relation dont il ne serait pas permis d'affaiblir la saveur :

« Je quittai la Bastille vers onze heures et demie du soir. La nuit était obscure, le quartier que j'habite peu fréquenté. Quelle fut ma surprise de m'entendre salué par huit ou dix mille personnes<sup>2</sup>. On avait forcé ma porte. La cour, les escaliers, les appartements, tout était plein. Je suis porté jusque dans les bras de ma femme. Mon cœur ne peut suffire à tous les sentiments qui s'en disputent l'empire. Mes genoux se dérobent sous moi. Je tombe sur le parquet sans connaissance. Ma femme jette un cri perçant et s'évanouit. Nos amis tremblants s'entassaient autour de nous, incertains si le plus beau moment de notre vie n'en sera pas le dernier. L'inquiétude se

1. 1786. 1<sup>er</sup> juin. Ordre de Breteuil au gouverneur de la Bastille de laisser sortir le soir le cardinal de Rohan et Cagliostro, en leur disant que la volonté du roi était qu'ils restassent chez eux et n'y reçussent que leurs parents et gens d'affaires. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. Bastille, 12457, f<sup>o</sup> 69,

2. Confirmé par Hardy (1786, 1<sup>er</sup> juin), et par le *Bachaumont*, XXXII, 84-85.

communiqué de proche en proche, le bruit des tambours ne se fait plus entendre. Un morne silence a remplacé la joie bruyante. Je renais. Un torrent de larmes s'échappe de mes yeux, et je puis enfin, sans mourir, presser contre mon sein... Je m'arrête. O vous! êtres privilégiés, à qui le ciel fit le présent rare et funeste d'une âme ardente et d'un cœur sensible, vous qui connûtes les délices d'un premier amour, vous seuls pouvez m'entendre; vous seuls pouvez apprécier ce qu'est après dix mois de supplice le premier instant de bonheur! »

Le 2 juin, de grand matin, autour des palais Rohan et Soubise, et rue Saint-Claude, la foule se pressait, compacte. Cagliostro dut se montrer sur la terrasse des boulevards, et le cardinal, bien qu'en bonnet de nuit et en veste blanche, dut apparaître aux fenêtres de l'Hôtel de Strasbourg, par-dessus les jardins : « Vive le Parlement! Vive le cardinal! »

## XXXVIII

### LA DOULEUR DE LA REINE

Tandis qu'autour de Rohan et de Cagliostro tout Paris faisait retentir des cris d'allégresse, cette joie bruyante avait un douloureux contre-coup à Versailles. Vaguément, elle comprenait, la pauvre reine, que ce n'était pas tant la victoire de Rohan que sa défaite et son humiliation à elle que le peuple célébrait. De combien était-elle tombée dans son affection depuis le jour où, dauphine, au bras de son mari, elle faisait sa première visite à ses chers Parisiens, dont les témoignages d'enthousiasme et de tendresse lui arrachaient la lettre si émue que nous avons citée !

« N'y a-t-il donc personne, s'écrie M<sup>e</sup> Labori, pour crier à la foule implacable qu'il y a des crimes impossibles et que la reine de France ne se vend pas pour un bijou<sup>1</sup> ? »

« Le roi entra, écrit Mme Campan, et me dit : « Vous trouverez la reine bien affligée. Elle a de « grands motifs de l'être ; mais quoi ! ils n'ont voulu « voir dans cette affaire que le prince de l'Église et « le prince de Rohan, tandis que ce n'est qu'un beso-

1. Discours à la Conférence des avocats, 26 nov. 1888.



« gneux d'argent (je me sers de sa propre expression)  
 « et que tout ceci n'était qu'une ressource pour faire  
 « de la terre le fossé et dans laquelle le cardinal a été  
 « escroqué à son tour. Rien n'est plus aisé à juger et  
 « il ne faut pas être Alexandre pour couper ce nœud  
 « gordien. » La douleur de la reine fut extrême. Elle  
 était dans son cabinet et pleurait :

« Venez, me dit-elle, venez plaindre votre reine  
 « outragée et victime de cabales et de l'injustice.  
 « Mais, à mon tour, je vous plaindrai comme Fran-  
 « çaise. Si je n'ai pas trouvé de juges équitables dans  
 « une affaire qui portait atteinte à mon caractère, que  
 « pouvez-vous espérer si vous avez un procès qui  
 « touche à votre fortune et à votre honneur? »

La reine <sup>1</sup>, et le roi sous l'influence de la reine, n'avaient pu croire et ne croyaient pas encore que le cardinal fût innocent de l'escroquerie.

Il est vrai que le procès tout entier eût dû être envisagé d'un point de vue plus important. « Le grand fait, dit très justement Beugnot, qui dominait toute l'affaire, était celui-ci : que M. et Mme de la Motte avaient eu l'audace de feindre, la nuit, dans un des bosquets de Versailles, la reine de France. La femme du roi avait donné rendez-vous au cardinal de Rohan, lui avait parlé, lui avait remis une rose et avait souffert que le cardinal se jetât à ses pieds. De son côté

1. Dans la première édition de ce livre est insérée une lettre de Marie-Antoinette à la duchesse de Polignac, dont M. Émile Campardon, dans son savant ouvrage, *Marie-Antoinette et le procès du Collier*, a publié, non seulement le texte, mais le fac-similé d'après un soi-disant original qui lui avait été communiqué par Feuillet de Conches. Cette lettre est apocryphe, ainsi que l'ont démontré M. Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt, dans l'introduction (p. xxxii-xliv) à leur précieuse édition des *Lettres de Marie-Antoinette*.

le cardinal, grand-officier de la Couronne, avait osé croire que ce rendez-vous lui avait été donné par la reine de France, par la femme du roi, il s'y était rendu, en avait reçu une rose et s'était jeté à ses pieds. C'était là qu'était le crime, dont le respect de la religion, de la majesté royale et des mœurs, au dernier point outragées, provoquaient à l'envi la punition<sup>1</sup> ».

1. Telles étaient exactement, comme on l'a vu plus haut, les conclusions du Procureur général.

## XXXIX

### LES MAGISTRATS

Les conclusions de Joly de Fleury, procureur général, étaient équitables assurément et modérées. Mais on avait vu des princes du sang solliciter contre la reine. Calonne était à la tête du ministère qui avait alors la plus grande action, le contrôle général des finances. Il ne pardonnait pas à Marie-Antoinette l'opposition qu'elle lui avait faite pour lui barrer le chemin du pouvoir, ni le jugement sévère qu'elle portait sur lui : un habile intrigant. Il recourut dans ce procès à toute son activité, à ses relations, aux moyens redoutables dont il disposait. Hue de Miro-mesnil, garde des sceaux, était l'ami personnel de Rohan<sup>1</sup> et les papiers du Procureur général montrent que la famille du cardinal ne laissa pas de cultiver cette relation précieuse. Calonne fut secondé par son ami, l'habile et intelligent Lenoir, bibliothécaire du roi, sorti de la lieutenance de police le 13 juillet 1785, et qui attribuait à la reine son départ. Il fut secondé par la famille de Maurepas, qui n'oubliait pas que Marie-Antoinette, lors de la rentrée du

1. *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury 2088, f<sup>o</sup> 202 v<sup>o</sup>.

ministre au pouvoir, au moment où Louis XVI était monté sur le trône, avait soutenu de toute son ardeur la candidature de Choiseul. Mercy-Argenteau, lié de longue date avec le Premier Président d'Aligre, lequel connaissait si bien « sa compagnie », envoie à Kaunitz une très intéressante notice sur les motifs qui déterminèrent les magistrats favorables à Rohan : « Sans le secours de l'intrigue et de beaucoup d'argent, le cardinal aurait été entaché. La légèreté et l'indiscrétion de ce pays-ci ont facilité les moyens de savoir les noms des juges opinants et les motifs qui ont déterminé leur avis <sup>1</sup>. »

Le président de Lamoignon, qui occupait au Parlement une situation considérable et entraînait toujours à son opinion les présidents Saron et de Saint-Fargeau et M. de Glatigny, était l'ami personnel de Lenoir qui l'avait rapproché du contrôleur général. Le président de Gilbert était dévoué à Calonne, qui lui avait acheté, pour le roi, sa terre de Saint-Étienne; le président Lepeletier de Rosambo, ruiné, « faisait beaucoup de demandes d'argent au département de la Finance ». Boula de Montgodefroy avait son neveu dans la dépendance du contrôleur général. Oursin était beau-frère de Lenoir et tout dévoué à Calonne, non moins que Pasquier, qui demandait au contrôleur la remise des droits que son fils avait à payer pour sa charge. Delpech était l'ami de Calonne,

1. De son côté M. de Laurencel, substitut du Procureur général, avait fait parvenir à la reine, au témoignage de Mme Campan, une liste des membres de la Grand'Chambre, avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix. Il n'est pas douteux que Marie-Antoinette ait communiqué ce document à Mercy-Argenteau. Le témoignage de Mme Campan trouve sa confirmation dans les mss 2088-2089 du fonds Joly de Fleury, où les appréciations du substitut, systématiquement hostiles au cardinal, le montrent dès le début entièrement acquis à la cause de la reine.

et Barillon — qui avait coutume d'entraîner à son avis le conseiller Le Pileur — sollicitait du contrôleur la remise de sa capitation qu'il n'avait point payée depuis plusieurs années.

D'autre part, le conseiller d'Outremont était dévoué à la comtesse de Brionne, tante du cardinal, et M. de Guillaume recevait des « bienfaits de la maison de Rohan ». D'Outremont entraînait le conseiller Langlois. M. de Jonville était attaché aux Soubise. Les Maurepas avaient déterminé Amelot. Et Target, l'avocat du cardinal, qui occupait alors la première place au barreau parisien, avait pour amis personnels Bertignières, Saint-Vincent et Fréteau, lequel entraînait le conseiller Lambert. Quant à MM. Héron de la Michodière, Dubois et Duport, comme nous ne connaissons pas les motifs qui les déterminèrent, tâchons de penser qu'ils jugèrent selon leur conscience.

Constatations précieuses. On n'a cessé de faire grief à Marie-Antoinette du ministère Calonne. Ce financier frivole et prodigue aurait été l'homme de la reine folle de plaisirs, dépensière et légère.

*Ce n'est pas Calonne que j'aime,  
C'est l'or qu'il n'épargne pas...*

fredonnait la rue.

Il est vrai que Marie-Antoinette s'est opposée à l'entrée de Calonne aux affaires et qu'elle n'a cessé de lui témoigner son mépris : qu'importe ! Du premier jour Calonne a poursuivi la reine d'une haine venimeuse, jusqu'au dernier moment il s'est acharné à sa perte : qu'importe !

Et tel était le pouvoir absolu de la monarchie de l'ancien régime ! Nous prenons cet exemple parce qu'il est là, devant nous. L'honneur de la reine est

en jeu, la couronne peut être atteinte. Le roi confie le soin du jugement à un tribunal dont aucun juge n'est à sa nomination; à des magistrats sur lesquels il ne peut rien et ne pourra jamais rien à aucun moment de leur carrière, d'aucune façon; à des magistrats qui, par esprit et par tradition, lui sont hostiles. Ainsi que le montre Beugnot, le procureur du roi lui-même n'est pas, au Parlement, librement choisi par le roi. Mais, bien plus, voici même le contrôleur général, assisté du ministre même de la justice et du bibliothécaire du roi, président au conseil de ses finances, avec l'argent du roi, avec les places et les pensions du roi, sous l'œil du roi, — qui combat directement, dans une circonstance aussi grave, les intérêts du roi et son autorité. Nul ne s'en étonne. Est-il aujourd'hui gouvernement qui ait le cœur de voir fleurir sous ses yeux pareilles libertés?

Cependant le peuple chantait :

*Si cet arrêt du cardinal  
Vous paraissait trop illégal,  
Sachez que la finance,  
Eh bien!*

*Dirige tout en France :  
Vous m'entendez bien?*

*Si ces Messieurs du Parlement  
Ont déboursé beaucoup d'argent  
Pour acheter leur charge :  
Eh bien!*

*Il revient pour décharge.  
Vous m'entendez bien?*

Et, de la rue voisine, proche le palais Cardinal, arrivait comme un écho :

*Mais le pape, moins honnête,  
Pourrait dire à ce nigaud :  
Prince, à qui n'a point de tête  
Il ne faut point de chapeau!*



## XL

### ORDRES D'EXIL

La tristesse que Marie-Antoinette laissa paraître après l'arrêt du Parlement en marqua la portée. Elle s'en dit offensée et, par là même, en fit une offense. Avec une joie secrète, les courtisans, les innombrables rivaux des Polignac, apportaient à la souveraine leurs compliments de condoléances. Une reine qu'une décision judiciaire a pu atteindre n'est déjà plus la reine.

Louis XVI, après avoir commis deux fautes — livrer à la publicité l'intrigue du collier et renvoyer l'affaire au Parlement, — en commit une troisième. La politique commandait de s'incliner avec bonne grâce en répétant : « Nul n'est plus heureux que moi de l'innocence du cardinal! » mais le souverain était sous l'influence de la reine, nerveuse, irritée. Dès le 1<sup>er</sup> juin, il écrivit au baron de Breteuil, ministre de la maison du roi :

M. le garde des Sceaux m'a rendu compte de l'arrêt par lequel tous les décrets sont levés. En conséquence vous donnerez ordre à M. de Launey de laisser sortir de la Bastille le cardinal de Rohan et Cagliostro ; mais comme la reine est singulièrement compromise dans l'affaire du Collier et des dia-

mants, dans laquelle il a eu tant de part, vous ordonnerez au cardinal de donner sa démission de sa place de premier aumônier, et de la décoration qui y est attachée. Vous lui ordonnerez de sortir de Paris dans trois jours, de ne voir que sa famille et ses conseils, de se rendre à son abbaye de la Chaise-Dieu, où j'espère qu'il ne verra que très peu de monde. Vous ordonnerez à Cagliostro de sortir de Paris dans huit jours et de ce royaume dans trois semaines. Vous pouvez faire voir ma lettre <sup>1</sup>.

Rohan reçut Breteuil, son ennemi, le 2 juin, et répondit avec hauteur. Il obéira au roi qui l'envoie en exil, mais il n'a pas attendu un ordre pour se démettre des charges dont il a fait parvenir à Versailles la démission dès le matin <sup>2</sup>. Rohan se mit en route, le lundi 3 juin, dans une berline à six chevaux, accompagné de son frère, l'archevêque de Cambrai, et de son jeune secrétaire, Ramond de Carbonnières. Il était suivi d'une autre berline, aussi à six chevaux, et de cinq voitures portant ses bagages et un nombreux domestique. Et, le voyant partir pour cette abbaye, les Parisiens de faire le calembour qui s'imposait : « Le Parlement l'a purgé, le roi l'envoie à la Chaise. »

C'était une abbaye de bénédictins, où Rohan arriva le 10 juin. Les gazettes de Hollande en donnèrent aussitôt la description :

« Située au bord de la rivière de Senoïre, la Chaise-Dieu est très bien bâtie entre deux collines, couronnée par les plus hautes montagnes. En hiver, des montceaux de neige l'entourent. Elle sert de retraite aux voyageurs égarés, que la cloche appelle depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et qui

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f° 217.

2. La place de grand aumônier fut donnée à l'évêque de Metz, Laval de Montmorency.

reçoivent des religieux les soins touchants de l'hospitalité. Quarante bénédictins, servis par une quarantaine de valets, attendent, dans la plus douce aisance, dans la sécurité la plus parfaite, dans le bonheur le plus inaltérable, que la mort vienne les surprendre<sup>1</sup>. »

Ces descriptions charmantes n'empêchaient pas la noblesse de crier une fois de plus à la tyrannie. Mme de Marsan se jeta aux pieds de la reine pour obtenir au cardinal, qui souffrait du genou, une autre résidence que « ce lieu affreusement malsain ».

« Le cardinal doit se soumettre aux ordres du roi, dit la reine.

— Ce refus me fait comprendre combien ma personne est désagréable à Votre Majesté. C'est la dernière fois que j'ai l'honneur de me présenter devant elle.

— Madame, je le regretterai. »

Mme de Marsan s'en fut trouver le roi, s'efforça de l'émouvoir en lui rappelant avec quel soin elle l'avait élevé. Louis XVI répondit qu'il lui en était très reconnaissant, mais pour le moment il ne pouvait rien changer à la punition du cardinal.

Rohan, en homme d'esprit, prit rapidement son parti de la situation nouvelle. Les chanoines du chapitre noble de Brioude vinrent lui offrir leurs meubles les plus précieux. Ses moines, qui ne l'avaient pas connu et le détestaient en raison même de son absence, le voyant toujours aimable et de bonne humeur, le prirent en affection. Les jours passaient en une tranquillité heureuse, quand ses parents et amis arrivèrent à leurs fins et obtinrent un autre exil, en l'abbaye bénédictine de Marmoutiers près de Tours.

1. *Gazette d'Utrecht*, 1786, 23 juin.

Louis de Rohan s'y rendit vers la fin de septembre.

Cagliostro reçut, le même jour que le cardinal, l'« ordre de relégation » qui l'exilait du royaume avec sa femme. On lui laissait quelques jours pour mettre ordre à ses affaires. Il se retira à Passy, d'où il partit le 13 juin à destination de Boulogne-sur-Mer. Le 16, il s'embarquait pour l'Angleterre. Rétaux de Villette demeura à la Conciergerie jusqu'au 21 juin. Il avait craint les galères et il était tout heureux du sort qui lui était fait. Aussi à la Conciergerie amusait-il les prisonniers de son violon dont il jouait à merveille. On lui remit les effets et l'argent qu'il avait déposés lors de son entrée à la Bastille. Le 21 juin, son frère, président de l'élection de Bar-sur-Aube, alla le chercher. M<sup>e</sup> Jaillant-Deschainets, qui avait défendu Villette devant le Parlement, les reçut le soir à dîner et, peu de jours après, le galant secrétaire de Mme de la Motte prit le chemin de l'Italie. On se rappelle de quelle brutale façon l'inspecteur Quidor avait naguère entravé ce voyage d'agrément. Dans la suite, à Venise, se promenant rêveur parmi les belles filles aux bruns cheveux, aux draperies voyantes, le regard perdu dans l'eau des canaux noirs, Villette composa et publia, en 1790, une histoire du Collier<sup>1</sup> : une histoire à sa manière, en réalité un libelle abominable où il ramasse ou invente contre la reine et Mme de Polignac les plus sales et misérables calomnies.

\*  
\* \*

Quant à Nicole d'Oliva, tel avait été son succès de grâce et de séduction, que les jeunes gens s'empres-

1. *Mémoires historiques des intrigues de la Cour et de ce qui s'est passé entre la reine, Mme de la Motte et le comte d'Artois, Venise, 1790, in-8.*

rent de toute part. Elle donna d'abord la préférence à son avocat, M<sup>c</sup> Blondel, et alla demeurer chez lui, rue Beaubourg. Mais sa santé était altérée. Elle avait été secouée de trop d'émotions, la pauvrete, depuis quelques mois! L'air de la campagne lui fut recommandé. Elle fut reçue chez son tuteur au village de Passy. L'abbé Georgel ne peut contenir son indignation. « A sa sortie de prison, écrit-il, il s'est trouvé, à la honte de nos mœurs, plusieurs rivaux pour l'épouser. » Colette choisit celui qui était le père du petit Jean-Baptiste né dans la Bastille. Le 24 avril 1787, elle épousa, en l'église Saint-Roch, Jean-Baptiste-Eugène Toussaint de Beausire, fils du lieutenant de roi au grenier à sel.

## XLI

### BETTE D'ÉTIENVILLE ROMANCIER

Cependant Bette d'Étienville, bourgeois de Saint-Omer, dans la prison du Châtelet, attendait que son différend avec les horlogers Loque et Vaucher et autres fournisseurs, fût réglé par les juges. Au commencement de juillet on avait enfin pu mettre la main sur son ami le baron de Fages, décrété par le lieutenant criminel depuis plus de huit mois. On l'avait attiré dans les jardins du Palais-Royal — tout se faisait alors au Palais-Royal — sous prétexte de lui faire voir quelqu'un qui désirait lui être utile. De Fages fut écroué à la Conciergerie. La sentence du Châtelet intervint le 23 janvier 1789. D'Étienville et de Fages étaient l'un et l'autre condamnés au blâme, d'Étienville par surcroît en trois livres d'amende et de Fages en trois livres d'aumône pour les pauvres prisonniers du Châtelet. Dom Mulot ne fut qu'admonesté et le comte de Précourt fut déchargé de toute accusation. Le tribunal déclarait en outre d'Étienville et de Fages débiteurs des marchands pour les objets livrés par eux, avec faculté pour les marchands d'exercer la contrainte par corps. Enfin les termes injurieux répandus



dans les Mémoires, qui avaient été publiés par les deux compères devaient être supprimés. Le bourgeois de Saint-Omer et son ami le baron s'en tiraient somme toute à bon compte. Ils n'en firent pas moins appel au Parlement, lequel les déchargea effectivement de toute peine afflictive. L'affaire fut de la sorte « civilisée » et les accusés ne se trouvèrent plus qu'en présence d'une créance des marchands qu'ils avaient escroqués avec autant de bonne grâce que de bonne humeur.

Comme d'Étienville avait gagné passablement d'argent avec ses mémoires — il en avait publié trois coup sur coup, et son avocat n'en distribuait aucun exemplaire gratuitement — il put rembourser les marchands, du moins en partie, et fut mis en liberté. Le baron de Fages introduisit une requête à même fin. Les bijoutiers Loque et Vaucher firent défaut et de Fages, à son tour, fut rendu libre.

Aux débuts de la Révolution les deux amis sont remis sous clé « pour dettes, avec une pension de 8 sols 4 deniers par jour ». Ils adressent une pétition à l'Assemblée nationale, « qui se doit à elle-même de lever la contrainte par corps<sup>1</sup> ». Le placet est renvoyé au comité des lettres de cachet. Les terribles journées de septembre trouvent de Fages et d'Étienville à l'Hôtel de la Force, mais ils échappent à la mort et sont délivrés.

Le baron de Fages retourna à son domicile de la rue du Bac, marché Boulainvilliers, où la délation ne tarda pas à le rejoindre. Une lettre anonyme, en date du 26 ventôse (an II), jour de la fête du pissenlit (16 février 1794), le dénonce à la section de Brutus

1. *Arch. nat.*, D. V. 3/37, 18.

du comité de surveillance révolutionnaire comme « ci-devant noble et ci-devant garde du corps du ci-devant Monsieur ». « Il semble et il n'y a pas de doute, dit l'anonyme, qu'il doit avoir des liaisons avec les traîtres, car il a tenu à ma femme et à ma belle-mère des propos qui annonçaient la conjuration dévoilée. » La lettre conclut : « Voilà les instructions nécessaires pour faire connaître un homme ingrat, sans honneur, un fainéant et, pour tout dire en un mot, un noble du temps passé<sup>1</sup>. » C'était très grave. La dénonciation fut transmise par la section de Brutus à celle de la Fontaine de Grenelle; mais en y arrivant elle n'était plus anonyme. Les membres du comité avaient tous contresigné les déclarations d'un inconnu dont aucun n'avait pu vérifier le témoignage. Qu'advint-il? Le baron de Fages fut-il guillotiné?

Bette d'Étienville eut meilleure fortune, nonobstant deux nouvelles incarcérations à Besançon, puis à Champlite, en 1793 et 1794. Il avait eu l'idée ingénieuse de réunir en six petits volumes les trente-quatre principaux documents et mémoires de l'affaire du Collier<sup>2</sup>. La collection eut du succès et la vente en fut lucrative. Les mémoires qu'il avait rédigés pour le procès — *auctor et actor* — lui avaient révélé son talent d'écrivain et il mit à contribution son imagination féconde pour enrichir la littérature française de toute une série de romans, chacun en deux ou trois volumes : *les Sacrifices de l'Amour, la Prévention de*

1. Arch. nat., F<sup>7</sup>, 14703.

2. Collection complète de tous les Mémoires qui ont paru dans la fameuse affaire du Collier, avec toutes les pièces secrètes qui y ont rapport et qui n'ont pas paru, Paris, 1786, 6 vol. in-18. Chaque pamphlet a une pagination spéciale. La date, 1786, est celle de la première édition des documents et non de cette réimpression. Nonobstant l'indication du titre, la collection n'est pas complète.

*la Marquise, Pauline ou les heureux effets de la vertu, Pulchérie ou l'assassinat supposé, Rosamonde ou le dévouement filial, l'Asile de l'enfance, l'Héroïsme de l'Amour, le Triomphe de la vérité.* Les romans furent eux aussi accueillis avec faveur. On trouva plusieurs d'entre eux dans la bibliothèque de Marie-Antoinette. *La Prévention de la Marquise* eut les honneurs de plusieurs éditions. En 1790, d'Étienville fit paraître un journal, le *Philanthrope*, où il déploya le plus pur humanitarisme révolutionnaire. Ensuite il devint — on l'eût donné en mille — administrateur général de la Banque agricole. Pauvres agriculteurs! Aussi la banque ne tarda-t-elle pas à être déclarée en faillite et les scellés à être apposés sur les papiers du ci-devant romancier. Il était prévenu « d'avoir cherché par de fausses promesses et des espérances de bénéfices chimériques à tromper le public et à escroquer l'argent des actionnaires ». Mais, une fois de plus, les tribunaux l'acquittèrent<sup>1</sup>. S'étonnera-t-on qu'avec une telle expérience de la justice Bette d'Étienville ait entrepris de réformer la législation française? Il répandit ses lumières sur ce grave sujet en 1819, dans une *Lettre aux Français*. Dans sa *Police dévoilée depuis la Révolution*<sup>2</sup>, Froment présente Bette d'Étienville, vivant à Paris en 1824, assez misérablement : Il logeait rue de l'Hirondelle. Il recevait des secours de quelques personnes opulentes chez lesquelles il se présentait de temps en temps. « C'était, dit Froment, un gastronome déterminé. Il aimait beaucoup la table et parlait toujours avec enthousiasme des bons repas qu'il avait faits à l'époque de l'affaire du Collier. En

1. *Moniteur universel*, 1797, 7 mars et 8 avril.

2. Publ. en 1829, t. III, p. 77.

1825 il voulut fonder une *Université des arts mécaniques* et couronna sa carrière par une belle dissertation sur l'*Inviolabilité des propriétés* (1826). Peut-être eût-il dû la commencer par la mise en pratique de ces nouvelles maximes. Il termina ses jours dans une affreuse misère : on a de lui des lettres lamentables mendiant des secours comme « vieil homme de lettres ». Il demeurait alors au n° 6 de la rue de l'Échaudé. « Si vous êtes humain, écrit-il à un confrère, comme quelques gens de lettres auxquels je me suis adressé en pareil cas, vous ne verrez dans ma demande que la dernière ressource que me laisse le désespoir. Si vous ressemblez au grand nombre qui m'a repoussé sans pitié, si faut me résigner. Il est des cœurs d'acier que rien ne saurait émouvoir ; il en est de compatissants qui se plaisent à soulager un vieillard ; puissiez-vous être de ce nombre et m'accorder un léger don<sup>1</sup> ».

\*  
\*\*

Ils finirent donc tristement, les gais compagnons, enfants de bohème. Tout en leur tirant les oreilles, remerciez-les avec un sourire d'avoir animé cette histoire de leurs capricieuses drôleries. Bette d'Étienville, bourgeois de Saint-Omer « vivant noblement de ses biens », le baron de Fages-Chaulnes, cadet de Gascogne authentique, le comte de Précourt, chevalier de Saint-Louis, « qui s'était trouvé dans deux combats sur mer, à trois batailles, cinq sièges, plus de

1. Original dans la collection de M. Adrien Blanchet. Bette d'Étienville mourut à Paris en 1830.

vingt chocs et rencontres et qui avait fait toute la guerre de Pologne où il avait commandé », sans oublier Dom Mulot, chanoine régulier de Saint-Victor, — auraient été dignes de lier partie, sous la plume de Lesage, avec Gil Blas de Santillane, ou d'animer de leurs cocasses fredaines les comédies d'un Regnard.

## XLII

### L'EXÉCUTION<sup>1</sup>

Nous avons laissé Mme de la Motte à la Conciergerie, ignorante de son arrêt. Elle y était bien soignée par les concierges, les époux Hubert, de braves gens. En apprenant l'acquiescement du cardinal, elle entra dans un tel accès de fureur qu'elle saisit son pot de chambre et se le brisa sur la figure. Ses membres frissonnaient. Le sang lui coulait du visage. De ce jour, on fit coucher deux femmes auprès d'elle.

Les magistrats avaient annoncé l'exécution de l'arrêt pour le 13, mais elle n'eut pas lieu. Et les nouvelles de répéter que la comtesse serait graciée par le roi; que la Cour avait décidément honte de l'iniquité commise, que la reine rougissait de laisser flétrir une innocente — sa victime. Le vent est à pré-

1. Relation du libraire Nicolas Ruault, témoin oculaire, ms. de la collection Alf. Bégis. — Journal de Hardy, 21 juin 1786. — Correspondance de Mme de Sabran, 21 juin 1786. — *Relation de l'exécution de l'arrêt rendu contre Mme de la Motte et autres condamnés dans l'affaire du Collier*, s. l., 1786, petit in-8 de 8 p. (C'est la réimpression d'une correspondance de Paris en date du 21 juin, parue dans la *Gazette de Leyde* du 28 juin 1786.) — *Gazette d'Utrecht*, 22 juin 1786. — *Le Bachaumont*, 22 juin 1786. — *Gazette d'Amsterdam*, 30 juin 1786. — Mercier de Saint-Léger, *loc. cit.*, p. 200-1. — *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II.



sent fixé dans sa direction. Quoi que la reine fasse ou ne fasse pas, quoi qu'il advienne, le vent soufflera contre elle.

Le 19, on apprit que le procureur du roi avait décidé l'exécution. Le lendemain une foule immense se pressait dans les cours du Palais et aux abords. Les croisées des maisons voisines étaient louées un prix exorbitant, des échafaudages étaient dressés. Mais la journée passa sans que les portes de la Conciergerie s'ouvrissent devant Jeanne de Valois, et les badauds, qui avaient fait le pied de grue durant des heures, durent s'en retourner déçus. Le lieutenant général de police craignait l'affluence de la populace.

Les magistrats, les avocats des accusés, étaient accablés de sollicitations : chacun voulait connaître l'heure exacte du supplice ; chacun voulait y assister. « Je m'adresse à vous, écrit le duc de Crillon à M<sup>e</sup> Target, comme je m'y adresserais dans la plus importante occasion de ma vie, quoique ce ne soit qu'une envie de femme grosse. Le fait est d'en voir fouetter une autre avec les verges que vous lui avez préparées<sup>1</sup>. »

Le mercredi 21 juin, à cinq heures du matin, Jeanne de Valois fut réveillée par le concierge. Elle refusa de se lever, croyant qu'on la rappelait devant la Cour : elle ne voulait plus répondre à ses juges. Après bien des instances, cependant, elle consentit à passer un cotillon, un casaquin et à mettre ses bas. Dès qu'elle fut arrivée au seuil de la cour du Mai, quatre bourreaux, des colosses, assistés de deux valets,

1. Publ. dans *Un avocat du XVIII<sup>e</sup> siècle*, contenant le discours de M<sup>e</sup> Bouilloche sur Target, Paris, 1893.

la saisirent, lui lièrent les mains et la portèrent jusqu'au pied du grand escalier. M<sup>e</sup> Breton, greffier du Parlement<sup>1</sup>, lui dit de se mettre à genoux pour entendre son arrêt. Elle change de couleur. Un flot d'injures coule de ses lèvres. Elle mord ceux qui l'approchent, déchire ses vêtements, s'arrache les cheveux. Les bourreaux sont obligés de la faire agenouiller de force, en lui mettant les mains sur les épaules et l'un d'eux lui ayant donné un grand coup sur les jarrets. Ils parviennent à la maintenir, tant bien que mal, dans cette posture durant la lecture de l'arrêt. Quand le greffier vint au passage où il était dit qu'elle serait fouettée et marquée, sa fureur éclata : « C'est le sang des Valois que vous traitez ainsi ! » Et, s'adressant frémissante aux passants que la cérémonie avait retenus : « Souffrirez-vous que l'on traite ainsi le sang de vos rois ? arrachez-moi à mes bourreaux ! » « Elle jetait des cris si terribles qu'on les entendait dans tout le Palais. » — « Elle vomissait des injures contre tout le Parlement, le cardinal et encore quelqu'un de plus sacré. » Elle voulait avoir la tête tranchée. Puis elle tomba dans une sorte de prostration dont elle sortit en entendant que ses biens étaient confisqués.

Les exécutions se faisaient généralement vers midi. Nul dans Paris n'avait prévu cette heure matinale. Les échafauds étaient vides et les croisées fermées. Mais deux ou trois cents personnes, attirées du voisinage, étaient là qui regardaient Jeanne, avec un mélange d'horreur et de pitié. D'autres, plus loin, se pressaient aux portes de la grande grille qu'on venait

1. M<sup>e</sup> Fremyn avait fait l'office de greffier durant la première partie du procès du Collier ; M<sup>e</sup> Breton, son beau-frère, lui avait ensuite succédé.

de fermer. Deux gamins étaient grimpés le long des barreaux et se tenaient accrochés aux écussons fleurdelisés. Jeanne refusa de se dévêtir. « Elle se défendait comme un lion, des pieds, des mains, des dents, et de telle façon qu'ils ont été obligés de couper ses vêtements et jusqu'à sa chemise, ce qui a été de la plus grande indécence pour tous les spectateurs. » On lui mit la corde au cou. Quelques coups de verge furent appliqués sur ses épaules qui se marbrèrent de lignes rouges. Dans ce moment elle échappa aux mains de fer qui la tenaient et se roula sur le sol dans d'affreuses convulsions. « Le bourreau devait la suivre par terre en proportion de ce qu'elle roulait. » Quand on s'apprêta à lui imprimer sur les épaules la lettre V, elle était couchée sur les dalles de la cour, au pied du grand escalier, à plat ventre, son jupon retroussé. « Elle découvrait tout son corps qui était superbe et avait les plus belles formes », note le libraire Ruault, ravi de voir tout ça. Et devant l'éclat de ces cuisses blanches, dans l'épouvante silencieuse, un loustic lance une obscénité. La chair délicate fume sous le fer rouge. Une légère vapeur bleuâtre se mêle aux cheveux dénoués. Les yeux injectés de sang semblaient sortir de la tête, les lèvres grimâçaient atrocement. Tout le corps dans ce moment eut une telle convulsion que la lettre V fut appliquée la seconde fois, non sur l'épaule, mais sur le sein, « sur son beau sein », dit le libraire Ruault. Jeanne eut un dernier soubresaut. Elle tomba sur l'épaule de l'un des bourreaux et trouva encore la force de le mordre, à travers la veste, jusqu'au sang. Puis elle s'évanouit.

Une voiture de place, où montèrent avec elle un clerc d'huissier et deux archers de robe courte, la

transporta à la Salpêtrière. En route, elle chercha à se précipiter par la portière.

Après avoir baigné d'eau de Cologne son visage, où le sable collait aux meurtrissures, et réuni doucement ses cheveux dans un petit bonnet rond, la sœur officière fait panser ses plaies. Elle la revêt d'une chemise de coton, très usée, douce à la peau, et la ranime d'un bouillon chaud trempé de quelques mouillettes. Ses boucles d'oreille en or, dites « de mirza », lui sont retirées. On les pèse, et le sieur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, qui se trouvait par hasard à l'Hôpital, en offre douze livres. A ce moment, Jeanne reprend ses esprits :

« Douze livres, mais c'est à peine le poids de l'or! »

Marché est conclu à dix-huit livres que le sieur Louis tire de sa poche.

Et Jeanne est conduite en prison. On lui donne une des trente-six petites loges particulières de six pieds carrés : faveur dont elle est redevable à la prisonnière qui a bien voulu, pour elle, quitter sa cellule et aller au dortoir commun où les détenues couchaient à six dans un même lit. « Il faut savoir que les malheureuses couchent pour la plupart sur une même paille et qu'elles ne parviennent à en avoir une pour elles seules que par rang d'ancienneté, ce qui demande un temps considérable. Ainsi la pauvre fille faisait le plus grand sacrifice. »

Avant midi, un détachement de robe courte s'en fut place de Grève clouer, au poteau qui avait été planté à cet effet, le placard où les passants purent lire la condamnation aux galères perpétuelles encourue par le comte de la Motte. Le 4 septembre, le Domaine fit vendre, à Bar-sur-Aube, rue Saint-Michel, les meu-

bles, effets, argenterie et bijoux des deux époux. Le commissaire Dupuy avait contraint Mme de la Tour à révéler les cachettes<sup>1</sup>. Ce fut la fin du supplément aux *Mille et une Nuits*.

1. *Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1400, f<sup>os</sup> 223-224.

## XLIII

### LA CRÉANCE DU COLLIER

Le premier soin du cardinal, quand il put appliquer son esprit au règlement de ses affaires, fut de trouver les moyens d'indemniser les joailliers Böhmer et Bassenge du tort qu'ils avaient subi.

Ces deux négociants s'étaient fort mal conduits à son égard durant le procès. Ils avaient vu que, le Collier étant dispersé et les époux La Motte sans ressources, leur créance ne conservait de valeur que si elle était endossée au cardinal, hypothéquant ses immenses revenus. Aussi, dans leurs dépositions, s'efforcèrent-ils d'inculper le prince Louis autant qu'ils le purent, l'accusant de s'être présenté à eux comme chargé directement par la reine d'acheter le bijou. « Ils me font parler comme agissant directement, écrit le cardinal à M<sup>e</sup> Target, ils me font dire que j'écrivais à la reine; tandis que j'ai prouvé qu'ils ont toujours cru à un intermédiaire. » — « Il faudra récuser Bassenge, note Target. Il devrait être plaignant, non témoin. Sa vérité est trop suspecte, l'intérêt étant la mesure des actions des hommes. Cet axiome, qui n'est pas sans exception, s'applique ici, surtout à des marchands. La conduite de cet homme



est démontrée. On voit comme il cherche à flatter M. le cardinal dans sa déposition et comme il cherche à le faire trouver coupable. Il faut dépecer cette déposition pour la faire tomber. »

Interrogés séparément, Böhmer et Bassenge, mentant tous deux, en venaient à se contredire. Böhmer, averti, déclara alors que sa mémoire était très faible, qu'il ne répondrait plus et s'en rapportait à ce que dirait son associé<sup>1</sup>.

Vergennes ayant demandé aux joailliers leur procuration pour revendiquer à Londres les diamants provenant du collier, Böhmer avait répondu le 4 octobre 1785 :

Monseigneur,

Il ne m'a pas été possible de satisfaire à la demande, qui m'a été faite de votre part de donner, ma procuration pour réclamer ou revendiquer à Londres des diamants qui doivent provenir du grand collier que j'ai livré à Mgr le cardinal de Rohan comme chargé de la part de la reine d'en faire l'acquisition. Ni moi ni mon associé n'ayant jamais traité pour cette vente avec les sieur et dame de la Motte, nous ne pouvons pour cette raison rien réclamer d'eux et nous n'avons aucun titre qui nous autorise de le faire. Ce serait, d'après l'avis de notre conseil, à Mgr le cardinal de Rohan à donner cette procuration, puisque c'est lui qui doit avoir délivré le collier à la dame de la Motte.

Je suis, etc.

Signé : BÖHMER<sup>2</sup>.

Joaillier de la Couronne et de la Reine.

Les joailliers étaient soutenus par Sainte-James, de qui l'intérêt se trouvait identique au leur, puisqu'il avait à rentrer dans les 800 000 livres avancées par lui

1. Dossiers Böhmer et Target, *Bibl. v. de Paris*, mss de la réserve.

2. *Original aux Arch. des Aff. étrang.*, Mém. et docum., France 1399, f<sup>o</sup> 230 v<sup>o</sup>.

pour l'achat des diamants; mais, à la confrontation, mis en présence du cardinal, le financier eut honte et se rétracta.

Sans attendre la sentence du Parlement, qui devait le dégager vis-à-vis des Böhmer en proclamant son innocence et en le déclarant victime d'une escroquerie, le prince Louis, avec son caractère généreux et sa noblesse d'esprit, avait tenu à indemniser les bijoutiers du tort qu'ils avaient subi. Son abbaye de Saint-Vaast lui donnait un revenu de 300 000 livres. Il les offrit aux bijoutiers jusqu'à extinction de la créance et, par surcroît, toute sa fortune en caution. Böhmer et Bassenge estimèrent que ce n'était pas assez.

Dès le premier moment la reine avait fait dire aux Böhmer qu'elle les prenait sous sa protection. « Sa Majesté la reine, écrivent-ils à Breteuil, n'écoulant que les mouvements de son âme généreuse et sensible, a porté la bonté au point de nous dire elle-même que nous serions satisfaits, que notre collier nous serait payé ou rendu <sup>1</sup>. »

Les bijoutiers profitent de cette disposition pour faire savoir à Breteuil qu'ils ne peuvent accepter les propositions du cardinal : 1° parce que celui-ci veut réduire la créance de 1 600 000 livres à 1 400 000 — on a vu que cette réduction avait été acceptée par eux antérieurement; — 2° parce que, en cas de mort du cardinal avant l'extinction de la dette, l'abbaye de Saint-Vaast recevant un autre titulaire qui en toucherait les revenus, ils perdraient ce qui resterait à payer. D'ailleurs les biens du prince Louis ne sont-ils pas grevés au point que la vente n'en suffirait pas à satisfaire les créanciers hypothécaires? Les Böhmer

1. *Bibl. v. de Paris*, mss de la réserve, doss. Böhmer.

entendent être favorisés spécialement. Et c'est ce qui eut lieu.

Dans un acte fait devant M<sup>e</sup> Margantin, notaire à Paris, le 10 octobre 1785, le cardinal — qui était alors à la Bastille — avait affirmé à Joseph Liger, avocat au conseil d'Artois, les revenus et les produits de l'abbaye de Saint-Vaast moyennant 225 000 livres par an, pendant neuf années, à partir du 1<sup>er</sup> octobre précédent jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1795. Dans un autre acte, fait par le même notaire le 15 décembre suivant, le cardinal s'est reconnu débiteur de Böhmer et Bassenge, joailliers, de la somme de 1 919 892 livres payables à terme, en ajoutant aux 1 400 000 livres formant le prix du collier, 519 892 livres pour les intérêts calculés jusqu'aux jours des échéances.

Pour satisfaire Böhmer et Bassenge, conformément à ce dernier acte, le cardinal leur transporta les loyers de l'abbaye de Saint-Vaast, payables par Liger et s'élevant à 225 000 livres par an, soit 56 250 livres par trimestre, dont le dernier, devant échoir le 1<sup>er</sup> janvier 1795, ne leur appartiendrait que pour 19 892 livres. Ce dernier versement fermerait le solde de leur créance.

Et le roi, par faveur particulière, déclara que les versements continueraient de se faire sur les fermages de Saint-Vaast, jusqu'à extinction de la dette, dans le cas même où le cardinal viendrait à mourir auparavant.

Les Böhmer ne devaient cependant pas être appelés à toucher ces fermages directement. Ils les cédèrent presque aussitôt à deux de leurs créanciers, à Baudard de Sainte-James, qui devait être payé le premier, intégralement, de sa créance, et à Nicolas-Gabriel

Deville, conseiller secrétaire du roi et de ses finances et agent de change<sup>1</sup>. L'acte qui concerne Baudard de Sainte-James est du 14 juillet 1786. Böhmer et Bassenge se reconnaissent ses débiteurs pour 1 019 283 livres, et ils lui transportent une partie de la créance à eux due par le cardinal de Rohan, en lui cédant, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1791, des loyers de Saint-Vaast dus par Liger. En outre la dame Bassenge lui consentait une hypothèque sur sa maison de la rue de Vendôme.

L'acte qui concerne Nicolas-Gabriel Deville est du 17 juin 1788. Les Böhmer se reconnaissent ses débiteurs pour 900 605 livres, et ils lui transportent le solde de la créance que leur devait le cardinal de Rohan et la délégation des loyers de Saint-Vaast, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1791 — date où ces loyers devaient cesser d'être payés à Sainte-James — jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1795. En outre la dame Böhmer, séparée de biens de son mari, se portait caution pour le montant de la créance, conférant à Deville une hypothèque sur sa maison située rue Vendôme et sur sa maison de campagne de Boissy-Saint-Léger.

Böhmer et Bassenge avaient ainsi cédé la totalité de la créance qui leur était due par le cardinal de Rohan, tout en restant responsables de son paiement intégral.

Joseph Liger, fermier du cardinal, fit ses paiements aux conditions et aux époques fixées. Il versa, tant à Sainte-James qu'à ses créanciers<sup>2</sup>, 614 000 livres.

1. Nicolas-Gabriel Deville, secrétaire du roi et agent de change, rue Montmartre, qu'il ne faut pas confondre avec Nicolas Deville, également secrétaire du roi, puis fermier général. Nicolas-Gabriel mourut le 27 novembre 1806. Sa veuve recueillit, sous le Consulat et jusqu'en 1830, non seulement la veuve du fermier général, Nicolas Deville, lequel avait été guillotiné avec Lavoisier, mais leurs six enfants.

2. Sainte-James fut déclaré en faillite le 2 février 1787. Le passif s'élevait à 8 158 146 livres. Sur sa demande, il fut écroué le même jour à la

Il fut guillotiné le 31 mars 1794 et ses héritiers versèrent encore, jusqu'au 12 novembre 1795, 405 672 livres formant le solde de la créance Sainte-James.

La confiscation des biens du clergé, entraînant la suspension du paiement des fermages à Saint-Vaast, avait dégagé Liger vis-à-vis de la créance de Deville, son bail ayant été annulé de ce fait avant l'échéance du premier terme qui lui avait été transporté. Pour se couvrir, Deville s'empessa de mettre séquestre sur toutes les propriétés des Böhmer et les biens de Mme Böhmer, caution de son mari. La crise révolutionnaire entravait d'autre part le commerce de bijouterie. Les Böhmer furent ruinés<sup>1</sup>. Et, de ce moment, ils assiégèrent l'Assemblée nationale de leurs placets. Oubliant leur déclaration, qu'ils n'avaient rien à réclamer des La Motte, ils demandent à être indemnisés sur la vente de leurs biens; ils demandent qu'il soit fait une vente de ce qui appartient au cardinal à titre particulier, de ses meubles et objets de famille, qui ne peuvent être confisqués comme biens du clergé; ils réclament sur ce que Rohan possède au delà du Rhin et qui n'a pu être pris par la Révolution : le dépôt en a été opéré dans le trésor du grand-duc de Bade et c'est là qu'ils vont frapper; ils exigent paiement du roi et de la reine, de la reine avec menaces; ils réclament au Trésor national l'acquittement « d'une créance sacrée et que les décrets mêmes de l'Assemblée nationale leur assurent<sup>2</sup> ».

Böhmer avait vendu sa charge de joaillier de la

Bastille pour être soustrait à ses créanciers. Il mourut le 4 juillet suivant et son corps fut conduit à sa dernière demeure sur le char des pauvres.

1. Ils furent déclarés en faillite le 4 novembre 1789.

2. Ces faits et citations d'après la pétition des joailliers à l'Assemblée nationale (déc. 1790, *Arch. nat.*, F<sup>7</sup>/4445, B) et d'après le dossier Böhmer (*Bibl. v. de Paris*, ms. de la réserve).



couronne<sup>1</sup>. Il mourut à Stuttgart le 18 septembre 1794. Sa veuve se remaria avec son associé Paul Bassenge<sup>2</sup>. Ils laissèrent un fils, unique héritier de la créance commune, Henry-Alexandre Bassenge. Celui-ci attaqua les hoirs Liger : « En vain les héritiers Liger voudraient-ils se couvrir du sequestre apposé en 1790 sur les biens de Saint-Vaast : dire n'est pas faire et séquestre n'est pas quittance. Si, dans le cours d'une révolution trop orageuse, le sieur Liger, pressé par les circonstances, a été évincé de son bail par les circonstances indépendantes de sa volonté, s'il n'en a joui qu'en partie, si même, par suite de sa relation avec Son Éminence, il a succombé sous la faux révolutionnaire<sup>3</sup>, il n'en suivrait pas nécessairement que ses héritiers conserveraient le bien, la fortune, et nous osons dire plus, le pain et le dernier denier de l'orphelin vivant aujourd'hui des seuls secours de la bienfaisance. Si Liger est mort révolutionnairement, Böhmer et Bassenge sont morts de chagrin et de misère, ne laissant à l'exposant que la charité publique pour héritage. » La réclamation introduite par le fils Bassenge contre les héritiers Liger était d'ailleurs injuste. Liger n'était débiteur des Böhmer que des loyers correspondants à l'exécution de son bail de Saint-Vaast, lequel avait été détruit par le séquestre et par la confiscation de l'abbaye.

Le 28 février 1820, le duc Louis de Riario-Sforza,

1. 1789, 31 déc. Böhmer obtient l'autorisation de vendre sa charge de joaillier de la couronne à Menière, joaillier, employé dans le service du garde-meuble de la couronne. *Arch. nat.*, O<sup>1</sup>/201.

2. Böhmer avait épousé Catherine Renaud (contrat du 23 juin 1786, devant M<sup>e</sup> Semillard, à Paris). Catherine se remaria avec Paul Bassenge à Bâle, le 28 juillet 1796. Elle mourut à Dresde, le 12 sept. 1806.

3. Liger périt à Arras « révolutionnairement » le 31 mars 1794, accusé par Jos. Lebon et Robespierre. Lebon disait de lui : « C'est un homme à grandes affaires et influent par sa fortune ».



colonel de cavalerie, étant aux droits de Henry-Alexandre Bassenge, réclamait les biens provenant du cardinal et déposés dans la caisse du grand-duc de Bade.

Et le 20 juin 1860, encore, les héritiers de Gabriel-Denis Deville, fils de Nicolas-Gabriel Deville, engageaient une instance contre le prince de Rohan-Rochefort, légataire de la princesse Charlotte-Louise-Dorothée de Rohan-Rochefort, légataire elle-même — mais sous bénéfice d'inventaire — du cardinal de Rohan. Ils prétendaient qu'ils n'avaient encore rien reçu sur leur créance qui s'élevait alors à plus de deux millions, en y comprenant les intérêts courus depuis les échéances convenues; ils demandaient que le prince de Rohan fût déclaré déchu du bénéfice d'inventaire et condamné à leur payer le montant de leur créance. Le tribunal civil de la Seine rendit, en sa première chambre, le 21 août 1863, un jugement, qui déclarait les héritiers Deville mal fondés en leur demande et les en déboutait <sup>1</sup>.

Le jugement, frappé d'appel, fut confirmé par arrêt de la cour impériale du 20 août 1864, et un pourvoi formé contre cet arrêt devant la cour de cassation fut rejeté, par arrêt de la chambre des requêtes de cette cour, le 19 mars 1867.

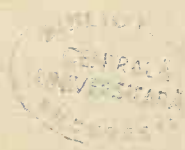
1. *Gazette des tribunaux*, 1863, 2 sept.



## TABLE DES GRAVURES

---

Marie-Antoinette, par Mme Vigée-Lebrun.	FRONTISPICE.	
Le prince Louis de Rohan, cardinal et évêque de Strasbourg, par Voyé le Jeune.....		13
Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de la Motte..		57
Le « salon des Singes », décoration de Christophe Huet.		79
Buste de Cagliostro, par Houdon.....		85
Ancien hôtel d'Orvillers, cour intérieure et escalier principal.....		99
Maison habitée par la comtesse de la Motte, rue Neuve-Saint-Gilles, n° 10.....		109
Nicole Leguay, dite baronne d'Oliva.....		145
Marc-Antoine-Nicolas, comte de La Motte.....		148
Madeleine Briffault, dite Rosalie, femme de chambre de Mme de la Motte.....		151
Le Collier de la reine.....		171
Bette d'Étienville.....		193
Lettre de cachet, contresignée par le baron de Breteuil.		247



## TABLE DES CHAPITRES

---

NÉFACE de la 5 <sup>e</sup> édition. ....	V
I. — Les sources.....	1
II. — Au seuil de la cathédrale de Strasbourg...	11
III. — Le prince Louis.....	15
IV. — L'ambassade de Vienne.....	21
V. — Marie-Thérèse .....	31
VI. — Marie-Antoinette .....	37
VII. — Jeanne de Valois.....	57
VIII. — Le comte de la Motte. ....	69
IX. — Au château de Saverne.....	77
X. — Cagliostro.....	85
XI. — Misère de Jeanne de Valois.....	105
XII. — Autour de la Cour.....	113
XIII. — La maison de la comtesse.....	119
XIV. — La peine du cardinal de Rohan.....	127
XV. — La faveur de la reine.....	137
XVI. — La baronne. d'Oliva.....	145
XVII. — Le bosquet de Vénus.....	151
XVIII. — Premiers effets des bonnes grâces de la reine .....	157
XIX. — Délicate énigme.....	165
XX. — Le collier.....	171
XXI. — Un supplément aux <i>Mille et une Nuits</i> .....	181
XXII. — Bette d'Étienville, bourgeois de Saint-Omer.	193
XXIII. — Les fiançailles du baron de Fages.....	207
XXIV. — Le coup de foudre.....	215
XXV. — « De la fange sur la crosse et sur le sceptre ».	237
XXVI. — La Bastille.....	247

XXVII. — L'extradition de la baronne d'Oliva et du chevalier de Villette.....	257
XXVIII. — A la poursuite du comte de la Motte... ..	263
XXIX. — La fuite de Mme de Courville.....	273
XXX. — Les préliminaires du jugement.....	281
XXXI. — Correspondance secrète.....	293
XXXII. — La défense et les défenseurs.....	297
XXXIII. — « Voilà du nouveau! Voilà du nouveau! »..	307
XXXIV. — Avant le jugement.....	311
XXXV. — Mme de Cagliostro en liberté.....	316
XXXVI. — L'arrêt.....	321
XXXVII. — Triomphe populaire.....	339
XXXVIII. — La douleur de la reine.....	343
XXXIX. — Les magistrats.....	347
XL. — Ordres d'exil.....	351
XLI. — Bette d'Étienville romancier.....	357
XLII. — L'exécution.....	363
XLIII. — La créance du collier.....	369

